

h e t s

Haute école de travail social
Genève
Centre de recherches
sociales (CERES)

De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation

Ressources, besoins et pistes
de transformation à Genève

**Ossipow L., Counilh A.-L., Cerf Y.,
Martenot A. & Renevier J.**

28 mars 2023

h e t s
CERES

Rapport de recherche

Auteur·es : Ossipow Laurence, Counilh Anne-Laure, Cerf Yann, Martenot Aude et Renevier Juliette¹.

Haute école de travail social (HES-SO//Genève), Genève, Suisse. Mars 2023.

Étude menée sur mandat de :

Haute école spécialisée Genève (HES-SO//Genève), Département de la cohésion sociale – République et Canton de Genève.

Citation conseillée :

Ossipow, L., Counilh, A.-L., Cerf, Y., Martenot, A. & Renevier, J. (2023). *De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation. Ressources, besoins et pistes de transformation à Genève. Rapport de recherche*. Genève, Suisse : Haute école de travail social (HES-SO//Genève).

Le contenu de ce rapport, ses analyses et conclusions n'engagent que les auteur·es et ne reflète pas la position des mandants.

¹ Laurence OSSIPOW est docteure en anthropologie et professeure ordinaire à la HETS//HES-SO//Genève. Anne-Laure COUNILH est docteure en géographie et adjointe scientifique à la HETS//HES-SO//Genève. Yann CERF est titulaire d'un master en anthropologie et assistant de recherche à la HETS//HES-SO//Genève. Aude MARTENOT est docteure en socio-économie. Juliette RENEVIER est titulaire d'un master en travail social et assistante de recherche. Les cinq chercheur·es ont également participé à la recherche FNS *Indigences en pays d'opulence ? Approche anthropologique de l'aide alimentaire en Suisse* (2019-2023).

« Il s'agit d'un gobelet posé sous un toit qui fuit en plein orage, cela ne sera jamais suffisant. »

*Bénéficiaire de La Farce, 2022
Entretien avec Yann Cerf*

« So in the short term, while the redistribution of food waste to emergency food aid providers may provide immediate relief, there is no evidence to show that it adequately addresses food insecurity. There is evidence from other countries that the use of food waste by emergency food aid providers 'depoliticises' hunger and allows governments not to address the gap between income and food costs. »

*Martin Caraher & Sinead Furey, 2017
Is it appropriate to use surplus food to feed people in hunger? Short-term Band-Aid to more deep rooted problems of poverty*

Remerciements

Nous exprimons toute notre gratitude aux bénévoles et responsables des épiceries qui nous ont accueilli·es sur le terrain avec beaucoup de gentillesse et n'ont pas cessé de nous délivrer des informations. Nous remercions aussi les bénéficiaires qui ont accepté d'être interviewé·es et nous ont fait part de leur riche expérience. Notre reconnaissance s'adresse également à la HES-SO//Genève, qui a accepté de financer une partie du coût de ce mandat, à Caritas Genève, qui a offert des bons à la clientèle acceptant de répondre au questionnaire sur l'épicerie fréquentée, et au Département de la cohésion sociale du canton de Genève (DCS), qui nous a confié le mandat. Nous adressons encore nos remerciements aux deux étudiants qui ont fait passer les questionnaires Caritas, à nos collègues Jérôme Mabillard et Simon Gaberell qui se sont occupés de la mise en place du mandat et à Hossam Adly qui en fait le suivi. Enfin, nous transmettons toute notre affection aux proches qui nous ont épaulé·es au long de l'enquête et de la rédaction du rapport.

Avant-propos

Ce mandat est une demande émanant du Département de la cohésion sociale du canton de Genève (DCS) et de la HES-SO datant de juin 2021, qui s'est mis en place en janvier 2022. L'enquête sur les épiceries communales solidaires fait suite à un projet financé par le Fonds national de la recherche scientifique suisse (FNS) intitulé *Indigence en pays d'opulence ? Approche anthropologique de l'aide alimentaire en Suisse (2019-2023)* et mené par Laurence Ossipow, Anne-Laure Counilh et Yann Cerf, en collaboration avec Aude Martenot et Juliette Renevier à la Haute école de travail social de Genève (HETS-GE). Les articles déjà publiés figurent en bibliographie de ce rapport ; d'autres publications suivront en 2023 et 2024.

Résumé

Le rapport *De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation. Ressources, besoins et pistes de transformation à Genève*, réalisé sur mandat du DCS et de la HES-SO, repose sur une enquête qualitative (observation participante et entretiens) et quantitative (statistiques) menée dans trois épiceries communales solidaires gratuites et une épicerie « communale » associative, ainsi que dans deux autres dispositifs (La Farce, épicerie gratuite pour les étudiant·es, et deux épiceries Caritas payantes).

À partir d'une revue de la littérature internationale sur les épiceries destinées aux personnes financièrement démunies, ainsi que d'une description et d'une analyse précises de ces épiceries à Genève, nous nous demandons si ce type de dispositif peut permettre de transiter vers un droit à l'alimentation, évitant de pérenniser le modèle de l'aide alimentaire d'urgence. Les épiceries solidaires communales reposent comme les autres dispositifs sur un modèle charitable et solidaire qui combine bénévolat, philanthropie, générosité citoyenne et subventions étatiques. En ce sens, le dispositif n'est guère différent de ce qui se fait par exemple aux Colis du Cœur. La grande différence néanmoins, c'est que ce dispositif des épiceries solidaires communales s'appuie aussi sur le travail social, qui génère un engagement étatique (ici communal) important. Toutefois, et comme on le verra par la suite, les épiceries communales sont encore très loin d'offrir un droit à l'alimentation : leur accès ne repose pas sur un droit, c'est une prestation sous condition de ressources, ponctuelle et limitée.

L'enquête menée auprès des trois épiceries solidaires communales (et de l'épicerie sociale de type associatif) laisse apparaître de nombreuses ressemblances : accès contrôlé par une attestation délivrée par les services sociaux communaux ; ouverture une demi-journée par semaine ; livraisons de la banque alimentaire Partage, complétées par d'autres fournisseurs à Onex et Lancy ; fonctionnement reposant sur le bénévolat et le travail social (salarie). Un certain nombre de différences existent aussi, notamment sur le plan budgétaire. Les budgets engagés sont en effet loin d'être équivalents, même si le nombre de ménages aidés varie selon les périodes de l'année. Certains dispositifs font beaucoup avec peu (l'Epi-Sol, 70 ménages, 30 000 francs) ; beaucoup avec beaucoup (Lancy, 80 ménages, 80 000 francs) ; peu avec peu (Vernier, 25 ménages, 10 000 francs) et relativement beaucoup avec un budget moyen (Onex, 42 ménages, 30 000 francs).

L'accès aux épiceries solidaires communales est en principe réservé aux personnes ne recevant pas d'aide sociale cantonale (celle qui est délivrée par l'Hospice général). L'aide alimentaire communale ne vise donc pas à compléter la somme « d'entretien » (alimentation, hygiène, vêtements, mobilité, loisirs...) dispensée dans le cadre de l'aide sociale cantonale, qui prend par ailleurs en charge tout ou partie du loyer et l'assurance maladie. Ce n'est, comme le disent certain·es travailleur·euses sociaux·ales communaux·ales, qu'un « coup de pouce » ou un « comblement » pour des personnes attendant que certains droits se débloquent (chômage, AVS, AI, rente de veuf·ve) ou que certaines prestations soient distribuées, comme les prestations complémentaires familiales ou pour personnes en âge AVS ou encore l'obtention de subsides d'assurance. L'aide alimentaire communale peut aussi venir compléter en « nature » un budget momentanément déséquilibré par des dettes ou une situation de travail partiel. Onex et Vernier se tiennent à cette règle de n'aider en principe que les personnes ne touchant pas d'aide sociale cantonale. En revanche, Lancy et Epi-Sol (Les Trois-Chêne) entrent assez largement en matière sur une « épicerie » aussi donnée aux personnes bénéficiaires de

l'aide sociale cantonale. Lancy accordant même cette aide aux requérant·es d'asile et aux réfugié·es résidant sur la commune et ne recevant qu'une aide sociale cantonale minimale. Les Trois-Chêne et Vernier qui comptent également nombre de réfugié·es et requérant·es sur leur territoire ne l'accordent en principe pas.

Comme on le verra, cette aide alimentaire ponctuelle est bien sûr utile et appréciée, mais ne contribue que rarement à équilibrer les budgets sur le long terme. Globalement, cette aide ne résout pas la précarité de celles et ceux qui en bénéficient. En revanche, l'évaluation sociale et budgétaire que les professionnel·les du travail social font de la situation de leurs consultant·es avant d'accorder ou non une attestation pour l'épicerie communale contribue à éviter certaines formes de non-recours, les consultant·es étant invité·es à effectuer des démarches pour obtenir les prestations auxquelles elles et ils peuvent prétendre.

L'équipe de recherche s'est aussi penchée sur une autre forme d'épicerie solidaire gratuite, La Farce, destinée à la population estudiantine genevoise. La Farce est une association à but non lucratif distribuant des denrées alimentaires, créée par deux étudiantes de la HETS-GE dans l'optique d'alléger les budgets étudiants et de réduire les inégalités entre membres du corps étudiant. En 2021, 602 personnes recevaient des produits. La Farce fonctionne avec 6000 francs de subventions et 6460 francs de cotisations, ainsi que des dons de multiples partenaires, y compris Partage. La réduction du gaspillage alimentaire est aussi au centre du projet, qui date d'avant la pandémie et a ouvert ses portes le 15 octobre 2020. Les étudiant·es des HES-SO//Genève et de l'UNIGE peuvent y accéder en prouvant leur statut avec une carte d'étudiant·e et un certificat d'études. L'adhésion est de 20 francs, mais on peut aussi avoir accès à la prestation en effectuant un certain nombre d'heures de bénévolat. Le comité et les bénévoles entendent créer un espace d'accueil qui dépasse la seule aide alimentaire, et proposer des activités sociales, comme des fêtes, mais aussi des ateliers de réparation de vêtements. Ces activités sociales correspondent à ce que certain·es chercheur·es britanniques nomment le *more than food*, c'est-à-dire une organisation et des services qui dépassent la seule distribution de nourriture. La population estudiantine est reconnaissante de ce qu'elle reçoit, mais estime néanmoins que ce serait à l'État de se préoccuper de nourrir les personnes démunies financièrement. Cette population, considérant l'aide alimentaire comme un droit, n'éprouve donc en principe pas de honte à fréquenter l'épicerie sociale estudiantine, qui, de surcroît, ne réunit que des étudiant·es, donc un monde de l'entre-soi. Ce n'est pas le cas des bénéficiaires des épiceries communales décrites plus haut, pour qui la prestation, aussi utile qu'elle soit, constitue une épreuve et une humiliation.

Les épiceries Caritas genevoises également étudiées diffèrent des épiceries solidaires communales, car elles proposent des produits payants à prix modiques. Elles font partie d'un réseau national d'épiceries et sont accessibles aux personnes démunies sur présentation d'une carte de légitimation. Contrairement aux autres dispositifs présentés dans ce rapport, le fonctionnement des épiceries Caritas ne repose pas sur la récupération gratuite d'inventaires de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution. Même si elles bénéficient aussi de subventions privées et achètent des surplus à très faible prix, ces épiceries fonctionnent à partir d'un modèle commercial. L'approvisionnement s'effectue auprès d'une centrale d'achat spécialisée et la distribution est gérée par des professionnel·les de la vente. Ainsi, les épiceries Caritas ressemblent à des épiceries commerciales ordinaires. Excepté l'accès conditionné à la possession d'une carte (au demeurant assez facile à obtenir), la clientèle peut fréquenter le magasin à des horaires qui lui conviennent (jours et horaires analogues aux commerces

ordinaires) et composer ses paniers de marchandises selon son souhait, ses goûts, ses besoins et son budget. Même s'il n'est pas à la portée de toutes les bourses (des « bons » gratuits sont néanmoins possibles), ce type de dispositif est celui qui se rapproche le plus d'un droit à l'alimentation, car il permet que l'approvisionnement des ménages se fasse dans un cadre n'entraînant que peu de stigmatisation : la clientèle est libre de ses choix, ne fait pas l'objet de contrôles une fois la carte obtenue pour une année et conserve, en tout cas sur le plan de ses achats alimentaires, un statut de consommateur ou consommatrice comme, ou presque comme, les populations non démunies financièrement.

Liste des abréviations

ADR : *activité de réinsertion*

AFP : *attestation fédérale de formation professionnelle*

AI : *assurance invalidité*

AMAP : *association pour le maintien d'une agriculture paysanne*

AMIG : *aide sociale spécifique aux personnes réfugiées ou requérantes d'asile*

ANDES : *association nationale des épicerie sociales*

ASOC : *aide sociale ordinaire*

AVS : *assurance vieillesse et survivant·es*

CAS : *Centre d'action sociale*

CATI-GE : *Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève*

DCS Genève : *Département de la cohésion sociale*

FAO : *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*

FNS : *Fonds national de la recherche scientifique suisse*

GIEC : *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*

HEAD : *Haute école d'art et de design*

HES-SO//Genève : *Haute école spécialisée de Suisse occidentale // Genève*

HETS-GE : *Haute école de travail social de Genève*

HG : *Hospice général*

IPCC : *Intergovernmental panel on climate change* (voir GIEC)

OFS : *Office fédéral de la statistique*

P.A.N.I.E.R.S. : *Pour un accès à une nourriture inclusive, écologique, régionale et solidaire*

SASL : *service communal des affaires sociales de Lancy*

SPAd : *service de protection de l'adulte sous curatelle*

SSSE : *Service social, santé et enfance*

UMG : *Union maraîchère genevoise*

Table des matières

Remerciements	3
Avant-propos	5
Résumé	7
Liste des abréviations	11
1. Introduction générale	17
1.1. Contexte	17
1.2. Les dispositifs d'aide alimentaire en Suisse et à Genève	19
1.3. Littérature internationale sur les épiceries sociales ou solidaires	22
1.4. Approche, méthodologie et éthique de la recherche	29
2. Les épiceries communales	31
2.1. Portrait général des épiceries communales	31
2.2. Gouvernance	33
2.2.1. Approche statistique et précautions méthodologiques	36
2.2.2. Le public des épiceries communales	36
2.2.3. Expériences des épiceries communales par les bénéficiaires	38
2.2.4. Santé et insécurité alimentaire	40
2.2.5. Les « bons » à Lancy	40
2.3. Onex	41
2.3.1. Contexte historique	41
2.3.2. Fonctionnement	43
2.3.3. Approvisionnement	45
2.3.4. Mise en place	45
2.3.5. Distribution	46
2.3.6. Les bénévoles	49
2.3.7. Tensions, triche, abus	51
2.3.8. Profils et opinions de bénéficiaires : deux entretiens complémentaires	52
2.3.9. Conclusion	54
2.4. Lancy	55
2.4.1. Contexte et historique	55
2.4.2. Fonctionnement	57
2.4.3. Approvisionnement	59
2.4.4. Mise en rayon	60

2.4.5. Distribution	60
2.4.6. Les bénévoles	64
2.4.7. Tensions, triche, abus	67
2.4.8. Profils et opinions des bénéficiaires.....	67
2.4.9. Conclusion.....	69
2.5. Epi-Sol.....	71
2.5.1. Contexte et historique.....	71
2.5.3. Approvisionnement et parcours de distribution	73
2.5.4. Les bénévoles	77
2.5.5. Profils et opinions de client·es	78
2.5.5. Conclusion.....	80
2.6. Vernier	81
2.6.1. Contexte et historique.....	81
2.6.2. Fonctionnement.....	83
2.6.3. Approvisionnement, mise en place et distribution	85
2.6.4. Les bénévoles	87
2.6.5. Tensions et sentiment de honte.....	90
2.6.6. Profils et opinions des bénéficiaires.....	91
2.6.7. Conclusion.....	93
2.7. Conclusion générale sur les épiceries communales.....	94
3. Les autres modèles d'épiceries à Genève	101
3.1. L'épicerie étudiante La Farce.....	101
3.1.1. Contexte et historique.....	101
3.1.2. Précisions méthodologiques pour l'enquête par questionnaire	103
3.1.3. Profil des répondant·es	105
3.1.4. Santé et alimentation	107
3.1.5. Accessibilité de l'épicerie.....	109
3.1.6. Perception des produits par les bénéficiaires.....	111
3.1.7. Conclusion.....	114
3.2. Les épiceries Caritas à Genève : Plainpalais et la Servette	115
3.2.1. Contexte et historique.....	115
3.2.2. Précisions méthodologiques pour l'enquête par questionnaire	117
3.2.3. Profils des répondant·es.....	118
3.2.4. Santé et alimentation	120

3.2.5. Accessibilité des épiceries Caritas.....	123
3.2.6. Perception des produits et des épiceries Caritas	124
3.2.7. Conclusion.....	125
4. Conclusion générale et recommandations.....	127
4.1. Pour un droit à l'alimentation.....	127
4.2. Pour repenser l'aide alimentaire.....	129
5. Bibliographie	133
6. Table des figures.....	141

23 septembre 2022 l'inscription d'un droit à l'alimentation dans la Constitution genevoise. L'introduction de ce droit à l'alimentation au chapitre des droits fondamentaux garantis par la Constitution genevoise va dans le sens du développement d'une politique de l'alimentation qui serait, au même titre que le logement, la santé ou l'éducation, au centre de l'action publique et permettrait non seulement une alimentation adéquate, mais aussi une restructuration des systèmes de production et de consommation alimentaires. Cette loi doit toutefois encore être approuvée par le peuple en juin 2023 pour entrer en vigueur.

Dans le contexte post-pandémie (en septembre 2021), le Département de la cohésion sociale du canton de Genève (DCS) et la HES-SO//Genève ont voulu en savoir davantage sur l'aide alimentaire apportée par les épiceries solidaires communales gratuites. Ces mandants nous ont donc convié·es à étudier la gouvernance des épiceries (l'action des services sociaux communaux sous la responsabilité desquels sont placées les épiceries communales solidaires gratuites⁸), à expliquer le rôle des travailleurs et travailleuses sociales impliquées dans les épiceries communales, et à nous interroger sur la place des bénévoles ainsi que sur les profils et expériences des bénéficiaires.

Le DCS s'intéressait surtout aux épiceries solidaires communales, car un certain nombre de communes voulaient connaître l'expérience de celles qui avaient mis en place une épicerie solidaire. Toutefois, dans le paysage de l'aide alimentaire, d'autres épiceries ont une action importante, c'est pourquoi nous avons proposé d'inclure aussi dans l'enquête les épiceries Caritas de Genève et l'épicerie estudiantine La Farce. Outre la gouvernance déjà mentionnée et les profils des bénéficiaires, l'objectif du mandat consiste à décrire, expliquer et questionner le rôle que ces épiceries pourraient jouer dans l'instauration d'un droit à l'alimentation qui remplacerait une aide alimentaire d'urgence se déployant sur le long terme.

Le « droit à l'alimentation », tel qu'il a notamment été défini par Olivier de Schutter, rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation à la FAO (2009 et 2014) et tel que le conçoivent la plupart des recherches menées sur l'aide alimentaire (voir notamment Rist, Delgado, Mukhovi *et al.* 2021), se caractérise par un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux habitudes des groupes sociaux dont sont issu·es les consommateurs et consommatrices, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, satisfaisante et digne. En résumé, « the normative content of the right to food can be summarized by reference to the requirements of availability, accessibility, adequacy and sustainability, all of which must be built into legal entitlements and secured through accountability mechanisms » (De Schutter 2014). Le droit à l'alimentation se fonde sur l'accessibilité à une nourriture considérée comme adéquate correspondant aux goûts et besoins des mangeurs et mangeuses, issue par ailleurs d'un système durable de production et de distribution. Ainsi, *le droit à l'alimentation* ne correspond pas à *l'aide alimentaire*, même si les deux notions sont très souvent confondues. Elles sont en réalité contradictoires : le premier doit être reconnu comme un droit humain et inscrit dans une loi (*legal entitlement*) qui permet de le réclamer (un droit « justiciable »), tandis que la seconde ne devrait – pour les spécialistes de l'aide alimentaire (voir, par exemple, Caraher et Furrey 2017) – relever que de l'urgence.

Après avoir décrit la place des épiceries dans le système de l'aide alimentaire genevois et passé en revue la littérature internationale sur les épiceries sociales, nous présenterons la structure et

⁸ À l'exception de l'Epi-Sol, qui est une association active sur la commune des Trois-Chêne (infra).

le mode de fonctionnement de quatre épiceries gratuites (trois épiceries communales et une épicerie associative disposant de fonds communaux). Nous analyserons ensuite deux autres formes d'épiceries, l'une gratuite (l'épicerie estudiantine de Genève La Farce) et l'autre payante (les deux épiceries Caritas sises à Genève). En conclusion, nous questionnerons les données présentées et analysées pour déterminer dans quelle mesure les épiceries solidaires peuvent aider à implémenter un droit à l'alimentation et quelles seraient les pistes de transformation possibles pour atteindre ce but.

1.2. Les dispositifs d'aide alimentaire en Suisse et à Genève

Les dispositifs d'aide alimentaire peuvent être différenciés selon quatre critères : l'origine de l'approvisionnement, le mode de distribution des vivres, la conditionnalité de l'aide et le type d'organisation prodiguant cette aide. Du côté de la chaîne gratuite d'approvisionnement, les banques alimentaires ou organismes assimilés récupèrent des invendus⁹ autant que des invendables¹⁰ et reçoivent des dons¹¹ puis les redistribuent à diverses associations, car elles et ils ne peuvent revendre ce qui a été donné. Les épiceries payantes comme Caritas (<https://www.epiceriecaritas.ch/>) se fournissent en revanche sur une plateforme d'achats à prix avantageux, commune à toutes les épiceries Caritas en Suisse.

La banque alimentaire genevoise Partage se situe actuellement entre les deux modèles : celui du recueil d'invendus et celui de l'achat en grosse quantité. Elle continue de distribuer des « invendus » à une cinquantaine d'associations genevoises et aux épiceries communales gratuites, mais fonctionne également comme une plateforme d'achats¹² au meilleur prix afin de pouvoir obtenir suffisamment de marchandises à donner aux Colis du Cœur (<https://colisducoeur.ch/>) qui se sont beaucoup développés depuis la pandémie de Covid-19¹³. On notera que, contrairement à l'Union européenne, les banques alimentaires suisses (Partage à Genève¹⁴, mais aussi Table couvre-toi ou Table Suisse dans la plupart des autres cantons) n'ont pas accès aux surplus agricoles distribués par des banques alimentaires nationales, comme en France, par exemple¹⁵. Elles doivent elles-mêmes recueillir les surplus des entreprises agroalimentaires, organiser des campagnes d'appel aux dons et/ou déployer une activité d'achat à prix réduit.

⁹ Les « invendus », terme émique utilisé par les responsables de l'aide alimentaire, correspondent à la marchandise, généralement non « sèche », récupérée à Genève par la banque alimentaire Partage (<https://www.partage.ch/fr/>).

¹⁰ Les « invendables », terme non émique, correspondent aux marchandises provenant d'entreprises sanitaires ou alimentaires ou encore de grandes surfaces, non vendues parce qu'elles sont en excédent ou présentent un défaut de packaging.

¹¹ Ces dons proviennent d'habitant-es du canton achetant de la marchandise dite sèche stockée dans des containers par le magasin où a eu lieu le recueil des produits, puis directement livrée à la banque alimentaire lors de campagnes incitant à la générosité civile (<https://samedidupartage.ch/>). À cette même occasion, des dons monétaires sont aussi sollicités auprès des habitant-es et des grandes entreprises. D'autres dons proviennent d'entreprises ou de la philanthropie (voir plus loin).

¹² Avant la pandémie, Partage achetait quelques produits, notamment ceux qui ne figurent jamais dans les invendus ou dans les dons de la société civile, par exemple des œufs et du lait.

¹³ Avant la pandémie de Covid-19, les Colis du Cœur étaient plus autonomes : ils recevaient de la marchandise de Partage (invendus et achats offerts aux Colis du Cœur) en même temps qu'ils passaient leurs propres commandes sur leurs propres fonds venant notamment de la Fondation Hans Wilsdorf. Suite à la pandémie, l'approvisionnement des Colis du Cœur est exclusivement fourni par Partage, qui a, en quelque sorte, récupéré les fonds qui étaient attribués aux Colis du Cœur pour des achats.

¹⁴ Partage effectue toutefois quelques échanges avec la banque alimentaire française.

¹⁵ Ce fonctionnement est devenu rare dans toute l'Union européenne à partir des années 1980, des réglementations ayant permis de mieux réguler la production agricole.

À Genève, le fonctionnement de l'aide alimentaire repose sur un modèle mixte de subventions publiques et privées, bien que certaines petites associations ne dépendent que de fonds privés. Contrairement à d'autres cantons, l'aide alimentaire à Genève est soutenue par des fonds publics cantonaux indirects (« emplois de solidarité ») et directs, communaux¹⁶, ainsi que des fonds privés relevant de la philanthropie. Depuis 2023, un contrat de prestations du canton finance Partage (pour la première fois de manière régulière) pour un montant de 550'000 francs par année durant 4 ans. Contrairement à ce qui se pratique dans le canton de Fribourg¹⁷, l'aide alimentaire est moins soutenue par des institutions religieuses, quoiqu'au moins présentes indirectement, notamment à Caritas. Genève a aussi la particularité de pouvoir bénéficier des largesses de plusieurs grandes entreprises et de la philanthropie de la Fondation Hans Wilsdorf, qui consacre 61% de ses ressources au domaine social et à la santé¹⁸.

Les dispositifs d'aide alimentaire recourent principalement à trois modalités différentes de distribution de nourriture : les colis alimentaires, les repas chauds servis à table ou à l'emporter et les épiceries solidaires gratuites ou payantes, dans lesquelles le choix des produits est possible. Vient également s'ajouter la possibilité de fréquenter un restaurant usuel ou semi-gastronomique s'appuyant sur des mets issus de la production durable qui soit mélange la clientèle (nantie et démunie), soit la sépare. Les dispositifs qui la mélangent le font généralement à partir d'un système de repas suspendus offerts par celles et ceux qui en ont les moyens (par exemple Le Tunnel à Fribourg). Ceux qui la séparent (par exemple le Refettorio à Genève) reçoivent la clientèle nantie à midi et celle qui est démunie le soir, les revenus obtenus de la première permettant de nourrir gratuitement la seconde.

À l'exception des restaurants dits sociaux et des maraudes¹⁹ ouverts à tous et toutes, l'accès à l'aide alimentaire est conditionnel, les associations définissant des critères de minima sociaux, de résidence et de statut pour son obtention. Les colis alimentaires à Genève sont essentiellement réservés à celles et ceux qui sont en dessous des minima sociaux et ne reçoivent pas d'aide sociale (les personnes en situation d'immigration illégale). Ils servent aussi les personnes qui n'osent pas demander d'aide sociale, notamment les personnes au bénéfice d'un permis B craignant de se voir retirer ledit permis si elles déposent une demande d'aide sociale. Celles et ceux qui reçoivent une aide sociale cantonale n'ont en principe pas droit aux Colis du Cœur, mais les titulaires de permis N, F et L et les débouté·es ne touchant que des barèmes minimaux d'aide sociale peuvent y prétendre, de même que des personnes aidées au barème usuel mais contraintes de payer elles-mêmes un supplément de loyer ou provisoirement sanctionnées par une diminution de leur forfait « d'entretien »²⁰. Certaines personnes qui sont

¹⁶ Indirectement, le canton soutient Partage grâce aux emplois aidés liés au chômage (emplois de solidarité, 1 300 161 francs pour 2021). Partage bénéficie aussi de subventionnements communaux (99 600 francs pour 2021), dont la Ville de Genève (427 200 francs pour 2021), voir rapport d'activités <https://www.partage.ch/pdf/2021/>.

¹⁷ Notre autre canton d'enquête dans le cadre du financement du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS).

¹⁸ https://hanswilsdorf.ch/chiffres_cles.html

¹⁹ Dans les maraudes, les bénévoles sont des personnes issues d'associations caritatives privées ou de services publics qui distribuent des vivres dans la rue ou dans des parcs, principalement à des SDF et des individus souffrant d'addictions. Lire par exemple Jeanrenaud, Meigniez, Malatesta et Magalhães de Almeida (2019).

²⁰ À notre connaissance, nous ne disposons pas à l'heure actuelle d'une enquête qui établirait statistiquement les manières d'accorder une attestation pour les Colis du Cœur ou pour une épicerie communale. Selon un courriel de la directrice de l'Action sociale à l'Hospice général envoyé le 20 mai 2021, les personnes qui sont au barème I (le plus généreux) devraient ne pas y avoir droit tandis que les autres au barème II (comme les requérant·es d'asile) peuvent l'obtenir. Comme on l'a vu (supra), la pratique dans les épiceries communales varie. Un certain nombre d'exceptions justifie l'attestation même si la personne est en barème I : loyer trop élevé ; soutien indirect pour le remboursement d'une facture ; aide pour pallier une sanction ; maladie. Il semblerait aussi que la pratique peut varier selon les chef·fes de service des CASS (Centre d'action sociale et de santé). La commune la plus

de peu au-dessus des minima sociaux ou des indépendant·es sans droit à l'aide sociale peuvent aussi se voir délivrer une attestation pour accéder aux colis. Certaines associations distribuent ces colis sans exiger d'attestation, mais la plupart, dont les Colis du Cœur, ne les délivrent que sur la base d'une évaluation sociale. Selon Bonvin, Lovey, Rosenstein et Kempeners (2020), les bénéficiaires des Colis du Cœur se composent à peu près à égalité de personnes en situation d'immigration illégale ou en cours de régularisation (44,5%) d'une part et d'autre part de titulaires de permis de résidence (B), d'établissement (C) ou de personnes de nationalité suisse (43,2%).

Avant la pandémie, les Colis du Cœur contenaient des produits frais devant être réfrigérés (viande, poisson, laitage), des œufs, du lait, des fruits et légumes, des produits secs ainsi que certains articles d'hygiène et des couches pour enfants (Ossipow 2023). Durant la pandémie, les produits devant suivre une chaîne du froid ont été supprimés des colis, les sites de distribution n'ayant pas tous des réfrigérateurs. La viande et le poisson congelés ont été remplacés par des conserves de poisson. La part des fruits et légumes est en revanche restée importante et provient désormais de circuits courts grâce à l'Union maraîchère genevoise (UMG), qui vend des cornets de légumes à Partage, qui les redistribue ensuite avec des œufs, du lait et des produits dits secs. Les Colis du Cœur en collaboration avec Partage distribuent par ailleurs des colis supplémentaires durant l'été aux familles ayant des enfants de moins de 12 ans (<https://colisducoeur.ch/cabas-alimentaires-pour-enfants-en-situation-de-precarite-un-projet-commun-aux-colis-du-coeur-et-a-partage/>).

Deux types d'épicerie sociale coexistent à Genève. Le premier, correspondant à une épicerie gratuite subventionnée par des fonds communaux, et le second aux épiceries Caritas payantes. L'épicerie La Farce offre, quant à elle, les mêmes services que l'épicerie communale gratuite, mais repose sur des conditions d'accès différentes (voir infra pp. 103-116).

Le recours à l'épicerie communale n'est possible que pour les résident·es de la commune qui ont bénéficié d'une évaluation sociale par les services communaux idoines. À l'exception de Lancy et des Trois-Chêne (Epi-Sol), une attestation pour l'épicerie n'est d'ordinaire donnée qu'aux personnes aidées par les services sociaux communaux. Ces bénéficiaires ne reçoivent habituellement pas d'aide sociale (personnes de peu au-dessus des minima sociaux qui ne pourraient pas toucher d'aide sociale ; personnes en attente d'un droit qui devrait se débloquent plus ou moins rapidement ; personnes titulaires d'un permis F qui ne bénéficient que d'une aide sociale cantonale partielle ; personnes souffrant provisoirement de problèmes budgétaires importants). Ces épicerie solidaires, tenues par des professionnel·les du travail social et des bénévoles, proposent un certain choix de produits. Elles reçoivent de la marchandise de Partage, mais se fournissent aussi auprès d'autres sources d'approvisionnement.

Le second type d'épicerie est, comme on l'a dit, payant. Il s'agit des épiceries Caritas. Il existe 21 épiceries Caritas en Suisse, dont deux à Genève. Ces épiceries se fournissent dans une centrale d'achats qui leur est propre. Toutefois, elles reçoivent aussi des soutiens philanthropiques ainsi que des formes de sponsoring qui leur permettent de proposer à la vente des produits à prix cassé. Une partie des marchandises proviennent des excédents de l'industrie alimentaire. Presque 35% de l'assortiment est offert gratuitement aux épiceries par les

généreuse, celle de Lancy, affirme néanmoins ne pas pouvoir répondre positivement lorsque le CASS de la commune le demande pour certaines personnes qui ont de graves problèmes de budget depuis la récente inflation des prix en 2023. Elle estime en effet que c'est au canton et non pas à la commune de résoudre ce problème.

fournisseurs, le reste est acheté, parfois grâce à des subventions spécifiques de fondations pour la santé (<https://www.epiceriecaritas.ch/fr/fournisseurs-producteurs/sousite-sv-stiftung.html>) pour les légumes ou les fruits ou d'institutions privées subventionnant certains produits (par exemple le beurre). Le système Caritas Genève se fonde sur des achats, donc des produits payants, pour que les personnes qui fréquentent les épiceries demeurent une clientèle libre de choisir ses produits. Il est relativement facile de se procurer une carte Caritas pour autant que l'on soit au-dessous des minima sociaux et que l'on reçoive, par exemple, un subside d'assurance, des prestations complémentaires, de l'aide sociale, etc.²¹. Les épiceries Caritas doivent s'autofinancer et n'emploient pas de bénévoles, mais des spécialistes de la vente ainsi que des personnes en contrats aidés. Très soucieuse de réintégrer sur le premier marché de l'emploi les jeunes ayant rencontré des problèmes sociaux et scolaires, l'association Caritas Genève engage aussi des apprenti-es pour une formation en emploi. L'association procure par ailleurs des prestations financières et juridiques à celles et ceux qui les consultent.

En sus des dispositifs d'aide *conditionnelle* décrits ci-dessus, l'aide alimentaire se déploie aussi indirectement dans les cuisines scolaires auxquelles tous et toutes les élèves peuvent s'inscrire. Certaines communes prennent en charge tout ou partie de la facture pour les personnes financièrement fragiles. Enfin, durant les vacances scolaires d'été, certaines communes organisent une ou deux fois par semaine des petits déjeuners estivaux ouverts à tous et toutes.

1.3. Littérature internationale sur les épiceries sociales ou solidaires

La littérature internationale est riche en approches consacrées à l'aide alimentaire, aux banques alimentaires²², aux colis et aux restaurants sociaux ou soupes populaires²³. Cette littérature est l'œuvre d'anthropologues et sociologues, de géographes, d'historien·nes, de nutritionnistes et, désormais, de spécialistes du marketing s'intéressant aux épiceries sociales et aux modes de consommation des clientèles économiquement vulnérables. Cette littérature sur les épiceries sociales est toutefois moins abondante que celle consacrée à l'aide alimentaire en général, puisqu'elle est récente. En effet, même s'il existait déjà dans les années 1960 aux États-Unis la possibilité d'un accès à une épicerie usuelle sur la base de bons remis à l'épicier ou épicière responsable (actuellement, il s'agit d'un crédit à faire valider, voir Zelizer 1994 ; Poppendieck 1998 ; Nséké Missé 2020 ; Brodriez-Dolino 2019 et 2022) et même si la première Épicerie Caritas a ouvert ses portes à Bâle en 1992, les épiceries font partie d'une « seconde génération » de l'aide alimentaire. Ces épiceries sociales sont diversement nommées dans différents pays d'Europe : « épiceries sociales ou solidaires » en France, en Suisse et en Belgique francophone ; « *Sociales Kruideneers* » en Belgique néerlandaise ; « *Croix-Rouge Buttek* » et « *Caritas Buttek* » au Luxembourg ; « *Bancos de Alimentos* » en Espagne ; « *Rete Banco Alimentare* » en Italie ; « *Tafeln* » en Allemagne ; et « *social groceries ou social supermarkets* » en Grande-Bretagne.

²¹ Voir les conditions de commande de la carte sous : <https://www.epiceriecaritas.ch/fr/commande-de-la-carte-dacces.html>. A Genève, la demande en ligne est contrôlée par le responsable des Épiceries Caritas. Dans d'autres cantons, l'attestation va avec la carte « Culture » distribuée aux personnes disposant d'un revenu modeste.

²² Dans le champ anglophone, une distribution de colis peut être dénommée *food bank* ou *food pantries*. Dans le champ francophone, le terme de *food bank* (banque alimentaire) est généralement réservé aux banques qui rassemblent la marchandise et la redistribuent aux associations.

²³ Voir références citées en fin de document.

Les épiceries sociales reposent sur la vente de produits à prix cassés, avec l'idée de pouvoir ainsi mieux respecter la dignité des démunies ou des familles à petits budgets. Le paiement des achats s'effectue selon divers systèmes (être membre du magasin et payer en caisse à la sortie et/ou bénéficier d'une carte de crédit qui permet un certain nombre d'achats gratuits). L'approvisionnement repose presque uniquement sur des surplus des banques alimentaires ou des plateformes qui revendent elles-mêmes des invendus. Toutefois, en France surtout, des associations avec la paysannerie permettent également d'offrir des fruits et légumes locaux. Certains magasins proposent aussi une certaine mixité de clientèle, dont une partie paie le prix le plus bas et une autre le prix affiché, permettant ainsi quelques marges de profit pour l'épicerie, tandis qu'une autre encore débourse un peu davantage en signe de solidarité (<https://social-grocery.org/>).

Le service en épicerie est censé se rapprocher d'un droit à l'alimentation, puisqu'il permet le libre choix des produits et la participation financière. Généralement, la clientèle paie 10% à 30% du prix usuel, qui est affiché ou non. Ce service constitue un progrès du point de vue des militantes d'un droit à l'alimentation (choix des produits, horaires élargis, clientèle mixte, stigmatisation peu visible), mais il reste critiquable selon elles et eux, car les produits proviennent des banques alimentaires et continuent donc à faire fonctionner les entreprises agroalimentaires, qui ne se préoccupent que peu d'alimentation durable et d'équité sociale. Comme le signale Lopamudra Patnaik Saxena dans un article du *Gardian* signé par J. Rayner (2019) :

« 'Social supermarkets are a step up from food banks', she says. 'But they still don't address the issues of poverty. A form of austerity retail is being developed, based around an intermediary market in surplus food.' She argues that the supply is unreliable and 'risks becoming a chronic part of the poverty economy.' »

Dans un autre texte, la chercheuse et sa collègue (Patnaik Saxena et Tornaghi 2018) expliquent que les supermarchés sociaux ont émergé récemment en Grande-Bretagne comme réponse à la pauvreté alimentaire et au gaspillage. Ce sont des initiatives « non charitables » dans la mesure où les produits sont vendus et non pas donnés. Le premier supermarché est né en 2013 à Goldthorpe, dans le South Yorkshire, suivi un peu plus tard de sept franchisés. Ces supermarchés se fondent sur trois critères. Le premier est que les produits proposés à la vente sont des invendus, des surplus ou des invendables. La seconde caractéristique est que les produits sont vendus à un prix environ 70% inférieur à leur prix d'origine. Enfin, troisième caractéristique, ces supermarchés sont des entreprises sociales qui cherchent à aider les personnes économiquement démunies en même temps, disent-elles, qu'elles luttent contre le gaspillage. La plupart offrent également du *more than food*, de la sociabilité, des informations, des prestations sociales (café ou restaurant social attenant ; marchés ; ateliers de cuisine ; ateliers de désendettement).

Les autrices concluent que ces épiceries sont très utiles, mais représentent toutefois aussi un danger dans la mesure où elles risquent de rendre les personnes démunies dépendantes de ce type de service d'approvisionnement parfois irrégulier et qui doit lui-même lutter contre la concurrence des discounts. De surcroît, comme l'ensemble des chercheur·es dans ce domaine, les deux spécialistes notent que ces épiceries ne résoudront pas les causes de la précarité, qui sont structurelles, la précarité n'étant améliorable que par des formes d'aide sociale. En Grande-Bretagne, la clientèle de ces épiceries est plutôt satisfaite des prestations qui, disent-elles, n'entament pas leur dignité. Cette clientèle compare d'ailleurs souvent la prestation reçue dans

les banques alimentaires avec celle qui est octroyée dans les épiceries, au détriment des premières. Même la restriction de certains produits en vue d'une équité de distribution est, dans l'épicerie sociale, tout à fait admise par rapport aux mêmes situations dans les banques alimentaires. Il semble aussi que les personnes gèrent mieux leur budget si elles doivent payer les produits²⁴ et sont très satisfaites de voir ce qu'elles économisent. Même si toutes les épiceries ne se ressemblent pas, elles ont tout de même, d'après les photos, l'allure d'épiceries sociales n'offrant à la vente qu'un seul produit de référence ou, selon les cas, des rayons parfois un peu vides. Par ailleurs, leur horaire est généralement limité à une ouverture deux fois par semaine.

En France, les épiceries sociales communales existent depuis plus longtemps qu'en Grande-Bretagne (depuis 2000 environ), dépendent de la Banque alimentaire européenne et d'organisations nationales qui proposent des surplus. Elles s'efforcent néanmoins de diversifier leur approvisionnement. Différentes nouvelles expériences sont menées avec l'Association nationale des épiceries sociales (ANDES), qui tentent de privilégier les circuits courts, et donc de soutenir à la fois les personnes économiquement démunies et les paysans vulnérables (Paturel et Carimentrand 2018) en vue de davantage de durabilité et de justice sociale et alimentaire. Ces épiceries, pour pouvoir exister et recevoir un soutien communal, obéissent à une charte²⁵ qui impose différents critères et valeurs de fonctionnement :

« Les épiceries sociales et solidaires participent à la lutte contre la précarité alimentaire en proposant des denrées alimentaires, et si possible des produits d'hygiène et d'entretien, contre participation financière. Leurs projets s'inscrivent dans les principes de solidarité et de dignité et visent à promouvoir l'émancipation, le renforcement du lien social et la santé par l'alimentation. »

La charte insiste donc sur la participation financière pour renforcer la position de la personne, qui n'est plus bénéficiaire, mais cliente, supposée trouver un assortiment satisfaisant. Contrairement à ce qui se pratique en Suisse, ce sont les responsables de l'épicerie qui évaluent directement la situation sociale de la personne. Comme on peut le lire, la charte insiste également sur le « renforcement du lien social », un leitmotiv dans le travail social qu'il conviendrait de questionner, puisque cela laisse entendre que toutes les personnes précaires seraient isolées. Comme le résument les autrices Paturel et Carimentrand (2018) analysant le programme Uniterres²⁶ mis en place par l'ANDES, le système d'épicerie sociale associé à des contrats avec la paysannerie permet un échange plus ou moins réciproque entre client·es et paysan·nes, puisque les premiers/ères peuvent compter sur des fruits et légumes de bonne qualité émanant de circuits courts, tandis que les second·es sont soutenu·es par des contrats à long terme. Globalement, notent les autrices, les épiceries peuvent choisir d'encourager le commerce international en se fondant sur des réductions de prix ou des surplus, ou alors soutenir des circuits courts en passant des conventions avec les agricultrices et agriculteurs nationaux.

²⁴ C'était aussi la thèse de V. Zelizer (1994) décrivant les *food stamps* aux États-Unis.

²⁵ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/charte_nationale_epiceries_sociales_solidaires_gouv.pdf

²⁶ Depuis 2011, le programme Uniterres a visé à mettre en place une coopération en circuits courts entre les structures d'aide alimentaire et l'agriculture locale au sein du réseau national des épiceries solidaires en France. Ne parvenant pas à un équilibre financier, le programme s'est arrêté en 2018.

La plupart des épiceries françaises demeurent néanmoins marquées par le modèle de l'aide alimentaire, et ne s'en cachent pas, en utilisant un slogan un peu paradoxal : « *L'aide alimentaire qui n'en a pas l'air* » (<https://andes-france.com/>). D'autres chercheur-es, ayant participé à la même recherche que Paturel et Carimentrand (2018), se sont penché-es plus avant sur les façons de traiter la clientèle, puisque celle-ci est généralement amenée à participer à un « projet » qui peut s'assimiler à du bénévolat ou alors à une injonction sanitaire. Duboys de Labarre et Crenn (2019 : 83) suggèrent ainsi que les institutions d'aide alimentaire sont passées « *d'une logique du 'scandale de la faim' dans des sociétés de pléthore à un glissement vers des problématiques de santé publique puis d'alimentation durable* ». Les auteur-es s'arrêtent sur un exemple qui les a frappé-es : celui d'une paysanne « bénéficiaire » ou « cliente » que les responsables de l'épicerie obligent à prendre des légumes alors qu'elle en produit elle-même et les trouve meilleurs que ceux de l'épicerie. Elle préférerait donc se servir en produits de base ou d'hygiène. La volonté éducative que l'on retrouve dans maints projets d'aide alimentaire pose différents problèmes et se fonde sur le présupposé que les « pauvres » ne savent pas se nourrir, ce qui n'est généralement pas le cas. En effet, bien souvent, ces « pauvres » connaissent les principes d'une alimentation dite saine, mais ne peuvent pas les appliquer faute d'argent ou de temps (Damhuis *et al.* 2020, ainsi que Ossipow 2023a).

Tenues par le respect d'une charte dont dépendent les soutiens financiers, la plupart des épiceries françaises, même si elles sont innovantes à plus d'un titre, restent toutefois prises au piège d'une morale qui souhaite « activer » les bénéficiaires (Castel 2003 ; Dubois 2021) ainsi que les contrôler/accompagner socialement, même si leurs difficultés ne relèvent pas nécessairement de problèmes personnels, mais davantage, comme nous l'avons répété à plusieurs reprises, de conditions structurelles ou statutaires. Cette volonté d'« activer » les bénéficiaires perdure dans un modèle qui n'est pourtant pas celui de l'aide sociale (cantonale) ou de l'assistance. En d'autres termes, la structure d'aide alimentaire a changé, mais probablement pas le regard porté sur les client-es-bénéficiaires. Si on compare les épiceries françaises aux épiceries britanniques, on peut supposer qu'en France l'accompagnement social est plus individualisé et contrôlé, alors qu'il est plus « communautaire » ou collectif et moins obligatoire au Royaume-Uni : la clientèle doit prouver qu'elle peut légitimement accéder à l'épicerie, mais fréquente librement les prestations sociales qui sont offertes, telles que des offices d'information ou un café social.

En France toujours, d'autres systèmes s'organisent pour proposer des produits de qualité à des personnes financièrement peu nanties (groupements d'achat, jardins familiaux partagés). Les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), célèbres pour leurs paniers vendus à des adhérent-es de tout bord, cherchent aussi à développer des paniers pour les plus pauvres. Le réseau d'AMAP aura par exemple tenté une expérience intitulée P.A.N.I.E.R.S., un acronyme qui résume bien ses ambitions : « Pour un accès à une nourriture inclusive, écologique, régionale et solidaire » (<https://amap-aura.org/accessibilite-alimentaire>). D'un point de vue militant (en faveur du droit à l'alimentation), de tels paniers pourraient être considérés comme idéaux, puisque l'approvisionnement serait durable et le système potentiellement « intégratif », c'est-à-dire proposant que la clientèle économiquement défavorisée s'engage, comme les autres client-es, dans les projets de l'association, mais c'est rarement le cas, comme on va le voir plus loin.

En Belgique, Andriessen, Van der Horst et Morow (2018) analysent une épicerie sociale en Flandres, région qui en compte actuellement 39. L'épicerie est ouverte deux jours par semaine.

La clientèle peut y venir sur rendez-vous une fois par semaine. Elle est interrogée sur ses besoins et goûts afin d'en tenir compte autant que possible dans l'assortiment (par exemple en proposant de la viande halal). Une personne seule peut dépenser 20 euros par semaine, une famille 30 ; 10% du budget peuvent aussi être dépensés en produits spéciaux (des produits de marque, par exemple de la crème Nivea ou un détergent écologique²⁷). La clientèle dit se sentir bien moins stigmatisée que dans une banque alimentaire, puisqu'elle peut choisir ce qu'elle veut, paie ses achats et peut également être bénévole : l'épicerie dépend en effet de dons et d'un travail partiellement bénévole (7 employé·es payé·es pour environ 42 bénévoles par an, dont 25% sont aussi des client·es). Pour les autrices, le choix des produits, le fait de les payer et l'intérêt porté aux besoins et goûts de la clientèle semblent suffire à faire de ces épiceries une bonne alternative et à laisser éprouver à la/au bénéficiaire la dignité d'un·e citoyen·ne pleinement intégré·e dans la société de consommation. Ce d'autant plus que la clientèle dit pouvoir épargner un peu d'argent qu'elle peut ensuite dépenser pour quelques produits « superflus », comme l'achat de glaces pour leurs enfants dans un stand de rue. Pour Van der Horst (2013)²⁸, les épiceries sociales sont des dispositifs « win-win » pour les pauvres européen·nes autant que pour les épiciers et épicières et les entreprises agroalimentaires, puisque ces dernières peuvent éliminer leurs surplus et lutter contre le gaspillage. La chercheuse va plus loin encore, ajoutant :

« I've never seen any disadvantage if it's implemented the proper way' she says. 'It also helps society to reduce its welfare costs. »

Ces propos, certes tenus en 2013, sont surprenants dans le cadre de l'aide alimentaire. En effet, les chercheur·es et les militant·es s'efforcent plutôt de déconstruire cet argumentaire du « win-win » et plaident pour une aide sociale renforcée (De Schutter 2009 et 2014 ; Caplan 2017 ; Caraher et Furey 2017), seul moyen à leurs yeux de sortir de l'aide alimentaire.

D'autres chercheur·es belges (Damhuis *et al.* 2020) ne se contentent pas de ces conclusions et interrogent certaines dimensions d'une alimentation dite durable. Elles et ils cherchent à voir comment les épiceries sociales pourraient également tenir compte de ce qui est important dans l'alimentation, certains goûts, mais aussi certaines quantités permettant par exemple de partager ce que l'on a au lieu de ne pas oser inviter quelqu'un chez soi. De même s'interrogent-elles et ils sur les dispositifs d'alimentation dite durable, qui sont parfois plutôt destinés à des personnes à fort capital socio-économique et culturel et auxquels les personnes moins aisées ne s'identifient pas.

En Allemagne, le système « Bundesverband Deutsche Tafel » (<https://www.tafel.de/>) est une association fédérale qui a mis en place depuis 1993 (à Berlin) de très nombreux dispositifs régionaux de distribution, nommés les Tafeln (tables), qui comptaient 2100 dispositifs en 2017 selon Kessl *et al.* 2021. Ces Tafeln, qui existent aussi en Suisse alémanique et à Fribourg sous une forme légèrement différente (voir <https://www.tischlein.ch/fr/>), sont à la fois des banques alimentaires régionales et des dispositifs de distribution. En Allemagne, ce sont des dispositifs privés et caritatifs, mais aussi aidés par des ressources communales ou régionales. En ce sens,

²⁷ Détergent écologique qui permet au client de « s'engager » en choisissant un produit qu'il estime adapté à la planète et donc de pouvoir exprimer une certaine forme d'identité à travers son choix, une remarque intéressante puisque les personnes financièrement démunies sont plutôt perçues comme ne pouvant pas se permettre de tels choix (Andriessen, Van der Horst et Morow 2018 : 10).

²⁸ https://www.wu.ac.at/fileadmin/wu/d/i/retail/PDF_Dokumente/Dokumente_Mitarbeiterseite/Holweg/Social_Supermarkets_A.pdf

comme en Suisse, les Tafeln ne témoignent pas d'un désengagement étatique tel qu'on peut l'observer en Grande-Bretagne, mais d'une combinaison entre fonds privés (société civile, philanthropie) et fonds publics qui se sont beaucoup développés après la réforme à la baisse de l'aide sociale et du chômage (Hart-Gesetze 2020). Le système des Tafeln est très critiqué par ceux qui l'ont étudié, notamment Stefan Selke (2013) et Stephan Lorenz (2012). Pour ce dernier, les Tafeln encouragent toutes les formes de surplus de notre société de (sur)consommation au lieu de réfléchir à une alimentation sobre et durable ainsi qu'à des droits sociaux qui seraient les seuls à pouvoir sécuriser la vie des plus vulnérables. Les politiques sociales actuelles en Allemagne ne semblent néanmoins pas changer et produisent plutôt des formes d'économie charitable (Kessel 2019 ; Kessel *et al.* 2021). Pour ces auteurs, les Tafeln dispensent une aide utile, mais ne contribuent en rien à sortir les personnes démunies financièrement de la pauvreté. En fait, la nourriture ne manque pas, mais elle est, comme en Suisse, une variable d'ajustement pour les bénéficiaires et un argumentaire pour celles et ceux qui agissent dans le domaine de la pauvreté : se nourrir paraît ainsi plus nécessaire que de se vêtir ou d'avoir des loisirs. C'est pourquoi c'est sur l'alimentation, pensée comme plus incontournable que d'autres besoins, que se fixe la charité (Kessel *et al.* 2021 : 60).

Les dispositifs de Tafeln varient énormément d'une région à l'autre et sont des lieux de tensions et de conflits entre les « activistes » (les instances responsables), les bénéficiaires et les bénévoles, qui craignent beaucoup que les bénéficiaires ne « s'installent » dans l'aide reçue (encore un leitmotiv de l'aide sociale...), sans d'ailleurs se montrer très reconnaissant·es de l'aide fournie. Les « activistes » adoptent aussi des positions qui peuvent paraître paradoxales. D'une part, elles et ils sont conscient·es que ce ne sont pas les Tafeln qui vont sortir durablement les démunies de la pauvreté et, de l'autre, elles et ils se plaignent de ne plus recevoir assez de surplus pour poursuivre leur aide. Fondamentalement, les Tafeln comme tous les dispositifs d'aide alimentaire gratuits renforcent l'exclusion des personnes démunies qui, en tout cas sur le plan alimentaire, ne peuvent plus être considéré·es comme des consommateurs et consommatrices libres de leurs choix, alors même que c'est la possibilité de choisir (des biens comme des idées) qui est à la base d'une société démocratique. Comme le disaient déjà Baerlosius et Ludwig-Mayerhofer en 2001, puis Lorenz en 2012, ne pas avoir de choix, c'est le critère analytique de l'exclusion. À notre connaissance, les Tafeln ne correspondent pas à des épicerie ou à des *Sozialkaufhäusern* (Emptner 2013) qui, elles, sont assimilées à des formes de business social ou à des magasins de seconde main. À notre connaissance aussi, il n'y a pas d'épicerie Caritas en Allemagne. La Fondation existe (<https://www.caritas.org/histoires/?lang=fr>), mais centre l'essentiel de son aide (non laïque) sur des pays du Sud, la Pologne et, actuellement, l'Ukraine.

S'intéressant au cas de l'Autriche, de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Suisse alémanique, les auteur·es²⁹ de *Implementing social supermarkets in Europe* (2015) constatent que tous ces pays ont mis sur pied des épicerie, certains en comptant néanmoins davantage que d'autres. Leur approche est surtout documentaire et ne rappelle pas le contexte global d'insertion de ces établissements. Pour la Suisse en tout cas, cette approche a également tendance à mettre sous la même dénomination des épicerie (par exemple les épicerie Caritas) et les dispositifs de distribution de colis comme « Tischlein deck dich » (Table couvre-toi).

²⁹ Felicitas Schneider, Silvia Scherhauser (BOKU University, Austria) ; Hortense Montoux, Manuela Gheoldus, Clementine O'Connor, Agathe Derain (Deloitte Sustainability).

Si l'on résume les argumentaires en faveur des épiceries sociales gratuites ou faiblement payantes, on retrouve principalement quatre idées fondamentales :

1. Comme les banques alimentaires, les épiceries sociales peuvent servir à écouler des surplus agricoles ou issus d'entreprises agroalimentaires et des articles d'hygiène. Ainsi, elles luttent contre le gaspillage, en tout cas celui qui relève de la production et de la vente industrielle, et permettent une consommation gratuite ou des achats à petit prix.
2. À des degrés divers, les épiceries sociales permettent aux personnes qui y ont accès d'être mieux considérées dans leur dignité, puisqu'elles peuvent choisir ce qu'elles veulent acheter. De même, en exigeant un paiement même minime, elles permettent que les bénéficiaires se considèrent avant tout comme des client·es.
3. Les épiceries qui se fournissent grâce à des circuits agricoles courts favorisent une agriculture durable.
4. Certaines épiceries sociales offrent des activités d'accompagnement social et de sociabilité qui permettent aux personnes isolées ou « désaffiliées » (Castel 2003) de se réinsérer socialement et aux autres d'obtenir et d'échanger des informations.

Ces quatre dimensions sont néanmoins critiquées par presque toutes et tous les spécialistes de l'aide alimentaire cités en référence :

1. En écoulant des surplus, les épiceries continuent d'entretenir une alimentation qui favorise les grandes entreprises agroalimentaires et les processus de surconsommation.
2. Le choix dans les épiceries sociales est loin d'être généralisé ; outre les légumes, il ne concerne que 5 à 7 produits. Seules les épiceries Caritas proposent un choix complet de produits.
3. Le paiement dans les épiceries à prix cassé offre la possibilité de se considérer presque comme un consommateur ou une consommatrice ordinaire. Toutefois, les épiceries payantes ne peuvent pas aider les plus démunies financièrement, qui n'ont presque aucune ressource sauf si elles et ils reçoivent des cartes-cadeaux (des « bons ») pour y faire leurs achats.
4. À l'heure actuelle, les épiceries sociales fondées sur des circuits courts d'agriculture raisonnée ou biologique ne sont pas légion. Ce type d'alimentation « durable » semble encore l'apanage des populations économiquement favorisées.
5. Toutes les personnes financièrement démunies ne sont pas nécessairement isolées ou « désaffiliées », ainsi les activités d'accompagnement social et de sociabilité qui entourent certains systèmes d'épicerie solidaire ne sont-elles pas nécessairement utiles, et ce d'autant plus si la clientèle est davantage composée de travailleurs ou travailleuses pauvres qui n'auraient pas le temps de fréquenter le dispositif d'accompagnement social. Par ailleurs, même s'il peut être agréable d'échanger avec des personnes vivant des expériences de pauvreté analogues, les occasions d'être en contact avec des personnes venant d'autres réseaux peuvent aussi être fructueuses (par exemple lors des contacts noués à l'occasion de petits déjeuners estivaux à Onex ou Lancy).

En fait, les deux critiques majeures reposent sur des argumentaires différents. S'il s'agit d'espérer davantage de justice sociale et alimentaire, il faut alors changer tout le système, y compris celui d'aide alimentaire, pour le rendre plus durable. S'il s'agit surtout d'aider les personnes économiquement défavorisées, une épicerie sociale « non durable » ou relativement durable ou un supermarché usuel pourraient être adéquats. Cela signifie alors que les personnes financièrement démunies doivent être davantage soutenues par des formes d'aide sociale financière et non pas seulement par un « accompagnement social » qui, bien que

fournissant des informations et certaines formes de sociabilité, tend à considérer les personnes économiquement défavorisées comme peu autonomes et peu cultivées sur les thèmes de l'alimentation et de la santé. Or, comme on a pu le lire, il est possible de considérer qu'il s'agit d'un biais de représentation qui tend à faire croire qu'une approche charitable et contrôlée est préférable à celles favorisant une certaine autonomie. Pourtant, maint-es spécialistes de la faim et de la pauvreté, dont Olivier De Schutter (2009 et 2014), ont plutôt tendance à estimer que la protection sociale est essentielle pour la réalisation du droit à l'alimentation. Elle contribue non seulement à garantir le droit de chacun·e à une alimentation adéquate, mais elle vise aussi à rendre les personnes pauvres moins vulnérables et plus autonomes. Toutefois, la volonté de modifier l'aide sociale, qui subit davantage de coupes que de renforcements, nécessite un changement de vision. Il s'agirait de sortir d'une logique de conditionnalité de l'aide et de considérer l'aide sociale directe comme empêchant – partiellement en tout cas – le processus d'appauvrissement impliquant négativement la santé physique et psychique de celles et ceux qui le subissent. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'aide sociale communale est intéressante. Outre l'accès à l'épicerie, qui permet, comme on le verra plus loin, des économies somme toute minimales, le soutien financier direct et ponctuel qui est aussi accordé selon les cas empêche souvent, disent les professionnel·les du social concerné·es, que les bénéficiaires soient aspiré·es dans une spirale de dette. En fait, comme l'ont déjà montré maint-es chercheur·es, (notamment Zelizer 1994 ; Perrin-Heredia 2015 ; Colombi 2020), si l'on dépasse le présupposé que les « pauvres » ne savent pas gérer leur argent et que l'on accepte de les aider en liquide plutôt qu'en nature, l'aide accordée a des retombées plus efficaces.

1.4. Approche, méthodologie et éthique de la recherche

Pour ce mandat, notre approche est mixte, composée d'une méthode qualitative basée sur l'observation participante et d'entretiens formels et informels. Une analyse statistique de questionnaires complète l'approche. Cette enquête est dite multisite dans la mesure où elle étudie la même thématique dans des lieux à la fois semblables et différents et s'intéresse aussi aux liens qui existent entre les différents sites sélectionnés en les enquêtant pour eux-mêmes, et dans une perspective comparative (Marcus 1995/2010).

L'analyse statistique est expliquée dans les sous-chapitres consacrés à Caritas et à La Farce, ainsi que dans les statistiques concernant les épiceries communales. Dans les quatre épiceries sociales communales (les quatre qui existent actuellement), nous nous sommes fondé·es essentiellement sur l'observation participante et les entretiens, mais avons ajouté quelques statistiques, étant donné que les entretiens formels ont eu peu de succès. Ce manque de succès peut être expliqué par différents facteurs. Premièrement, les bénéficiaires n'ont qu'un temps limité à nous consacrer le jour de la distribution et nous encouragent à les rappeler, mais ensuite hésitent à accepter l'interview. Même si nous leur avons largement précisé que leurs propos seraient traités de façon anonyme, elles et ils n'ont pas tout à fait confiance en nous. Seules la durée et une fréquentation plus intense des lieux aideraient à pallier cette méfiance. Par ailleurs déjà passablement contrôlé·es et fréquemment obligé·es d'évoquer leurs difficultés, elles et ils ne souhaitent pas encore se livrer davantage. De surcroît, des problèmes de langue ont pu se poser, qu'il y ait de vrais problèmes de communication avec des personnes dont nous ne maîtrisons pas la langue (par exemple le kosovar) ou que les bénéficiaires pensent ne pas parler assez bien le français (l'anglais ou l'espagnol) pour être interviewé·es. Nous avons également pris le parti de n'exercer aucune pression sur les personnes en ne demandant aucune aide aux

responsables, afin que les bénéficiaires ne se sentent pas obligé·es de faire plaisir à ceux et celles-ci et pour éviter que les responsables ne choisissent de ne nous mettre en contact qu'avec celles et ceux qui pourraient être de « bon·nes » bénéficiaires, éliminant de fait celles et ceux qui pourraient être insatisfait·es du système. Toutefois, dans une des épiceries, nous nous sommes vu conseiller certaines personnes et avons mené deux entretiens avec des personnes que nous avons contactées de notre propre chef et un entretien avec une personne très intéressante mais qui visiblement souhaitait nous rendre service pour remercier la responsable de l'épicerie. Nous n'avons pas d'emblée expliqué que l'entretien était faiblement rémunéré (10 francs pour 30 à 60 minutes d'interview). Si les entretiens avec des bénéficiaires étaient difficiles à obtenir, ceux que nous avons eu avec les responsables n'ont en revanche fait aucune difficulté et furent d'une grande richesse explicative. Ces responsables ont reçu en retour une première version de l'analyse concernant « son » dispositif. Ces restitutions-discussions, de plus en plus fréquentes en anthropologie (Cefaï et Costey 2009 ; Ossipow 2014 ; Olivier de Sardan 2014), nous apparaissent importantes parce qu'autant l'entretien que l'analyse des observations ne sont pas des textes neutres (Lahire 1996 ; Bosa 2013) : l'observation comme chercheur·e endossant parfois les habits du ou de la bénévole permet prendre en note maints détails dont ni les responsables ni les bénévoles ou les bénéficiaires ne se rendent compte. Ces observations à la dérochée, même si les chercheur·es les mènent le plus éthiquement possible, comportent des dangers : généraliser des gestes ou des propos alors que l'enquête est de courte durée, donner trop de place aux propos enregistrés alors même que l'interviewé·e n'aurait sûrement pas dit autant de choses par écrit, etc. Par ailleurs, comme le soulignait Olivier de Sardan (2014), venir discuter avec les responsables du texte produit permet généralement de compléter les informations et de voir lesquelles peuvent être problématiques. Dans les restitutions avec les épiceries communales, nous avons généralement corrigé des erreurs factuelles et des propos qui auraient pu paraître un peu offensants ou indiscrets. Nous n'avons néanmoins pas modifié nos analyses, que nous ne présentons pas comme objectives, mais comme tendant à l'objectivation. Certaines restitutions se sont particulièrement bien passées, les responsables trouvant dans nos considérations critiques des occasions pour réfléchir (ainsi, une remarque d'une bénéficiaire interviewée qui trouvait que les épiceries ne se concentraient que sur les familles et les enfants et pas assez sur les « jeunes », adolescent·es, jeunes adultes, jeunes adultes étudiant·es). Dans d'autres cas, nous avons dû discuter pied à pied de certaines formulations, y compris de certains cadres théoriques.

Dans un premier temps, nous n'avons restitué nos résultats que partiellement aux partenaires des épiceries communales (chacun·e le texte de « son » épicerie). Dans un second temps et après une première validation des mandants, nous avons envoyé l'ensemble du rapport à nos partenaires de recherche, mais n'avons hélas procédé à aucun retour aux bénévoles ou aux bénéficiaires, qui n'ont généralement pas accès aux restitutions (Csupor et Ossipow 2012), celles-ci ne s'adressant bien souvent qu'aux partenaires responsables³⁰. Les autres modèles d'épiceries (La Farce et les épiceries Caritas) ont fait l'objet de questionnaires qui ont été discutés avec les responsables avant d'être soumis aux bénéficiaires. De même, les textes d'analyse ont été envoyés pour commentaires en demandant de ne pas diffuser plus loin les

³⁰ Dans le cas de cette enquête, nous projetons d'envoyer des exemplaires du rapport dans les épiceries enquêtées, qui pourront les redistribuer à toutes les personnes intéressées.

résultats³¹. Ces deux dispositifs ont été essentiellement étudiés quantitativement, mais une des épiceries Caritas avait été le sujet d'une observation en profondeur (le mardi durant quatre mois en 2021 et 14 entretiens avec des client·es) dans le cadre de l'enquête FNS. La Farce, quant à elle, a aussi fait l'objet de plusieurs observations ponctuelles.

Les descriptions des épiceries peuvent paraître parfois un peu longues, mais cette longueur correspond aussi à un principe méthodologique et d'éthique de la recherche. En effet, comme le soulignent différents chercheurs (notamment Olivier de Sardan 1995, 1996 ; Lahire 1996 ; Bosa 2013), les anthropologues devraient autant que possible donner au lectorat accès au matériel de terrain, qui s'il n'est pas brut permet de questionner les explications et les interprétations.

2. Les épiceries communales

2.1. Portrait général des épiceries communales

Les épiceries communales d'Onex, Lancy, Epi-Sol et Vernier sont situées dans des quartiers ou des communes qui cumulent cinq ou six critères de pauvreté : revenu annuel médian, nombre de bas revenus, taux de chômage, élèves d'origine modeste, part de bénéficiaires de subsides et d'allocations logement (voir CATI-GE 2020 et en introduction de chaque description d'épicerie). Elles ont fait l'objet d'une étude par « observation directe » (nous étions sur place à *découvert*³² à différentes reprises au moment de la mise en place et de la distribution) et d'une « observation participante » (en observant, nous avons donné un coup de main, notamment pour la mise en place des produits à Lancy et à Epi-Sol ou pour aider à la distribution des légumes et fruits, par exemple à Onex, ou celle des sacs à Epi-Sol). Nous nous sommes également livrées à de longs entretiens avec les responsables, suivis de restitutions des résultats par épicerie (écrites et orales ou orales seulement), qui ont donné l'occasion de corriger certaines erreurs factuelles et de discuter certains points d'explication et d'interprétation. Ce que nous n'avons pas fait faute de temps (et c'est regrettable), c'est de contacter un·e ou deux travailleurs ou travailleuses sociales communales pour savoir comment elles et ils accordaient l'accès à l'épicerie. Nous avons néanmoins pu recueillir les propos d'une travailleuse sociale (également partiellement responsable d'une des quatre épiceries), qui nous a expliqué comment elle procédait. Dans la même épicerie, nous avons aussi pu discuter au moment de la restitution de ces processus d'attribution d'une attestation pour l'épicerie. Dans une autre épicerie, aussi au moment de la restitution, nous avons pu en savoir davantage sur l'attribution d'une carte pour l'épicerie et sur cette aide alimentaire « coup de pouce » ou « comblement ».

³¹ Le texte a fait l'objet d'une première restitution avec les mandants le 7 novembre 2022 et d'une seconde restitution avec les mandants et les responsables des épiceries enquêtées le 14 mars 2023. Le texte a été révisé en tenant compte des échanges de ces deux séances.

³² À découvert, c'est-à-dire en disant que nous étions chercheuses chaque fois que nous engageons la conversation. Mais il est bien sûr possible que moult bénéficiaires nous aient assimilées à des bénévoles. Bien sûr, les responsables et les bénévoles savaient pertinemment qui nous étions. Toutefois, comme déjà évoqué, le danger de l'observation participante est l'observation à la dérobée. Sans se cacher mais en étant très attentives, nous pouvons observer maints détails ou entendre maintes conversations que, dans l'idéal, nous aurions pu être censées ne pas capter. C'est aussi pour cette raison que nous procédons à des restitutions pour voir comment relater de la façon la moins offensante ce qui pourrait déplaire.

Avec les bénéficiaires, en sus de nombreuses « conversations » (interviews informelles), nous avons également mené 2 interviews formelles à Onex, 3 à Lancy, 1 à Epi-Sol et 2 à Vernier. À l'exception de Lancy, les interviews ont été difficiles à obtenir parce que nous ne « forcions pas la main » aux bénéficiaires, qui peuvent craindre que les interviews ne soient pas anonymisées (nous avons pourtant garanti qu'elles l'étaient à plusieurs reprises) et qu'elles ne soient transmises aux responsables qui pourraient reconnaître des bénéficiaires même si leurs propos ont été anonymisés³³. Il est également possible que les bénéficiaires stigmatisé·es du seul fait d'être perçu·es comme « pauvres » (donc moins « capables ») par leur entourage et parfois par certains guichets administratifs ne se sentaient pas légitimes pour nous parler. À l'épicerie de Vernier, essentiellement fréquentée par des *working poor*, se posait aussi une question de temps, puisque ces travailleurs et travailleuses pauvres devaient se dépêcher de remplir leur caddy en dehors des horaires de travail. Les mères de famille qui venaient dans les autres épiceries n'avaient par ailleurs pas que cela à faire non plus et n'avaient souvent pas le temps d'un entretien au moment de la distribution. Nous avons proposé d'autres horaires et de nous déplacer chez elles ou de les accueillir dans un café de la commune, mais quand le public n'est pas captif (sur place), il est encore plus difficile d'accéder à la personne. Enfin, on peut aussi mettre ces refus d'être interviewé·es sur la honte à se décrire comme une personne financièrement démunie. En étant aidé·es (ce pour quoi elles et ils sont très reconnaissant·es), les bénéficiaires sont en effet condamnée·es à une quintuple « peine » tout au long du processus :

1. Ne pas s'en sortir financièrement.
2. Voir leur parcours de vie et leurs ressources budgétaires décortiqués par les professionnel·les du social (au niveau communal ou cantonal) ; devoir renouveler l'attestation, la carte d'accès à l'épicerie (tous les mois ou tous les trois mois) et être à nouveau évalué·es par lesdites professionnel·les du social.
3. Aller à l'épicerie, où elles et ils sont également observé·es et contrôlé·es par les responsables, les bénévoles, les chercheuses et leurs voisin·es ou d'autres « client·es ».
4. Se voir proposer une interview qui, inévitablement, conduira à répéter partiellement ce que l'on a déjà dit plusieurs fois à d'autres acteurs et actrices (professionnel·les du social ou du chômage ; personnel associatif ; psychologues). La rémunération de 10 francs pour 30 ou 60 minutes d'interview a néanmoins été acceptée avec beaucoup de gratitude.
5. Se voir proposer de remplir un questionnaire que l'on craint moins que l'interview, mais qui peut aussi se révéler être chronophage, surtout si l'on ne maîtrise pas bien la langue et que l'on ne le remplit pas sur place (ce qui était possible).

Au vu de ce peu de succès rencontré par les interviews, une situation qui aurait pu être probablement modifiée si nous avions eu davantage de temps pour nous faire connaître, nous avons proposé un questionnaire, qui a eu aussi peu de succès (sauf à Lancy), ici probablement pour des raisons de langue, d'expression verbale et de temps. Ces questionnaires très courts

³³ La transmission aux responsables était évidemment hors de question, nous l'avons aussi affirmé aux interviewé·es, qui pouvaient par ailleurs cesser de répondre à nos questions à tout moment, ainsi que l'exige l'éthique de la recherche et plus précisément le consentement éclairé. Pour celles et ceux qui ont accepté de nous répondre, le rendu dans ce rapport a été très précautionneux (pas de diffusion de l'audio ; pas de diffusion de la retranscription dans son entier ; anonymat des répondant·es mais aussi de certaines caractéristiques qui pourraient permettre de les reconnaître). Malgré toutes ces précautions, il est néanmoins possible que certain·es responsables reconnaissent les personnes interviewées dans ce rapport ; c'est le lot de l'anthropologie dans sa propre société et dans de petits milieux d'enquête. Nous faisons toutefois confiance aux professionnel·les du social pour, à leur tour, appliquer une certaine éthique professionnelle et ne pas délivrer d'informations relevées par nous sur ces bénéficiaires.

essentiellement formés de réponses à cocher reprenaient partiellement certaines questions posées dans le cadre de l'épicerie Caritas et de l'épicerie La Farce. Étant donné le faible taux de retour, nous avons pris le parti d'en montrer globalement les résultats et non par commune, même si les résultats détaillés sont disponibles en annexe.

2.2. Gouvernance

Les bénéficiaires de l'épicerie solidaire reçoivent un « bon » ou une « carte » de deux façons. À Onex et à Vernier, les personnes domiciliées légalement sur la commune peuvent en effet se rendre au service social communal pour demander des informations sur les possibilités d'aide sociale et financière. Elles sont alors reçues par un travailleur ou une travailleuse sociale³⁴, désormais nommé·e TS, qui évalue leur situation sociale et financière. Le ou la TS s'efforcera d'abord de voir si son ou sa consultant·e a bien recours aux prestations auxquelles il ou elle peut accéder (par exemple des prestations complémentaires familiales). Si la personne est en dessous des minima sociaux, le ou la TS l'orientera vers l'aide sociale cantonale. Si la personne est (juste) au-dessus de ces minima sociaux et souffre d'un budget négatif, le ou la TS procédera à un examen fouillé dudit budget et lui accordera une aide financière ponctuelle (qui ne devrait pas excéder 3000 francs annuels) et parfois aussi d'autres services gratuits tels qu'un mode d'écoute psychologique ou des prestations pour les enfants. Si le manque financier est faible (de l'ordre de 200 francs par mois), le ou la TS peut proposer la carte d'épicerie le temps d'essayer de redresser les défaillances dans le budget. Il s'agit de ne pas pérenniser l'aide alimentaire (qui peut néanmoins durer une année ou plus avec un réexamen mensuel ou trimestriel), mais aussi et surtout de ne pas laisser le ou la consultant·e se mettre en situation d'endettement. Souvent, l'aide alimentaire est accordée en attente de l'ouverture ou de la réouverture de droits (chômage, AI, AVS). C'est en ce sens que les TS parlent d'un « coup de pouce » ou d'un « comblement ».

Comme on l'a déjà expliqué, les personnes qui se voient accorder une aide sociale cantonale ne bénéficient pas d'une aide alimentaire, puisque les assistants et assistantes sociales de l'Hospice général estiment³⁵.

- a) que le montant « d'entretien » reçu pour les dépenses quotidiennes (nourriture, hygiène, vêtements, déplacements, téléphonie, etc.) est suffisant et que
- b) l'épicerie devrait plutôt dépanner celles et ceux qui sont juste au-dessus des barèmes.

³⁴ Généralement, ces professionnel·les se qualifient de travailleurs ou travailleuses sociales pour se distinguer des assistants et assistantes sociales qui œuvrent notamment à l'Hospice général (niveau cantonal). La distinction repose entre autres sur le fait que les premiers effectuent un travail individuel d'environ 70% de leur temps (accompagnement de consultant·es ou bénéficiaires) et un travail sur le plan collectif d'environ 30% de leur temps. Ce travail collectif est divers et peut être relié à différents projets d'animation et de soutien communaux. S'occuper du bénévolat et/ou être responsable de l'épicerie communale en est un.

³⁵ Comme déjà précisé, nous n'avons pas enquêté auprès des AS de l'Hospice général sauf en 2006 (voir Ossipow, Lambelet et Csupor 2008). À l'heure actuelle, nous avons croisé différent·es AS, notamment aux Colis du Cœur, lorsque le BIS, actuellement fermé (<https://www.info-sociale.ch/>) et certaines associations se déplaçaient de temps à autre sur les sites de distribution. Nous avons plutôt entendu que le forfait d'entretien était assez élevé, et notamment une AS dire, en substance, que si le ou la bénéficiaire trouvait qu'elle ou il ne recevait pas assez d'argent pour son « entretien », et notamment son alimentation, « il n'avait qu'à manger végétarien ».

Toutefois, en cas de maladie, d'endettement, de sanction ou de loyer trop élevé³⁶ (la différence n'étant pas prise en charge par l'Hospice général), les personnes peuvent recevoir une attestation leur permettant de profiter de l'épicerie communale, voire de l'épicerie Caritas ou des Colis du Cœur. En fait, tout dépend des communes, car à Lancy et à Trois-Chêne, nombreuses sont les personnes qui reçoivent de l'épicerie bien qu'elles soient au bénéfice de l'aide sociale cantonale, l'important étant qu'elles soient domiciliées sur la commune. Par ailleurs, à Lancy, les personnes réfugiées ou requérantes d'asile touchent à la fois l'aide sociale (au barème le plus faible) et un « bon » pour l'épicerie solidaire ou les Colis du Cœur.

Les épiceries communales sont généralement prises en charge par des TS sur leur pourcentage de temps de travail collectif (voir note 30 supra). Deux des employé·es rencontré·es (un TS et une spécialiste du bénévolat) sont responsables du bénévolat communal ou du bénévolat senior. À Trois-Chêne, c'est une ancienne assistante sociale à la retraite qui a monté l'épicerie. Celle-ci ne fonctionne que sur du bénévolat, mais reçoit des fonds communaux. À Vernier, ce sont deux TS qui donnent chacun·e 10% de leur temps pour l'épicerie. Une carte pour l'épicerie peut être accordée pour un mois ou trois mois selon les communes. Tout renouvellement de cette carte nécessite une réévaluation de la situation sociale et du budget.

FIGURE 1. MODE USUEL D'ATTRIBUTION D'UNE « CARTE » OU D'UN « BON » POUR L'ÉPICERIE COMMUNALE

1. Personne résidant légalement dans la commune et connaissant des problèmes de budget
2. Consultation du service social communal
3. Contrôle des droits et des prestations par le ou la TS
4. Évaluation du budget
 - ⇒ Aide financière ponctuelle
 - ⇒ Aide financière ponctuelle + bon pour l'épicerie
 - ⇒ Bon pour l'épicerie uniquement
5. Réévaluation mensuelle ou trimestrielle pour prolongation du « bon » d'épicerie

Source : Ossipow, 2022

³⁶ Trop élevé par rapport au forfait loyer prévu par la loi. En l'occurrence, les loyers sont pris en charge jusqu'à 20% au-dessus du forfait (cf. art. 3, al. 2 RIASI).

2.2.1. Approche statistique et précautions méthodologiques

La majorité des questionnaires ont été passés dans les épiceries communales durant le mois de juin (à Lancy) et de juillet-août pour les autres épiceries, avec l'aide des responsables de chaque site. On rappellera aussi que les bénéficiaires des épiceries sont, à l'exception de celles et ceux de Lancy (et dans une moindre mesure d'Onex et d'Epi-Sol), des personnes qui ne touchent pas d'aide sociale, des travailleurs et travailleuses pauvres (surtout à Vernier) ou en attente de droits qui devraient se débloquent. Si les personnes ne s'en sortent pas fondamentalement avec leur budget, elles sont alors socialement accompagnées pour trouver des solutions plus pérennes. Cela explique notamment pourquoi de nombreuses personnes bénéficiaires disent être en emploi.

La grande disparité entre les taux de réponse des quatre épiceries ne permet pas de se livrer à une comparaison des publics et des pratiques entre les différentes épiceries et doit rendre le lectorat du présent rapport attentif au fait que les informations proposées dans les chiffres généraux sur « toutes les épiceries » sont plus fortement teintées des réponses données par les bénéficiaires de Lancy, qui possède un taux de représentativité de 85%. La représentativité est beaucoup moins élevée dans les autres épiceries (Onex, 43% ; Vernier, 29% ; Epi-Sol 11%). Ceci nous invite donc à la prudence quant aux interprétations.

**FIGURE 3. NOMBRE DE RÉPONDANT·ES AU QUESTIONNAIRE DES ÉPICERIES COMMUNALES
(ONEX, LANCY, EPI-SOL, VERNIER)**

Épicerie	Nombre de répondant·es	Nombre de ménages bénéficiaires	Représentativité
Lancy	68	80	85%
Onex	18	42	43%
Vernier	13	45	29%
Epi-Sol	8	70	11%
Total	107	237	45%

Source : Counilh, 2022

2.2.2. Le public des épiceries communales

Genre des enquêté·es

Comme c'est le cas dans les autres enquêtes par questionnaire réalisées dans le cadre de ce mandat à l'épicerie étudiante La Farce et aux épiceries Caritas de Plainpalais et de la Servette, on observe une surreprésentation des femmes parmi les répondant·es. Le fait que 72% des personnes ayant répondu à l'enquête soient des femmes confirme l'hypothèse qu'elles sont davantage en charge de faire les courses pour le ménage, mais aussi qu'elles sont plus vulnérables au risque de pauvreté (voir Caritas 2022 ; Dauphin et Domingo 2014 ; Kuehni 2017 ; Leboeuf 1991). Ce déséquilibre doit mettre en garde sur les interprétations des chiffres énoncés au fil de ce rapport, qui concerneront donc davantage les femmes que les hommes.

Structure par âge

Les catégories les plus représentées parmi les personnes enquêtées sont celles des 25-45 ans et des 45-65 ans, donc des ménages susceptibles de travailler et d'avoir des enfants à charge.

Structure des ménages

La structure des ménages est souvent associée au risque de pauvreté. Ainsi, les familles nombreuses, les personnes seules et les familles monoparentales se retrouvent plus susceptibles d'être vulnérables au risque de manquer de nourriture. Notre questionnaire n'a pas enquêté sur l'état civil des personnes et ne peut donc pas vraiment identifier les familles monoparentales. En revanche, on retrouve dans notre échantillon 15% de personnes vivant seules et 25% de familles nombreuses de 5 personnes et plus, les ménages de 2 à 4 personnes représentant le reste de l'échantillon (25% pour les ménages de 2 personnes, 18% pour les ménages de 3 personnes, 15% pour les ménages de 4 personnes).

Les ménages sans enfants sont moins nombreux (31%) que les ménages avec enfants (69%). Ces derniers sont également plus nombreux que dans l'échantillon de notre enquête auprès des épiceries Caritas, où 60% des foyers déclaraient compter un ou plusieurs enfants. Ce sont notamment les familles comptant 4 enfants qui sont particulièrement plus nombreuses au sein de notre échantillon d'enquête des épiceries communales (10%, dont 9% à Lancy, contre seulement 4% pour les épiceries Caritas). Ce chiffre correspond bien à la catégorie des « grandes familles » dont usent les TS pour décrire une partie des bénéficiaires.

Occupation

Pour les raisons expliquées précédemment, le taux d'emploi des personnes fréquentant les épiceries communales est plutôt élevé, puisque 52% des enquêté·es déclarent avoir un emploi (alors que seul·es 30% se déclaraient en emploi dans l'enquête des épiceries Caritas). Un peu plus d'un tiers du public enquêté se déclare sans emploi (35%), alors que 6% sont étudiant·es et 7% sont retraité·es. Ce dernier taux est deux fois moins élevé qu'aux épiceries Caritas (13% de retraité·es) et confirme les chiffres précédents qui suggéraient un nombre important de familles avec des enfants à charge et des parents en âge de travailler (chiffre de la structure par âge et chiffre de la structure des ménages).

En revanche, sans surprise, le taux d'occupation des personnes en emploi est assez faible, puisque seulement 30 % des personnes déclarant un emploi sont à temps plein et 70% travaillent à temps partiel. Cependant, ce taux est tout de même plus élevé qu'aux épiceries Caritas, où seulement 18% des personnes en emploi déclaraient être à temps plein et 82% à temps partiel.

Aide reçue

Alors que seul·es 12% des répondant·es de notre enquête dans les épiceries communales déclarent percevoir le chômage, 56% disent toucher l'aide sociale (contre seulement 38% dans les épiceries Caritas). Le taux relativement haut d'aide sociale s'explique par le fait que Lancy laisse les bénéficiaires d'aide sociale accéder à l'épicerie³⁷. Malgré le nombre important de

³⁷ Comme déjà précisé (supra), l'aide alimentaire en même temps que l'aide sociale cantonale est surtout accordée à Lancy et Trois-Chêne. Par leur nombre élevé, les répondant·es de Lancy influencent donc les taux de réponses positives concernant l'aide sociale. C'est pour cette raison que le chiffre de personnes disant recevoir de l'aide sociale cantonale est élevé.

familles dans notre échantillon, seules 3% des bénéficiaires déclarent recevoir les prestations complémentaires pour les familles. Enfin, 8% reçoivent l'AI et 10% perçoivent une retraite. Seules 17% des personnes enquêtées déclarent ne recevoir aucune aide, un chiffre beaucoup plus faible que dans l'enquête des épiceries Caritas (36%). Ce résultat n'est pas étonnant, puisqu'il faut être suivi·e à l'aide sociale communale pour pouvoir bénéficier d'un bon ou d'une carte pour l'épicerie solidaire. Par contraste, les épiceries Caritas ne sont conditionnées qu'à un seul critère de précarité (par exemple le fait de recevoir un subside d'assurance, qui n'a pas besoin d'être contrôlé par un·e TS).

Statut de résidence

La grande majorité des répondants à l'enquête sont Suisses et Suissesses (44%) ou possèdent un permis de résidence stable (permis C, 24% ; permis B, 25%), les réfugié·es possédant un permis B ou F ne représentent que 5%, les sans-papiers ou en cours de régularisation 1% chacun. Ces taux sont assez proches de ceux que l'on trouve pour les épiceries Caritas, où presque 80% des client·es ont des conditions légales de résidence stable (Suisses et Suissesses, permis C ou permis B), même si l'on trouve ici un chiffre cumulé encore plus élevé (93% de Suisses et Suissesses, permis C ou permis B). Rappelons que dans les épiceries dont ce chapitre traite, l'aide est communale et qu'il faut donc résider sur la commune, ce qui conditionne de fait les réponses sur les statuts de résidence. En effet, les personnes sans permis de séjour, donc n'habitant pas officiellement la commune, ne sont pas prises en charge par l'épicerie. Cela confirme la séparation existant de fait entre résident·es en situation légale servi·es par les épiceries communales ou Caritas et personnes en migration dite illégale ou en voie de régularisation servi·es par les Colis du Cœur.

2.2.3. Expériences des épiceries communales par les bénéficiaires

Durée de fréquentation

La fréquentation des épiceries semble s'inscrire dans le temps : 51% des personnes interrogées indiquent que leur ménage reçoit cette aide depuis 1 an ou plus, alors que 23% la reçoivent depuis 6 mois, 10% depuis 3 mois et 16% depuis 1 mois, ce qui suggère une légère augmentation récemment. Comme les épiceries Caritas, les épiceries communales ont donc vocation à s'adresser au problème structurel de la précarité (ou du moins à ses conséquences) bien plus qu'à constituer une aide d'urgence.

Temps d'attente avant la demande

En revanche, la question du non-recours, en tout cas temporaire, semble se poser de manière plus importante, puisque 40% des répondant·es déclarent avoir attendu un an ou plus avant de demander de l'aide, alors qu'aux épiceries Caritas de Plainpalais et de la Servette 75% des personnes interrogées annonçaient avoir sollicité de l'aide immédiatement. Cependant, 35% des répondant·es des épiceries communales ont attendu moins d'un mois pour demander de l'aide. Le nombre important de personnes ayant attendu un long moment avant de recevoir l'aide des épiceries communales interroge sur l'accessibilité du dispositif. Nous reviendrons sur le problème du non-recours, particulièrement bien documenté par Barbara Lucas (2019) pour la Suisse. Ici, le non-recours peut principalement s'expliquer par la non-connaissance de l'existence des épiceries. De surcroît, ce n'est que lorsque l'on se rend aux services communaux pour expliquer ses difficultés que l'on peut être aidé·e par un bon d'épicerie.

Opinion sur la qualité des produits et habitudes alimentaires

Une fois la porte des épiceries poussée, une grande majorité des enquêtés (95%) semblent satisfaites de l'aide reçue, puisqu'ils et elles jugent la qualité des produits très bonne (45%) ou bonne (50%). Pour autant, seules 33% des bénéficiaires affirment ne pas avoir modifié leurs habitudes alimentaires du fait du recours au colis de l'épicerie, alors que 63% disent consommer plus de fruits et légumes, 30% plus d'œufs et de laitages et seules 4% d'entre elles et eux plus de viande. Il semble à première vue positif que les bénéficiaires des épiceries consomment davantage de légumes en recevant les colis alimentaires qu'avant, mais il est crucial de lire ce chiffre accompagné de celui qui informe que 4% seulement des bénéficiaires mangent plus de viande. Il est donc légitime de penser qu'en recourant à l'aide alimentaire, les personnes consomment moins de produits carnés et compensent par une augmentation de la quantité de fruits et légumes. Il faut également rappeler, comme nous l'avons énoncé en introduction, que mêmes pauvres les personnes connaissent généralement les principes de la pyramide alimentaire et se nourrissent ou disent se nourrir de manière équilibrée si elles en ont les moyens.

Produits manquants

L'hypothèse précédente est confirmée par les produits identifiés par les bénéficiaires comme reçus en trop faible quantité. Sans surprise, la viande est le produit le plus plébiscité, avec 57% des ménages qui estiment qu'ils en reçoivent trop peu. Un peu moins d'un tiers des bénéficiaires déclarent également ne pas recevoir assez de produits non alimentaires, d'ailleurs considérés comme chers (produits de nettoyage 31% et produits d'hygiène 27%). 29% des ménages aimeraient également recevoir davantage de fruits. En revanche, les légumes (16%), les œufs (14%), les yaourts (10%), le fromage (9%), le pain (9%), les pâtes (6%) et les couches-culottes pour bébé (7%) sont plébiscités en plus grande quantité par une minorité de répondants. Ce dernier produit est distribué régulièrement et seulement pour les enfants en dessous de 4 ans.

Compléter l'aide alimentaire

Pour compléter le colis reçu dans les épiceries communales, la quasi-totalité des personnes fréquentent des magasins d'alimentation. Les principaux lieux d'achat sont Aldi et Lidl (61%) et Migros (52%). Dans une moindre mesure, Coop (26%), des supermarchés situés en France voisine (25%) et Denner (16%) sont choisis comme lieux pour s'approvisionner. Notons que 7% des bénéficiaires citent également le marché. Aldi et Lidl sont légèrement préférés à Migros, mais le lieu de courses dépend aussi du lieu de vie des bénéficiaires. L'approvisionnement en France est assez souvent cité pour l'achat de viande, mais s'y rendre pour effectuer d'importants achats nécessite l'utilisation d'une voiture.

Dans ces autres lieux, 67% des bénéficiaires déclarent acheter de la viande, ce qui est cohérent, puisque c'est aussi le produit qui est déclaré comme manquant le plus dans les épiceries communales. 50% de bénéficiaires achètent également des fruits et légumes, 43% des produits laitiers, 30% des œufs et 28% des pâtisseries. Ces dernières sont peu mentionnées, mais peuvent aussi témoigner du peu de produits sucrés (biscuits, chocolats) proposés dans les épiceries communales. Il semblerait qu'avant la pandémie les bénéficiaires avaient l'habitude de recevoir des gâteaux invendus livrés aux épiceries par Partage et le plus souvent distribués aux grandes familles.

Économies réalisées

Les économies déclarées réalisées grâce à l'épicerie varient de 20 à plus de 100 francs, mais plus de la moitié des ménages (55%) déclarent réaliser environ 50 francs d'économies par semaine (4% économiseraient 20 francs, 18% 30 francs, 16% 100 francs et 5% plus de 100 francs). Au total, 55% des ménages économisent donc 200 francs par mois sur le budget alimentation.

2.2.4. Santé et insécurité alimentaire

Comme dans de nombreuses enquêtes menées auprès d'un public précaire, une question a porté sur l'autoévaluation de la santé : 64% des répondant·es s'estiment en bonne (48%), voire excellente (16%) santé, alors que 27% disent leur santé moyenne et seulement 9% mauvaise.

Malgré ces chiffres plutôt rassurants, plus de la moitié des répondant·es (56%) ont affirmé ressentir de la tristesse, de l'inquiétude ou de l'anxiété. Ce résultat n'est pas contradictoire : l'autoévaluation de la santé fait probablement référence à la santé physique, tandis que la tristesse, l'inquiétude ou l'anxiété s'assimilent à la santé psychique. Que celle-ci soit dégradée n'est guère étonnant à la sortie d'une pandémie et à la veille d'une grave crise économique engendrée, entre autres, par la guerre en Ukraine. De surcroît, le principe même de l'aide alimentaire d'urgence entraîne de l'anxiété (honte de devoir pousser la porte des services sociaux et des épiceries communales ; inquiétude pour son travail sur un marché tendu ; inquiétude pour le renouvellement de son attestation ou de son permis de séjour). Ces inquiétudes ou cette anxiété aggravent à terme les problèmes de santé psychique, comme l'a démontré Tarasuk (2016) pour le Canada. Les (jeunes) bénéficiaires de La Farce ne sont pas en reste, puisque 71% répondent positivement à cette question sur une santé psychique dégradée.

Inquiétants aussi sont les chiffres qui concernent la gestion financière de la nourriture. 73% de bénéficiaire affirment en effet avoir dû diminuer la quantité ou la qualité de leur alimentation, tandis que 44% ont dû sauter un repas par manque d'argent. Les chiffres sont analogues pour les bénéficiaires de La Farce. Il faut également noter que presque un·e répondant·e sur cinq (17%) déclare avoir passé une journée sans manger par manque d'argent. Ces chiffres diminuent fortement lorsqu'il s'agit des enfants, puisque seulement 9% des bénéficiaires affirment que leurs enfants ont déjà été empêché·es de manger par manque d'argent. Pourtant, seule une petite moitié (45%) des bénéficiaires ont des enfants qui fréquentent les cuisines scolaires. Comme l'ont montré les enquêtes de terrain plus approfondies (Ossipow, Counilh et Cerf 2019-2022), on peut donc penser que lorsque l'argent vient à manquer au point d'impacter l'alimentation de la famille, ce sont d'abord les adultes qui se privent au bénéfice de leurs enfants. Ce n'est pas toujours la quantité de nourriture qui pose problème mais, lorsque le budget est trop serré, il est fréquent que les parents se privent pour permettre aux enfants de continuer à se nourrir de la même manière qu'avant, notamment avec de la viande ou de « petits plaisirs » (Ossipow, Counilh et Cerf 2019-2022 ; Colombi 2020).

2.2.5. Les « bons » à Lancy

La question des « bons » (ou attestations pour bénéficier d'une carte d'épicerie) n'a été posée qu'à Lancy, sur demande des responsables. Sur les 68 personnes interrogées, seules 13 se

sont déjà vu refuser un « bon »³⁸. Parmi elles, plus de la moitié (54% ; 7 personnes sur 13) en a compris la raison, mais seulement 5 personnes (sur 13) ont pu obtenir une nouvelle attestation. En fait, les cas de refus d'un « bon » sont peu nombreux, mais questionnent sur les critères de refus et sur l'inquiétude qu'il peut y avoir au sujet du renouvellement de l'attestation. Que les bénéficiaires aient compris la raison du refus ne veut pas dire grand-chose, car que pourraient-elles et ils dirent d'autre vis-à-vis des professionnel·les du social qui le leur expliquent ? Le bon ou l'attestation pour fréquenter l'épicerie n'est pas un droit pour lequel on pourrait recourir. Il dépend de l'évaluation de l'assistant·e social·e communal·e, qui peut se montrer plus ou moins généreuse ou généreux dans son évaluation.

La plupart des thématiques apparues dans ce questionnaire sont reprises dans l'analyse spécifique des épicerie communales que nous allons faire maintenant.

2.3. Onex

2.3.1. Contexte historique

Onex est la sixième commune du canton, comptant plus de 19 000 habitant·es réparti·es en deux zones. L'une, qui regroupe les deux tiers de la population, habite la « Cité-Nouvelle », au nord de la route de Chancy. La population y est économiquement peu favorisée, tandis qu'au sud de la commune sont installés des quartiers plus aisés. D'après le CATI-GE (2020 : 82), plusieurs secteurs de la commune d'Onex cumulent les critères de précarité, notamment Cité-Nouvelle (6 critères) et Gros-Chêne (4).

Le conseil administratif pour la législature 2020-2025 est composé d'une maire socialiste et de deux conseillères administratives (l'une issue du Centre et l'autre des Vert·e·s). Onex accueille l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) depuis 2007, mais peu de grandes entreprises susceptibles de payer des impôts, donc de participer indirectement à l'amélioration des activités liées à la « cohésion sociale ». Soucieuse de développement durable, Onex possède de nombreux parcs, comme celui des Evaux, qui compte près de 20 hectares d'espaces verts et prend part à une plateforme nationale sur les outils de mesure du développement durable (<https://www.onex.ch/fr/onex-au-quotidien/dev-durable/cercle-des-indicateurs-526-7711>). Cette perspective de développement durable fait sens avec une réflexion sur l'aide alimentaire.

Cette commune est pourvue d'un dispositif de distribution de « cornets », qui étaient auparavant remis par le service social communal (on ne connaît pas la date de début de ces distributions). La distribution a ensuite été déplacée en 2007 dans la « Petite Maison »³⁹, une jolie et modeste bâtisse située au bord de la route de Chancy, dans une zone de villas. La propriétaire l'a léguée à la commune il y a 15 ans et les responsables communaux y ont installé le dispositif d'aide

³⁸ Malheureusement, nous ne connaissons pas en détail les raisons de ce non-renouvellement du bon. Toutefois, celui-ci peut être décidé lorsque la personne ou la famille semble être revenue à meilleure fortune. Il arrive aussi que le non-renouvellement résulte d'une sanction parce que la personne a manqué plusieurs distributions sans avertir les responsables de l'épicerie, ce qui laisse dès lors penser que le-la bénéficiaire n'en a plus besoin. Ce n'est probablement pas le cas à l'épicerie solidaire communale, mais aux Colis du Cœur, des bénéficiaires, n'ayant pas tout à fait compris le fonctionnement du système, « économisaient » sur les distributions afin d'en conserver en réserve. Du coup, il leur arrivait de manquer une ou deux distributions « importantes », par exemple la semaine où sont remis l'huile ou les produits d'entretien.

³⁹ La « Petite Maison » fait pendant à la « Grande Maison » située, elle, au cœur de la Cité-Nouvelle et offrant plusieurs activités pour enfants.

alimentaire en bas et un vestiaire gratuit pour les enfants de 0 à 12 ans (« Le P'tit Vestiaire »). L'arrière de la maison donne sur un jardin potager entretenu par deux bénévoles, tandis qu'un autre, qui habite en face, s'occupe du poulailler sis sur un des bas-côtés du jardin. C'est dans ce décor bucolique qu'a lieu la distribution de l'aide alimentaire chaque mercredi matin de façon discrète, puisque la Petite Maison est située dans une petite rue de la zone de villas. Cette distribution ne suscite aucune plainte ou remarque désagréable.

Le dispositif d'aide alimentaire via le Service social, santé et enfance (SSSE) salarie un travailleur social employé à 100%, qui est par ailleurs responsable du bénévolat ; 7 bénévoles sont nécessaires pour assurer le service, mais 12 alternent de semaine en semaine. Le responsable du dispositif est parfois secondé par une assistante socio-éducative qui travaille au Pôle Seniors. D'autres prestations liées à l'alimentation ont aussi été mises en place, notamment Le Casse-Croûte, un restaurant convivial intergénérationnel, mais plutôt fréquenté par des seniors. Depuis 2013, Onex offre par ailleurs des petits déjeuners estivaux gratuits à tous les Onésien.nes les mardis et les jeudis matin de juin à septembre, suivis d'animations culturelles au cœur de l'été (https://www.onex.ch/multimedia/docs/2022/06/2022_SSSE_PetitDejeuner_A5_web.pdf). C'est, il semble, d'après son organisatrice (l'assistante du Pôle Seniors), un lieu de croisement entre les habitant·es défavorisé·es économiquement et celles et ceux qui sont plus aisé·es.

FIGURE 4. LA PETITE MAISON DE L'ÉPICERIE D'ONEX



Source : Ossipow, 2022

2.3.2. Fonctionnement

Le dispositif de la Petite Maison fonctionne avec un budget d'environ 30 000 francs entièrement dévolus à l'achat de nourriture, dont notamment 25 000 francs sont consacrés à l'achat de légumes bio à un maraîcher⁴⁰. Le responsable reçoit des produits frais et secs de Partage, qu'il complète avec 120 francs d'achats de yaourts et fromages dans une grande coopérative, les Laiteries Réunies. La Petite Maison dispose également d'une marge budgétaire qui permet de compléter les produits manquants dans les livraisons de la banque alimentaire Partage, notamment les couches-culottes.

Comme expliqué en introduction dans le sous-chapitre *Gouvernance* et comme dans toutes les épiceries communales, l'accès à l'épicerie sociale se fait sur la base d'une attestation délivrée par les travailleuses et travailleurs sociaux communaux (TS) du Service social, santé et enfance axée sur la prévention et la santé. Sur rendez-vous, ces TS évaluent la situation financière des personnes en difficulté résidant sur la commune selon leur âge, leur situation de famille et de santé, leurs assurances sociales (notamment les prestations complémentaires, leur droit au chômage, la nécessité d'une demande AI, etc.). Les TS examinent leurs difficultés financières afin d'y remédier selon les moyens communaux (participation à des frais exceptionnels ; soutien financier pour les activités sportives ou culturelles des enfants) et les conseillent dans leur budget⁴¹. Elles et ils peuvent aussi leur proposer un soutien psychologique communal ponctuel. Ainsi l'accès à l'épicerie peut être accordé en sus ou en guise de soutien financier indirect. Mais il ne s'agit que d'un coup de pouce provisoire, afin que la personne ou la famille n'ait pas à économiser sur l'alimentation pour payer des factures imprévues, ainsi que le décrit le texte qui présente les « cornets alimentaires » dans la commune :

« Le poste alimentation représente une part importante du budget d'une famille. Face à des difficultés financières, la tentation est grande de privilégier une alimentation de moins bonne qualité. La distribution de Cornets alimentaires permet aux bénéficiaires de soulager leur budget tout en offrant l'accès à une variété de fruits et légumes de qualité, ainsi qu'à des produits de première nécessité. Les produits proviennent de la Fondation Partage et d'un maraîcher local. L'accès aux Cornets alimentaires de la Petite Maison est accordé à titre ponctuel pour faire face à des difficultés temporaires, seulement après examen de la situation financière du demandeur par le SSSE⁴². Participation symbolique d'un franc. »

(<https://www.onex.ch/fr/onex-au-quotidien/sante-et-social/cornets-alimentaires-5-96>).

Le principe d'un simple coup de pouce est commun à toutes les épiceries, mais on voit ici l'importance qui est donnée à la santé des bénéficiaires pour qu'elles et ils aient des légumes de qualité. Toutes les épiceries ont cet objectif, mais celle d'Onex est la seule à le décrire noir sur blanc et à rappeler que l'alimentation est un critère d'ajustement au reste à vivre quand on est financièrement démunie. En fait, le coup de pouce intervient très souvent dans l'attente d'un droit qui doit se débloquer. C'est un « comblement », dit un collègue du responsable, une façon de colmater les manques sans pour autant que cela consiste en une aide à long terme.

⁴⁰ Une deuxième ligne budgétaire est rattachée au jardin et aux poules. Une troisième est dédiée au matériel. Une quatrième aux frais liés aux bénévoles et une cinquième aux divers.

⁴¹ https://www.onex.ch/multimedia/docs/2010/11/Fiche_aide_sociale_individuelle.pdf

⁴² En gras dans le texte original.

Une des bénéficiaires interviewé·es à Onex (voir plus loin) est au chômage et reçoit cette aide alimentaire en attendant de pouvoir être prise en charge par l'AVS (assurance vieillesse et survivant·es). Les Centres d'action sociale (CAS) de l'Hospice général, qui n'aiment généralement pas y recourir, l'octroient parfois, notamment pour compenser un loyer trop élevé qui n'est pas entièrement payé par l'aide sociale. D'autres institutions publiques et privées adressent au SSSE des demandes d'accès aux « cornets alimentaires ». Par exemple Caritas, le Foyer Arabelle (un foyer pour des mères et enfants en difficulté, situé à Onex), SOS Femmes, les HUG (Hôpitaux universitaires de Genève) ainsi que deux fondations (Pro Senectute et Pro Infirmis) (voir aussi supra, après les extraits d'entretien, l'analyse de la liste des bénéficiaires).

FIGURE 5. CARTE POUR L'ACCÈS À L'ÉPICERIE D'ONEX

SERVICE SOCIAL SANTÉ ET ENFANCE

EPICERIE SOLIDAIRE
9, chemin du Nant du Cuard
022.792.18.89

L'épicerie vous reçoit du au

Mercredi de 9h à 12h30

Nom :

Prénom :

Adultes/Adolescents :

Enfants : bébé [-3ans] :

AS :

MERCI de

- Respecter les consignes des bénévoles
- Payer Fr.1.- à chaque passage
- Se munir de sacs ou de cornets
- S'excuser en cas d'absence 022.792.18.89

RAPPEL :

- Après 3 absences non excusées, plus d'accès à l'épicerie
- Avant la dernière date contacter votre assistant(e) social(e)

L'équipe de la Petite Maison

Source : Epicerie communale Onex, 2023

Le dispositif alimentaire de la commune d'Onex ne se dénomme pas épicerie, mais indique sur son site la distribution de « cornets », ce qui étonne autant le responsable que l'enquêtrice :

« On parle de cornets alimentaires qu'on distribue aux gens, mais le lieu en tant que tel c'est la Petite Maison. C'est marrant que vous disiez 'cornets alimentaires' parce qu'évidemment moi ça me fait penser aux Colis du Cœur, en fait ce n'est pas tout à fait ça. C'est vrai que j'ai dans l'idée de pouvoir plutôt mettre épicerie solidaire ou... enfin, je ne sais pas, je n'ai pas encore un nom arrêté, mais 'cornets alimentaires' je trouve que ça ne représente pas vraiment... c'est un terme... c'est un peu négatif je trouve, je ne sais pas. Moi en tout cas ça me repousserait un peu. Ben c'est-à-dire que quand on cherche sur le Net on se dit : 'Mince alors ! À Onex ce n'est que des cornets.' [...]. Le mot alimentaire aussi, ça dérange un peu, mais... oui parce qu'il n'y a pas que de l'alimentaire. »

Le terme de colis alimentaires semble peut-être négatif aux yeux du responsable parce qu'il reste sémantiquement attaché à l'aide d'urgence, alors que la Petite Maison se veut plutôt une épicerie solidaire, donc un dispositif pérenne accordant une aide pensée comme plus stable quoique provisoire.

2.3.3. Approvisionnement

Le responsable de la Petite Maison commande en moyenne 450 kg de produits secs à Partage, mais un surplus de 50 à 100 kg est souvent octroyé. Les vivres venant de Partage sont gratuits, mais la Ville d'Onex participe au subventionnement de cette banque alimentaire. À ces produits secs s'ajoutent 50 à 100 kg de fruits et légumes selon les saisons, ainsi que du pain et de la viande congelée. Les fruits et légumes reçus de Partage complètent ce qui est commandé au maraîcher bio (soit environ 350 kg de légumes pour 25 000 francs, en livraisons hebdomadaires entre mai et décembre et livraisons mensuelles pour le restant de l'année). Pour compléter les produits lactés reçus de Partage, le responsable achète par ailleurs (comme on l'a vu en introduction) des yaourts et des fromages à prix cassés⁴³ aux Laiteries Réunies pour environ 120 francs. Comme à Lancy, l'approvisionnement du dispositif est donc mixte. Une partie – gratuite – provient des invendus alimentaires (légumes, fruits, viande, poissons, pain congelé) recueillis auprès des supermarchés par Partage, de dons d'habitant-es de Genève qui ont été faits à la banque alimentaire (produits secs, produits d'hygiène) lors des Samedis du Partage et de dons d'entreprises, notamment des invendables. Une autre partie – payante – permet d'acheter des légumes à un agriculteur. Il ne s'agit pas là de prix préférentiels, car la Petite Maison paie ses légumes au prix réel, qui est probablement plus élevé que celui des supermarchés, étant donné leur qualité bio.

2.3.4. Mise en place

Le lundi matin, deux bénévoles mettent en place les produits reçus et préparent des produits secs qui seront distribués le mercredi, ce « sec » correspondant à des boîtes de conserve, des céréales, du chocolat et un produit d'hygiène répartis dans une petite bassine carrée par famille. La quantité est calculée en fonction de la catégorisation indigène : « personne seule », « couple », « famille moyenne » et « grande famille » (plus de 4 personnes). Comme on le verra, les bénéficiaires ne peuvent plus se rendre dans les rayons, mais la mise en place se fait à partir des rayonnages de stockage.

Ainsi, le responsable et les bénévoles peuvent facilement se rendre compte de ce qui est disponible sans oublier les produits qui ne seront distribués qu'une fois par mois. Le reste, légumes et produits congelés, ne sera préparé que le mercredi avant la distribution. Avant le confinement, les personnes bénéficiaires pouvaient se servir elles-mêmes :

« Sept produits secs, après on ajoute de la viande s'il y en a et les produits laitiers, ça il y en a toujours, et les fruits et légumes évidemment.⁴⁴ »

Mais, durant le confinement, les sacs de sec étaient préparés à l'avance, tandis que les légumes étaient distribués dans le jardin ou sous la toile de l'endroit qui sert de remise. Les bénévoles ont trouvé le système pratique et appréciaient de ne pas devoir contrôler les caddies à la sortie. Même si cela ne semble pas problématique, la mise en rayon sert désormais de stockage et non plus d'exposition de l'assortiment dans lequel un choix était directement possible.

⁴³ Les Laiteries Réunies offrent ce type de réduction à chacun-e et Onex en profite sans qu'un accord spécifique ait été passé entre la commune et l'entreprise. Par ailleurs, « prix cassés » ne signifie pas produits de mauvaise qualité, mais juste produits parfois en surplus ou proches de la date de péremption.

⁴⁴ Parfois davantage, 12 produits, notamment juste avant et juste après les 15 jours de fermeture annuelle durant l'été.

FIGURE 6. STOCKAGE ET DISTRIBUTION DES PRODUITS À L'ÉPICERIE D'ONEX



Caisse pour la préparation du colis, auquel s'ajouteront des produits frais.



Étagères pour le stockage des produits

Source : Ossipow, 2022

2.3.5. Distribution

À 9h, la Petite Maison ouvre ses portes, après que les bénévoles ont fini de tout installer, notamment les fruits et les légumes. Gardant un peu de la rigueur du parcours installé durant le confinement, les personnes se rendent directement derrière la maison pour rejoindre par le jardin la table des fruits et légumes, où elles sont servies chacune à leur tour par deux bénévoles (un homme et une femme) qui travaillent en binôme. Celle ou celui qui est au début de la table vérifie l'attestation.

Une fois ses produits disposés dans son sac ou son caddie, le ou la bénéficiaire monte les trois marches de l'entrée qui conduisent à l'intérieur, où l'attendent deux bénévoles travaillant elles aussi en tandem. La personne a laissé son caddie dehors ou l'a pris avec elle. Seule une personne est autorisée à entrer, c'est pourquoi deux ou trois chaises sont disposées dehors pour attendre. S'il s'agit d'une personne âgée, on l'aide parfois à monter l'escalier. C'est ici que la ou le bénéficiaire reçoit d'une des bénévoles les sept produits secs déjà préparés, tandis que l'autre bénévole va chercher le « frais » (produits congelés et yaourts et/ou fromages). Les bénévoles connaissent bien leur « clientèle » et n'ont généralement pas besoin de demander « porc ou pas porc », surtout qu'il y a rarement de la viande. Elles adaptent la quantité de congelés au nombre de personnes dans le foyer. Sur la table d'entrée, de petits chocolats sont disponibles et une boîte où mettre le franc symbolique exigé dans toutes les épiceries⁴⁵. L'attestation n'a pas besoin d'être vérifiée, puisque l'autre binôme de bénévoles l'a déjà fait.

⁴⁵ La participation de 1 franc a été instaurée en 2007 par l'ancien responsable du service. Cette question a été récemment débattue, et il est possible que la somme soit supprimée. Voir, en conclusion générale, une réflexion sur ce franc symbolique présent dans presque tous les dispositifs d'aide alimentaire. En termes comptables, cette participation est reversée mensuellement sur le compte de la Petite Maison, sans être pour autant assignée à une dépense en particulier.

Le 27 avril 2022, les « bassines » ou boîtes sont remplies de pâtes, de riz, de sauce tomate, de chocolat, de biscuits Weight Watchers⁴⁶ et de viande congelée (saucisses ou saucissons et quelques produits sans porc). Du fromage et des yaourts complètent le colis de sec et frais. Il arrive qu'un ou une bénéficiaire demande à changer un produit, par exemple du riz blanc au lieu de riz complet, « parce que les enfants ne l'aiment pas tellement ». On sent une certaine réticence de la part des bénévoles⁴⁷, mais généralement les changements sont toujours acceptés.

La table des fruits et des légumes offre passablement de choix, mais ceux qui proviennent de Partage et sont proposés en premier paraissent comme « fatigués » : les mangues sont presque complètement abîmées, donc immangeables telles quelles, c'est pourquoi les bénévoles disent à plusieurs reprises qu'« il faut en faire des smoothies ». Les mangues n'ont pas grand succès, de même que les mandarines, qui ne semblent pas non plus de première fraîcheur et paraissent très sèches. Les pommes (« des pommes à tarte », disent les bénévoles) semblent avoir plus d'attrait. Les raves et les navets n'attirent pas grand-monde, peut-être, cette fois-ci, en raison de leur goût. Les choux-fleurs et choux romanesco sont aussi abîmés, bien que la bénévole ait essayé de les rendre les plus appétissants possible. Les poivrons, malgré le fait qu'ils soient également trop mûrs par endroits, sont quand même choisis. Des artichauts (pas encore vraiment de saison) ont quelque peu pourri, car emballés dans des feuilles intercalaires en plastique. Il y en a une énorme quantité, mais ils ne donnent pas très envie d'être mangés, une fois encore malgré le tri minutieux de la bénévole. Même si cette sélection de fruits et légumes varie selon les saisons et les arrivages, elle donne vraiment l'impression d'être des restes, ce qui ne doit pas être très agréable pour les bénéficiaires qui, en quelque sorte, se nourrissent des produits que des personnes plus nanties ont dédaignés.

En revanche, les légumes bio livrés par le maraîcher sont très appréciés. Les épinards, d'ailleurs irréprochables, suscitent un peu d'appréhension (les enfants ne les aiment généralement pas), mais ont finalement du succès, car la bénévole « vend » ses produits avec conviction. En produits libres d'accès au bout de la table, des articles reçus en trop petite quantité, parmi lesquels du « muesli pour champions », qu'un jeune homme découvre quand je le lui signale. Il prend aussi un ou deux petits pots pour bébé, qu'il remettra à sa mère, précise-t-il, pour le petit ou la petite dernière, supposé-je. Un homme âgé jette, lui, son dévolu sur du pain d'épices.

Même si la table des fruits et légumes donnés par Partage ne regorge pas de produits appétissants (j'y étais en mai et en juin), l'accueil est chaleureux et l'on se croirait presque à un stand du marché entre le bénévole qui vante ses produits et blague avec les bénéficiaires et la bénévole qui propose aussi de goûter et de ne pas se fier aux apparences, prête à donner des conseils et des recettes quand il le faut. Elle ne plaisante pas avec les bénéficiaires, mais se montre empathique avec celles et ceux qu'elle connaît, prenant de leurs nouvelles. Un homme, qui a l'accent d'un vieux Genevois⁴⁸, répond par des oui et des non aux propositions du

⁴⁶ Apparemment, ceux-ci arrivent dans les distributions de Partage. Ils sont aussi présents à Vernier. J'ignore pour quelle raison, on peut simplement supposer que ces biscuits ne sont pas appréciés de la clientèle des supermarchés ordinaires.

⁴⁷ Probablement parce qu'elle ne pourra pas accorder ce type de changement à tout le monde si elle a davantage de riz brun que de riz blanc.

⁴⁸ Il ne s'agit pas là d'ethniciser la personne, mais de signaler que sa probable insertion de longue date à Genève et que son âge plus ou moins élevé la rend libre de répondre au bénévole avec une certaine autorité. La même expression de « vieux Genevois » est parfois utilisée dans un lieu d'accueil à bas-seuil que nous avons aussi étudié pour désigner certains « vieux habitués » (des hommes) même s'ils ne sont pas Genevois, ni Suisses, mais Italiens d'origine.

bénévole, ne se gênant pas pour refuser (poliment) quand cela ne lui convient pas. De surcroît, il se dit pressé d'aller chercher son fils. Une femme vient pour la première fois et paraît très gênée, mais se réjouit, dit-elle, de manger autre chose que du pain ou des pâtes. Sa gêne disparaît peu à peu grâce à l'enthousiasme du bénévole qui propose ses produits, racontant aussi de petites histoires drôles. Et, jusqu'à midi, défilent les bénéficiaires, tantôt des personnes d'un certain âge (entre 40 et 50 ans), tantôt de jeunes mères de famille avec une poussette et un bébé qui suscite l'attendrissement de la bénévole, tandis que le bénévole s'occupe des deux petites filles plus âgées en leur pelant une pomme après l'avoir soigneusement rincée sous le robinet du jardin. La bénévole est ravie et trouve que c'est une très bonne idée de manger ainsi une pomme peu de temps avant le repas. Les deux bénévoles (deux femmes) qui œuvrent à l'intérieur sont plus timides et moins loquaces, mais accueillent poliment les personnes et aident celles qui pourraient avoir de la peine à monter les escaliers de l'entrée.

FIGURE 7. LA DISTRIBUTION DES FRUITS ET LÉGUMES À L'ÉPICERIE D'ONEX



Source : Ossipow, 2022

En fait, le beau temps et l'attitude détendue des bénévoles tendent à faire croire à un vrai marché, même si le choix est ici beaucoup plus limité. Et bien des bénéficiaires remercient pour les produits reçus, sachant qu'une boîte de « secs » et de « frais » les attend à l'intérieur. Le seul problème ou presque, c'est, comme partout ailleurs dans les épiceries sociales, l'absence de viande, un produit relativement rare dans les invendus de Partage, car la viande doit être donnée très rapidement ou être congelée, ce qui demande passablement de manutention et, de surcroît, le respect de la chaîne du froid. Dès lors, le responsable de la Petite Maison fait comme les autres : il accumule la marchandise jusqu'à qu'il en ait assez pour la distribuer de façon équitable. De temps à autre, certain·es bénéficiaires demandent :

« 'Mais vous n'avez rien d'autre que du thon⁴⁹ ? Ça fait des semaines que vous ne nous donnez que ça'. Ils sont étonnés et puis après, à chaque fois, je leur explique que finalement ce n'est pas nous qui faisons les achats. »

⁴⁹ Le thon fait partie, avec les sardines, des (seuls) produits carnés distribués par les Colis du Cœur, qui n'ont pas de chambre froide. Depuis plus de deux ans que les bénéficiaires en reçoivent, elles et ils en sont lassé·es et les rendent sur le lieu de

Tandis que d'autres questionnent :

« 'Mais c'est quand que vous allez recevoir de la viande ?' Et, encore une fois, je leur explique qu'on en reçoit petit à petit et que j'attends justement que cela s'accumule pour qu'il y en ait pour tout le monde. »

Certaines personnes, en particulier certaines femmes âgées, remercient beaucoup et semblent très satisfaites de ce qu'elles reçoivent : « Tout ça pour moi ? » demandent-elles avec satisfaction et gratitude.

À Onex, les restes de fruits et légumes sont jetés le moins possible. Ils sont donnés à des associations caritatives, aux bénévoles ou, en dernier ressort, proposés aux employé·es du service communal.

2.3.6. Les bénévoles

Tout ce qui relève de l'aide alimentaire en Suisse comme ailleurs en Europe (lire Ossipow, Counilh et Cerf 2019-2022) s'appuie environ pour deux tiers sur des bénévoles, qui peuvent avoir différentes postures : bénévoles-bénévoles ou « vrai-es » bénévoles qui souhaitent donner de leur temps sans presque aucune contrepartie, si ce n'est d'être en contact avec des bénéficiaires respectueux·euses qui parfois les remercient, ou bénéficiaires-bénévoles donnant occasionnellement un coup de pouce ou alors s'engageant plus avant. Généralement, les bénéficiaires-bénévoles sont considéré·es avec méfiance dans les institutions publiques, comme si la confusion des rôles n'était pas très saine, mais à Onex⁵⁰, les bénévoles peuvent être d'ancien·es bénéficiaires et mêmes des bénéficiaires actuel·es.

Comme nous l'avons vu, le responsable de la Petite Maison est aussi le responsable du bénévolat, il est donc très soucieux des bénévoles qui donnent de leur temps et aime les « engager » par binôme. Il a ainsi quatre bénévoles qui s'occupent du transport des vivres de Partage à Onex. Deux sont des retraités de 64 ans. Deux autres sont sans emploi, l'un est âgé de 45 ans, à l'aide sociale, et l'autre est âgé de 55 ans, au chômage.

La personne qui touche l'aide sociale vient depuis très longtemps comme bénévole. C'est donc une « vraie bénévole » de longue date, dont la motivation première était d'apprendre le français. Le responsable a également depuis longtemps deux jardiniers, dont un était venu il y a plusieurs années comme ADR (personne en contre-prestation ou en atelier de réinsertion). Actuellement, si l'on apprécie que les bénévoles puissent aussi être des bénéficiaires, on a renoncé à employer des ADR⁵¹.

distribution. Dès lors, les boîtes repartent dans le circuit ou sont destinées à d'autres réseaux, c'est pourquoi elles se retrouvent aussi dans les stocks des épiceries communales.

⁵⁰ Et dans certains restaurants sociaux, lieux d'accueil à bas seuil. En revanche, les bénéficiaires bénévoles ou les ex-bénéficiaires bénévoles sont très bien accueilli·es dans maints dispositifs britanniques (qui, rappelons-le, sont des *charities* et ne fonctionnent que grâce au bénévolat). Être bénéficiaire-bénévole est aussi apprécié (c'est une façon de « rendre » quelque chose pour ce que l'on reçoit. C'est parfois même obligatoire dans certaines épiceries sociales solidaires dans lesquelles ce bénévolat est une contrepartie aux produits reçus (Dubois de Labarre & Crenn 2019).

⁵¹ Selon le chef du service social d'Onex, s'appuyant sur les travaux de Tabin, Frauenfelder et Keller (2010), la contre-prestation opère une distinction entre « bons » et « mauvais » pauvres et remet en question l'approche finale de l'aide sociale basée sur le besoin. S'agissant des emplois de « réinsertion », l'encadrement des personnes par des professionnel·les de l'action sociale doit être assuré et de « vraies » activités professionnelles proposées. Faute de moyens, Onex ne peut assurer cet encadrement et a

Pour tenir l'épicerie proprement dite, le responsable a également un tandem de deux femmes à l'intérieur ; l'une est à l'aide sociale, l'autre l'a été, mais ne l'est plus. Cette « bénévole-bénévole » qui ne touche pas d'aide sociale y « travaille » de très longue date, au début pour apprendre le français :

« Elle met en place, mais elle participe aussi aux distributions. Pour vous dire, c'est une des rares qui a la clé de la Petite Maison. Donc c'est quand même quelqu'un de central. »

À l'extérieur pour la distribution des fruits et légumes, un autre tandem encore :

« Une jeune retraitée, elle a 67 peut-être, ça ne fait pas longtemps qu'elle est à la retraite [...]. Elle tient à être là tous les mercredis. On a des bénévoles qui sont plutôt ponctuels et, elle, elle tient particulièrement à son rôle. En fait, elle s'occupe des fruits et légumes, vous verrez, et c'est la cheffe du rayon fruits et légumes. Elle est toujours là. Et vraiment, pour vous dire, elle organise ses vacances de manière à être le plus présente possible à la Petite Maison, c'est son rôle, elle veut être là. »

Cette « cheffe du rayon fruits et légumes » n'est évidemment en rien une supérieure, mais elle met beaucoup d'enthousiasme à gérer son stand. Elle effectue aussi des formes de bénévolat pendant ses vacances, suivant son époux qui s'occupe d'étudier des chants d'oiseaux pour une association. Le jeune retraité qui fait tandem avec elle est, semble-t-il, heureux d'être occupé un mercredi par semaine. Par ailleurs, comme il me l'a expliqué, il est également très engagé dans du bénévolat sportif sur les plans communal et cantonal. À ce tandem s'ajoute une bénévole occasionnelle, qui vient une fois par mois car elle travaille. Son engagement a été motivé par l'obligation de télétravail pendant le semi-confinement, ce qui l'a grandement déstabilisée et l'a conduite à un bénévolat en présentiel.

Et le responsable de conclure :

« [...] Finalement, on voit qu'il y a quand même un mélange. Il y a autant de gens à l'aide sociale, de gens qui travaillent, de gens pour apprendre le français, de nouveaux retraités. Il y a un peu de tout. »

Le bénévolat à la Petite Maison peut dépendre de différentes motivations, notamment celle de nourrir les plus démunies économiquement ce qui est émotionnellement très satisfaisant puisqu'il s'agit là de répondre à des besoins dits vitaux qui suscitent beaucoup d'émotion et de compassion (Fassin 2010). Finalement, on s'engage pour un problème ou une cause qui tient à cœur tout en s'impliquant pour sa commune⁵². Cet attachement se ressent aussi dans les propos du responsable qui est très soucieux de protéger et encourager « ses » bénévoles :

« Je dirais que, deux ou trois fois par année, on fait de petits apéros ici, plutôt quand il fait chaud. Là, c'est vrai qu'on va bientôt en faire un, on se met dans le jardin en fin de journée. Ça, ça se fait assez régulièrement. Ça, c'est vraiment moi-même qui l'organise

décidé que les bénévoles sont acceptés sans référer à leur parcours et sans créer une fausse distinction entre celui ou celle qui s'engage ou celui ou celle qui est contraint·e de le faire. Sur cette thématique du « bon » et du « mauvais » pauvre, on consultera aussi avec profit l'ouvrage de Geremek (1987), celui de Le Crom et Retière (2018) et le très bon petit texte de Fulconis et Kikuchi (2017).

⁵² La question du bénévolat que nous avons étudiée pour notre recherche dans d'autres dispositifs d'aide alimentaire (par exemple aux Colis du Cœur et dans trois lieux d'accueil à bas seuil) n'était pas centrale dans ce mandat. Elle est toutefois apparue comme cruciale puisque les épiceries ne pourraient pas fonctionner sans bénévolat et que les bénévoles sont au centre des interactions avec les bénéficiaires en tout cas à Onex.

parce que, finalement, c'est de mon ressort. Mais une fois par année, ce sera au début du mois de mai, il y a ce qu'on appelle le repas des bénévoles, et à ce repas sont conviés tous les bénévoles de la commune et il y a les trois conseils administratifs et le chef du service et son adjoint qui viennent. Là c'est plus officiel, c'est le côté un peu, voilà, les politiciens qui remercient les bénévoles, je suis aussi présent, mais c'est au restaurant, il y a tout le côté un peu cérémonie qui va avec, alors que les apéros c'est plus familial, on va dire. »

2.3.7. Tensions, triche, abus

Les distributions d'aide alimentaire peuvent susciter des tensions, voire être l'objet d'abus. Des plaintes, des cris, des bagarres durant les files d'attente et des vols commis par des bénévoles ont été observés aux Colis du Cœur avant que le système change durant la pandémie de Covid-19 et que la distribution des colis soit répartie en de plus petits dispositifs. Depuis, le système est très contrôlé pour éviter les vols et les bénévoles sont formé·es pour être à la hauteur. Rien de tout cela n'a été observé à Onex, probablement parce qu'il s'agit d'un dispositif beaucoup plus petit que l'on peut facilement contrôler et que les bénévoles de confiance sont bien entouré·es. Seules quelques plaintes ont été émises durant le confinement :

« Depuis que j'ai commencé en janvier, je n'ai pas été témoin de tensions. Mais c'est vrai que quand j'avais fait le remplacement pour un congé maternité pendant la crise Covid-19 [...], là il y avait quelques plaintes parce qu'il y avait ce changement de système donc les gens ne pouvaient plus se servir eux-mêmes dans les rayons et étaient un peu obligés d'accepter ce qu'on leur donnait. À ce moment-là, il y avait eu quelques plaintes. Les gens se plaignaient de ne pas pouvoir choisir et estimaient que c'était moins généreux qu'avant. Après, ces plaintes étaient assez minoritaires, je n'ai pas le souvenir non plus que... En général, les gens étaient plutôt positifs, mais c'est vrai qu'il y avait eu quelques tensions. »

Actuellement, la distribution à l'extérieur dans un environnement que nous avons décrit comme bucolique, semble avoir un effet apaisant sur les bénéficiaires autant que sur les bénévoles. Les possibilités de triche ou d'abus sont limitées par le fait qu'aucun produit n'est à choix et que les tandems écartent la tentation de donner peut-être davantage aux personnes avec lesquelles on a des affinités. Si quelques personnes se connaissent, elles se croisent peu, vu le parcours qu'elles effectuent chacune à leur tour. En temps normal (c'est-à-dire hors semi-confinement), il n'y a pas ou presque pas de file à suivre, contrairement à Lancy, où l'attente longtemps à l'avance suscite des tensions. Il arrive toutefois que de petits conflits puissent naître entre un·e bénévole et un·e bénéficiaire, notamment quand une personne se montre impolie, par exemple en continuant à téléphoner alors même qu'elle est en train d'être servie :

« Le dernier conflit en date [mais ancien, en 2020...], c'était une dame qui venait à chaque fois, qui se présentait aux distributions au téléphone⁵³, donc elle parlait avec son ami au téléphone, elle ne disait pas bonjour, c'était vraiment assez froid et un peu impoli et les bénévoles trouvaient ça très irrespectueux. Enfin... ils donnent de leur temps et en échange ils ont une personne en face d'elles qui leur dit à peine bonjour, qui ne

⁵³ C'est une cause de tension très fréquente, notamment aux Colis du Cœur. À Lancy, l'usage du téléphone portable est interdit et cette interdiction est signalée par un panneau.

regarde pas dans les yeux et qui montre du doigt ce qu'elle veut. [...] Donc il y a eu un moment où ça a explosé entre une bénévole et cette personne. J'ai repris le problème avec la personne, avec la bénévole, et j'en ai parlé avec l'assistant social. Après, c'est assez rare. J'ai quand même fait un retour. En général, dès qu'il y a des soucis avec des bénéficiaires, je fais toujours un retour aux assistants sociaux. [...] Et je comprends les bénévoles qui finalement sont là gratuitement, ils donnent de leur temps, ils veulent aider et un petit bonjour, un petit merci, ça fait quand même plaisir. Mais voilà, cette bénéficiaire, c'est un cas isolé. En général, les gens sont quand même souriants et, comme je vous disais, ils discutent avec les bénévoles. »

Cette explication met en exergue la thématique du don et du contre-don plus largement traitée en conclusion générale. Elle révèle aussi que, comme dans presque toutes les épiceries, les bénéficiaires sont contrôlés tout au long du processus d'aide : par les assistants et assistantes sociales communales au moment de recevoir leur attestation pour l'épicerie (qui doit être renouvelée tous les mois à Onex) ; par les bénévoles ou la responsable de l'épicerie au moment d'y entrer (vérification du nombre de services restant sur la carte) ; pendant la distribution en cas de comportement inadéquat observé par un-e bénévole ou par le responsable, qui est un travailleur social ; en cas d'absence non excusée ; au moment du renouvellement de l'attestation au service communal. Nous reviendrons en conclusion générale sur la perception qu'ont les bénéficiaires de ce mode de contrôle très serré qui n'est pas tant le fait des bénévoles que des responsables, arguant du fait que leurs moyens sont limités. C'est notamment pour cette raison qu'une absence non excusée à une distribution est généralement sanctionnée.

2.3.8. Profils et opinions de bénéficiaires : deux entretiens complémentaires

Mère de famille de trois enfants majeur-es, 63 ans, divorcée

Cette mère de famille a toujours été touchée par la pauvreté. Elle se rappelle que déjà sa mère avait de la peine à joindre les deux bouts. Sa vie de couple a aussi été difficile, son mari étant plus dépensier qu'elle. Il ne lui donnait d'ailleurs que très peu d'argent pour le ménage et les enfants. Elle a longtemps travaillé dans un métier qu'elle adorait du fait qu'il la mettait en contact avec la clientèle. Elle est actuellement au chômage, mais devrait toucher sa retraite à l'automne. Elle est ravie de ce qu'elle reçoit à la Petite Maison, en particulier les légumes et les fruits qui, dit-elle, ont largement contribué à diminuer son taux de cholestérol, ainsi que son médecin a pu le constater. Elle a beaucoup hésité à demander de l'aide, ce qu'elle trouve honteux. À son médecin ou à sa tante, elle dit qu'elle mange davantage de légumes depuis qu'elle va chez le maraîcher, sans préciser davantage. Ses difficultés financières, sa cohabitation avec sa fille post-adolescente ainsi que le décès de sa mère ont pesé sur son moral, mais le service d'aide psychologique de la commune lui est très utile, de même que sa fréquentation du Casse-Croûte (le restaurant intergénérationnel de la commune), qui lui fait retrouver des amies de sa mère, avec qui elle passe de bons moments. Au travers de ses paroles, on comprend ce que peut être la honte d'une Suissesse qui a été touchée par la pauvreté dès son enfance, n'a pas pu suivre de formation (sauf celle de l'école ménagère), a en quelque sorte reproduit les difficultés de sa mère, même si elle a travaillé avant son mariage (comme vendeuse spécialisée) et après son divorce dans un autre métier au contact de la clientèle. On rencontre aussi une femme qui s'en tient, pour son alimentation et pour ses vêtements, à des goûts et des choix très simples que P. Bourdieu (1989) nommerait des « goûts de nécessité ». Son « petit plaisir » est par ailleurs de s'offrir de temps à autre un café à l'extérieur de chez elle. Actuellement, elle touche le

chômage, mais se plaint de devoir faire dix offres de travail par mois alors qu'elle n'essuie que des refus.

Mère d'une famille de quatre enfants, 45 ans

Cette mère de quatre enfants, âgée de 45 ans, originaire du Kosovo, exerce une activité partielle comme patrouilleuse scolaire. Elle estime être bien aidée par la commune. Son époux est malade et en attente du chômage. Son aîné, déjà en emploi, l'aide parfois à payer certaines factures. Grâce à l'aide alimentaire, elle pense pouvoir économiser une centaine de francs par semaine. Elle est satisfaite des vivres reçus, même si elle explique que cela ne couvre les besoins familiaux que pour deux jours. Pour compléter, notamment la viande, elle se rend en France. Elle apprécie les légumes, qu'elle pense « bons pour la santé », mais remarque qu'il faut se dépêcher d'utiliser les produits reçus, qui sont souvent très mûrs. Elle a parfois manqué de nourriture, n'ayant plus que des pâtes dans son garde-manger. Elle a entendu parler des « bons » ou cartes-cadeaux qui ont été distribués pendant le semi-confinement et pouvaient être utilisés dans certains supermarchés. Elle regrette que ces cartes-cadeaux n'existent plus actuellement, car cela permettait de choisir ce que l'on estimait nécessaire.

Liste anonymisée de bénéficiaires

À partir de la liste anonymisée des personnes inscrites, commentée par le responsable, on peut constater que les services de la Petite Maison distribuent 17 petits colis pour 1 ou 2 personnes, 17 colis moyens pour 3 personnes ou 5 personnes, par exemple 2 adultes et 1 ou 3 enfants et 8 grands colis pour 5 personnes et plus. Au total, la Petite Maison vient en aide à 40 ménages envoyés par les services sociaux communaux et 2 envoyés par l'Hospice général :

« Ces chiffres varient forcément chaque mois, mais il est tout de même possible de distinguer que les ménages de 1-2 personnes sont les plus présents. C'est une moyenne approximative, mais la part des 1-2 personnes correspond généralement à 40-50% des bénéficiaires, tandis que les 3-4 et 5+ totalisent chacun environ entre 25 et 30%. Au niveau de l'âge par exemple, des personnes âgées, on n'en a pas énormément, c'est quand même en général en dessous de 60e. Des 'petits jeunes', on n'en a pas non plus énormément, bien que parfois cela soit les enfants de la famille qui viennent chercher le colis, mais je n'ai pas un profil type à donner. C'est assez varié quand même, c'est aussi peut-être le fait d'être un service social communal, on n'a pas une seule population, on a un peu de tout. »

Ainsi que le précise le responsable de l'épicerie, l'aide sociale communale sous forme d'épicerie solidaire conduit effectivement à accueillir « un peu de tout », c'est-à-dire des bénéficiaires ne recevant (en principe) pas d'aide sociale cantonale, mais se voyant octroyer « un coup de pouce » pour des raisons assez différentes les unes des autres. Seule caractéristique commune : le fait de ne pas devoir recevoir une aide pérenne, pour laquelle l'épicerie ne serait pas suffisante. Toutefois, certaines personnes devraient pouvoir accéder à l'aide sociale cantonale, mais ne le peuvent pas car elles possèdent, par exemple, un bien (même modeste) dont elles ne peuvent pas envisager de se séparer. D'autres sont juste au-dessus des minima sociaux et souffrent d'un effet de seuil.

Comme on l'a vu dans les statistiques décrivant les épiceries communales (voir supra), les répondant-es affirment économiser entre 50 et 100 francs par semaine. L'interviewée de 63 ans

penche pour 100 francs et affirme ne presque rien acheter d'autre pour elle et sa fille adolescente. La bénéficiaire de 45 ans mère de quatre enfants n'articule pas de chiffre, mais pense que ce qu'elle reçoit ne lui permet de tenir que deux jours. Peut-être parce que dans ce cas cela ne couvre que partiellement les besoins d'adolescent·es qui ont généralement un solide appétit. Comme on pouvait s'y attendre du fait des résultats de nos autres enquêtes, les produits manquants sont la viande, les produits lactés et les fruits, et c'est la viande qu'on achète pour compléter ce qui est reçu. Le « bien manger » est défini par l'équilibre alimentaire auquel les nombreux légumes reçus contribuent et le « bon repas » s'y assimile. Comme on l'a aussi vu, plusieurs questions s'intéressaient à l'insécurité alimentaire, demandant aux sondé·es si elles et ils avaient dû sauter des repas ou en priver leurs enfants. Certain·es adultes (comme l'interviewée de 63 ans) expliquent s'être plus d'une fois retrouvé·es devant un frigidaire vide, n'ayant que quelques quignons de pain à manger. La mère de famille de 45 ans explique, elle, que quand elle n'a plus rien, elle fait des pâtes. Les deux mères interviewées affirment cependant avoir toujours pu nourrir leurs enfants. À l'instar de ce que l'on a pu lire dans l'analyse du questionnaire, les deux interviewées ne s'estiment pas en mauvaise santé physique, mais très anxieuses, notamment la femme la plus âgée, qui s'est vu conseiller par son assistante sociale de consulter le service communal d'écoute gratuite en cas de détresse psychologique.

2.3.9. Conclusion

La Petite Maison est un dispositif alimentaire situé dans un cadre idyllique qui semble satisfaire ses bénéficiaires et réjouit les bénévoles qui y consacrent de leur temps. À l'exception du non-choix de produits secs et réfrigérés (mis en place durant le confinement), l'offre y est généreuse et exploite au mieux le budget concédé. L'horaire (le mercredi matin) semble convenir aux personnes, même si certaines doivent un peu courir pour aller aux rendez-vous médicaux qu'elles peuvent avoir avec leurs enfants qui ont congé le mercredi à l'école primaire⁵⁴. L'accès y est très facile (tram 14 tout proche, nombreux bus qui sillonnent la commune et possibilité de se parquer momentanément dans la rue, peu fréquentée). Moyennant peut-être un budget un peu plus élevé, une possible augmentation du nombre de bénéficiaires et un retour au choix des produits qui, s'il est plus symbolique que réel (voir sous-chapitres sur Lancy et Vernier), est apprécié, le dispositif peut apparaître comme offrant une certaine transition vers un droit à l'alimentation, mais il demeure une aide ponctuelle modélisée sur l'aide d'urgence. On peut dire qu'il émane d'une « matrice caritative » (Brodiez-Dolino 2018), car il conserve deux caractéristiques liées aux formes de charité du XIX^e siècle : le bénévolat et le contrôle. Bien sûr, les bénévoles d'aujourd'hui ne sont plus celles et ceux d'hier, qui se rendaient dans les foyers désignés par l'Église pour apporter un peu de pain et pour contrôler autant que réprimander une famille considérée comme coupable de mal gérer son budget plutôt que victime d'inégalités sociales (Retière et Le Crom 2019). Par ailleurs, le bénévolat implique une relation « non contractuelle » contrairement à celle qui lie les assistants et assistantes sociales de l'Hospice général⁵⁵. Bien sûr, les bénévoles n'attendent pas vraiment un contre-don (Bonzi 2019), sachant

⁵⁴ Les personnes qui travaillent et ne peuvent faire appel à un voisin serviable savent où trouver leur colis bien caché dans le jardin.

⁵⁵ Au contraire de l'aide sociale qui, à Genève dans les années 2006, était fondée sur la signature d'un CASI (contrat d'aide sociale individuel) qui a fait couler beaucoup d'encre. Un contrat ne devrait, disaient ses opposant·es, pouvoir être conclu qu'entre des personnes toutes deux libres de leurs choix, ce qui n'était pas tout à fait le cas du ou de la bénéficiaire qui pouvait le refuser, mais était mise sous une relative pression pour qu'il ou elle l'accepte. Ce d'autant plus que la signature et le respect des objectifs donnaient lieu à un « bonus » de 300 francs suisses par mois (voir Ossipow, Lambelet et Csupor 2008).

que les personnes qu'elles et ils servent sont financièrement démunies. En revanche, les bénévoles exigent généralement du respect, de la politesse et parfois un remerciement, un sourire ou quelques échanges de propos aimables⁵⁶. Si ce respect et cette politesse sont communs à toute situation de transaction, ils sont probablement plus marqués dans un cadre fonctionnant sur du bénévolat. Les bénévoles se savent en droit d'être respecté·es, voire remercié·es, et les bénéficiaires savent devoir adopter une position qui témoigne, autant que faire se peut, de leur gratitude, puisque c'est en quelque sorte la seule « chose » qu'elles et ils peuvent rendre (Booth *et al.* 2018 ; Bonzi 2019). Le système de distribution relève donc de la solidarité, dans la mesure où il est laïcisé et dépend largement d'une volonté de politique communale qui salarie un responsable d'épicerie, mais il conserve aussi des caractéristiques qui relèvent de la charité⁵⁷ du fait qu'il est axé sur des dons et sur la gratuité, considérée, en tout cas en Grande-Bretagne, comme une caractéristique des actions d'aide alimentaire, et ce n'est pas le franc symbolique qui change les choses (voir conclusion générale).

À Onex, le bénévolat est extrêmement important, au point de prêter peut-être la fraîcheur des marchandises. En fait, et bien que la livraison des marchandises puisse actuellement être gratuite, deux bénévoles sont dédiés à cette tâche et vont chercher le lundi l'assortiment préparé par Partage. Sans remettre en cause l'engagement de ces bénévoles, cette organisation pose problème, car elle conduit à remiser du lundi au mercredi des produits qui peuvent quelque peu se détériorer dans l'intervalle. Paradoxalement, et même si c'est désagréable à entendre vu la bonne volonté des chauffeurs et globalement de la Petite Maison, c'est ici le bénévolat qui prime – certes partiellement – sur le service aux démunies financièrement. Le fonctionnement grâce au bénévolat n'est bien sûr pas remis en cause (on sait qu'il est essentiel dans ce type d'aide alimentaire), mais l'on voit que, parfois, la dépendance ou la mise en valeur du bénévolat conduit à des choix d'organisation qui gagneraient peut-être à être révisés.

2.4. Lancy

2.4.1. Contexte et historique

La ville de Lancy est la troisième commune du canton de Genève au niveau de sa population, qui compte, à ce jour, plus de 32 000 habitant·es. Le conseil administratif pour la législature 2022-2023 est composé d'une maire socialiste, d'une conseillère (vice-présidente) issue du Centre et d'un conseiller vert. Lancy est une commune relativement aisée, car de nombreuses entreprises et deux grandes écoles internationales privées y paient des impôts. C'est aussi une ville « durable » (<https://www.lancy.ch/dossiers/lancy-ville-durable>), des herbes et des légumes proviennent d'ailleurs du parc Navazza (<https://ge.ch/noms-geographiques/voie/geneve/parc-navazza-oltramare>). Malgré son aisance, la commune compte des poches de pauvreté, comme le signale le CATI-GE (2020). D'après ce rapport (2020 : 79-80), le secteur des Palettes et des Mouilles-Collège de Saussure cumule encore quatre

⁵⁶ Ce n'est pas le cas de toutes et tous les bénévoles, parfois prêt·es à « travailler » de façon complètement compassionnelle sans rien exiger du tout en retour, lire les analyses de Bonzi (2019 ; 2023) sur les maraudes.

⁵⁷ Par ailleurs, on notera que le terme de charité n'est pas un « gros » mot à rejeter d'emblée puisqu'il a sa place dans tous les systèmes religieux, voir laïcs (<https://www.cnrtl.fr/etymologie/charit%C3%A9>)

indicateurs de pauvreté. En revanche, le secteur Louis-Bertrand, concerné en 2014, n'en compte plus en 2020, de même que le secteur Grand-Lancy-1^{er} Août, qui était, en 2020, frappé d'un seul facteur de précarité. L'Épicerie solidaire de Lancy accueille aussi les bénéficiaires requérant·es d'asile résidant sur la commune, ce que ne font pas les autres épiceries communales, ayant pourtant des centres de requérant·es sur leur commune (voir l'Epi-Sol⁵⁸ et Vernier).

Cette commune possède une épicerie de longue date, qui a été ouverte en l'an 2000 dans les sous-sols de l'École des Palettes grâce à une bénévole⁵⁹ qui distribuait à domicile des colis à une vingtaine de personnes précaires habitant dans son voisinage. Des dons, des arrangements avec des maraîchers ainsi qu'avec les Laiteries Réunies lui permettaient de concocter des cornets de nourriture, aidée d'une poignée d'autres bénévoles sous la bannière de l'association La Banque Alimentaire Genevoise, qui possédait même un camion de livraison. Toutefois, l'association a été reprise (contre son gré) en 2005 par le premier directeur de la banque alimentaire Partage alors en cours de création⁶⁰. Dépitée, la bénévole s'est adressée au service social de Lancy, qui lui a fait bon accueil et a ainsi pu poursuivre son travail à l'École enfantine du Petit-Lancy avec un autre système, celui d'un certain choix dans des rayonnages sous la surveillance de bénévoles. Pour ne pas être confondue avec Partage, La Banque Alimentaire Genevoise a dû changer de nom, au profit de son appellation actuelle, l'Épicerie solidaire de Lancy (<https://www.lancy.ch/prestations/epicerie-solidaire>).

Cette épicerie a déménagé plusieurs fois. D'abord installée à l'ancienne école du Petit-Lancy, elle a déménagé en 2015 à la Villa Rapin, proche de la mairie. Dès 2015, l'Épicerie a pu acheter un réfrigérateur, puis un camion frigorifique. À l'été 2020, en raison de l'épidémie de Covid-19, l'Épicerie a été incluse dans le système d'urgence des Colis du Cœur, organisée par la Ville de Lancy. Les mesures sanitaires ont obligé à abandonner le système de rayonnages pour repasser à un système de cornets rapidement distribués, cette fois dans la grande salle communale du Grand-Lancy, puis à l'école du Petit-Lancy, en reprenant, en septembre 2021, le système de rayonnages. Depuis, l'Épicerie s'est définitivement installée au bas d'un immeuble neuf au chemin de l'Adret, en face de l'Institut international de Lancy. L'épicerie partage ses locaux avec d'autres services sociaux et semble avoir trouvé sa place, même si les bénévoles du mercredi matin (celles et ceux qui réceptionnent et mettent en place les produits reçus) pensent que le chemin de desserte, en pente, est dangereux pour un camion transportant plusieurs tonnes de vivres. Ce chemin est par ailleurs inaccessible aux personnes à mobilité réduite, à moins qu'elles ne puissent venir en voiture. Enfin, comme on le verra par la suite, certain·es bénévoles ou stagiaires doivent aider les personnes chargées ou fragiles à remonter la pente.

Actuellement, l'Épicerie, via le service communal des affaires sociales, salarie deux employé·es à 80% – l'une est responsable du bénévolat, le second assure la logistique de l'Épicerie, mais soutient aussi la responsable dans toutes les activités liées au bénévolat en général. D'autres

⁵⁸ Comme on le verra plus loin, l'Epi-Sol accueille néanmoins quelques requérant·es d'asile comme bénévoles, qui peuvent à ce titre recevoir un colis.

⁵⁹ Voir entretien du 1^{er} juin 2022 et émission *Temps présent* 2008. Ce *Temps présent* s'interrogeait sur le nombre de personnes qui devraient fouiller dans les poubelles des grandes surfaces et décrivait le travail de cette bénévole auprès de 16 familles, la tolérance dont faisait preuve certaines grandes surfaces en laissant leurs poubelles ouvertes et les débuts de Partage.

⁶⁰ La bénévole souffre encore d'avoir vu sa mission ravie par la banque alimentaire Partage, alors en train de se constituer. Comme nous n'avons pas interviewé Vincent Gall, le (co)directeur de Partage alors en place à l'époque, nous ne pouvons pas confronter ses dires à ceux de la direction de Partage.

prestations liées à l'alimentation ont aussi été mises en place, notamment des repas pour les seniors, dénommés le Coin gourmand des aîné·es (<https://www.lancy.ch/prestations/le-coin-gourmand-des-aîne-es>), ainsi que des ateliers de cuisine (<https://www.lancy.ch/agenda/les-ateliers-de-cuisine>) transformés récemment en ateliers de cuisine bas carbone (<https://www.lancy.ch/prestations/ateliers-de-cuisine-bas-carbone>). Enfin, depuis l'été 2022, Lancy s'est inspirée d'Onex et offre des petits déjeuners estivaux gratuits à tous les Lancéen·nes le mardi de juillet à août (<https://lancyenete.ch/animation/petits-dejeuners-a-lancy>).

2.4.2. Fonctionnement

Si l'Épicerie bénéficiait en 2017 d'un budget de 25 000 francs, elle peut actuellement compter sur 80 000 francs pour répondre à l'augmentation des demandes, notamment depuis l'épidémie de Covid-19, qui en a appauvri plus d'un, comme le montre l'enquête menée auprès des Colis du Cœur (Bonvin *et al.* 2020). Comme l'illustre le tableau⁶¹, l'Épicerie, venait en aide, en 2022, à 68 ménages (soit 292 dossiers sur l'année) envoyés par différentes institutions : l'AMIG, le secteur de l'Hospice général qui s'occupe des migrant·es ; le BAC, qui n'est pas une institution, mais le nom donné à un foyer de réfugié·es et requérant·es d'asile⁶² ; Caritas ; le centre d'action sociale de l'Hospice général (CAS) ; un autre service de l'Hospice général (HG-urgence) ; Pro Senectute (une fondation pour les personnes âgées) ; le service communal des affaires sociales de Lancy (SASL) ; et le service de protection de l'adulte sous curatelle (SPAD). On constate donc que pour Lancy la part de personnes envoyées par l'Hospice général au bénéfice d'une aide cantonale est supérieure [148 (CAS + 9 AMIG et 14 BAC)] à celle des personnes envoyées par l'aide sociale communale (113 du SASL). Le « bon » pour la fréquentation de l'épicerie, accordé après évaluation des revenus et de la situation sociale, est valable pour quatre semaines maximum, puis doit être renouvelé.

AMIG	9
BAC	14
Caritas	1
CAS	148
HG-urgence	1
Pro Senectute	1
SASL	113
SPAD*	5

NB : le nombre de personnes envoyées est supérieur au nombre de fréquentations mensuelles de l'épicerie car les personnes ne restent pas nécessairement toute l'année avec des départs et arrivées au fil des mois et un accès accordé pour 4 semaines)

Source : Service social de Lancy, 2022

⁶¹ Tableau aimablement transmis par la responsable de l'épicerie.

⁶² Foyers de personnes requérantes d'asile et réfugiées, rue du Bac. <https://www.lancy.ch/lancy-se-montre-exemplaire-en-matiere-daccueil-des-refugies>

FIGURE 9. BON POUR L'ACCÈS À L'ÉPICERIE DE LANCY

Attestation Epicerie solidaire de la Ville de Lancy



Généralités sur le projet:

Si l'épicerie solidaire de la Ville de Lancy vise à apporter une aide alimentaire aux résidents de la ville de Lancy, vivant dans la précarité, le projet ne peut être restreint à cet unique objectif. En effet, en plus d'apporter une aide alimentaire, ce projet vise également à proposer un espace de socialisation, favorisant l'intégration de la personne. Il repose principalement sur l'investissement et le dynamisme de bénévoles, engagés sur le long terme. De plus, l'épicerie solidaire, projet mené par des bénévoles, porte une attention particulière aux personnes qui sont isolé-e-s et/ou en exclusion temporaire (sans emploi, absence de réseau primaire, problème d'intégration, etc.).

L'aide alimentaire fournie reste un appoint pour les bénéficiaires et ne permet pas de répondre aux besoins hebdomadaires d'un foyer. Elle ne se substitue pas à l'aide sociale mais la complète. C'est pourquoi, les institutions ne peuvent délivrer cette attestation sans avoir établi, au préalable, une évaluation de la situation socio-économique de la personne par un-e travailleur/euse social-e agré-e.

Les denrées distribuées à l'épicerie solidaire sont récoltées et réparties aux différentes institutions genevoises par la Fondation Partage. Cette dernière est un organisme associatif, intermédiaire entre le monde de la production alimentaire et celui des associations et autres institutions, œuvrant dans des projets sociaux, telle l'épicerie solidaire de la Ville de Lancy.

La distribution des denrées a lieu le mercredi après-midi, sauf pendant les vacances scolaires de fin d'année et Pâques.

Les bénévoles:

Les personnes collaborant à l'épicerie solidaire et assurant son bon fonctionnement sont toutes **bénévoles**. Elles offrent leur temps et leurs compétences pour que ce projet solidaire puisse exister. L'équipe est composée d'une quinzaine de personnes s'occupant autant des transports des marchandises récoltées, de leur stockage et mise en rayon que de la distribution aux foyers. Ils ont à cœur que les bénéficiaires se sentent accueillis et mis en confiance et une véritable relation s'établit au fil des semaines et des rencontres. Ils connaissent les familles, les enfants, les particularités des bénéficiaires et les comprennent.

Le respect de leur travail et de leur générosité est primordial et ils sont chaleureusement remerciés.

Sans les bénévoles, l'épicerie solidaire n'existerait pas.

Attestation Epicerie solidaire de la Ville de Lancy

Critères pour bénéficier des services de l'épicerie solidaire:

- Domicile sur la commune de Lancy,
- Suivi par une institution sociale (service social communal, tous les services de l'Hospice Général, service de la protection de l'adulte, résident d'un foyer d'accueil de la commune de Lancy, associations, etc.),
- Obtention, après une évaluation sociale, de l'attestation de l'épicerie solidaire de la Ville de Lancy, dûment remplie et signée par un-e professionnel-le,
- Impossibilité de cumuler les aides alimentaires cantonales et communales (ex: les épiceries solidaires associatives, les Colis du Cœur, etc.).

Fonctionnement de l'épicerie solidaire:

- Uniquement les personnes munies d'une attestation de l'épicerie solidaire de la Ville de Lancy (modèle ci-dessous) sont autorisées à se présenter. Toute personne sans attestation sera invitée à revenir une fois l'attestation obtenue.
- Les attestations sont acceptées aux conditions suivantes:
 - être remplies à l'ordinateur précisant les noms, prénoms, adresse et téléphone des bénéficiaires ainsi que le nombre d'adultes et d'enfants par foyer en indiquant les dates de naissance des enfants,
 - être datée et signée à la main par le/la professionnel-le et contenir son nom, prénom, fonction, institution, coordonnées postales et emails et téléphone,
 - spécifier le nombre de semaines (maximum quatre) autorisées par attestation,
 - indiquer, si besoin, toutes informations utiles visant à favoriser l'accueil et la distribution des produits (religion, allergies, etc.)
- Tout nouveau bénéficiaire doit être annoncé à la coordinatrice des bénévoles par email, permettant ainsi un meilleur accueil et la saisie des informations (c.etienne-warynski@lancy.ch).
- Horaires d'ouverture: mercredi de 14h à 17h30.
 - Des plages horaires sont selon le nom de famille (A-J) de 14h à 16h et K-Z de 16h à 17h30). Il est important de respecter les heures de passage pour permettre une répartition équitable des produits distribués.
- Fermeture de l'épicerie deux semaines à Noël et une semaine à Pâques.

Attestation Epicerie solidaire de la Ville de Lancy

Il est demandé aux professionnels de partager les informations suivantes avec les bénéficiaires :

- CHF 1.- symbolique est demandé par foyer, le montant doit être payé chaque semaine en francs suisses.
- Il est de la responsabilité du bénéficiaire de se munir de sacs ou d'un caddie et de sacs de congélation pour transporter les denrées reçues. L'épicerie ne fournit pas de sac.
- Les bénévoles servent les clients qui ne peuvent se servir directement. La procédure de distribution doit être respectée pour permettre à tous de recevoir les produits équitablement. Les bénévoles sont responsables de la distribution.
- Les produits distribués: l'épicerie vise à proposer une variété de produits favorisant une diète équilibrée, cependant, nous sommes tributaires des dons de Partage qui varient d'une semaine à l'autre.
- L'épicerie offre des produits alimentaires et des produits non périssables;
 - la lessive, l'huile, les produits d'hygiène et les produits d'entretien sont distribués une fois par mois.
- Lors du premier passage à l'épicerie, le bénéficiaire reçoit l'ensemble des produits distribués une fois par mois (lessive, huile, produits d'hygiène et d'entretien) pour reprendre, la semaine suivante, les distributions mensuelles.

Pour toutes questions et informations, veuillez contacter la coordination du bénévolat de la Ville de Lancy

Christiane Etienne-Warynski
E: c.etienne-warynski@lancy.ch
T: 022 706 16 84 (sauf vendredi)



Attestation de l'Epicerie Solidaire de la Ville de Lancy
Chemin de l'Adret 1 - 1212 Grand-Lancy (bâtiment L13)

Merci de remplir ce document à l'ordinateur et de le signer à la main

Heure de passage selon le nom de famille : 4h - 16h (A-J) 6h-17h30 (K-Z)

Nombre de semaine-s souhaitée-s (maximum 4) 1 2 3 4

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Première attestation Oui Non

Remarques :

Composition de la famille: nombre adultes nombre enfants

Années de naissance des enfants :

Date d'émission de l'attestation pour 1 à 4 semaines : A remplir par la bénévole

1^{er} mercredi 2^{ème} mercredi

3^{ème} mercredi 4^{ème} mercredi

Le/la soussigné-e atteste avoir procédé à une évaluation socio-économique de la situation du bénéficiaire

Nom du/de la professionnel(le) :

Téléphone :

Email :

Institution :

Date : Signature & Tampon :

Source : Ossipow, 2022

Comme dans les autres épiceries, les TS de la commune estiment que ce « bon » est un coup de pouce et que, s'il n'est pas suffisant, il faut alors faire appel à une aide sociale cantonale. La responsable de l'Épicerie insiste sur le fait que l'aide alimentaire ne devrait être que contextuelle, liée à des crises spécifiques individuelles et/ou collectives et ne pas courir sur la durée⁶³. C'est aux services communaux et à l'Hospice général de trouver des solutions pérennes. Enfin, la responsable, bien consciente que ce n'est pas toujours facile de pousser la porte des services sociaux communaux ou celle de l'Hospice général, s'interroge sur le fait que des bénéficiaires de l'aide sociale pourraient préférer ne pas venir (« oui, je pense qu'il y en a quand même qui ne viennent pas, même s'ils ne tournent pas avec ce que l'Hospice leur donne. D'ailleurs, s'ils avaient davantage, ils préféreraient peut-être ne pas venir »), propos qui réfèrent indirectement à la honte qu'éprouvent bon nombre de personnes à fréquenter l'Épicerie et, pour certain-es, à être assimilé-es aux familles migrantes, donc étrangères, qui en bénéficient. Ce tableau et ces explications montrent qu'à Lancy on peut obtenir un bon pour l'Épicerie à un niveau communal, mais aussi cantonal, c'est-à-dire même en recevant « l'entretien » qui, entre autres, sert à se nourrir. Accorder des bons d'épicerie à celles et ceux qui reçoivent l'aide sociale cantonale est rare, mais pas à Lancy. De même, il n'est pas courant que les réfugié-es et les requérant-es d'asile puissent accéder à l'Épicerie de leur commune de résidence ; elles et ils sont en principe renvoyé-es vers les Colis du Cœur. C'est le cas du foyer des Tattes, à Vernier, dont les résident-es font probablement appel aux Colis du Cœur, qui ont un dispositif dans la commune. C'est le cas aussi de Trois-Chêne, dont les résident-es du centre de la Seymaz (Thônex) ne peuvent plus recourir au dispositif des Colis du Cœur de Thônex, qui a été fermé en 2021 en raison des contrôles de police dont il faisait l'objet du fait de sa proximité avec la frontière française. Les résident-es du Centre de la Seymaz doivent donc se rendre beaucoup plus loin, sur les trois derniers sites des Colis du Cœur restant (Carouge, Vernier, Pâquis) ou au Centre islamique des Eaux-Vives⁶⁴. À l'heure actuelle, en mars 2023, seuls les sites de Carouge et des Pâquis sont encore fonctionnels, mais il est prévu de conserver deux lieux, l'un sur la rive gauche du lac et, l'autre, sur la rive droite⁶⁵.

2.4.3. Approvisionnement

Le responsable de la logistique de l'Épicerie se fournit gratuitement à Partage pour environ 800 kg de produits dits secs (conserves, huiles, vinaigres, achetés ou donnés lors de campagnes de récolte telles que les Samedis du Partage). À ces produits secs s'ajoute une petite quantité de fruits et légumes, parfois fatigués, ainsi que du pain, de la viande et du poisson congelés. Le responsable achète par ailleurs 200 à 300 litres de lait par mois aux Laiteries Réunies, ainsi que des yaourts et des fromages à prix cassés, car sélectionnés parmi ceux qui ne se sont pas vendus et qui sont à la limite de la date de péremption. À l'UMG (Union maraîchère de Genève), il se procure environ 600 kg de légumes pour environ 800 francs la palette. L'Épicerie profite également de quelques légumes ou herbes du potager communal du parc Navazza de Lancy, qui donnent, quand ils font partie de l'approvisionnement, un petit

⁶³ Dans ces termes, elle précise : « Donc, si c'est juste parce qu'ils ne tournent avec ce qu'ils reçoivent, normalement l'épicerie ne doit pas être une réponse, les gens ne sont pas censés rester [...]. Quand il y a une famille qui vient depuis une année, moi je les identifie et puis on revient vers les assistantes sociales en disant : 'Attendez, là on n'est plus dans du ponctuel. Qu'est-ce qu'il se passe ?' ». Entretien du 1^{er} juin 2022.

⁶⁴ Épicerie sociale de la mosquée des Eaux-Vives livrée par Partage et qui s'adresse aux personnes en situation de précarité sans tenir compte de leur confession, <https://www.cige.org/cige/activites/service-social.html>

⁶⁵ Entretien du 14.03.2023 avec la directrice des Colis et son président.

air d'épicerie bio, où les produits sont désignés par de jolies étiquettes cartonnées. Les 180 boîtes d'œufs sont achetées et livrées par une ferme de Céligny. Les couches-culottes, le cacao, les céréales et la lessive proviennent de la coopérative Migros, qui a délivré une carte entreprise à l'Épicerie permettant une minime réduction de 8%. D'autres produits pour bébé sont parfois également disponibles (lait maternisé, petits pots, serviettes humides) et proviennent des surplus de Partage.

L'approvisionnement du dispositif est donc mixte. Une partie – gratuite – provient des invendus alimentaires (légumes, fruits, viande, poissons, pain congelé) recueillis auprès des supermarchés par Partage, des dons de la société civile qui ont été faits à la banque alimentaire (produits secs) lors des Samedis du Partage et des dons d'entreprises pour ce qui est de certains produits d'hygiène ou de produits invendables. Une autre partie – payante (mais à prix préférentiels) – est prise sur les fonds communaux : il s'agit là de compléter l'offre de fruits et légumes de Partage. Les légumes achetés à l'UMG sont locaux, donc issus de circuits courts et d'agriculture raisonnée, à défaut d'être biologiques comme ceux que livre (gratuitement) le potager communal Navazza. L'offre de fruits n'est pas complétée, car l'UMG elle-même n'en produit pas beaucoup (essentiellement des pommes et des poires).

2.4.4. Mise en rayon

Le mercredi matin, cinq ou six bénévoles mettent en place les produits que le logisticien a sortis du stock ou est allé chercher dans les différents lieux d'approvisionnement. La mise en rayon des produits est très importante. D'une part, cela permet de trier les produits par date de péremption et de les regrouper selon leurs caractéristiques, même s'il y a souvent peu de produits identiques parmi ceux qui sont reçus (par exemple, différentes sortes de boîtes de conserve et de pâtes) et une seule sorte de produit parmi ceux qui sont achetés (lessive, cacao). D'autre part, la mise en rayon permet de se distinguer d'une distribution de colis et donc de ressembler davantage à une épicerie. Même si les bénéficiaires n'auront pas accès directement aux produits, il s'agit aussi de les présenter agréablement. En ce qui concerne les produits secs, la mise en rayon est assez rapide, mais les légumes demandent parfois un tri supplémentaire pour paraître sous leur meilleur jour.

2.4.5. Distribution

L'après-midi à 14h, l'épicerie ouvre ses portes, pour les refermer à 17h30. Mais avant cette ouverture, une dizaine de chaises bleues sont appuyées sur les vitres des bureaux pour être mises à disposition des bénéficiaires qui attendent leur ticket d'entrée, numéroté comme à la poste. On remarquera que ces chaises témoignent d'une volonté d'accueil, parce qu'elles permettent de s'insérer dans la file tout en étant assis·e. Certain·es bénéficiaires attendent depuis presque deux heures, de crainte qu'il n'y ait plus rien lorsque viendra leur tour. Pourtant, les responsables leur ont déjà expliqué maintes fois qu'il y a toujours assez de tout (notamment pour les produits qui bénéficient de plusieurs sources d'approvisionnement, comme les légumes). Les personnes qui font la file sont principalement des femmes, certaines venant avec des enfants dans une poussette. Celles qui se connaissent parlent entre elles. Quelques hommes discutent aussi ensemble en petits groupes ou avec les femmes assises sur leur chaise. Certaines se disputent, prétendant qu'elles sont arrivées l'une avant l'autre.

FIGURE 10. EN ATTENTE DE LA DISTRIBUTION À L'ÉPICERIE DE LANCY



Chaises pour l'attente à l'extérieur (à gauche), ainsi que des bureaux d'accueil et de contrôle de la responsable avant passage dans la salle de distribution (à droite).

Source : Ossipow, 2022

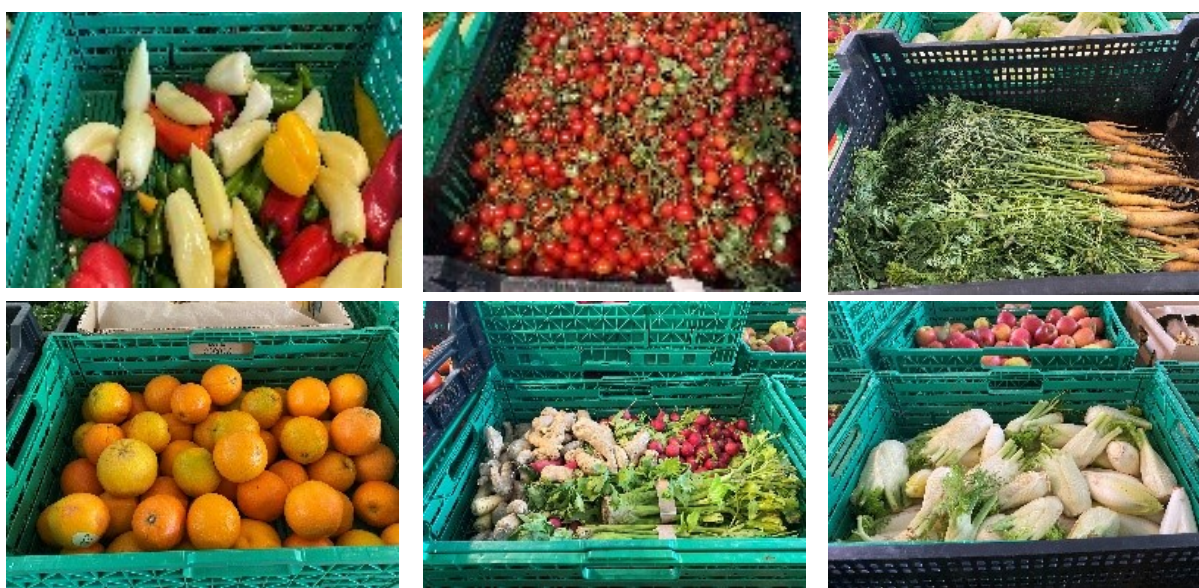
Une fois l'épicerie ouverte, les personnes qui ont les premiers numéros patientent dans la salle d'attente intérieure, puis se présentent devant la responsable de l'épicerie, installée devant un petit bureau dans un couloir qui jouxte l'entrée de la salle de distribution. La responsable vérifie l'attestation de chacun-e et note la visite dans son programme informatique. Elle échange par ailleurs quelques paroles aimables avec chaque personne, demandant notamment comment elle se porte, ainsi que sa famille. Elle prend également note de l'avancement de certains projets (cours de français, aide bénévole aux devoirs, etc.). La responsable connaît chaque personne par son prénom ou son nom de famille. Les enfants profitent de cette conversation pour se servir d'un ou deux bonbons ou chocolat mis à leur disposition dans un récipient posé sur le bureau. La responsable dit vouloir soigner l'accueil et se souvient du thé et des biscuits qu'elle pouvait offrir lorsque la salle d'attente ne servait qu'aux bénéficiaires, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Sur le bureau, une boîte aux trésors est également prévue pour recueillir le franc dont chacun-e doit s'affranchir. Ce franc symbolique existe dans toutes les distributions de colis (parfois pour couvrir les frais d'administration) ou, à Lancy, peut-être pour faire comme si les bénéficiaires étaient des client-es (voir conclusion générale). Même si ce franc n'est que symbolique et ne permet probablement pas aux bénéficiaires d'être considéré-es comme des client-es, il donne également une certaine valeur aux produits, puisque ce qui est vendu paraît généralement valoir davantage. Certaines personnes oublient de donner l'argent ou rechignent un peu à le faire, d'autres refusent de se voir rendre la monnaie sur une pièce de 2 francs, mais la responsable y tient absolument. L'argent ainsi recueilli ne fait pas l'objet d'une utilisation spécifique, il est simplement versé au budget de l'épicerie. La responsable est accueillante, mais peut aussi se montrer « dure » sur les conditions de l'aide, déclare une personne interviewée, ou « sévère » quand les bénéficiaires se « chamaillent ». Elle leur dit : « Tout de même, vous êtes des adultes ! » raconte une autre bénéficiaire.

Une fois que la ou la bénéficiaire s'est acquitté-e du franc symbolique, elle ou il peut entrer dans la vaste pièce de distribution et se rapprocher de la grande table centrale sur laquelle sont disposés des légumes de Partage et de l'UMG, ainsi que certaines productions du potager communal. Deux bénévoles (des hommes lors de mon observation) sont responsables de ce

stand de fruits et légumes et proposent de tout, en mesurant à peu près la quantité à laquelle chaque personne a droit en fonction de la taille de son foyer. Les bénéficiaires se sentent libres de refuser certains légumes et, parfois, d'en réclamer un peu davantage que reçus. Il arrive aussi que certaines personnes demandent des informations sur certains produits qu'elles ne connaissent pas ou ne savent pas apprêter. Dans toutes les épicerie, les bénévoles sont généralement content-es de pouvoir faire part de leurs connaissances culinaires. S'ils ou elles ne connaissent pas les bénéficiaires, ces conseils constituent d'ailleurs une grande partie des échanges verbaux. Une fois les légumes répartis dans un sac, le ou la bénéficiaire se dirige vers le stand des « cinq produits » (essentiellement des conserves).

FIGURE 11. STAND DES FRUITS ET LÉGUMES À L'ÉPICERIE DE LANCY

(provenance des fruits et légumes : Partage, UMG, parc Navazza)



Source : Ossipow, 2022

À ce stand des « cinq produits », sous l'œil attentif et parfois un peu distant d'une bénévole, la personne peut choisir cinq produits (par exemple un tube de mayonnaise, un paquet de café, une boîte de sauce tomate, une de petits pois, une de fruits en sirop) en sus d'une brique de lait. De l'huile est parfois aussi disponible, mais elle est habituellement distribuée une fois par mois au stand des céréales. Chaque enfant a le droit à une brique de lait, tandis que les adultes doivent se partager un litre. Mais il arrive que ce rationnement ne soit pas appliqué si les personnes demandent du lait pour elles-mêmes⁶⁶. Ce rationnement relatif du lait est une des caractéristiques des distributions d'aide alimentaire à Genève, puisque cette denrée ne figure que rarement dans les surplus et qu'il faut l'acheter. Ce n'est toutefois pas nécessairement le prix qui en limite l'accès aux adultes ; en fait, il semble qu'à Genève en tout cas il soit prioritairement réservé aux enfants⁶⁷.

⁶⁶ D'ailleurs, les responsables de l'Épicerie disent ne pas rationner le lait.

⁶⁷ Ce n'est pas le cas à Fribourg, terre de production par excellence du précieux liquide. Mais, à Genève, il est souvent rationné (aux Colis du Cœur, mais aussi au Care, lieu d'accueil à bas seuil), peut-être parce que le lait doit être acheté et stocké ; peut-être aussi parce qu'on estime que le lait ne peut être digéré par les personnes qui ne possèdent pas l'allèle favorisant la lactase permettant la digestion à l'âge adulte. En conséquence, le lait est identifié comme un produit pour enfants. Mais le lait peut aussi être utilisé pour la préparation de divers mets, surtout quand il y a une volonté, comme aux Colis du Cœur, de faire utiliser certaines

Le stand suivant est celui du « frais » : yaourts, desserts lactés, fromage, œufs, charcuterie, viande et pain congelé (décongelé la veille de la distribution). Si la charcuterie ou la viande non congelée (par exemple des poulets grillés) doivent être données de suite pour ne pas dépasser la date de consommation, la viande et le poisson congelés peuvent être stockés au congélateur et distribués sitôt que l'épicerie en a une réserve suffisante pour pouvoir en donner à tout le monde. La rareté de la viande est un motif récurrent d'insatisfaction des bénéficiaires des Colis du Cœur (lorsqu'ils en distribuaient encore) et des différents types d'épicerie. Les épiceries s'efforcent d'en fournir, mais la viande continue d'être considérée comme une denrée de luxe que les bénéficiaires ne sont pas censé·es recevoir absolument, puisqu'il s'agit de ne couvrir que leurs besoins de base, disent souvent les professionnel·les du social. C'est pourquoi elles et ils admettent ne pas en distribuer chaque semaine, afin que chacun·e puisse en avoir. Cette stratégie d'épargne avant distribution est typique des épiceries sociales, soucieuses d'être équitables avec chaque bénéficiaire. De surcroît, et comme on le verra plus loin, les épiceries se sont aussi données pour mission de nourrir les gens « sainement », estimant, comme le leur suggère la diététique actuelle, que les protéines carnées ne sont pas nécessaires tant qu'il y a des œufs et des produits laitiers (Ossipow 2023a).

FIGURE 12. STAND DES CINQ PRODUITS ET STAND DU FRAIS À L'ÉPICERIE DE LANCY



Source : Ossipow, 2022

La bénévole qui veille sur ce stand des produits frais connaît bien « ses client·es », notamment la composition du foyer et leurs goûts, et adapte les quantités données. Lors de mes observations principales, qui ont eu lieu en mai et juin, des surplus de chocolat de Pâques étaient également offerts aux familles avec enfants. Dans de nombreuses épiceries sociales, les fêtes calendaires sont marquées par des attentions particulières. À Lancy, sont offerts des biscuits de Noël, un pot de miel pour les parents, des cadeaux pour les enfants, du chocolat à Pâques, ainsi que des fruits secs et des dattes pendant le ramadan et pour fêter l'Aïd (Counilh et Ossipow 2021). Les bénéficiaires sont sensibles à ces attentions et à l'empathie générale qui caractérise l'accueil. En mai et juin 2022, les bénévoles ont d'ailleurs été remercié·es par des bénéficiaires, qui leur ont offert des pâtisseries du Moyen-Orient et des beignets africains.

farines ou céréales (voir Ossipow 2023a). Pour une discussion sur la place du lait et du beurre dans les lieux d'accueil à bas seuil, voir Ossipow, Counilh & Cerf 2019-2022.

Après le stand du frais, vient le « stand des céréales », des produits de base distribués chaque semaine (pâtes, riz, farine...), ainsi que des boissons et produits pour le petit déjeuner, comme les confitures. Le cacao et les cornflakes sont réservés aux enfants. Une fois par mois, de l'huile est aussi remise. Les deux derniers stands sont consacrés aux produits d'hygiène et de lessive, ainsi qu'aux couches-culottes. Ces couches sont évidemment très prisées, puisque très chères. Aux premiers temps des Colis du Cœur et des épicerie sociales, elles n'étaient distribuées qu'une fois par mois et qu'aux enfants de moins de 2 ans, les bénévoles accusant en silence les familles de mal éduquer leurs enfants, puisqu'elles n'arrivaient à les rendre propres dès 24 mois. De surcroît, certaines familles étaient soupçonnées de revendre les couches. Depuis, le système s'est assoupli et ce produit est disponible chaque semaine jusqu'à la taille 6-7 (soit 3-4 ans).

À la sortie du parcours, on trouve parfois des produits invendus ou de démonstration (par exemple de minuscules bouteilles de parfum pour hommes).

Le ou la bénéficiaire qui arrive pour la première fois à l'Épicerie de Lancy peut se servir sans restriction des produits qu'il ou elle désire au stand des « cinq produits ». De plus, il ou elle reçoit un grand « sac à tri » au logo de la commune, sac qui a été préalablement rempli de produits et articles de nettoyage.

À la fin de la distribution, tous les produits qui peuvent être conservés et restockés sont rangés (dans les frigos, dans le local de stockage ou sur les étagères de l'épicerie), tandis que ceux qui ne tiendront pas jusqu'à la prochaine semaine ou dont la date de préemption est bientôt atteinte sont laissés sur la table centrale à disposition des bénévoles-bénéficiaires, puis offerts à l'épicerie estudiantine La Farce, qui organise sa distribution le lendemain. Cette initiative de la responsable de l'épicerie de Lancy est aussi utile (pour la Farce) qu'intéressante et montre qu'une mise en réseau des 4 épicerie existantes pourrait être constructive. En fait, les responsables se sont généralement tous et toutes croisé·es mais, à notre connaissance, n'ont pas de séances communes de travail.

Les articles distribués sont des produits de base que l'on retrouve généralement dans les colis. Mais, à la différence de certains colis (par exemple britanniques), ils contiennent passablement de produits frais. Cet accès aux produits frais est démultiplié dans les épicerie par rapport aux Colis du Cœur et le choix, en tout cas à Lancy, est très varié. Par ailleurs, les bénéficiaires, même encouragé·es à consommer des légumes en quantité, ne sont pas limité·es à une distribution qui ne contiendrait presque aucun produit de (ré)confort, comme les biscuits, le chocolat, le cacao ou la très prisée mayonnaise.

2.4.6. Les bénévoles

Les bénévoles de Lancy se divisent en deux équipes : celle du matin et celle de l'après-midi. Comme on l'a vu, celle du matin dispose les produits dans les rayonnages, pendant que le responsable de la logistique, aidé d'un jeune stagiaire, va chercher les produits frais dans les différents lieux d'approvisionnement. Parmi ces bénévoles du matin, on trouve la fondatrice de La Banque Alimentaire Genevoise, mentionnée en introduction, et une autre dame, ainsi que deux messieurs retraités et un homme d'une quarantaine d'années. Les bénévoles travaillent à deux sur un rayon et sont fiers et fières de « leur » nouvelle épicerie, bien fournie et assez vaste pour que la marchandise y soit bien disposée. Les deux messieurs, tout en aidant, m'expliquent

néanmoins que les étrangers et étrangères sont trop aidé·es. L'un d'eux se plaint de certains étrangers qui voudraient manger de la viande trois fois par jour, l'autre du fait que l'on aide davantage les étrangers que les Suisses, qui n'osent pas demander de l'aide. Ils s'émeuvent aussi de la surproduction et de la surconsommation, tout en notant, à juste titre, que ce sont elles qui font fonctionner l'épicerie, qui se nourrit des invendus.

Le jour de mon observation (4 mai 2022) on trouve, en produits frais, des yaourts des Laiteries Réunion (notamment des « Perle de lait » à la pêche, un goût qui n'a peut-être pas eu de succès). Des fruits (bananes un peu noires, oranges, citrons) et des légumes (pommes de terre et betteraves) sont disposés sur la table, mais les haricots verts et les champignons, un peu abîmés, font encore l'objet d'un tri, puis sont mis dans des cornets en papier pour éviter qu'ils ne se détériorent davantage. Des haricots séchés qui proviennent d'un repas organisé par des réfugiés syriens pour les seniors sont également disponibles. La marchandise sera complétée l'après-midi par les légumes achetés à l'UMG. Les bénévoles du matin peuvent être remplacé·es plus facilement en cas de maladie ou de vacances, c'est pourquoi leur engagement est plus souple. N'engendrant pas de contact avec les bénéficiaires, leur tâche est peut-être plus facile, en tout cas moins longue, puisque généralement la mise en rayon est terminée en deux heures.

L'équipe de bénévoles de l'après-midi est constituée de trois femmes et de deux hommes. Les premières (des « anciennes », œuvrant de longue date) s'occupent de trois stands (les « cinq produits », le « frais » et les « céréales »), tandis que les deux hommes distribuent les légumes. Une jeune bénévole contrôle la lessive et les couches-culottes. Deux des bénévoles féminines sont d'anciennes bénéficiaires. L'une a participé avec sa fondatrice à La Banque Alimentaire Genevoise⁶⁸ et continue à faire du bénévolat auprès de personnes isolées, l'autre officie dans l'association Toit pour tous, qui trouve un logement pour des personnes en situation de précarité résidant légalement en Suisse (<https://www.toitpourtous.org/etre-aide/>).

Selon leurs affinités et sensibilités, les bénévoles se montrent tour à tour strict·es ou plutôt arrangeant·es dans leur distribution. Comme toujours dans ces lieux de distribution gratuite, un petit supplément peut être offert aux personnes avec lesquelles on a des affinités ou dont on connaît la vulnérabilité particulière. Mais ces exceptions confirment une règle assez stricte qui exige de respecter l'équité entre bénéficiaires. Les attitudes d'accueil sont nombreuses (salutations, sourires, échanges de nouvelles, quelques conseils aussi). Contrairement aux Colis du Cœur, où maintes bénévoles féminines étaient issues de familles aisées, les personnes qui officient à Lancy semblent venir de milieux plus modestes et ont été, pour certaines, d'anciennes bénéficiaires. Elles semblent donc être assez naturellement empathiques, puisqu'elles ont elles-mêmes été dans la précarité. Même si certaines sont assez strictes sur la distribution, d'autres se montrent plus souples, comme au stand des produits frais, où l'on peut assez facilement changer de produit et bénéficier, selon les cas, de petits suppléments. Au stand du sec, tout dépend de la personne, disent certain·es bénéficiaires ; l'une d'elles, une jeune adulte, a réussi à obtenir du cacao, normalement réservé aux enfants. Aux produits d'hygiène, c'est un paquet de lessive par foyer. Ainsi, comme aux Colis du Cœur, les célibataires sont en quelque sorte privilégiés. Les couches-culottes font toujours l'objet de négociations, plusieurs personnes tentant d'en obtenir alors qu'elles n'y ont pas droit ou essayant d'en obtenir

⁶⁸ Pour diverses raisons, l'ex-fondatrice est bénévole le matin, tandis que l'autre s'engage l'après-midi.

plus d'un paquet. Une jeune maman, enceinte, réussit à en avoir pour son enfant d'un an et demi et à obtenir quelques paquets d'avance pour le bébé à naître.

Comme à Onex, les « pauvres méritant·es » sont distingué·es de celles et ceux qui le sont moins. Les jeunes suscitent un peu d'agacement, comme si elles et ils ne pouvaient pas travailler⁶⁹, et les « mamans » attirent la sympathie, même si elles prennent de la place quand elles sont accompagnées de leurs enfants. Les personnes âgées, peu nombreuses, sont particulièrement bien traitées. Contrairement à de nombreuses distributions alimentaires, il est facile de refuser un produit, ce qui entraîne moins de gaspillage, estiment les responsables.

Comme cela apparaît dans la littérature sur la pauvreté (voir notamment note 48, p. 54, supra) les « pauvres méritant·es », « les invalides », les mères de famille ou femmes enceintes sont distingué·es de celles et ceux qui le sont moins, notamment les jeunes ou « valides ». A Lancy, les jeunes (bénéficiaires majeur·es au demeurant peu nombreu·ses) suscitent un peu d'agacement, comme si elles et ils ne pouvaient pas travailler, et les « mamans » attirent la sympathie, même si elles prennent de la place quand elles sont accompagnées de leurs enfants et, parfois, poussettes. Les personnes âgées, peu nombreuses, sont particulièrement bien traitées⁷⁰, même si l'une d'elle⁷¹ se plaint qu'il n'y ait pas de produits spécifiques pour sa catégorie.

Contrairement à Onex, les personnes à la fois bénévoles et bénéficiaires ne sont pas bienvenues à Lancy. Elles sont considérées avec méfiance par la responsable comme si la confusion des rôles n'était pas très saine, et qu'elles et ils risquaient de « profiter » de la situation pour prendre davantage que ce qui leur serait dû. Aux Colis du Cœur, où des bénéficiaires étaient accepté·es comme bénévoles, certains abus ont été constatés (vols de produits ; réservation des « meilleurs » produits), c'est pourquoi, après la pandémie de Covid-19 et la mise en place d'un nouveau système de distribution dans trois lieux, les bénévoles ont été très surveillé·es, ne pouvant rien récupérer de la distribution sauf certains légumes, tels que les salades et parfois les tomates, qui ne seraient pas réintégrés dans le circuit de distribution vu leur fragilité de conservation. À Lancy, trois bénévoles sont des ex-bénéficiaires, désormais retraitées qui ne sont autorisé·es à se servir de produits qu'à la fin de la distribution, juste avant l'arrivée de La Farce, l'épicerie estudiantine, à qui sont donnés les produits qui ne peuvent être conservés jusqu'à la prochaine distribution, une semaine plus tard. Aux Colis du Cœur et désormais aussi à Lancy (information du 14.03.2023), les bénévoles sont invité·es à suivre un cours sur les « bonnes pratiques » en matière de bénévolat.

⁶⁹ Les jeunes du XV^e siècle étaient aussi mal aimé·es : « Certains se font mendiants à l'âge où, jeune et fort, et en pleine santé on pourrait travailler : pourquoi se fatiguer [...]. Tous les faux estropiés et gibier de potence qui rôdent dans les foires lui font joyeuse escorte. [...] L'autre pendant le jour traîne sur des béquilles, mais quand il se voit seul, il trotte allégrement » (Brant 1494, cité par Fulconis et Kikuchi 2017).

⁷⁰ Des bénévoles, le responsable de la logistique ou encore un·e stagiaire, prennent soin d'elles, notamment en les aidant à remonter la route très raide qui descend à l'épicerie.

⁷¹ Selon elle, la distribution est plutôt « faite pour les familles » (interview informelle dans la file d'attente avec une personne d'une soixantaine d'années devisant avec une des jeunes personnes interviewées que je profite de saluer).

2.4.7. Tensions, triche, abus

Les distributions à Lancy semblent se passer sans tension palpable, si ce n'est dans la file d'attente, certain-es bénéficiaires prétendant être arrivé-es avant d'autres, malgré le système des tickets⁷². Les tentatives de triche sont les mêmes que partout ailleurs dans le système d'aide alimentaire, notamment pour l'obtention de couches-culottes. Un homme inscrit comme célibataire voudrait par exemple obtenir des couches-culottes pour le bébé de son amie. Mais la bénévoles des « cinq produits » le dénonce à la responsable, qui vérifie son dossier et confirme effectivement qu'il n'y a pas droit. Cette dénonciation fait sourire l'autre bénévole (celle du « frais »), comme s'il n'était pas nécessaire d'en faire toute une histoire. Les responsables notent aussi qu'il y a parfois des individus avinés qui dérangent l'ensemble des personnes présentes. Ils et elles se souviennent également d'une fois où une bénéficiaire a jeté des bananes très noires à la tête d'un bénévole en disant, dégoutée, « mais regardez vos bananes ! ». Ils et elles remarquent toutefois que le nouveau lieu semble favoriser le calme par l'espace qu'il offre à chacun·e.

2.4.8. Profils et opinions des bénéficiaires

Les statistiques construites à l'interne par la responsable de l'Épicerie montrent que pour 2020 2021 et 2022, les familles bénéficiaires proviennent à part plus ou moins égale de l'aide sociale cantonale et du service des affaires sociales de la commune, voire que les personnes recevant l'aide sociale sont prépondérantes. Le questionnaire permet aussi de se rendre compte que de nombreux foyers monoparentaux (mères seules) sont aidés si l'on déduit le nombre d'enfants du nombre de personnes dans le foyer, la personne répondante indiquant son genre. Par ailleurs, on constate que les « grandes familles » (quatre enfants et plus) sont nombreuses⁷³. Les personnes qui disent ne pas travailler sont, elles aussi, nombreuses. Les personnes âgées ne sont également pas légion et toutes de nationalité suisse. Les familles mettent parfois leurs enfants aux cuisines scolaires, mais pas systématiquement, comme si la mère de famille⁷⁴, ne travaillant pas à l'extérieur, se devait de préparer le repas à ses enfants (Comoretto *et al.* 2020) ou comme s'il était moins coûteux de préparer le repas que de payer la cantine, qui peut cependant, selon les cas, être gratuite.

Au moment de la transition entre l'aide alimentaire d'urgence distribuée pendant le confinement et le retour à l'aide habituelle, la responsable a croisé les fichiers de l'épicerie et ceux des Colis du Cœur (qu'elle ne reçoit plus aujourd'hui). C'est ainsi qu'elle s'est rendu compte que certain-es requérant-es sollicitaient une aide alimentaire dans les deux dispositifs. Elle leur a demandé de ne pas le faire afin de ne pas prendre plus que leur part et d'en laisser un peu pour les autres. Mais, formellement, rien n'interdit à un·e bénéficiaire de Lancy de se rendre également aux Colis du Cœur ou à Caritas, pour autant qu'il ou elle ait obtenu une attestation pour l'un ou l'autre des dispositifs. L'inverse n'est en revanche pas vrai : avoir une carte Caritas

⁷² Cette tension n'est pas observée à Onex, mais a dû être gérée à Vernier (voir plus loin).

⁷³ Catégorie indigène créée par de nombreux responsables de dispositifs alimentaires.

⁷⁴ Ou le père de famille. Mais tant dans l'aide alimentaire que dans les cantines scolaires décrites par Comoretto *et al.* 2020, les femmes sont en première ligne (voir aussi les statistiques sur les épicerie communales, *supra*, et celles sur les épicerie Caritas, *infra*).

ne permet pas d'être accepté à l'Épicerie de Lancy, à moins de résider dans la commune et, surtout, d'avoir vu sa situation évaluée par un·e TS communal·e ou par une AS du CAS.

En moyenne, les répondant·es affirment économiser 50 francs par semaine sur leur budget alimentaire ; d'autres une centaine de francs. Il semble que les grandes familles ont plus de peine à économiser sur ce budget, peut-être parce qu'elles sont davantage sollicitées par leurs enfants que les couples sans enfants ou les célibataires. Comme partout, les produits manquants sont la viande, les produits lactés et les fruits, et c'est la viande qu'on achète pour compléter ce qui est reçu. Le « bien manger » est défini par « l'équilibre alimentaire » auquel les nombreux légumes reçus contribuent, tandis que le bon repas s'y assimile, sauf quand les sondé·es citent leurs repas préférés. Tel est le cas de l'étudiante interviewée qui décrit son repas préféré, des fruits de mer, comme étant « le graal », qu'elle peut parfois se permettre à Noël.

Les réponses au questionnaire ont été complétées par trois longues interviews, ici assez faciles à obtenir (par rapport à Onex), probablement parce que deux des jeunes femmes avaient des choses à dire qu'elles voulaient voir rapportées. Ce que nous avons fait, mais sans donner à lire tous les propos, pour ne pas mettre l'une d'entre elles, assez critique, dans l'embarras. Ces entretiens sont problématiques, car la responsable pourrait certainement reconnaître les personnes, surtout quand elle nous les a conseillées, c'est pourquoi ils seront présentés de façon assez peu détaillée contrairement à l'habitude. La troisième personne, une mère de famille monoparentale, a accepté l'interview avec une très grande gentillesse, notamment pour faire plaisir à la responsable. Avoir interviewé une étudiante dans une commune qui compte beaucoup de « grandes familles » n'est pas représentatif, mais cela permet de tenir compte d'interrogations qui ne figurent pas dans le questionnaire, les « jeunes » et les personnes âgées estimant parfois ne pas être traité·es avec équité par rapport aux « grandes familles ».

Étudiante, 26 ans

Cette personne bénéficie de l'aide sociale cantonale en tant qu'étudiante et reçoit également une attestation pour l'Épicerie solidaire de Lancy, puisqu'elle réside dans la commune, et ne peut pas fréquenter l'épicerie estudiantine La Farce, car elle mène ses études ailleurs qu'à Genève. Elle est donc très heureuse de pouvoir venir à l'Épicerie, ravie des magnifiques légumes qu'elle reçoit et des économies qu'elle arrive à faire (de 50 à 100 francs selon les fois). Elle formule toutefois aussi quelques critiques (le fait que l'épicerie ne tienne pas compte des jeunes, ne soit pas assez souple sur certains échanges, soit trop stricte sur le renouvellement de l'attestation, du « bon »).

Jeune mère, trois enfants, 27 ans

Cette jeune mère de 27 ans (trois enfants : 1 aîné, 1 petit d'un an et demi et un bébé à naître au mois d'août 2022) est naturalisée suisse, vit depuis 22 ans à Lancy et s'y sent bien. Malgré le fait qu'elle touche l'aide sociale cantonale de l'Hospice général, elle a une autorisation d'accès à l'Épicerie solidaire de Lancy. Plusieurs bénévoles se souviennent d'elle alors qu'elle était toute petite. Elle a une formation de vendeuse et a été en stage dans un magasin d'habits de seconde main à Caritas, puis bénévole aux Colis du Cœur, qu'elle a quittés, dégoûtée par les vols qu'elle a observés dans l'ancien système, celui d'avant la pandémie. S'étant retrouvée à plusieurs reprises devant un frigo vide, elle a longtemps craint de ne pas avoir assez à manger, notamment au moment de son deuxième accouchement. Elle s'estime à l'heure actuelle bien

aidée en cumulant aide sociale cantonale et aide sociale communale, notamment parce que celle-ci lui donne accès à des couches-culottes gratuitement. Elle est bien consciente qu'elle devrait travailler, surtout que son mari n'a pas encore trouvé d'emploi, mais elle se trouve dans le dilemme habituel des mères dont la formation ne permet pas de gagner un salaire correct, c'est-à-dire que l'argent de son salaire passerait dans la garde des enfants. Elle est extrêmement contente de l'Épicerie et trouve les bénévoles autant que les responsables « adorables ». Contrairement à la jeune femme précédente, étudiante sans enfant, elle peut profiter des produits qui sont offerts particulièrement aux familles et aux enfants.

Mère, trois enfants (10, 7, 5 ans), 45 ans

Cette mère d'origine étrangère est venue en Suisse comme requérante d'asile en raison de la pauvreté et de la terreur totalitaire qui régnaient dans son pays d'origine. Elle parle très bien le français et est au bénéfice d'un permis C. Elle a tenté d'obtenir la naturalisation pour elle et ses enfants. Bien qu'elle comptabilisât le nombre d'années de présence en Suisse nécessaires, elle ne l'a pas acquise puisqu'elle n'avait pas d'emploi salarié et n'en a toujours pas, car faire garder sa petite dernière coûterait plus cher que ce qu'elle pourrait gagner avec un travail à temps partiel, et ce d'autant plus qu'elle élève ses enfants seule. Elle éprouve une grande honte à être aidée par l'Hospice général (aide sociale cantonale) et par l'Épicerie, mais se dit heureuse d'être en Suisse et non dans son pays d'origine. Concernant l'Épicerie, elle ne tarit pas d'éloges et s'émerveille de tous les produits de bonne qualité reçus. Elle pense pouvoir économiser environ 50 francs par mois, qu'elle consacre à l'achat de davantage de lait et, parfois, de viande. Si elle est un peu déprimée, elle est heureuse de voir que ces enfants vont bien et qu'ils sont très bien intégrés dans la vie de la cité.

2.4.9. Conclusion

L'Épicerie solidaire de Lancy est probablement celle qui bénéficie du meilleur soutien communal, puisqu'elle peut compter sur deux salarié·es et un budget très conséquent permettant de compléter avantageusement ce qui est reçu de Partage. Par ailleurs, la responsable étant spécialiste du bénévolat (comme à Onex), elle sait comment encourager, mais aussi contrôler les bénévoles.

Souhaitant, comme on l'a vu, éviter le gaspillage et développer l'idée d'un choix de produits, l'Épicerie solidaire de Lancy met l'accent sur ce qui lui semble être une alimentation dite saine. Dans ses achats, elle privilégie les légumes plutôt que les fruits, ainsi que les produits laitiers et les œufs plutôt que les produits carnés.

À l'instar de toutes les épiceries solidaires, le dispositif de Lancy est sensible à la cause des « grandes familles » et des enfants et leur réserve des produits : les couches-culottes, le cacao, les cornflakes et, au moment des fêtes, du chocolat et d'autres douceurs. Comme on l'a vu, cela fâche certaines personnes jeunes qui ne se voient rien offrir de spécifique (par exemple des boissons énergétiques pour celles et ceux qui sont étudiant·es) et désole quelques personnes âgées (voir entretiens formels et informels).

Le système mis en place par Lancy se rapproche « d'un droit à l'alimentation », puisqu'il permet certains choix et offre une grande variété de légumes dans laquelle chacun·e devrait trouver son bonheur selon ses goûts et dispositions. Cette variété et la place dévolue à chaque stand donnent également l'illusion d'être au marché et d'obtenir les produits désirés sans se servir

soi-même. Toutefois, à l'exception du stand des « 5 produits » et des légumes, le choix relève davantage de la possibilité de refuser certains vivres plutôt que de pouvoir les choisir. Le service par stands, plus individualisant, respecte mieux la notion de choix que des cornets (Trois-Chêne) ou des bacs tout préparés pour ce qui est sec et congelé (Onex), mais il nécessite de l'espace pour pouvoir circuler entre les différents stands et bon nombre de bénévoles pour pouvoir les tenir. Par chance, cette place est disponible à Lancy. Le stand des « 5 produits » ouvre un espace aux préférences, comme on l'a vu, mais suscite aussi un certain stress (il faut choisir en décidant si on se laisse guider par ses envies du moment ou si l'on privilégie les produits les plus chers). Le non-choix ou le choix relatif obligent à « penser » son alimentation davantage que le ou la consommateur·trice ordinaire, puisqu'il faut faire « avec » ce qu'on a reçu plutôt que de compléter avec d'autres aliments, au risque de ne plus assez épargner sur la nourriture. Mais il en va de même pour bien des mangeurs et mangeuses qui, sans accéder à des formes de colis ou d'épicerie, restreignent aussi leur alimentation aux produits bon marché ou aux offres exceptionnelles.

Le système par stands permet également de moduler l'offre en donnant ce qui est « sain » en grande quantité (les légumes) et une base régulière de céréales, complétées par des œufs et des protéines lactées, tandis que la viande et les « 5 produits » à choix peuvent ne pas relever de l'absolue nécessité. Les responsables de l'Épicerie et les bénévoles sont heureux et heureuses de pouvoir indirectement agir sur la santé des bénéficiaires en leur offrant de beaux et bons légumes qui autrement leur coûteraient cher. Les bénévoles chargés des légumes sont satisfaits de pouvoir donner des produits qu'elles et ils mangeraient elles et eux-mêmes (« je n'aime pas donner quelque chose que je ne mangerais pas moi-même », dit l'un d'eux). En privilégiant des produits recyclés (les « invendus » de Partage), l'Épicerie se situe dans une démarche « verte » qui limite le gaspillage, mais devient aussi idéologiquement plus convaincante quand elle privilégie les produits du cru (les productions locales), ce qui permet de prendre en compte un droit des paysannes et paysans à cultiver leurs terres sans être immédiatement en concurrence des productrices et producteurs internationaux.

En somme, le problème des épicerie sociales communales, et de Lancy en particulier, relève plutôt de l'horaire et du contrôle. On constate en effet que si l'épicerie est ouverte le mercredi toute l'après-midi, le système d'approvisionnement prend du temps (attendre son tour, se faire contrôler, attendre à chaque stand que l'accès soit libre). Par ailleurs, le fait que l'épicerie soit ouverte le mercredi après-midi représente à la fois un avantage (on peut y venir avec les enfants qui ont congé ce jour-là) et un désavantage (l'après-midi est bien entamée par ces commissions et ne laisse plus beaucoup de place pour d'autres activités).

Au niveau de l'encadrement, on se rend compte que des contrôles visibles et invisibles sont exercés sur les bénéficiaires. Il y a d'abord le contrôle des TS ou des AS, qui évaluent la situation puis délivrent ou pas l'attestation. Puis celui de la responsable, qui accepte cette attestation le jour de la distribution. En fait, même si l'examen de l'attestation est partie prenante d'une posture d'accueil (échanges cordiaux, petits chocolats pour les enfants), le ou la bénéficiaire est contrôlé·e aux deux bouts de la procédure : d'abord lorsqu'il ou elle demande ou se voit proposer une aide alimentaire par les TS ou AS, puis par le ou la responsable de l'épicerie, sans qu'il y ait une forme de secret professionnel entre l'inscription et la distribution. En effet, il arrive (et la responsable ne le nie pas) qu'elle puisse se plaindre de l'attitude d'un·e bénéficiaire à sa ou son TS/AS ou que celle-ci ou celui-ci puisse demander si « sa » ou « son » bénéficiaire vient régulièrement. Peut-être que les bénéficiaires n'ont pas conscience de ce

contrôle ou ne s'en émeuvent plus au bout d'un certain temps, mais il faut toutefois faire remarquer que le renouvellement toutes les quatre semaines de l'attestation dénote un suivi assez serré, surtout pour les personnes qui risquent de devoir rester assez longtemps à l'aide alimentaire. Ce contrôle suivi a néanmoins une facette positive : les bénéficiaires peuvent ainsi converser ou demander des conseils à davantage de personnes du service des affaires sociales sans même devoir toujours prendre rendez-vous. Le contrôle et l'accompagnement, que l'on suppose avant tout empathiques, sont la conséquence d'une certaine proximité qui a ses avantages et ses inconvénients. Même si, dans plusieurs cas, l'Épicerie est située un peu à l'écart du centre de la commune, les autres bénéficiaires, qui peuvent être des voisins, savent indubitablement que vous avez besoin d'être aidé·e, ce qui engendre pour la plupart un sentiment de honte ou de « manque de fierté », disait la jeune femme interviewée.

Ainsi que l'on a pu le lire, Lancy est la seule épicerie solidaire qui accepte les requérant·es d'asile. Même si ces personnes sont moins nombreuses qu'à Vernier (aux Tattes) ou qu'aux Trois-Chêne (à Thônex), cela témoigne d'une certaine volonté d'accueil dans la politique communale et augmente sensiblement le nombre de bénéficiaires. Cela suggère aussi une hypothèse sur laquelle nous reviendrons : en fait, Lancy semble être la seule épicerie qui ne paraît pas craindre de s'agrandir si besoin était, probablement parce qu'elle dispose d'un bon soutien financier et d'un espace suffisant, d'une part, pour recevoir les bénéficiaires et, de l'autre, pour pouvoir stocker la marchandise.

2.5. Epi-Sol

2.5.1. Contexte et historique

L'Epi-Sol se situe au sein de la paroisse protestante de Chêne-Bourg (Centre paroissial de Chêne-Bourg/Thônex) et est en lien avec les trois communes (Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex), connues sous l'appellation des Trois-Chêne, un regroupement actif dans différents domaines : sanitaire, social et culturel, notamment. Chacune des communes a sa propre mairie et son propre service social communal, mais un Centre d'action sociale (CAS) commun. D'après le CATI-GE (2020 : 83), la commune de Thônex compte un sous-secteur prioritairement concerné par la précarité, les Deux-Communes, qui cumule les critères de sélection pour cinq indicateurs de base. En 2014 et 2011, en plus de ce sous-secteur, les sous-secteurs Moillesulaz et Thônex-Église étaient aussi concernés, tandis que celui d'Adrien-Jeandin cumulait trois critères de sélection.

L'Epi-Sol est une association tenue par des bénévoles du centre paroissial sis à Chêne-Bourg. La responsable de l'Epi-Sol définit le lieu comme « une épicerie de proximité et d'entraide de quartier » en lien avec la commune. Bien qu'il s'agisse d'une association a-religieuse et a-politique, les membres de l'Epi-Sol sont d'actifs et actives paroissien·nes qui organisent des événements et participent à différentes sortes de bénévolat, en plus de l'épicerie. Certain·es membres se retrouvent également autour d'autres associations telles qu'un groupe de parrainage de projets liés aux pays dits du Sud (nommé « Tiers-Monde ») ainsi qu'un groupe d'accueil pour des personnes réfugiées ou requérantes d'asile (environ 400 personnes) vivant sur la commune de Thônex depuis 2020, mais dont l'arrivée avait été beaucoup critiquée et refusée par nombre de résident·es et le parti libéral radical, qui est finalement revenu sur sa

décision, laissant seule la droite dure de l'échiquier politique (l'UDC, l'Union démocratique du centre).

L'Epi-Sol a ouvert ses portes le 13 décembre 2013 dans les locaux de la paroisse mis gratuitement à sa disposition. La responsable actuelle est une ancienne assistante sociale de l'Hospice général qui a réalisé que l'aide sociale prodiguée aux personnes économiquement appauvries n'était pas suffisante pour vivre et qu'il fallait leur fournir un appoint qui n'existait pas à l'époque. Proche des cercles ecclésiastiques, elle a pu développer un projet et bénéficier du soutien de la paroisse. Lorsque l'Epi-Sol a débuté, il n'y avait que sept familles démunies qui en profitaient, envoyées par les pasteur-es sans que les services sociaux soient partenaires. Par la suite, le groupe de bénévoles a contacté les services communaux.

Lors de la création de l'Epi-Sol, la responsable a visité plusieurs épiceries afin de s'inspirer de leurs fonctionnements. Mais les locaux de la paroisse ne permettaient pas d'adopter un modèle de distribution en rayonnages, le stockage de vivres dans une salle polyvalente n'étant pas possible. C'est pourquoi les personnes reçoivent des sacs déjà préparés. Au départ, c'étaient les paroissien·nes qui fournissaient les denrées non périssables, mais ces personnes, aussi généreuses soient-elles, se sont vite aperçues qu'elles seraient rapidement à court de denrées, leurs propres dons ne suffisant pas. L'Epi-Sol a alors pris contact avec Partage pour recevoir des produits de Noël. Mais même pour un don occasionnel, l'épicerie devait se créer en tant qu'association, ce qu'elle a fait en quatre jours.

**FIGURE 13. BÂTIMENT DE LA PAROISSE DE CHÊNE-BOUGERIES
HÉBERGEANT LES LOCAUX D'ÉPI-SOL**



Source : Renevier, 2022

À ce moment-là, l'Epi-Sol fonctionnait sans subvention, avec 1000 francs de dons de la paroisse et 500 francs de dons d'un lieu de vente (les Petits Bonheurs), également paroissial. Cette somme leur a permis d'acheter des sacs en papier et du matériel de bureau, mais ne pouvait évidemment pas suffire à l'achat de nourriture. Des subventions communales se sont dès lors progressivement ajoutées, les autorités communales étant convaincues de la grande utilité de l'épicerie. En 2014, l'association était en mesure de faire bénéficier de ses produits 25 familles par semaine. Depuis, l'association vient en aide à 70 ménages. Selon le rapport annuel 2021 de l'association, 400 personnes ont pu profiter de cette aide, un chiffre presque identique à l'épicerie de Lancy, mais avec moins de moyens et des colis plus modestes. De la même manière, le nombre de bénévoles a crû, passant de 4 personnes de la paroisse protestante à 6, puis 22, car l'Église catholique a aussi décidé de participer. Pour les membres de l'Epi-Sol, les colis alimentaires doivent permettre aux bénéficiaires d'économiser sur leur budget alimentation pour pouvoir acheter d'autres choses ou profiter de quelques loisirs, ce qui est une façon non seulement de reconnaître les difficultés qu'il y a à se débrouiller avec un reste à vivre minimal (une fois que toutes les factures de base sont payées), mais aussi d'estimer que les personnes démunies ne doivent pas être limitées qu'à leurs dépenses dites essentielles (se loger et se nourrir).

2.5.2. Fonctionnement

Le budget de l'épicerie s'élevait en 2021 à 31 429 francs (dont 23 000 francs de subventionnement des communes), un budget bien supérieur aux années précédentes, avec un dépassement de presque 10 000 francs validé par le comité, la politique de trésorerie de l'association lui permettant de disposer d'une année de fonctionnement sans apports extérieurs. La somme s'est constituée peu à peu, entre autres grâce aux apports des 2 francs symboliques demandés aux bénéficiaires. Ces 2 francs permettaient de payer la livraison des produits de Partage puis, la livraison étant devenue gratuite, l'achat des produits supplémentaires.

Pour bénéficier de l'Epi-Sol, il faut se munir d'une attestation qui est remise soit par les services sociaux communaux, soit par l'Hospice général ou encore par l'un-e des pasteur-es. Les personnes sans statut légal et requérantes d'asile ne peuvent pas bénéficier de l'épicerie, car en surnombre par rapport au budget disponible, et non en raison de la spécificité de leur statut, précise la responsable, dont on comprend la difficulté à devoir refuser les plus vulnérables. Les personnes sans statut légal ou requérantes d'asile sont donc renvoyé-es vers les Colis du Cœur. Comme partout ailleurs, l'aide alimentaire est conçue comme provisoire, mais souvent octroyée sur le long terme, en particulier aux « grandes familles », qui composent les deux tiers des ménages aidés. L'épicerie est ouverte chaque lundi de 15h30 à 18h00, mais est fermée durant les vacances scolaires, car de nombreuses familles ne venaient pas durant ces périodes et l'équipe se retrouvait dès lors avec un surplus de colis sans savoir qu'en faire. C'est aussi la raison pour laquelle les bénéficiaires qui ne viennent pas sont prié-es d'avertir les bénévoles.

2.5.3. Approvisionnement et parcours de distribution

C'est principalement la banque alimentaire Partage qui fournit l'association. En 2021, l'Epi-Sol a reçu 28 954 kg de dons au total. Parmi ceux-ci, des produits frais (fruits, légumes), surgelés (généralement le pain), réfrigérés (fromages, yaourts, œufs), secs (notamment céréales) et

d'hygiène (shampooing, savon, serviettes hygiéniques, couches-culottes) ou d'entretien (lessive, détergents). Mais les livraisons de la banque alimentaire ne suffisent pas et l'Epi-Sol est contrainte d'acheter de la lessive, des œufs et des yaourts supplémentaires de ses propres deniers. La veille de la distribution, le dimanche, un bénévole se rend à l'Epi-Sol afin de préparer les sacs avec les noms des familles. Ces sacs sont répartis en quatre catégories : « personne seule », « petite famille », « grande famille » et « bénévoles requérant·es d'asile ».

Les lundis matin à 8h, les bénévoles se retrouvent au centre paroissial. Il y a généralement une quinzaine de personnes qui reçoivent les commandes entre 8h et 8h30. Un grand camion est envoyé par Partage et, très souvent, la commande est complétée par d'autres achats : Aldi pour la lessive et Migros pour les œufs, les yaourts et le beurre. Grâce à la carte Migros Pro, l'épicerie bénéficie de 5% de réduction sur ses achats. C'est la responsable qui est chargée de passer les commandes auprès de Partage selon les stocks disponibles. L'un des bénévoles s'occupe du rangement des stocks, tandis qu'un autre met à jour la liste des produits distribués chaque semaine et donne ainsi le feu vert pour distribuer ou non les produits les plus rares tels que la lessive, les protections hygiéniques ou l'huile, qui ne sont distribués qu'une fois par mois. D'autres denrées sont généralement distribuées deux fois par mois, comme les couches-culottes, les légumes en conserve, le riz, le sucre, la farine, le beurre, la confiture, les céréales, le cacao, généralement donné aux « grandes familles », tandis que le café sera plutôt réservé aux personnes seules ou aux « petites familles ». Si certains produits venaient à manquer, seules une ou deux catégories de bénéficiaires les recevraient, tandis que les précédentes les acquerraient la semaine suivante. Comme les autres épiceries sociales, l'Epi-Sol pratique aussi le stockage cumulatif, afin de pouvoir distribuer les mêmes produits rares à tout le monde. Toutefois, cette pratique de stockage est limitée, car l'épicerie ne dispose que de très peu de place dans les armoires de la salle polyvalente.

Dès réception des denrées, tous les produits sont sortis des cageots pour être posés sur la grande table centrale de l'épicerie, où les bénévoles les trient. Selon la quantité disponible et l'état des produits frais, ces derniers décident de les distribuer le jour même ou la semaine suivante. Selon la taille des familles, les quantités varient. En sus des produits secs ainsi que des fruits et légumes, l'Epi-Sol distribue des denrées qui peuvent se conserver un bref laps de temps sans réfrigération (les yaourts), mais pas de viande ni de produits congelés, puisqu'elle ne possède pas de réfrigérateur, ni de congélateur. Les fruits et légumes de Partage sont triés dans la cuisine. Les plus abîmés sont jetés au compost, tandis que les autres sont mis en sachets et s'ajoutent aux cornets de fruits et légumes de l'UMG (Union maraîchère genevoise) distribués par Partage. Un bénévole se rend aussi à la boulangerie du quartier, qui donne les restes de pain contre remise d'une attestation de l'Epi-Sol indiquant le nombre de pains reçus par mois. Nous n'avons pas d'informations sur ce qui est fait de cette attestation, mais on peut supposer que la boulangerie déduit de ses impôts la somme remise en nature. Auparavant, l'un des maraîchers de la région donnait une part de ses récoltes à l'Epi-Sol, mais maintenant qu'il ne possède plus de terres, il leur achète régulièrement des salades et des oignons.

Tous les sacs sont disposés dans la salle selon les quatre catégories déjà décrites : « personne seule », « petite famille » (deux à quatre personnes), « grande famille » (cinq personnes et plus) et « bénévoles requérant·es d'asile ». Les bénéficiaires de ces catégories reçoivent un grand sac et un petit avec les légumes de l'Union maraîchère ; les « grandes familles » ont droit à deux grands sacs et un petit pour les légumes. Si des produits venaient à manquer, les « bénévoles requérant·es d'asile » ne les obtiendraient pas, mais auraient la possibilité de se

servir d'un autre produit à choix pour compenser. Enfin, contrairement à ce que pensent de nombreux bénéficiaires, les personnes seules ne sont pas lésées, car elles reçoivent une bonne quantité de produits, voire l'équivalent des « petites familles ».

Sur son budget, l'épicerie achète aussi des cartes-cadeaux Migros, remises lors de la fermeture estivale, des cartes-cadeaux de 50 francs mensuels pour les bénévoles requérant-es d'asile (six personnes) et des cartes-cadeaux de Noël (un crédit de 60 francs pour les « familles nombreuses » et de 40 francs pour les « petites familles » et les personnes seules).

En résumé, chaque semaine, les ménages reçoivent dans des sacs personnalisés (à leur nom), en fonction de leur taille (et parfois de leur régime particulier), des légumes, des œufs, du pain, des pâtes, de la sauce tomate ou du ketchup, des yaourts ainsi que du lait. Les sacs sont généreux, variés et même esthétiques, au point qu'une femme entre dans la salle polyvalente pour demander s'il y a un marché dans la paroisse, car elle a vu des personnes sortir avec « de beaux sacs de légumes ».

FIGURE 14. SACS PRÊTS À ÊTRE DISTRIBUÉS AUX GRANDES FAMILLES À L'ÉPI-SOL



Source : Renevier, 2022

Le fait de distribuer la marchandise le lundi permet de bénéficier des excédents de la fin de semaine qui ne pourraient pas attendre le mercredi ou le jeudi pour certaines autres épiceries. Ainsi l'épicerie est-elle globalement bien fournie par Partage, malgré « quelques produits parfois abîmés, mais de bonne qualité », disent les bénévoles de façon un peu contradictoire, mais en essayant de défendre ce qui est reçu de la banque alimentaire. L'un des bénévoles, s'appuyant sur le principe du recyclage, insiste sur les nécessaires pratiques d'anti-gaspillage qu'il faut mettre en place pour pouvoir redistribuer les surplus aux personnes qui en ont besoin.

Contrairement aux Colis du Cœur, dont l'offre se fonde sur un respect assez strict de la pyramide alimentaire excluant presque tout produit de (ré)confort (voir Ossipow 2023), la responsable et les autres bénévoles pensent qu'il est important de faire plaisir aux enfants et

donc de leur fournir des douceurs, des biscuits et des céréales pour le petit-déjeuner (cornflakes), bien que ces produits soient déconseillés par les nutritionnistes. Certaines personnes bénéficiaires acceptent avec plaisir ces produits sucrés, tandis que d'autres s'en abstiennent, comme cette mère de famille dont les enfants ne mangent pas d'aliments sucrés.

Aux alentours de 10h, la répartition est terminée. C'est l'heure du café et d'un moment d'échange entre les différent·es bénévoles du matin. Comme à Onex en particulier, le bénévolat est au service de l'épicerie, mais celle-ci permet aussi d'occuper les bénévoles. À Chêne, « l'occupation » se double d'une forte sociabilité entre les bénévoles retraité·es qui sont, le matin, majoritairement des hommes. L'après-midi, la distribution débute à 15h et se termine à 18h. Il y a deux tournus de bénévoles chargé·es d'accueillir les personnes. Les bénéficiaires arrivent en général par groupe de trois dans la salle polyvalente, tandis que les autres patientent à l'intérieur devant la salle. La règle de « trois par trois » n'est pas explicite, mais il y a une sorte de routine qui semble s'être instaurée ainsi.

Lorsque les personnes arrivent, elles doivent annoncer leur nom, qui est recherché sur la liste. La bénévole regarde alors si la personne est à jour de son paiement 2 francs symboliques. Elle vérifie également si l'attestation est encore valable ou si elle arrive bientôt à échéance. Elle contrôle enfin les absences non annoncées, qui, on l'a vu, posent problème dans la mesure où l'épicerie risque de se retrouver avec des cornets non distribués qu'il n'est pas possible de remettre à la fermeture de la distribution. En cas d'oubli répété de cette règle d'annonce, les personnes courent le risque de se voir retirer leur droit au colis. En effet, de nombreuses personnes sont en attente de pouvoir intégrer l'épicerie et le fait qu'une famille ne se présente pas à la distribution laisse supposer qu'elle n'a peut-être pas vraiment besoin de l'aide alimentaire.

Les bénéficiaires s'acquittent des 2 francs symboliques, se souvenant généralement s'ils et elles les ont oubliés la semaine précédente. La bénévole amène ensuite les bénéficiaires jusqu'aux colis préparés pour qu'ils et elles puissent transvaser la marchandise dans leur caddie ou sac personnel, car les sacs de l'épicerie produits par la commune sont conservés. Pour beaucoup, ce moment d'accompagnement et de remplissage est l'occasion de petites conversations ou de conseils échangés entre personnes qui se connaissent, entre bénéficiaires et entre bénévoles. Les personnes ne sont généralement pas pressées et semblent avoir envie de rester un moment. Elles s'échangent des idées de recettes, par exemple pour des produits de beauté à fabriquer avec les concombres souvent en surplus et parfois un peu mous. On voit donc que, même sans rayonnages et sans choix des produits, une forme de sociabilité demeure possible, d'autant plus qu'elle n'est pas parasitée par la question du choix.

Parfois, il y a des produits en surplus disposés sur la table qui ne sont pas nécessairement pris. Alors que certaines salades sont un peu « fatiguées », l'une des bénévoles en retire quelques feuilles, ce qui donne envie à certain·es bénéficiaires d'en prendre une seconde ainsi rafraîchie. Une bénéficiaire effeuille sa salade et passe ainsi davantage de temps à discuter avec la bénévole. Des échanges de légumes ont aussi lieu entre bénéficiaires, par exemple des poivrons contre des poireaux. De même, des personnes bénéficiaires s'aident pour porter leurs sacs et, selon les cas, se ramener en voiture. Plutôt que des tensions, il semble régner une certaine harmonie entre les bénéficiaires. Cette absence de tensions pourrait s'expliquer par l'importante solidarité dont font preuve les bénévoles, soucieux et soucieuses de traiter chaque bénéficiaire avec le plus de sollicitude possible.

Quelques minutes avant la fin de la distribution, les bénévoles regardent combien de sacs il reste. Une fois que certains produits ont été rangés pour la prochaine distribution, les bénévoles écrivent sur un groupe WhatsApp pour des personnes requérantes d'asile de la commune, afin de leur donner ce qui n'a pas été récupéré. Et s'il reste vraiment trop de légumes (comme les concombres ce jour-là), la marchandise est proposée aux paroissien·nes dehors à l'entrée de la paroisse ou lors du culte.

2.5.4. Les bénévoles

Pour la plupart, les bénévoles à l'Epi-Sol se connaissent de longue date et sont lié·es par des relations d'amitié. Le matin, il y a généralement trois femmes – dont la responsable – sur la quinzaine de bénévoles. Tandis que l'après-midi ce ne sont que des femmes, à moins que celles-ci aient besoin d'être remplacées. À l'exception des requérants d'asile hommes et de deux bénévoles de l'après-midi, les bénévoles ont un âge bien au-dessus de celui de la retraite. Bien que fortement lié·es à la paroisse, les bénévoles n'estiment pas pour autant être occupé·es à « faire la charité », mais plutôt à rendre leur société plus égalitaire, en palliant les lacunes de l'État. C'est donc un devoir qui s'apparente davantage à un engagement citoyen, voire politique, mais exigeant néanmoins une certaine reconnaissance :

« Je ne sais pas si tu as vu, mais les gens sont assez reconnaissants. Ils sont adorables. Tout le monde nous remercie beaucoup. On a vraiment de la chance, on a des familles formidables. Ils sont tous reconnaissants. Ils nous amènent beaucoup plus qu'on leur donne. Nous, on est beaucoup plus satisfaits d'eux que de nous-mêmes. Nous, c'est normal. Mais un sourire, un merci, c'est super. On a très peu de plaintes. Il y aura toujours une ou deux personnes qui auront quelque chose à dire, mais, en général, les gens sont satisfaits. On essaie de compléter de plus en plus en achetant de la lessive, des œufs pour qu'ils en aient assez, et du beurre. On essaie de donner plus pour qu'ils aient assez. C'est vrai que Partage est très généreuse. Et la qualité, je trouve vraiment les légumes de bonne qualité. »

Au-delà de tous les termes qui signalent la contrepartie minimale (la reconnaissance, les remerciements) et relèvent, de notre point de vue, d'une perspective charitable, il convient de noter aussi que les bénévoles semblent éprouver une certaine culpabilité à faire partie des privilégié·es. De même apprend-on que les plaintes sont rares. C'est le cas dans toutes les épiceries parce que l'offre est généralement généreuse, mais aussi parce que les personnes démunies ne peuvent que rarement se plaindre et doivent se contenter de ce qui leur est proposé. C'est bien là la différence entre un don et un droit. Enfin, on notera que les colis sont d'abord réservés aux titulaires d'un permis de résidence (celles et ceux qui ont passé par les services sociaux communaux ou cantonaux pour recevoir une attestation), puis octroyés aux requérant·es d'asile en échange de leur bénévolat. Pour ces requérant·es, le colis ne s'obtient qu'en échange du bénévolat. Ce n'est donc pas un don, mais une transaction. En effet, seules les requérant·es d'asile bénévoles ayant effectué leur tâche de bénévolat reçoivent un sac, à moins qu'il y ait du surplus, auquel cas les restes sont donnés sans contrepartie aux requérant·es d'asile, averti·es sur le groupe WhatsApp des bénévoles.

L'effort qui est fait pour essayer de donner quelque chose « aux sans-droit » témoigne de la force de l'engagement des bénévoles, qui ne peuvent pas pour des raisons de place et de budget accueillir davantage les requérant·es d'asile vivant sur leur commune. Les bénévoles ne

stigmatisent pas les requérant·es d'asile, mais font avec ce qu'elles et ils ont et n'ont pas : suffisamment de place pour stocker de grandes quantités de nourriture et pas assez de budget pour aussi aider les requérant·es d'asile, qui doivent se contenter des Colis du Cœur.

Aider les requérant·es d'asile relève en fait d'une décision politique : pour qu'ils et elles soient aidé·es, il faudrait que ces requérant·es puissent bénéficier d'une aide communale, ce qui n'est pas le cas à Trois-Chêne (ni d'ailleurs à Vernier). La seule aide dont ces requérant·es peuvent bénéficier est celle de l'aide sociale accordée par le canton, à un tarif inférieur aux personnes de nationalité suisse ou titulaires d'un permis d'établissement. Les assistant·es sociales de l'Hospice général, en tout cas sur cette commune, accordent des attestations d'épicerie aux personnes qu'elles et ils assistent, mais renvoient les requérant·es vers les Colis du Cœur. Seule l'épicerie de Lancy reçoit des requérant·es d'asile, qui sont au nombre de 80 dans cette commune et non pas 500 comme au Trois-Chêne.

L'un des bénévoles bénéficiaires requérant·es d'asile explique qu'il allait aux Colis du Cœur avant de venir à l'Epi-Sol, mais que la qualité n'était pas la même : « À l'Epi-sol, les produits sont de très bonne qualité. » Il estime économiser 20 à 30 francs par semaine. En sus de la nourriture, il est souvent invité chez des ami·es, ce qui l'aide et lui permet de partager ce qu'il reçoit avec une dame du foyer dans lequel il réside. En bénévole-bénéficiaire, il explique aussi de pas se servir lorsqu'il constate qu'il n'y a pas assez de nourriture pour tout le monde. À l'inverse, si les surplus sont importants, il ramène cet excédent au foyer de requérant·es pour le distribuer. Ce bénéficiaire représente l'image même du « bon » pauvre : qui ne se plaint pas et est même élogieux, partageant ce qu'il reçoit ou s'abstenant de se servir pour que les autres puissent avoir suffisamment. Une mère avec deux bébés rend aussi des produits, disant qu'elle n'a pas besoin de tout ce qui est distribué. En ce sens, elle est aussi une bénéficiaire exemplaire dans un lieu de distribution qui prend grand soin des familles et des enfants.

La honte, pourtant très souvent évoquée dans les dispositifs d'aide alimentaire, ne semble pas être courante à l'Epi-Sol, d'après la responsable et l'équipe qui l'entoure. Selon elle, l'Epi-Sol est intégrée dans le quartier et ressemble (voir point a. supra) davantage à un commerce de proximité qu'à un dispositif pour les démun·es. Toujours d'après elle, seul·es les Suisse·s semblent se cacher pour venir à l'épicerie. La question de la honte est difficile à aborder, car les personnes aidées n'en parlent pas facilement, mais elle apparaît souvent dans les interviews et lorsque l'on s'intéresse au temps passé avant que les bénéficiaires aient recours à l'aide alimentaire. Il est possible que les personnes d'origine étrangère aidées de longue date éprouvent moins ce « sentiment de honte », car elles ont l'habitude d'être prises en charge dès leur arrivée en Suisse. En somme, elles et ils sont presque au-delà de la honte.

2.5.5. Profils et opinions de client·es

Les bénéficiaires de l'Epi-Sol sont majoritairement des titulaires d'un permis B ou C (ne touchant probablement pas d'aide sociale), ainsi que des Suisses et Suissesses bénéficiaires du chômage, de l'assurance invalidité (AI) ou de la retraite (AVS). D'après la responsable et selon les catégories employées à l'épicerie, les titulaires d'un permis B et C sont de « grandes familles » souvent originaires de pays d'Afrique, qui sont parfois davantage stigmatisées par les autres, non pas par les bénévoles, mais par la population en général. Ces personnes à charge de grandes familles sont au chômage ou sont des travailleurs ou travailleuses pauvres, c'est-à-dire non suffisamment rémunéré·es, mais néanmoins juste au-dessus des barèmes qui leur

permettraient de demander l'aide sociale⁷⁵. Les personnes seules bénéficiaires de rentes AI ou de l'AVS de l'Hospice général ont aussi droit à l'aide alimentaire, leurs rentes étant faibles ou alors juste au-dessus de certains barèmes permettant davantage d'aide. Les bénévoles estiment que les profils des bénéficiaires sont à 60-70% d'origine étrangère, mais les considèrent comme étant bien intégrés, en tout cas sur le plan de la langue, qu'elles et ils parlent très bien.

Entretien avec une mère de « grande famille », 44 ans, 6 enfants

Cette mère de famille est âgée de 44 ans, mariée et mère de six enfants (3 ans, deux jumelles de 8 ans, 14 ans, 18 ans et 21 ans). Elle travaille comme employée en intendance et est considérée comme une travailleuse pauvre. Originnaire de Gambie, elle vit depuis 21 ans en Suisse. Elle est détentrice d'un permis B et travaille à 80% en tant qu'employée en intendance dans une institution, tandis que son mari n'a pas d'emploi. Elle est soutenue par la commune, qui l'a aidée à déménager, et elle perçoit une aide financière de 700 francs pour son appartement. Les cornets qu'elle reçoit depuis trois ans lui permettent d'économiser au moins 50 francs par semaine et son attestation lui est renouvelée tous les trois mois. Si elle était stabilisée (permis C), elle pourrait toucher l'aide sociale, mais en tant que détentrice d'un permis B elle est au-dessus des barèmes. C'est pourquoi elle fréquente le service social de la commune et non pas celui de l'aide sociale à l'Hospice général.

Une fois toutes ses factures payées, elle estime qu'il lui reste 500 francs pour manger et pour les loisirs. Elle semble très méticuleuse avec son budget et ses dépenses. Elle connaît bien le prix des choses et sait où se rendre pour trouver les meilleures offres de produits. Pour faire des économies, elle achète par exemple un demi-agneau en France et le congèle, afin de ne pas avoir de perte. Elle insiste d'ailleurs sur le fait qu'elle ne veut rien gaspiller.

Elle se sent bien accueillie à l'Epi-Sol et aime les moments d'échange avec les bénévoles, qu'elle trouve « formidables ». Elle apprécie ce qu'elle reçoit, des colis qui lui permettent de compléter ce qu'elle achète et d'obtenir des choses qui sont trop coûteuses pour son budget serré. Elle aurait besoin de plus d'aide pour mieux fonctionner, mais pense que l'aide a des limites, dans la mesure où beaucoup d'autres personnes en ont aussi besoin. Même si elle est satisfaite de l'Epi-Sol, elle aimerait beaucoup une épicerie où elle pourrait choisir elle-même les denrées. Les cartes-cadeaux qu'elle reçoit deux fois par année lui permettent d'acheter les produits les plus chers. À l'Epi-Sol, elle aime tout particulièrement recevoir de l'huile, du lait, des produits d'hygiène et de nettoyage. Elle valorise aussi le fait de recevoir beaucoup de légumes, ce qui lui a même permis d'en découvrir un certain nombre qu'elle ne connaissait pas auparavant.

⁷⁵ Ces personnes y auraient droit et devraient la demander. Elles craignent toutefois de se voir retirer leur permis B (voire C, comme cela semble être le cas aujourd'hui). Il arrive que les AS les découragent de faire cette demande « risquée ». D'autres (voir Vernier) estiment, au contraire, qu'il faut les y encourager. Il semble que la vérification de l'aide sociale pour les permis B et C s'opère tous les six mois après la transmission des chiffres et statuts des bénéficiaires à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) mais que le permis n'est pas facilement retiré si la personne est en voie de recherche du travail et souffre d'autres problèmes (informations du 23.03.2023 données par le Département de la cohésion sociale). Nous n'avons pas enquêté sur les pratiques actuelles des AS, donc ne pouvons pas confirmer ce qui est dit de part et d'autre.

2.5.5. Conclusion

Ainsi que nous l'avons expliqué, l'Epi-Sol n'est pas une épicerie communale, mais un dispositif associatif bénéficiant des locaux d'une paroisse et d'un budget communal. Comme les autres épiceries, le dispositif ouvre ses portes un après-midi par semaine (sauf Onex, qui le fait un matin). En revanche, contrairement aux autres épiceries, le système ne bénéficie pas du travail d'une personne salariée et, en raison d'un manque d'espace de stockage, ne peut offrir un service sur étagères. À l'instar des Colis du Cœur, elle propose donc des sacs préremplis de divers produits et un cornet de légumes venant de l'Union maraîchère genevoise, mais acheté et livré par Partage. Les sacs préremplis ne contiennent pas de viande, mais proposent en revanche des produits laitiers (yaourts), qui peuvent être conservés quelques heures hors d'un réfrigérateur. Les colis contiennent aussi des suppléments de légumes ou fruits livrés par Partage, mais triés et mis en sachet par l'Epi-Sol. Même si les règles d'accès et de distribution sont les mêmes que dans les autres épiceries (ce sont les services sociaux communaux ou cantonaux de l'aide sociale qui remettent les attestations), l'ambiance y paraît plus familiale, du fait que les bénévoles connaissent le nom de chaque famille (et parfois leurs préférences) et leur attribuent des colis étiquetés.

Bien que se disant apolitique et areligieuse, l'Epi-Sol est un lieu charitable⁷⁶, parce que l'association est indirectement rattachée à une Église, parce qu'on y distribue de la nourriture gratuite et parce qu'elle ne fonctionne que sur le bénévolat. Mais c'est aussi un lieu solidaire parce qu'elle reçoit également des subventions communales. Solidaire encore, car engagée de façon quasi politique, ce qui n'est pas très fréquent dans les dispositifs d'aide alimentaire. Une forme de liberté probablement permise par le statut associatif de la structure⁷⁷. Si cette épicerie ne peut pas aider grandement les requérant·es d'asile, faute de moyens et d'espace, elle essaie tout de même de les soutenir en rémunérant les bénévoles requérant·es d'asile par un colis, voire par des surplus. Par ailleurs, elle participe à un accueil digne de ces requérant·es qui ont failli ne pas pouvoir résider sur la commune du fait de l'opposition à l'installation de ce centre en 2016.

L'Epi-Sol s'estime satisfaite des fonds communaux reçus pour se livrer à son travail d'aide alimentaire. De notre point de vue, en revanche, l'Epi-Sol fournit un service sans recevoir suffisamment de moyens des communes. On pourrait se demander en effet comment cela se fait qu'au Trois-Chêne, qui couvre un vaste territoire composé de villas, d'immeubles cossus, mais aussi de logements beaucoup moins privilégiés, ainsi que d'un grand centre de requérant·es d'asile, davantage de fonds communaux ne soient pas dévolus à une épicerie qui pourrait fonctionner sur du bénévolat, mais aussi sur du salariat. Le petit nombre de personnes bénéficiaires au prorata de la grandeur de la commune peut s'expliquer par deux raisons, comme à Vernier (voir infra). Premièrement, on peut penser que les personnes démunies financièrement de la commune des Trois-Chêne sont déjà prises en charge par l'aide sociale cantonale et n'ont donc en principe pas droit à une attestation pour l'épicerie puisque, sauf exception, les bénéficiaires de cette aide ne reçoivent pas de prestation spécifique pour un poste, l'alimentation, qui est déjà couvert par « l'entretien » octroyé dans le cadre de l'aide

⁷⁶ Ce qui n'est pas un qualificatif dépréciatif (voir supra).

⁷⁷ Paradoxalement, ce sont parfois les dispositifs qui ne cachent pas leurs racines religieuses qui peuvent se montrer plus engagés politiquement, cherchant par exemple à intervenir dans la cité pour mieux défendre les droits des bénéficiaires (par exemple Caritas ou le Centre social protestant à propos du logement des personnes sans abri).

sociale⁷⁸. Vu la petitesse des locaux et la faiblesse des moyens, il se peut aussi que les attestations d'épicerie soient distribuées au compte-gouttes pour ne pas faire grossir un dispositif qui ne pourrait probablement plus fonctionner sur une base associative s'il venait à s'agrandir, et que, dès lors, la commune doive prendre en charge au-delà du simple versement de fonds communaux, par exemple en salariant un ou une travailleur·se social·e communal·e en sus des bénévoles.

D'autres informations que celles données par la responsable de l'épicerie laissent penser que la commune (en tout cas Thônex), bien consciente du besoin d'une épicerie plus importante, a engagé des démarches pour trouver des solutions : des responsables communaux·ales ont en effet proposé des locaux plus grands, que l'Epi-Sol a refusés, tenant à rester « une petite épicerie de proximité » et ne voulant pas payer de location qui grèverait son budget. Par ailleurs, des contacts ont aussi été pris il y a quelques années avec Caritas Genève pour savoir s'il était envisageable d'implanter une épicerie sur la commune, démarche qui n'a – apparemment – pas été poursuivie⁷⁹.

2.6. Vernier

2.6.1. Contexte et historique

Conduite par un conseil administratif composé de trois élus (vert, socialiste et libéral-radical), la Ville de Vernier est la seconde commune du canton de Genève, avec une population de plus de 35 000 habitant·es. Elle est composée de sept quartiers : Balexert ; Vernier-Village ; Cointrin ; Châtelaine, incluant notamment la cité des Libellules; Aïre ; la cité du Lignon et la cité des Avanchets. Selon le CATI-GE (2020), la commune présente de fortes disparités au sein de son territoire, avec des quartiers qui cumulent quatre à six critères de pauvreté⁸⁰. La cité du Lignon et celle des Avanchets ont subi de nombreuses réfections, tandis que la barre d'immeuble des Libellules a été complètement réaménagée, ce qui a conduit à une revalorisation de l'image du quartier et au « renforcement de la cohésion sociale », notamment grâce à des locaux d'utilité publique au rez-de-chaussée de l'immeuble et à sept pavillons offrant de nouvelles structures utiles au quartier⁸¹. Durant les années 1990, dans des locaux en premier lieu occupés par des saisonniers, la commune a ouvert les Tattes, un centre pour migrant·es et en particulier pour requérant·es d'asile, pouvant loger environ 600 personnes. La commune s'efforce de promouvoir différents services et activités destinés à ses habitant·es et en particulier à celles et ceux qui sont les plus démunis·es financièrement, notamment un chéquier culture, des repas bon marché ouverts à tous et toutes organisés dans différentes maisons de quartier, des repas pour seniors, le service d'un P'tilibus à bas prix pour des déplacements

⁷⁸ Nous ne disposons pas des chiffres qui permettent de nous informer exactement sur qui sont exactement les bénéficiaires de l'épicerie et ne pouvons notamment pas savoir si elles et ils ne reçoivent qu'une aide communale ou, aussi, une aide cantonale.

⁷⁹ Des investigations supplémentaires devraient être réalisées pour connaître directement le point de vue des 3 services communaux ainsi que d'une autre commune, Puplinge, située à proximité.

⁸⁰ Les six indicateurs de base sont : le revenu annuel brut médian ; la part de contribuables à bas revenu ; la part des effectifs scolarisés d'origine modeste ; la part de chômeurs et chômeuses inscrit·es en pourcentage de la population des 15-64 ans ; la part de bénéficiaires de subsides sociaux et la part de bénéficiaires d'allocations de logement.

⁸¹ <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/staedte-und-agglomerationen/programm-und-projekte/programm-projets-urbains---gesellschaftliche-integration-in-wohn/liste-der-projekte/vernier---nouvelles-libellules-.htm>

privés, un service de « veille sociale » et de médiation nocturne (correspondant·es de nuit)⁸². Plusieurs de ces prestations sont administrées au sein du Service de la cohésion sociale (SCS), dont l'épicerie sociale.

L'épicerie sociale, nommée « épicerie solidaire », se situe dans le quartier d'Aïre-Le Lignon, en dessous d'un petit immeuble, entre un kiosque et un restaurant, face à un petit parking. Les travailleurs et travailleuses sociales fondatrices de l'épicerie se sont efforcé·es de la rendre le plus invisible possible, notamment en gérant les horaires d'accès, mais la possibilité de parking laisse parfois place à des commentaires désobligeants sur les bénéficiaires, « qui ne devraient pas avoir besoin d'une aide alimentaire, puisqu'ils possèdent de belles voitures », remarques parfois entendues par un travailleur social, qui les rapporte sans les cautionner⁸³. Les professionnel·les du travail social (appelé·es TS⁸⁴ dans la suite de ce texte) ont d'ailleurs dû faire un travail de sensibilisation auprès des personnes des commerces de proximité et du restaurant pour expliquer qui sont les bénéficiaires de l'épicerie sociale et que ce n'est pas parce ces personnes possèdent une voiture qu'elles n'ont pas des problèmes de budget. Actuellement, il semblerait que la perception de cette épicerie dans la commune soit plutôt positive ; tout particulièrement depuis la pandémie de Covid-19 et les images des longues files devant la patinoire des Vernets, qui ont mis en exergue la précarité cachée à Genève.

L'épicerie solidaire est un projet qui a initialement débuté en 2008 dans la mouvance des « Ateliers de l'avenir », qui ont permis de donner naissance à plusieurs groupes de bénévoles. Une ancienne travailleuse sociale du Service de la cohésion sociale a proposé qu'un tel dispositif puisse être mis en place afin d'alléger le budget de certaines familles très précaires. L'idée était de soutenir les personnes de la commune par un panier complet de vivres qui permettrait d'économiser sur le budget alimentaire pour consacrer l'argent ainsi épargné à d'autres dépenses. La commune a récupéré les locaux d'une ancienne épicerie, ce qui a permis de l'aménager très rapidement. Une des bénévoles se trouve d'ailleurs être une des anciennes épicières de ce lieu.

L'un des projets de l'épicerie solidaire était de mettre conjointement en place un atelier de cuisine, afin d'apprendre à concocter des plats avec des produits reçus à l'épicerie. Mais ce projet a rapidement été abandonné par manque d'intérêt de la part des bénéficiaires, ou consultant·es tel·les qu'elles et ils sont nommé·es à Vernier⁸⁵. Il est probable que les bénéficiaires n'ont pas le temps de fréquenter ce type d'atelier, puisque la plupart sont ce qu'on appelle des *working poor* (ou travailleurs et travailleuses pauvres, voir Crettaz 2020). On notera aussi que la tentation est grande de vouloir initier les bénéficiaires d'une épicerie sociale à « la cuisine ». En France, l'accès à une épicerie sociale peut même être conditionné au suivi d'un tel atelier. Si ces ateliers permettent souvent de créer d'agréables relations sociales entre

⁸² Voir, <https://www.vernier.ch/fr/>

⁸³ Cette remarque sur les « belles voitures » de bénéficiaires souvent racialisé·es a été entendue maintes fois durant notre enquête, notamment dans la partie concernant les Colis du Cœur.

⁸⁴ Ces professionnel·les du Service de la cohésion sociale (dit SCS) disent se nommer travailleurs et travailleuses sociales pour se distinguer des assistantes et assistants sociaux des CAS, soit les Centres d'action sociale dépendant de l'Hospice général, l'institution chargée d'appliquer la loi sur l'aide sociale au niveau cantonal. Elles et ils se distinguent aussi des assistants et assistantes sociales de l'Hospice général parce qu'elles et ils ont pour mission de réaliser un travail d'accompagnement individuel autant que des tâches touchant au collectif. Leur travail d'accompagnement individuel occupe à peu près 80% de leur temps, tandis que la part collective revient à environ 20%. C'est sur cette part « collective » qu'elles et ils effectuent leur travail pour l'épicerie solidaire.

⁸⁵ Une travailleuse sociale du SCS explique que les personnes qui sont suivies pour diverses prestations de conseil sont nommées « consultant·es », tandis que celles qui reçoivent la prestation « épicerie » sont appelées « bénéficiaires ».

participant·es, qui ont l'occasion de mettre en avant leurs compétences et de les échanger (sur les ateliers de cuisine Caritas Genève, voir par exemple Councilh et Ossipow 2020), les projets de cours partent aussi de l'idée – généralement fautive – que les personnes financièrement démunies ne savent pas cuisiner ni se nourrir sainement (Dubois de Labarre et Crenn 2019). En fait, les personnes démunies financièrement possèdent ces connaissances et savoir-faire, mais n'en ont souvent pas le temps ni les moyens financiers. Les mêmes préconceptions se retrouvent parfois dans le domaine de la gestion du budget : on pense souvent que les personnes démunies financièrement ne savent pas gérer leur budget. Cela peut être vrai surtout lorsqu'elles sont prises dans une spirale de dettes, mais force est de constater que ces personnes ont surtout d'autres modes de gestion qui ne respectent pas toujours ceux que des professionnel·les du social veulent leur apprendre (lire notamment Perrin-Heredia 2013 et Colombi 2020). À Vernier, un des responsables interviewé·es s'étonne même des compétences de certaines personnes, avouant qu'il ne pourrait peut-être pas en faire autant : « Pas sûr qu'on [nous les TS] y arriverait avec si peu. »

2.6.2. Fonctionnement

L'épicerie dispose d'un budget annuel de 10 000 francs. Les deux TS responsables utilisent environ 700 francs par mois pour acheter des compléments aux transferts de la banque alimentaire Partage, ainsi que 1550 francs pour les achats de Noël⁸⁶. À ce budget s'ajoutent des frais de fonctionnement liés au loyer des locaux et au camion de livraison que le service social n'est pas en mesure de chiffrer, car ceux-ci sont mis à disposition par d'autres services. L'épicerie accueille jusqu'à 54 familles par semaine. En 2021, l'épicerie a compté 123 familles, équivalant à 232 adultes et 144 enfants. En 2022 (chiffres de décembre 2022), les bénéficiaires sont au nombre de 48 : 10 personnes seules ; 10 familles de 2 personnes ; 8 familles de 3 personnes, 9 familles de 4 personnes et 11 familles de 5 personnes et plus.

À Vernier, pour bénéficier de la prestation liée à l'épicerie sociale, il faut avoir été orienté·e par un·e TS du centre communal. Les conditions exactes de l'obtention de la prestation ne sont pas connues pour chaque cas. Mais la règle expliquée par les TS de Vernier est que les personnes consultant pour des conseils ou des problèmes financiers voient, avec leur accord, leur budget examiné. Si les ressources sont en dessous des minima sociaux, les consultant·es ont la possibilité d'obtenir une aide sociale financière cantonale et il leur est vivement conseillé d'y recourir, de faire valoir leurs droits. Si elles et ils sont légèrement au-dessus des barèmes (et parfois juste au-dessus, c'est le problème des effets de seuil), les TS les aident par une prestation financière, qui ne peut toutefois pas excéder 3000 francs par année et par famille, et/ou leur délivre la prestation « épicerie » tout en réévaluant régulièrement leur budget. Ainsi, l'aide alimentaire représente un « outil »⁸⁷ pour travailler autour du budget des familles, expliquent les TS. Un de ceux-ci explique ainsi la façon dont lui-même et ses collègues procèdent :

⁸⁶ Pour Noël, des toasts, du champagne sans alcool, des mandarines et des biscuits de Noël.

⁸⁷ L'aide alimentaire est souvent un « outil », un point d'entrée. Dans les lieux d'accueil à bas seuil, il en va de même, bien que le cadre et l'accompagnement soient différents. Là, les TS (notamment au CSRG, Club social rive gauche) accueillent pour des repas, puis tentent de convaincre les bénéficiaires de se faire aider pour être « remis dans des droits ». Toutefois, cet accompagnement vers des droits oblige parfois à conseiller un retour dans le pays d'émigration, puisque les personnes sont souvent en situation de migration irrégulière.

« Selon la LIASI, une personne devrait pouvoir bénéficier des minima sociaux suivants : 960 francs⁸⁸ d'entretien et 1100 francs de loyer + sa prime d'assurance maladie. Si les revenus ne comblent pas cette somme, il y a des chances qu'elle soit dans les barèmes de l'aide sociale. Pour les familles de quatre personnes, le montant correspond à 2054,40 francs d'entretien et 1600 francs de loyer. Si la personne/famille est juste au-dessus de ces barèmes, mais en difficulté financière pour d'autres raisons, cela peut justifier l'accès à notre épicerie. À notre sens, il ne s'agit pas d'un droit sous conditions de ressources, mais d'une stratégie pour combler le fait que les droits aux prestations d'aide sociale sont insuffisants par rapport aux réalités économiques. Faire de l'aide alimentaire un droit (alors que cela devrait être résolu de facto dans l'aide sociale financière), c'est retourner au Moyen Âge. »

La dernière remarque fait sens dans l'explication donnée et rappelle d'ailleurs indirectement que le « droit à l'alimentation » est né dans les contextes de pauvreté des pays dits du Sud et non pas dans celui des pays dits riches ou du Nord⁸⁹. Mais elle montre en même temps une certaine ambivalence car la prestation serait, d'un côté, un « outil », donc une sorte de porte d'entrée ou de « récompense » (notre expression) pour pouvoir alléger momentanément le budget, mais aussi discuter, voire modifier celui-ci, et de l'autre, presque une prestation indigne, puisque le manque à gagner devrait être compensé par de l'aide sociale financière.

La prestation épicerie est octroyée pour trois mois sur la base de l'évaluation et de la relation déjà instaurée entre le-la TS et la personne bénéficiaire. Il est en revanche demandé aux personnes de respecter les créneaux horaires qui sont répartis entre les ménages et d'avertir l'épicerie en cas d'absence. Après deux jeudis consécutifs sans nouvelles de la personne bénéficiaire, la carte est annulée. La personne doit alors reprendre contact avec le service pour faire une nouvelle évaluation. Cette relative sévérité est due au fait que les absences prêteraient les autres personnes qui voudraient pouvoir bénéficier de l'épicerie⁹⁰.

FIGURE 15. CARTE DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE DE VERNIER

EPICERIE SOLIDAIRE		RÈGLES DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE	
Référent DAS :	Horaire de passage	Nous vous demandons de respecter la plage horaire attribuée afin de préserver le bon fonctionnement de la distribution.	Nous vous prions de prendre avec vous vos propres sacs de courses.
Route d'Aïre 160, 1219 Aïre T. 022 797 05 89	Jeudi à	Si, lors de l'appel de votre numéro, vous ne faites pas acte de présence, vous devrez reprendre un nouveau numéro.	Les personnes qui vous reçoivent souhaitent aussi faire de ce lieu un espace d'échange et de convivialité ; cela ne peut fonctionner qu'avec votre soutien.
Nom, Prénom :		Il vous sera demandé CHF 1.- par distribution.	Sans nouvelles de votre part 4 jeudis de suite, nous serons contraints d'annuler votre carte d'accès.
Adultes :			
Enfants :			
Date d'octroi :	Réévaluation :		
VERNIER Une Ville pas Commune		service de la cohésion sociale T. 022 306 06 70 cohesion-sociale@vernier.ch	

Source : Renevier, 2022

⁸⁸ Actuellement, 1006 francs.

⁸⁹ On se contentera d'ajouter que plaider pour un droit à l'alimentation dans les pays du Nord peut conduire à précisément réfléchir à la raison pour laquelle des activistes se mobilisent pour un accès à l'alimentation qui dépende d'un travail correctement rémunérateur ou d'une aide sociale suffisante, tout en veillant à ce que les conditions de production agricole soient aussi protégées.

⁹⁰ Il semble toutefois que l'épicerie aurait encore des places disponibles et ne se remplirait complètement que lors de certaines périodes charnières, comme les fêtes de fin d'année.

boîte entière d'œufs selon le ou la bénévole qui distribue la marchandise. Même s'il y a des consignes, certain·es bénévoles font leur propre évaluation des quantités nécessaires à chaque bénéficiaire. Directement dans les étagères, la personne peut aussi choisir trois produits d'hygiène (savon, mousse à raser, dentifrice, shampooing, brosse à dents). Les protections hygiéniques ne comptent pas parmi ces trois produits et peuvent être demandées aux bénévoles. Toutefois, l'une des bénéficiaires âgées explique utiliser des protège-slips, produit que fréquemment elle ne trouve pas. Par ailleurs, la Ville de Vernier est engagée contre la précarité menstruelle en met gratuitement à disposition des protections hygiéniques dans ses bâtiments et espaces publics.

**FIGURE 17. ÉTAL DES LÉGUMES ET ÉTAGÈRE DES PRODUITS D'HYGIÈNE
À L'ÉPICERIE DE VERNIER**



Source : Renevier, 2022

La viande, le poisson et les produits laitiers sont répartis entre deux frigidaires avec la mention des horaires auxquels leur contenu est destiné à être distribué : un des frigidaires permet de ravitailler les bénéficiaires du début de l'après-midi tandis que l'autre est utilisé pour les personnes qu'il reste encore à servir. Finalement, les personnes passent devant l'étagère des produits en « surplus » (que les bénévoles qualifient de « passés de date » ou « reçus en trop petites quantités » pour être distribués équitablement). Ainsi que l'on peut le voir sur l'image ci-après, l'étagère contient notamment des biscuits et des tubes de mayonnaise ou de moutarde en sus du ketchup (ces derniers produits sont très prisés dans les autres épicerie, notamment pour les enfants et les adolescent·es). Les tampons hygiéniques sont donnés à discrétion, car ils n'intéressent que très peu, disent les bénévoles. Quelques produits à l'emballage défectueux sont aussi entreposés ici. Le fait que certains produits soient légèrement passés de date retient peut-être certain·es bénéficiaires qui ne veulent pas manger les restes « dégradés » des riches.

FIGURE 18. ÉTAGÈRE DES « SURPLUS » À L'ÉPICERIE SOLIDAIRE DE VERNIER



Source : Renevier, 2022

Durant la distribution, les conversations tournent principalement autour des produits et parfois de quelques conseils de préparation des aliments. Certaines personnes viennent en coup de vent récupérer ce dont elles ont besoin, tandis que d'autres, tout particulièrement les personnes âgées, ont du plaisir à traîner dans les rayons et à bavarder.

Certaines personnes demandent des conseils aux bénévoles plutôt qu'aux responsables, qui les intimident davantage, « surtout lorsqu'il s'agit d'argent », note un responsable. Certaines relations de confiance s'établissent donc avec les bénévoles plutôt qu'avec les TS, qui ont, eux et elles, un contrôle plus ou moins direct du budget des bénéficiaires. Un TS note toutefois que lorsqu'il était responsable de l'épicerie, plusieurs bénéficiaires profitaient de sa présence pour lui poser, en vitesse, au passage, quelques questions. La présence des TS sur place avait pour avantage de créer une forme de proximité, qui perdure ailleurs qu'à Vernier et qui offre, de notre point de vue en tout cas, un avantage par rapport à des distributions bien plus anonymes telles que celles des colis du Cœur. Bien sûr, cette proximité vient s'ajouter au contrôle assez serré dont les bénéficiaires font l'objet et sur lequel nous reviendrons en conclusion.

2.6.4. Les bénévoles

Actuellement, l'épicerie solidaire de Vernier compte une trentaine de bénévoles, mais le service est à la recherche de nouvelles personnes pour compléter l'équipe. Ce sont avant tout des retraité·es. De nombreuses personnes répondent à l'appel depuis des années, et au cours des cinq dernières, il y a eu une vague de nouveaux et nouvelles bénévoles plus jeunes ou en préretraite. Cette « jeunesse » a insufflé une nouvelle dynamique tant dans l'équipe de bénévoles qu'auprès des responsables, permettant notamment de questionner des pratiques existant de longue date. Par exemple, le contrôle des absences de bénéficiaires, qui n'est pas toujours compris, car certain·es bénévoles pensent que ces derniers se nourrissent presque entièrement grâce à l'épicerie solidaire, alors même que celle-ci ne représente qu'un « coup de pouce » (un « complément alimentaire », dit plus bas un responsable) et non pas de quoi se

nourrir pendant une semaine. Ensuite, l'impact de l'aide varie selon les bénéficiaires, comme le note un des responsables :

« Mais, comme je le dis, ce sont des personnes qui travaillent. Ce sont des working poor certes, mais ils peuvent très bien aller à la Coop ou à la Migros. (...) L'économie est moindre pour certains budgets et d'autres sont vraiment dans la mouise et cette économie est importante. »

Pour l'un des bénévoles, l'abondance et le choix rendent les personnes exigeantes et difficiles. Il trouverait plus pertinent que des cornets soient préparés tout en étant personnalisés. Selon lui, la distribution devrait être plus stricte pour avoir plus d'équité. À ce sujet, l'un des responsables explique :

« C'est un complément alimentaire. Les personnes ne sont pas forcées de tout prendre. Ce qu'elles ont besoin et ce qu'elles ont envie de prendre. C'est des personnes qui travaillent, alors elles ont aussi leurs habitudes alimentaires. On laisse le choix aussi. On ne va pas forcer les personnes. C'est pour ça qu'on ne fait pas de cabas. »

Dans une autre perspective, une bénévole explique que la notion de choix est importante. Toutefois, son engagement bénévole, lié à son éducation religieuse, ne la conduit pas à offrir sans partage. Pour elle, l'aide alimentaire est un don, mais pas un droit, et les bénéficiaires ne doivent pas abuser de ce qui est donné, mais si possible être conscient·es qu'il faut partager :

« C'est fait de bon cœur, mais ce n'est pas un droit, ni une obligation. C'est une aide. C'est le cœur qui partage. »

Les différents postes du bénévolat sont ouverts à tous et toutes sans distinction de genre, même si celle-ci réapparaît en filigrane dans les choix des bénévoles, qui en ont plus ou moins conscience. Ainsi, plusieurs femmes ayant souhaité se rendre dans les locaux de Partage pour récupérer la marchandise se sont aperçues que leur capacité physique ne leur permettait pas de mener la tâche de chargement à satisfaction. Certains hommes n'en ont pas les capacités non plus, mais semblent ne pas se l'avouer. Soucieux de faire plaisir aux bénévoles, le responsable affirme : « C'est l'envie qui prime », même si cela pourrait préteriter le bon fonctionnement de l'épicerie. L'aspect genré se retrouve dans la répartition des tâches à l'épicerie même. Lorsque les hommes sont présents à l'épicerie, ils sont au poste d'accueil et de contrôle à l'entrée, généralement pas à la distribution. Les femmes, elles, sont davantage dans les rôles méticuleux de comptage des stocks et dans le contact lors de la distribution. Il est difficile de généraliser ce propos à toutes les épiceries et à celle de Vernier, puisque les bénévoles changent souvent, mais il est certain qu'il y a davantage de bénévoles féminines dans la distribution alimentaire, comme si la tâche nourricière était davantage réservée aux femmes. C'est une caractéristique du bénévolat, en tout cas de celui des personnes retraitées, et peut-être plus encore du bénévolat qui touche à l'alimentation.

Lorsque les bénévoles débutent, elles et ils signent un contrat de confiance après avoir passé un petit entretien sur leurs motivations avec l'un·e des TS, qui commente ce type de bénévolat ainsi :

« La plupart, c'est parce qu'ils ont envie d'aider. Se rendre utile, le don de soi. Une épicerie parle beaucoup plus que d'autres formes de bénévolat : c'est aider les pauvres. Je schématise, mais c'est concret. Et la nourriture, c'est concret, tout le monde passe par là : j'ai besoin de manger, tu as besoin de manger, il a besoin de manger. C'est quelque chose qui est là. Et c'est pour ça qu'il y a eu une vague d'émotion suscitée par ses queues parce que c'est concret. Ça touche tout le monde.⁹¹ »

Comme le souligne ce responsable, se rendre utile dans une épicerie solidaire est concret (l'aide est immédiate et non pas mesurée sur le long terme, comme lorsqu'il s'agit par exemple de donner des cours de langue). Et c'est éminemment caritatif, puisqu'il s'agit de « pauvres » à aider en nature plutôt qu'en argent. Un ancien responsable de l'épicerie de Vernier note d'ailleurs que le bénévolat d'entreprises (des bénévoles réunis en club ou envoyé-es par leur entreprise pour donner un coup de main et/ou verser des fonds) est très attiré par ce qui touche à l'aide alimentaire, alors que de nombreuses autres activités pourraient être utiles dans la commune. Au-delà d'une perspective genrée, l'aide alimentaire semble susciter des vocations, car, croit-on, elle va à l'essentiel, s'occupe des besoins de base des individus et suscite donc des émotions positives directes.

D'autres bénévoles mentionnent que ce « hobby » les « occupe », donc les « maintient en bonne santé ». Par ailleurs, il répond à deux considérations éthiques : « aider les pauvres », comme on l'a vu plus haut, et « lutter contre le gaspillage » (nous reviendrons sur ce paradigme d'antigaspiillage, motivation grandissante en temps de développement durable et d'économies d'énergie).

Soucieuse de préserver ses bénévoles, l'équipe de responsables souligne toutefois que le bénévolat n'est pas un travail. C'est pourquoi elle s'efforce d'alléger la tâche des bénévoles au maximum :

« Ça reste des bénévoles, il ne faut pas l'oublier. Nous, on a besoin d'elles (sic). Ce n'est pas un travail à part entière. Au niveau de notre organisation aussi, la charge, on l'allège beaucoup. Nous, en tant que coordinateurs, on prend la gestion de l'épicerie. On fait des bilans. Nos bénévoles peuvent partir en vacances en tout temps. Nous, on doit juste gérer ce côté et eux ils peuvent arrêter en tout temps, avec ou sans explications. »

L'accompagnement des bénévoles est important. Ces derniers sont en effet rencontré-es en tout cas une fois par année en entretien individuel, puis en séance plénière toutes les six semaines. S'occuper des bénévoles et de l'épicerie est en quelque sorte une des façons de faire du travail collectif, une des missions des travailleurs et travailleuses sociales communales, comme nous l'expliquions en introduction. L'idée de protéger et de valoriser les bénévoles de la commune se retrouve dans presque toutes les épiceries communales, qui sont d'ailleurs, comme on l'a évoqué, dirigées pour deux d'entre elles (Onex et Lancy) par des responsables du bénévolat. Comme on le verra dans la conclusion générale, cette attention aux bénévoles n'est certes pas critiquable, mais elle pose une question qui n'est peut-être pas très agréable à entendre pour les nombreuses personnes⁹² qui donnent de leur temps sans compter : l'épicerie

⁹¹ Comme on peut le lire, les propos du TS sont proches de ce que Fassin décrit concernant l'élan compassionnel dans la *Raison humanitaire* (2010).

⁹² En France, « le bénévolat, clé de voûte du système dont la valorisation financière s'élève à près de 500 millions d'euros, soit près du tiers du coût total de l'aide alimentaire en France, dépend pour un tiers des bénévoles » (Bazin et Bocquet 2018 : 31).

ne serait-elle pas faite pour occuper les bénévoles plutôt que pour aider efficacement les bénéficiaires, ce qui pourrait être fait par d'autres systèmes ?

2.6.5. Tensions et sentiment de honte

Les tensions sont palpables du côté de l'équipe des bénévoles, dont les idées quant à la prise en charge des usagers et usagères divergent fortement, tandis qu'à l'Epi-Sol règne une sorte de philosophie commune (peut-être celle de bénévoles et retraité·es de longue date). À Vernier, préretraité·es, jeunes retraité·es et retraité·es coexistent, et les nouvelles ou nouveaux venus aimeraient changer les modes d'approvisionnement et de distribution, voire changer le paradigme en aidant financièrement plutôt qu'en nature, comme on l'a vu précédemment.

Par le passé, des tensions existaient entre les bénéficiaires, en lien avec la gestion du système de passage, où les personnes se disputaient pour être les premières et se gardaient des places les unes pour les autres. Le système de plages horaires a permis d'apaiser les choses. Actuellement, il y a au contraire davantage de solidarité, estime l'une des responsables. Des bénéficiaires conseillent par exemple à d'autres personnes d'aller consulter le Service de la cohésion sociale. Certaines tensions émergent toutefois encore lors d'incompréhensions ou quand un ton inapproprié est utilisé soit par les bénévoles, soit par les bénéficiaires, qui sont alors repris·es par les professionnel·les du travail social, aussi chargé·es, à Vernier, comme dans les autres épiceries sociales, de l'apaisement des relations sociales.

Même si l'épicerie solidaire est utile à celles et ceux qui la fréquentent, l'on constate aussi que sa fréquentation peut être l'objet d'un sentiment de honte, voire d'injustice si l'on est en emploi. C'est pourquoi les responsables insistent sur la posture de non-jugement que doivent adopter les bénévoles.

« Certaines personnes vont refuser de se rendre à l'épicerie. On la propose, mais on ne l'impose pas. Ce n'est pas simple de passer les portes d'une épicerie. Même si on est dans le non-jugement, que les bénévoles sont chou (sic) comme tout... Mais c'est rude de se confronter à se dire : 'En fait, je suis dans une précarité telle que je dois aller dans une épicerie solidaire'. Ce n'est jamais facile de venir franchir la porte d'un service social. L'appréhension des personnes... Ce n'est jamais simple. Comme je vous le disais, ce sont des personnes qui travaillent. Nous sommes subsidiaires par rapport à l'Hospice général. Les personnes que nous suivons sont hors critères de l'HG, donc au-dessus des barèmes. Il peut y avoir un coup dur à un moment donné. À l'épicerie, notre objectif n'est pas de le donner la carte sur des années. La carte est valable trois mois, après il y a une réévaluation pour voir s'il y a des choses qui ont bougé dans leur situation. Comme je vous le dis, c'est un outil et ce n'est pas quelque chose qui se pérennise avec le temps. Les gens ont envie de s'en sortir. »

Par ailleurs, lors d'une de ses visites, la chercheuse sur le terrain surprend une conversation entre deux bénévoles qui débriefent suite à la venue d'une nouvelle bénéficiaire. Cette dernière était très gênée que l'une des bénévoles soit sa voisine. Elle a exprimé sa surprise lorsqu'elle a vu sa voisine et a préféré se faire servir par une autre bénévole. Une autre bénévole rapporte que lorsqu'elle croise des bénéficiaires, certain·es la saluent, mais ne font jamais mention de l'épicerie, tandis que d'autres préfèrent tourner la tête et l'ignorer. C'est bien le problème des

épiceries sociales, qui peuvent régulièrement et sans le vouloir mettre en contact des bénéficiaires ou – plus gênant encore – des bénévoles connus des bénéficiaires.

2.6.6. Profils et opinions des bénéficiaires

Selon les responsables de l'épicerie, le profil de bénéficiaires que l'on retrouve principalement est celui de *working poor*, terme qui désigne des personnes qui ont dû réduire temporairement leur taux d'activité ou encore des personnes ayant perdu leur emploi et ne touchant pas, plus ou pas encore d'indemnités de chômage.

Les deux entretiens qui suivent ne sont pas tout à fait représentatifs du profil général des bénéficiaires, surtout lorsque ceux-ci et celles-ci sont en majorité des *working poor*. Comme nous l'avons vu dans la partie méthodologique de notre enquête, les entretiens individuels formels ont été difficiles à obtenir pour diverses raisons préalablement évoquées, mais l'on peut ajouter que, dans le cas de Vernier, cela a été encore un plus délicat, d'une part parce que des *working poor* n'en ont pas le temps et, d'autre part, parce que, les responsables n'étant pas sur place, elles et ils n'ont pas pu aider la chercheuse à contacter certaines personnes.

Entretien avec un père de famille âgé de 42 ans, séparé, père de deux enfants de 12 et 13 ans, travailleur pauvre comme employé dans les cuisines d'un grand magasin

Ce père de famille originaire de Guinée vit en Suisse depuis 25 ans. Il est titulaire d'un permis C et travaille à 60% dans les cuisines d'un grand magasin. Il gagne 2000 francs par mois et cherche à augmenter son taux d'activité, car il est difficile pour lui de vivre avec si peu. Il aimerait obtenir une AFP de cuisine, mais il doit d'abord suivre des cours de rattrapage afin d'atteindre le niveau. La séparation d'avec sa femme il y a deux ans a fortement impacté ses finances, même si, lorsque le couple était ensemble, il y avait déjà des soucis financiers. Le couple avait obtenu une aide sporadique pour l'épicerie quatre ans auparavant. Depuis un an, ce père de famille s'y rend de manière plus régulière, mais entre chaque renouvellement il a un mois de délai de carence. Il n'a pas sollicité l'aide de l'HG car, selon ses dires, le service social communal lui aurait déconseillé de demander cette aide pour ne pas entraver une potentielle demande de naturalisation. Deux ou trois fois par année, il se retrouve en difficulté pour honorer certaines factures et le service social l'aide à les payer afin de lui éviter de se retrouver aux poursuites, ce qui pourrait compromettre ses chances de trouver un logement individuel. Actuellement, ce père de famille n'a pas d'adresse fixe, son ex-compagne ayant conservé l'appartement avec les enfants. Il dit se débrouiller en louant une chambre chez des connaissances. Il se fait beaucoup de souci pour l'alimentation de ses enfants, son fils étant obèse et sa fille en surpoids. Bien qu'il ne vive plus dans le même logement que ses enfants, il leur apporte des plats qu'il prépare quasiment tous les jours. Il grignote après avoir nourri ses enfants, qui sont friands de plats africains, explique-t-il, mais les condiments nécessaires à la préparation sont très onéreux. Il se nourrit principalement en fonction des actions trouvées dans les supermarchés et fait ses courses chez Lidl ou Denner lorsqu'il ne se rend pas dans un magasin de l'enseigne Grand Frais en France. Sa carte à l'épicerie est valable pour trois personnes, mais il ne prend que ce dont il a besoin. Il apprécie les bénévoles, avec qui il discute beaucoup des recettes qu'il va élaborer avec ce qu'il prend. Ce qu'il aime avant tout à l'épicerie, ce sont les fruits et les légumes. Il se dit satisfait de ce qu'il reçoit, car s'il se rendait à la Coop ou à la Migros, cela lui coûterait une fortune. De plus, la qualité est bonne, dit-il, et il suffit de conserver les aliments hors frigo pour qu'ils tiennent plus longtemps. Bien qu'il explique manger

en fonction des actions et de ce qu'il reçoit à l'épicerie, il semble créatif et adapte ses plats. Il apprécierait de recevoir de plus grandes quantités de fruits et légumes, mais n'en demande pas davantage, car il constate que les denrées sont restreintes. En demandant plus, il aurait l'impression de prendre la part des autres. Il dit avoir été éduqué à prendre ce qu'on lui donne, mais pas à demander davantage. Il estime économiser 20 francs par semaine et dit dépenser les 80 francs épargnés dans des loisirs pour ses enfants. Comme mentionné, il est titulaire d'un permis C et, lorsqu'il est arrivé en Suisse, il a bénéficié de l'aide de l'Hospice général. C'est pourquoi il ne voudrait pas en demander une à nouveau.

Entretien avec une femme retraitée et divorcée de 79 ans touchant l'AVS

Cette Suisse, « et même Genevoise », précise-t-elle, a exercé différents métiers au cours de sa vie. Elle explique qu'à l'époque elle n'avait pas besoin de diplôme pour travailler. Elle a été employée de bureau, téléphoniste et aide-animatrice dans un EMS. Elle a un fils et une petite-fille qu'elle ne voit pas souvent. Elle vit dans un immeuble avec encadrement pour personnes âgées de l'IMAD et participe à de nombreuses activités pour les aîné-es dans la commune, telles que des repas organisés ainsi que des ateliers au sein de l'immeuble.

Elle reçoit 2084 francs d'AVS mensuelle, ainsi que 43 francs de l'équivalent de l'AVS française. Elle emprunte fréquemment de l'argent à sa famille, qu'elle rembourse en plusieurs fois, et une cousine lui glisse de temps à autre un petit billet, cadeau très apprécié. Une amie lui donne des restes de plats préparés et cela l'aide beaucoup. Selon elle, son « sang suisse » l'empêche d'aller chercher d'autres aides financières. Mais, avec l'épicerie, « on ne mendie pas ». Elle ne fréquente ce lieu que depuis trois mois et en a entendu parler grâce à l'une des membres du club des aîné-es. Elle estime que c'est un apport qui lui permet d'économiser et ainsi de conserver sa voiture, qui lui coûte cher. Ayant des soucis de mobilité, elle explique qu'elle ne pourrait pas se passer d'une voiture. Elle se rend à l'épicerie avec une liste et ne demande que ce dont elle a besoin : « Je ne demande pas trop. Je me dis toujours qu'il y a des personnes qui en ont plus besoin que moi », pensant tout particulièrement aux fêtes qui approchent, moment charnière pour de nombreuses familles. Elle n'aime pas cuisiner, alors elle ne prend que des choses qui ne nécessitent pas d'être préparées. Elle fait principalement ses courses ailleurs et ne se sert dès lors que de quelques produits chers. Son fils lui fait aussi des courses en France. Son régime alimentaire est principalement constitué de cervelas et de maïs en conserve, qu'elle prend à l'épicerie. Elle se rend principalement à l'épicerie pour économiser sur les protections hygiéniques, le papier toilette, les produits d'hygiène, la lessive et l'huile. Elle s'estime malgré tout privilégiée. Tout en répétant que d'autres ont plus besoin qu'elle, elle explique :

« Il y a beaucoup de gens qui ont peur de demander. Les vieux Suisses, ils ont peur de demander parce que ça ne se fait pas. Et puis, les étrangers, ils ne veulent pas demander parce qu'on risque de les foutre à la porte, de les renvoyer chez eux. Alors ça, ce n'est pas normal non plus. Pourquoi doit-on demander de l'aide ? »

Selon elle, sachant qu'avec les systèmes informatiques il est possible d'accéder à toutes les informations, elle ne comprend pas pourquoi il faut solliciter de l'aide alors que l'État connaît les ressources des personnes. En somme, elle semble presque considérer que l'aide devrait être automatique et peut-être même un droit plutôt qu'un don.

Ces deux entretiens, outre le fait qu'ils montrent les difficultés de personnes qui devraient pouvoir être mieux traitées, abordent deux thématiques intéressantes. La première est relative

à une certaine ambiguïté par rapport à l'aide sociale, que les personnes sont très vivement encouragées à essayer d'obtenir tout en sachant que la démarche est risquée, notamment pour les personnes titulaires d'un permis B, qui pourraient être expulsées, puisque leur statut de résidence annuel est conditionné à un emploi. La seconde, elle, réfère à la stigmatisation à laquelle les personnes démunies financièrement estiment être sujettes.

L'homme de 42 ans titulaire d'un permis C et engagé comme cuisinier serait dissuadé – selon ses dires – de faire appel à l'aide sociale, par peur de ne pas obtenir sa naturalisation⁹³. L'autre personne, à la retraite, mais avec trop peu pour vivre, laisse entrevoir une thématique que nous avons peu rencontrée jusqu'à présent : l'autocontrôle dont font preuve les bénéficiaires pour ne pas « prendre davantage que ce qu'ils et elles pensent avoir besoin ». Est-ce un discours de personnes démunies financièrement sensibles aux difficultés de leurs semblables ou bien une façon de montrer que l'on n'est en aucun cas un abuseur ou une abuseuse (stigmatisation courante à l'égard des « pauvres ») ? Nous ne le savons pas, mais nous pouvons noter que la posture est très raisonnable venant de personnes pourtant en grande difficulté financière.

2.6.7. Conclusion

L'épicerie solidaire de Vernier touche peu de personnes par rapport aux chiffres constatés à Onex, Lancy et Epi-Sol (Trois-Chêne). Contrairement à certaines épiceries qui reçoivent aussi des personnes n'émanant pas des services sociaux communaux (2 à Onex, 148 à Lancy), Vernier ne sert que celles et ceux qui sont envoyé-es par les TS du service social communal. Le relativement faible nombre de bénéficiaires au moment de l'observation en 2022, soit 25 à 45 familles (54 en 2021 ; 48 à Onex ; 68 à Lancy), prête à réflexion pour une commune aussi vaste. Plusieurs hypothèses sont à envisager. La première tiendrait au fait que les TS aident correctement les démunis-es par des prestations financières ponctuelles (jusqu'à 3000 francs maximum par année), tout en les encourageant à reconsidérer certains points de leur budget. La deuxième tiendrait au fait que chaque fois que cela est possible, les personnes sont envoyées à l'aide sociale cantonale, même si cela peut faire craindre un non-renouvellement de leur permis B ou C ou condamner un projet de naturalisation. La troisième reposerait sur le fait que les personnes se voient remettre une attestation pour les épiceries Caritas à prix cassés plutôt que pour l'épicerie solidaire⁹⁴. La quatrième et dernière hypothèse se trouve peut-être dans le fait que bien des personnes ne recourent pas à l'aide sociale communale, ne sachant pas qu'elles y ont accès si elles sont légalement résidentes sur la commune. Dans ce cas et en particulier si elles sont en situation de migration dite illégale, elles ont peut-être recours aux Colis du Cœur (voir Pie X, chemin du Coin-de-Terre 2), qui offrent à peu près le même service. Toutefois, contrairement à ce que l'on croit et comme on l'a vu (supra), les Colis du Cœur ne sont pas réservés qu'aux personnes en situation de migration irrégulière.

L'épicerie solidaire de Vernier laisse, comme les autres épiceries, un certain choix de produits et semble offrir des légumes de qualité, peut-être parce qu'elle va chercher le matin même les fruits et légumes de Partage. Contrairement à Onex et Lancy, elle ne repose pas sur d'autres fournisseurs visant à diversifier les produits frais. Contrairement aussi aux deux épiceries précitées, l'aide alimentaire ne semble pas être insérée dans une réflexion plus globale sur la

⁹³ Le service des naturalisations refuse, en principe, de naturaliser les personnes qui sont à l'aide sociale.

⁹⁴ Nous avons aussi entendu que les deux étaient possibles.

santé et le « bien manger », bien que, comme on l'a vu, il y a eu des velléités d'offrir des cours de cuisine. En fait, comme le répète un des TS, l'épicerie est :

« (...) un moyen d'alléger le budget des familles, en économisant sur les courses de la semaine, aussi bien qu'une façon (un « outil », voir supra) de soutenir les démarches d'accompagnement social. »

C'est aussi un « complément », un « dépannage », apporté à des personnes qui, du fait de leur statut de travailleur ou travailleuse, sont considérées comme pouvant s'offrir plus aisément un certain choix. Il apparaît aussi qu'à l'exception de certaines personnes qui aiment à venir bavarder (ce qui n'est pas facile si le créneau horaire n'est que de 30 minutes), les bénéficiaires semblent plutôt pressé·es de prendre les aliments nécessaires, en essayant de ne pas croiser des voisins ou voisines.

À la différence des autres épiceries, où les bénévoles tiennent souvent un même discours très positif sur le service offert, il semble, à Vernier, y avoir des désaccords qui tiennent peut-être à une différence de génération entre ancien·nes et nouveaux bénévoles, des bénévoles récent·es qui, comme certain·es TS, se demandent s'il ne serait pas plus simple de donner des cartes-cadeaux (un crédit de la valeur de quatre passages à l'épicerie). Il est toutefois probable que ce crédit serait difficilement accepté, car il ne peut être contrôlé puisqu'il n'est pas *en nature* comme la nourriture de l'épicerie. En fait, alors même que l'aide sous forme d'argent a déjà été distribuée à plusieurs reprises dans la longue histoire de la pauvreté/précarité (voir conclusion générale), cela ne semble pas être encore concevable en Suisse, sauf en période de crise sanitaire, lorsque des bons ou cartes-cadeaux ont été distribués entre mars et mai 2020, avant que les Colis du Cœur puissent reprendre du service. Enfin, comme on le verra dans la simulation effectuée pour l'épicerie d'Onex (conclusion infra), donner des cartes-cadeaux sans profiter des services de la banque alimentaire Partage coûte beaucoup plus cher (environ les 3000 francs d'aide communale disponible par ménage).

2.7. Conclusion générale sur les épiceries communales

L'enquête menée auprès des quatre seules épiceries sociales communales existant à Genève (les trois épiceries sociales communales et l'épicerie communale associative) permet tout d'abord d'observer que ces dispositifs ont vu le jour dans des quartiers où de nombreuses poches de précarité ont été identifiées par le CATI-GE (2020), même si Lancy semble être la commune la moins touchée.

On notera ensuite que les épiceries d'Onex et de Vernier se ressemblent sur certains points de gouvernance ayant en effet choisi de ne servir principalement que les personnes qui ne bénéficient pas d'une aide sociale cantonale.

À Lancy, ainsi que nous l'avons vu, les bénéficiaires proviennent des services communaux, mais aussi des services cantonaux (voir figures 8 et 9, pp. 59-60) et l'aide d'épicerie peut donc s'ajouter à une aide sociale cantonale, notamment dans le cas des migrant·es au bénéfice d'un barème inférieur au montant ordinaire, dans le cas où le loyer ne peut pas être pris entièrement en charge ou dans d'autres circonstances exceptionnelles. Cet accès à l'épicerie accordé également à des bénéficiaires de l'aide sociale cantonale pose question dans la mesure où il signifie indirectement que la somme « d'entretien » n'est pas suffisante pour vivre modestement.

A l'Epi-Sol, les bénéficiaires proviennent également des services communaux et cantonaux, mais nous ne savons pas dans quelle proportion. En revanche, contrairement à Lancy, l'Epi-Sol ne dessert pas les personnes requérantes d'asile ou réfugiées résidant sur la commune, sauf si elles sont bénévoles dans l'épicerie. Il en va de même pour Vernier qui compte aussi sur son territoire un centre de personnes requérantes d'asile, réfugiées ou précaires avec d'autres statuts.

Qu'elle s'additionne ou pas à l'aide cantonale, l'aide communale d'épicerie est l'objet d'un fort contrôle. Les bénéficiaires doivent renouveler leur autorisation chaque mois (sauf à Vernier, où le renouvellement se fait tous les trois mois) et sont sanctionnés s'ils et elles n'avertissent pas de leur absence. Ce contrôle a pour objectif que l'aide ne soit que ponctuelle, même si elle peut souvent s'étaler sur plus d'un an, et qu'elle ne s'adresse qu'à des personnes qui en ont réellement besoin, chaque absence étant alors pensée comme une absence de nécessité desservant d'autres personnes possiblement sur liste d'attente.

Sauf exception, le principe général de l'octroi d'une attestation pour l'épicerie repose sur le fait que la personne demandeuse doit être soutenue, puisqu'elle est en dessous ou juste au-dessus des minima sociaux et en attente qu'un droit puisse être débloqué (chômage, AVS, AI...), ou qu'elle retrouve du travail à plein temps, ce qui devrait lui permettre de sortir de la situation de pauvreté. L'évaluation sociale communale contribue également à constater et corriger des formes de non-recours si la personne n'a pas eu l'occasion de demander ce à quoi elle pourrait avoir droit. Onex et Vernier insistent sur l'idée du bon d'épicerie comme un « outil ». Cette notion « d'outil » peut s'assimiler à une aide donnée en lieu et place d'une aide financière ponctuelle, un encouragement à mieux gérer son budget, voire une récompense (notre expression) pour différents efforts, notamment une amélioration dans la gestion de son budget. Pour un TS d'Onex, (information du 14.3.2023) c'est, en substance, « même plus facile à utiliser qu'une aide financière », puisqu'il n'y a pas besoin d'apporter la preuve d'un versement financier d'urgence (maximum 3.000 francs par an). Pour d'autres, c'est un outil aussi quoiqu'un des TS de Vernier (supra) soit assez admiratif de la façon dont les bénéficiaires gèrent leur budget. A son avis, l'aide alimentaire est presque une prestation indigne, le manque à gagner devant être compensé par une aide financière cantonale.

Il n'y a pas à proprement parler de barèmes qui permettent aux TS de décider si la personne doit être aidée ou pas (sauf ceux des minima sociaux édictés par la LIASI pour l'attribution d'une aide sociale cantonale). En ce sens, on ne peut pas parler de l'attestation pour l'épicerie comme d'un droit sous condition de ressources, sans quoi il faudrait qu'il existe pour cela des règles extrêmement précises et que ce droit soit si possible justiciable. En fait, c'est une prestation sous condition de ressources, ce qui engage beaucoup moins. De surcroît, une certaine marge de manœuvre semble exister dans l'attribution de la prestation, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il y a iniquité, mais que les TS tentent de choisir la meilleure solution pour chaque personne en fonction d'un certain nombre de critères qui leur semblent pouvoir améliorer au mieux la situation de leur consultant·e.

La gestion des épiceries fonctionne aussi sur des principes diversifiés de gouvernance. Les rênes de la Petite Maison à Onex sont confiées à un TS, responsable du bénévolat (à 20% pour l'épicerie), celles de l'Épicerie solidaire de Lancy à une responsable du bénévolat qui n'est pas une TS (20% pour l'épicerie) et à un employé en logistique (20% pour l'épicerie), tandis que l'Epi-Sol fonctionne avec une personne bénévole (ancienne AS) et que Vernier assume la charge avec deux TS à 10% chacun·e. On voit donc aisément que la gestion est plus facile pour

les personnes soutenues par des pourcentages de travail communaux conséquents, surtout si on les compare au nombre de bénéficiaires aidé-es : 42 ménages pour un 20% à Onex ; 68 ménages pour un 40% à Lancy ; 70 ménages pour une bénévoles aux Trois-Chêne et 20% pour environ 25 à 45 ménages à Vernier. La part active des personnes bénévoles est à peu près équivalente selon les lieux (nous n'avons pas les pourcentages exacts) et si elles font tout ou partie du travail de réception et de distribution des marchandises (sauf à Lancy), elles « coûtent » également quelque peu en accompagnement/encadrement/remerciements, à moins qu'elles ne fassent preuve d'une grande autonomie, comme cela semble être le cas à l'Epi-Sol, où l'équipe est la même depuis des années.

Une évaluation des fonds consacrés à l'approvisionnement laisse aussi constater des différences criantes, à nouveau au prorata du nombre de personnes aidées. Si Lancy est la plus dotée en moyens (80 000 francs pour 80 ménages aidés), l'Epi-Sol fait presque la même chose avec 30 000 francs seulement. Mais, bien sûr, les colis distribués à l'Epi-Sol sont bien moins importants que les caddies de Lancy. Et si les cornets de l'Epi-Sol sont plus ou moins équivalents à ceux d'Onex (des cornets qui ne sont pas préremplis), ils ne contiennent pas de produits carnés et moins de produits lactés. Le budget de Vernier questionne surtout lorsque la jauge n'est pas à 25 personnes mais à 45. La relative homogénéité de la quantité de marchandise distribuée en regard du budget disponible s'explique probablement par des différences dans la quantité de produits accordée par Partage, qui est la seule source d'approvisionnement pour Vernier et l'Epi-Sol, qui ne recourent pas à d'autres source d'approvisionnement, si ce n'est pour certains achats ponctuels (produits congelés à Vernier ; yaourts à l'Epi-Sol). Onex et Lancy ont en revanche plusieurs filière de récupération ou d'achat de produits : les Laiteries Réunies et un maraîcher pour Onex ; les Laiteries Réunies, l'UMG, le parc Navazza et une ferme pour les œufs pour Lancy.

Si l'on s'intéresse maintenant au mode de distribution, on notera que Lancy et Vernier proposent des choix de produits à peu près équivalents (5 produits à choix à Lancy, 8 à Vernier), tandis qu'Onex ne propose pas de choix mais distribue 7 produits presque comme à Vernier. Dans les trois épicerie, le choix porte aussi sur les légumes (en grosse quantité) et les fruits (en plus petite quantité). Il n'y a que l'Epi-Sol qui n'offre aucun choix, mais adapte chaque colis à la taille du ménage (comme dans chaque épicerie) et aux goûts des personnes quand cela est possible.

Quelle qu'elle soit, l'épicerie solidaire est ouverte une demi-journée, matin ou après-midi. Cet horaire très limité est caractéristique des épicerie sociales communales (voire d'un certain nombre d'épicerie sociales en France ou en Grande-Bretagne). Si l'on compare ces horaires à ceux qui caractérisent les épicerie Caritas (ouvertes comme n'importe quel commerce) et que l'on y ajoute la question du choix des produits assez limité aussi, on peut se demander si le terme d'épicerie est adéquat. Les quatre dispositifs sont en effet assez bien achalandés, mais ce ne sont pas des épicerie au sens fort du terme. En un sens, les dispositifs ne sont pas très différents des Colis du Cœur, même s'ils proposent davantage de légumes de qualité et des produits frais et congelés tout en imposant plus de contrôle et un renouvellement bien plus fréquent de la carte d'accès (pour un mois dans les épicerie solidaires communales sauf à Vernier et pour 6 semaines aux Colis du Cœur)

Indépendamment des budgets dévolus aux épicerie, on notera l'importance du bénévolat pour leur bon fonctionnement. Les responsables ont en effet besoin des bénévoles pour le transport des marchandises (de Partage à l'épicerie dans le cas d'Onex et de Vernier), le stockage, la mise en place des produits et leur distribution le jour d'ouverture. Sans oublier le tri

supplémentaire qu'occasionnent souvent les livraisons de fruits et légumes de Partage qui arrivent assez souvent trop mûrs, voire abimés. Les anthropologues ne peuvent ainsi que saluer l'énergie déployée par ces bénévoles, qui s'engagent non seulement dans la perspective d'une action concrète qui permettrait de lutter contre la précarité, mais aussi dans une activité dans et pour la commune. L'importance du bénévolat au service de l'aide alimentaire pose néanmoins question alors que d'autres formes de bénévolat, peut-être moins immédiates et concrètes, sont aussi encouragées dans la commune. On peut faire l'hypothèse que la prise en charge de ce bénévolat spécifique, même s'il apporte indéniablement de l'aide, contraint aussi parfois à choisir des solutions peu intéressantes pour l'épicerie. Ainsi, aller chercher la marchandise soi-même à Partage alors que la banque alimentaire est désormais d'accord de la livrer gratuitement n'est pas rentable ou utile, mais la solution est privilégiée car le travail de livraison/transport plaît aux bénévoles, généralement masculins. Certaines de ces épiceries pourraient aussi avoir l'occasion de déménager dans d'autres locaux plus spacieux, mais leurs responsables n'engagent pas de démarches en ce sens, probablement parce que cela permet de limiter le nombre de ménages servis, craignant parfois pour elles et eux-mêmes et surtout pour « leurs » bénévoles que le service puisse ne plus être aussi attentif si trop de monde venait à recevoir une attestation d'accès.

Si l'on se livre à un calcul fondé sur des chiffres approximatifs mais néanmoins assez proches de la réalité de l'épicerie d'Onex (un exemple parmi d'autres), on peut partir de l'idée que cette épicerie vient en aide à 42 ménages de 4 personnes (en réalité 42 ménages dans lesquels il y a des personnes seules, mais aussi des ménages de plus de 5 personnes) en investissant 1500 francs de charge (le 20% d'un salaire de TS, plus les charges sociales) multipliés par 12 mois (même s'il y a environ 15 jours où l'épicerie est fermée), soit 18 000 francs. À cette somme s'ajoutent les 30 000 francs de lignes budgétaires permettant d'acheter des produits complémentaires à ceux que livre Partage, soit un total de 48 000 francs. Ainsi, la commune, en investissant environ 1142 francs (48 000 divisé par 42 familles), arrive à leur donner environ 4000 francs de marchandises (soit deux sacs de 40 francs environ chacun chaque semaine durant un an, soit 50 semaines). Au bout du compte, la distribution rapporte l'équivalent de 4000 francs de marchandises, desquels il faut déduire les frais communaux engagés de 1042 francs. Il en résulte que chaque famille, s'il elle reste un an, se voit offrir environ 2858 francs de marchandises par année, soit environ la somme de 3000 francs maximum que la commune peut aussi dépenser en cas de gros ennuis financiers subis par une famille qui ne reçoit pas d'aide sociale cantonale. Si la nourriture devenait un chèque de 2858 francs non « financé » par la marchandise de Partage, la charge pour la commune serait deux fois plus importante et le bénéficiaire recevrait moins en argent (environ 70% de la valeur en marchandise). De surcroît, le crédit permettrait des achats moins conséquents (sauf peut-être dans les épiceries Caritas), puisque les produits des grandes surfaces ne sont pas vendus à leur prix de revient. Et, *last but not least*, les achats effectués ne sont pas contrôlables, alors que ce qui est donné en « nature » l'est et peut même avoir une valeur éducative (manger davantage de fruits et légumes, qui contribuent à une diète « équilibrée », disent les TS). Les calculs présentés montrent que l'aide en liquide, qui suscite d'emblée de la méfiance puisque les « pauvres » sont souvent considérés comme peu capables de gérer leur budget (voir supra), est de toute façon plus coûteuse que l'aide en nature, qui profite des « invendus », de la générosité civile et de la philanthropie.

En fait, même si la commune investit solidairement de l'argent dans l'aide alimentaire sous la forme d'une épicerie, celle-ci repose néanmoins sur ce qui est donné par Partage, la banque

alimentaire qui elle-même fonctionne sur des dons : des dons émanant d'entreprises (qui les défalquent de leurs impôts) ou de grandes fondations philanthropiques ; de dons de la société civile lors des campagnes du Samedi du Partage et de subventionnements communaux (environ 2000 francs par commune, sauf pour la Ville de Genève, qui contribue bien davantage). À ces dons et subventionnements s'ajoutent les « invendus » (aussi considérés comme des dons⁹⁵) et la part de travail non payé des bénévoles. Ainsi constate-t-on que le système repose encore globalement sur des formes de charité, qui, bien sûr, n'ont pas à voir avec celles du XIXe siècle, qui autorisaient les bénévoles à pénétrer dans les foyers des pauvres et à en juger le comportement. De surcroît, tous et toutes les bénévoles ne se ressemblent pas, les plus charitables d'entre eux-elles (à Trois-Chêne) semblant même être les plus politisé·es et solidaires. Il n'en reste pas moins que beaucoup d'entre eux et elles, peuvent avoir une attitude maternante et parfois paternaliste, exagérément protectrice, voir jugeante et qui marque, certes différemment selon les époques, toute l'histoire de l'aide alimentaire en Occident (Retière et Le Crom 2018 ; Brodiez-Dolino 2020).

En somme, l'aide alimentaire communale est incorporée dans un certain nombre de dimensions qui sont bien plus reliées à la charité qu'à la solidarité : bénévolat, contrôle des bénéficiaires, ces derniers étant toujours un peu soupçonné·es par le public extérieur et parfois par les bénévoles d'être non légitimes⁹⁶ ; peur d'un accroissement des demandes liées à un « appel d'air » plutôt qu'à des difficultés économiques grandissantes en période d'inflation. Pour sortir d'un modèle plus caritatif que solidaire, il conviendrait donc de politiser l'aide alimentaire et la faire dépendre de droits plutôt que de prestations sous conditions de ressources.

La distribution en « nature » plutôt que la remise d'un chèque (certes bien plus coûteux comme on l'a vu) révèle également un rapport ambivalent à l'argent lorsqu'il s'agit de soutenir des personnes financièrement démunies. Et le « franc symbolique » (expression indigène) remis par chaque bénéficiaire au début de chaque distribution n'est pas moins troublant. La plupart des responsables actuel·les ne savent pas pourquoi elles et ils doivent l'exiger⁹⁷. Personne ne nous a soufflé la « bonne » réponse. Certain·es bénévoles et responsables pensent que le « franc symbolique » est là pour déculpabiliser les bénéficiaires : en ne payant ne serait-ce qu'un franc, les personnes bénéficiaires ne se sentent pas obligées de devoir rendre quelque chose à celles et ceux qui les aident. Pour emprunter la perspective du don et du contre-don chère à Marcel Mauss (1924-1925 ; voir 2007), sur laquelle nous revenons en fin de conclusion, nous pourrions dire que ce paiement est un contre-don anticipé libérant le bénéficiaire d'une dette. D'autres responsables et bénévoles penchent plutôt pour un paiement qui enlève un peu de gratuité à la distribution et ainsi la valorise tout en rappelant que tout n'est pas dû, même si l'on est pauvre. Les bénéficiaires n'ont pas beaucoup été interrogé·es sur ce paiement parce que son importance ne nous est apparue que plus tard et parce que nous ne souhaitons pas ramener les bénéficiaires à cette gratuité qui fait honte. Certain·es se contentaient d'une réponse qui leur était souvent faite (« c'est pour les frais administratifs », « c'est pour les sacs en papier », « c'est

⁹⁵ La convention de *remise* de marchandises invendues (appelée convention de dons en France) entre Partage et un supermarché de la place précise que les produits donnés ne doivent pas être séparés de leur emballage s'il est encore un bon état, afin que les institutions sociales qui en bénéficient puissent voir l'effort caritatif fait par le supermarché. Ce dernier se débarrasse toutefois davantage de produits frais (essentiellement des fruits et légumes). Sur ces dons, transactions et transferts, lire Ossipow 2023.

⁹⁶ À titre d'exemple, « ils ont de belles voitures » ; « ils ne viennent pas toutes les semaines donc ils n'ont pas vraiment besoin de cette aide alimentaire » ; « ils ne viennent pas pendant les vacances, c'est donc qu'ils en prennent alors qu'ils ne devraient pas pouvoir le faire » ; « ils trichent » et essaient d'obtenir des produits auxquels ils n'ont pas droit, par exemple des couches-culottes

⁹⁷ Cela laisse supposer que l'on savait pourquoi il y a une vingtaine d'années, alors que responsables et bénévoles étaient peut-être encore guidés par des principes de charité plutôt que de solidarité.

pour le petit matériel de bureau »), d'autres pensaient sincèrement que ce franc payait partiellement ce qui était reçu : ainsi, une jeune interviewée qui trouvait les légumes reçus très beaux pensait qu'ils pourraient même être payés plus cher et aurait été prête à donner 2 francs au lieu de 1. En tout cas, ce « franc symbolique », qui pourrait aussi être considéré comme une forme d'acceptation d'un contrat (celui d'être des bénéficiaires respectueux et respectueuses des conditions de distribution), ramène encore une fois à une perspective quelque peu charitable, liée au contrôle des personnes démunies qui doivent néanmoins s'efforcer de verser leur obole. Il n'est en rien un paiement effectif qui, lui, permet de faire partie d'une clientèle libre de choisir les produits dont elle estime avoir besoin, et même susceptible de faire des remarques sur l'achalandage, comme c'est le cas dans certaines épiceries britanniques ou belges fonctionnant plus ou moins selon un mode participatif (Patnaik, Saxena et Tornaghi 2018 ; Andriessen, Van der Horst et Morow 2018 ; Damhuis *et al.* 2020).

Au bout du compte, même si certaines épiceries solidaires communales peuvent offrir de très beaux fruits et légumes et des produits frais lactés que l'on ne trouverait dans aucune épicerie sociale britannique et qu'elles permettent d'épargner mensuellement entre 50 et parfois 200 francs, elles demeurent des dispositifs qui ne sont ouverts qu'une demi-journée par semaine et dont la fréquentation conduit toujours à éprouver une grande une forme d'humiliation malgré les formes d'accueil mises en place par les responsables et les bénévoles.. Même si (presque) tout est fait pour que les épiceries apparaissent comme des dispositifs conviviaux, il demeure difficile d'en pousser la porte. Par ailleurs, consacrer une partie de son mercredi à aller chercher un caddy, même bien rempli, est chronophage et s'additionne à d'autres démarches que les personnes financièrement démunies doivent aussi effectuer.

Nourrir les « pauvres » de la manière la plus respectueuse possible est méritoire, mais cela serait oublier un peu vite que ces « pauvres » doivent compter chaque sou. Elles et ils manquent de choix, non pas seulement pour se nourrir, mais aussi pour se vêtir, se loger, se distraire et, surtout, se projeter dans le futur. Les bénéficiaires des épiceries solidaires communales vivent au jour le jour sans être nécessairement isolé·es (beaucoup habitent en famille), mais avec très peu de moyens accordés à leur sociabilité. Un certain nombre d'interviewé·es des Colis du Cœur ou des épiceries ont fait remarquer que s'offrir un café au restaurant ou au tea-room était un luxe très rare et qu'elles et ils n'avaient pas suffisamment de ressources pour inviter – même modestement – des proches ou des ami·es à manger à domicile.

Heureusement, par comparaison aux Colis du Cœur qui s'adressent, comme on l'a noté (*supra*), en partie à des personnes dites sans papier, les bénéficiaires des épiceries solidaires communales peuvent être soutenu·es par des professionnel·les du social qui, autant que faire se peut, les encouragent ou encouragent leurs enfants, à participer à quelques activités gratuites ou presque (café social ; cours de cuisine, petits déjeuners estivaux, cantines scolaires, activités sportives, ludiques et culturelles, mobilités à prix réduits). Ainsi, contrairement à la situation dans d'autres pays nantis, les épiceries solidaires étudiées n'ont pas besoin de créer (comme dans les lieux d'accueil à bas seuil) du *more than food* autour des distributions de nourriture (sauf dans le cas de la Farce, pour qui la sociabilité estudiantine fait partie de l'épicerie). Ce *more than food* existe déjà du fait d'une certaine proximité communale et territoriale. Mais remplir les caddies des personnes financièrement démunies et les inviter à profiter d'activités gratuites ne remplacent pas des droits. C'est notamment pour cette raison que l'aide alimentaire devrait être un droit que seule une aide sociale cantonale conséquente

pourrait permettre, ainsi que le préconisent des spécialistes, notamment le juriste et rapporteur spécial de l'ONU, Olivier De Schutter (2014).

Avant l'heure, le célèbre anthropologue Marcel Mauss défendait lui aussi le principe d'un droit estimant les personnes précaires avaient déjà payé leur dû par le travail fourni, en conséquence de quoi les assurances sociales n'étaient dans le fond que des contre-dons dus aux plus pauvres. F. Weber commente ainsi l'essai maussien en 2007 :

« Sortir les politiques sociales de leur genèse charitable pour les rendre acceptables et non humiliantes, c'est d'abord en transformer la signification. L'effort conceptuel de Mauss tend à présenter les politiques sociales non pas comme des dons faits aux pauvres mais des contre-dons rendus aux travailleurs en échange du don initial qu'ils ont fait de leur travail et dont le salaire ne représente pas un contre-don suffisant. Ni les patrons, ni la société, dit Mauss, ne sont quittes envers eux après le versement du salaire. On parlerait aujourd'hui d'incomplétude du contrat de travail. Mais ce que pressent Mauss, et qui ne sera tout à fait accompli qu'après 1945, c'est le mouvement qui déplace la dette sociale des entreprises vers la société toute entière, du paternalisme patronal (le riche « aumônier ») vers l'anonymat du collectif. [...] Mais aujourd'hui, [...], les politiques d'assistance sociale n'ont pas su éviter le risque d'une régression vers la charité, [...] ces politiques entraînent les donataires (les « assistés », les Rmistes, les pauvres) dans une dette perpétuelle. » (Weber 207 : 47).

3. Les autres modèles d'épicerie à Genève

3.1. L'épicerie étudiante La Farce

3.1.1. Contexte et historique

Depuis le 15 octobre 2020, La Farce distribue des colis de fruits, de légumes et de produits secs aux étudiant·es de l'UNIGE et des HESGE, sans autre condition qu'en payant une inscription de 20 francs (on devient alors « membre gastronome ») ou en devenant bénévole pour l'association (on sera alors « membre épicier »). Le projet date d'avant la crise sanitaire, il est le résultat de la collaboration d'Orianne Greder et Mélanie Chabert, qui ont toutes deux fait leur travail de bachelor sur la précarité étudiante, documentant ainsi la création de l'association La Farce. Le projet est retenu par le programme d'encouragement U Change⁹⁸ des Académies suisses des sciences, qui récompense les « initiatives étudiantes pour le développement durable et l'éducation au développement durable ».

FIGURE 19. LES RAYONNAGES DE L'ÉPICERIE ÉTUDIANTE LA FARCE



Source : Rapport d'activités La Farce 2021

Si de nombreuses associations d'aide alimentaire basent le récit de leurs origines sur des considérations philanthropiques, les raisons d'existence de La Farce sont plus directement politiques : monter une épicerie étudiante dans une optique de développement durable, mais

⁹⁸ https://u-change.ch/fr/previous_programmes/u-change-2017-2020/projects/

aussi dans le but de réduire les inégalités créées par le travail étudiant. Une des fondatrices de La Farce résume en interview cette intention : « Ne pas travailler pendant ses études ne devrait plus être un privilège de riches.⁹⁹ » Au quotidien *Tribune de Genève*, Loriane Perriard (la première coordinatrice de l'association) précise : « L'association comble un manquement étatique.¹⁰⁰ » Cet engagement fait écho à la forte politisation de l'aide alimentaire par les étudiant·es elles et eux-mêmes, un engagement politique occasionnellement partisan, mais plus souvent correspondant à une « autre manière de faire la politique », cette « alternative politique » que l'on rencontre dans certains mouvements associatifs contemporains¹⁰¹.

L'association s'installe au 28 de la rue Prévost-Martin, à l'HETS-Genève. Un an plus tard, elle se déplace au 98 de la rue de Carouge. Le projet est décrit comme s'appuyant sur trois piliers : l'aide alimentaire, le développement durable et la création de lien social. Une grande partie des produits reçus proviennent de la banque alimentaire Partage, mais les partenaires de La Farce sont particulièrement divers : une boulangerie de quartier, des particuliers, plusieurs restaurateurs et restauratrices, des spécialistes du maraîchage genevois, de petites associations qui leur fournissent des repas préparés, comme « 4 Copines à la cuisine », ou de plus grandes comme la Fondation Mater (qui tient le Refettorio). En 2020, l'association avait 24 partenaires ; en 2021, ce chiffre s'élevait à 34¹⁰².

À La Farce, les colis ne sont plus préparés dans des cornets, comme pendant l'épidémie du Covid-19. Les étudiant·es font la queue, un peu en retrait de la rue de Carouge, et se servent après s'être annoncé·es au petit bureau d'accueil, où des bénévoles enregistrent leurs noms. Les cartes sont vérifiées grâce à la base de données que l'association a construite avec le temps, le but étant d'obtenir des statistiques de passage avant tout. Un e-mail d'inscription est à présenter afin de prouver son inscription : une carte d'étudiant·e et un certificat d'études sont nécessaires. Manquer trop fréquemment la distribution peut rendre l'inscription caduque. Les nouveautés (comme la présence de produits non alimentaires, peu commune, ou la passation d'un questionnaire) y sont annoncées à ce moment. À l'intérieur, l'expérience ressemble à celle d'une épicerie classique : les étudiant·es se déplacent entre les allées, peuvent choisir de prendre – ou non – des fruits ou des légumes, ils et elles peuvent aussi faire le plein de produits secs comme des pâtes ou des légumineuses. Les quantités à prendre sont indiquées par personne sur des feuilles dûment scotchées au-dessus des casiers de produits, un panier devant permettre de tenir une semaine. Dans le comité de direction et chez des « ancienn·es » bénévoles, on critique parfois les « mauvais choix » de certain·es : la « résistance » aux légumes en général, la trop grosse part accordée aux pâtes et au riz. Toutefois, des efforts conscients sont faits pour passer outre ces jugements. Quand certaines associations parlent d'« éducation » des bénéficiaires, à La Farce le comité préfère parler de « partage de connaissances », de « formation » ou de « recommandation ». D'une manière générale, ils et elles « essaient plutôt de mettre en avant les produits plus sains ou qui ne partent pas, comme le quinoa ou ces courgettes-là » (un peu vieilles). En passant, Baptiste, le nouveau coordinateur, met en avant certains produits, c'est-à-dire utilise, par exemple, des panneaux explicatifs ou ce

⁹⁹ Entretien à LibrAdio, 20 octobre 2020 : <https://www.youtube.com/watch?v=3HQpuVuvyU8>

¹⁰⁰ <https://www.tdg.ch/la-premiere-epicerie-gratuite-pour-etudiants-demenage-235629736008>

¹⁰¹ Pour un exemple récent, voir Renault-Tinacci 2021.

¹⁰² La Farce, rapport d'activités 2020 et 2021, <https://lafarce.ch/rapport-dactivite/>

qui s'apparente à des *nudges* (des « coups de pouce »), comme mettre un signe « infini » au-dessus de légumes bientôt trop vieux pour être consommés.

Dans l'espace d'accueil, la praticité de ce lieu associatif saute rapidement aux yeux : tout est mis à profit, dans des matériaux peu chers, mais résistants à l'usure. Beaucoup des meubles sont multifonctions. Des étudiant·es ingénieur·es de l'HEAD ont conçu et fabriqué les chariots permettant d'entreposer les produits, et d'une manière similaire deux architectes, Damien Greder et Yony Santos, ont conçu les nouveaux locaux. Les frigos sont grands, neufs et permettent d'accueillir les cagettes vertes des maraîchers. Avant de partir avec un panier, les étudiant·es passent devant et dans la salle de transformation des produits, où un des membres du comité a fait des crêpes. La plonge est pratique, le matériel électronique encore rutilant. Cette abondance, très relative toutefois, atteste des liens que La Farce entretient avec d'autres associations estudiantines, mais aussi de son institutionnalisation rapide à la suite de la pandémie. Des similitudes se dessinent avec d'autres institutions d'aide alimentaire genevoises : La Farce, comme le Refettorio, appartient à une nouvelle génération de structures, souvent plus jeunes et parfois assez habiles pour trouver des soutiens financiers.

Les lieux sont effectivement « hybrides ». Ainsi, la salle de « transformation » des produits est remplie de monde pendant la distribution : une deuxième queue s'est formée, non plus pour les paniers, mais pour les gaufres que Jean-Luc a décidé de faire aujourd'hui ; la semaine dernière, c'étaient des crêpes. Baptiste aide une bénévoles à trouver un bol plus grand pour traiter les légumes trop vieux pour être donnés ; ils serviront à faire des *smoothies* offerts avec les gaufres. Dans cette nouvelle queue, deux étudiants se retrouvent par hasard. Jean-Luc prépare une assiette et l'emène dehors, une des bénéficiaires avait fait la queue trop tôt et n'avait pas pu profiter du goûter. Elle est installée sur une des quatre tables et discute à bâtons rompus avec une amie : le projet est d'aller profiter d'une soirée musicale un peu plus tard, et donc d'attendre qu'il soit l'heure en profitant du lieu, du goûter et de l'effervescence générale qui a pris pendant cette distribution. Plusieurs groupes se sont formés autour de ces tables au même moment. Certain·es utilisent la table pour finir de travailler sur des dossiers en commun, d'autres fument une cigarette, les lourds sacs posés par terre.

3.1.2. Précisions méthodologiques pour l'enquête par questionnaire

Lors de la passation de ce questionnaire, nous avons obtenu 262 réponses pour une base de données de 1000 étudiant·es. C'est un taux de représentativité très respectable, d'autant plus si l'on prend en considération que La Farce accueille en fait au maximum 400 personnes par distribution (une fois par semaine), et souvent moins. En moyenne 250 « habitué·es » fréquentent l'association chaque semaine pour la nourriture et le lieu de sociabilisation. Ce sont avant tout ces habitué·es qui ont répondu au questionnaire, on peut donc penser que les réponses présentées ici sont celles de personnes connaissant bien la structure. Toutefois, la grande différence entre le nombre d'inscrit·es et le nombre de bénéficiaires effectifs nous donne un indicateur sur la population étudiée : La Farce a beaucoup d'inscrit·es qui sont souvent de passage à Genève pour leurs études, ou traversent des périodes de précarité qui, soit ce sont accentuées et ont empêché le seul suivi à La Farce, soit se sont améliorées et ont rendu caduc le recours à une épicerie gratuite. Aussi, il faut prendre en compte l'agenda scolaire, la fin d'année étant celle d'une moins forte affluence à la Farce. L'association doit composer avec ce que l'on pourrait appeler avec une saisonnalité étudiante. Lors de la passation des

questionnaires, les étudiants et étudiantes étaient en pleine période d'examens ainsi que proche des vacances d'été. L'affluence en était fortement diminuée, c'est-à-dire 250 personnes en moyenne contre une moyenne de 400 personnes lors de la pleine période de cours. À ce titre, il est important de souligner que les données statistiques présentées dans notre analyse constituent bien une photographie instantanée de la situation. Depuis le passage du questionnaire, la demande de bénéficiaires ne cesse de croître, ainsi en mars 2023, environ 600 personnes par semaine viennent récupérer de l'aide alimentaire, une évolution qui a fait fermer les inscriptions à l'association par le comité de direction.

Le questionnaire a été administré par Yann Cerf deux jeudis (jours de distribution dans l'épicerie étudiante) de juin, puis auto-administré par les étudiant·es de La Farce. Des relances ont été faites jusqu'à la mi-août sur les réseaux sociaux, ainsi que par e-mail (au moyen de la base de données « utilisateurs » de l'association). Lors des passations « en personne », c'est-à-dire dans les locaux de l'association, de nombreuses informations complémentaires ont été enregistrées par le chercheur (en faisant préciser les réponses aux questions) et lors d'entretiens informels avec les membres du comité ou des bénéficiaires. Ce travail ethnographique permet de compléter l'analyse des réponses elles-mêmes. Les ordinateurs et le smartphone personnels du chercheur ont été utilisés pour faire passer certains questionnaires (une vingtaine), le reste ayant été passé en auto-administration, les étudiant·es flashant le QR code qu'ils et elles obtenaient sur un flyer créé pour l'occasion ou suivant les liens reçus dans le corps des e-mails de relance.

Le questionnaire a été passé avec le logiciel LimeSurvey, outil mis à disposition par la HES-SO. Une version française et une version anglaise étaient proposées. Inspiré du questionnaire réalisé pour l'enquête dans les épiceries Caritas, le questionnaire comporte 73 questions réparties dans six grands groupes :

- 1) *Lieu de passage du questionnaire.*
- 2) *Socio-démographie et localisation.*
- 3) *Santé.*
- 4) *Accès à l'épicerie La Farce.*
- 5) *Perceptions des produits à La Farce.*
- 6) *Aide alimentaire / Droit à l'alimentation.*

Pour les personnes n'ayant pas d'enfants, le questionnaire était légèrement plus court (69 questions). Sur 262 questionnaires remplis, 100 sont incomplets. Néanmoins, les abandons interviennent tard dans le passage des questionnaires, aux alentours des thématiques 4 et 5, sur 6 thématiques en tout. Les dernières questions pourtant sur ces thèmes compte autour de 160-165 réponses. Dans l'analyse, les biais induits par cette incomplétude sont précisés là où cela est important. On peut trouver plusieurs raisons à cette incomplétude :

- La relative longueur du questionnaire peut être démotivante.
- La période de passage, peu avant et pendant les examens, était moins propice à ce genre d'exercices chronophages.
- Le fait qu'une grande partie des passages des questionnaires soit en auto-administration a empêché la vérification et l'encouragement à la complétude.

Il faudra noter en lisant les résultats de ce questionnaire la disproportion dans les réponses de personnes s'identifiant comme des femmes. En effet, 75% des répondant·es se considèrent comme des femmes (contre 22% comme des hommes et 3% ne s'identifiant ni comme des hommes ni comme des femmes). Un grand nombre des statistiques de ce rapport doivent donc être comprises du point de vue du genre, et la disparité ainsi objectivée doit nécessairement rester dans l'esprit des lecteurs et lectrices. En retour, cela permet aussi d'obtenir quelques clés de compréhension préliminaire. Cela montre en premier lieu que le genre pèse encore sur les activités domestiques et en particulier sur l'organisation, dans la planification des menus et, dans ce cas, dans l'obtention de produits nécessaires à l'alimentation.

Dès que cela était possible, nous avons arrondi à l'entier le plus proche (7,58% devenant 8% ; 7,48% devenant 7%). Quand les questions à choix multiples donnaient des arbitrages à faire sur ces arrondis (trop de chiffres au-dessus de *,50 par exemple), nous avons arrondi à l'inférieur le chiffre le plus bas (dans la liste 2,54, 12,58, 22,51, c'est le troisième chiffre qui est arrondi à l'entier inférieur, soit 22). Quand il le fallait, nous nous sommes aussi référés aux entretiens et au terrain pour arrondir au chiffre supérieur les réponses adéquates.

Comme indiqué en introduction, une majorité des questionnaires ont été passés lors des distributions dans les locaux de La Farce (56%). Lors de l'attente, dans la queue qui se forme devant les bâtiments, les bénévoles et le chercheur ont distribué des flyers contenant le QR code permettant de passer le questionnaire. Une partie de ces questionnaires ont été passés avec le chercheur : environ une dizaine de passations ont ainsi permis d'approfondir les données recueillies lors du questionnaire en poursuivant la conversation sous forme d'entretien. 23% des questionnaires ont été passés à l'UNIGE, contre 1% à l'HETS. 20% des questionnaires sont regroupés dans la catégorie « Autre », où l'on retrouve une diversité de situations, dont principalement le lieu de domicile, mais aussi les transports en commun.

Les résultats ont été communiqués par e-mail au comité de La Farce et discutés lors de rencontres et lors de distributions dans ses locaux. Si ce n'est quelques détails liés à la légalité de certaines informations – La Farce étant tenue par des engagements auprès de nombreux partenaires –, le comité a laissé une grande liberté pour la recherche concernant ce mandat. Profitant du questionnaire et de ces données brutes pour de futures communications, comme leur rapport d'activités, les membres du comité y trouvaient un avantage institutionnel. Les analyses sont parfois critiques, toutefois, comme les conclusions finales (l'aide alimentaire n'est pas un droit à l'alimentation ; il est important de pouvoir sortir d'un système de charité pour favoriser des politiques publiques s'attaquant aux racines des inégalités) semblaient largement partagées, cela a eu pour effet d'éviter une partie des frictions habituellement créées par l'analyse sociologique. Cela est probablement lié au fait qu'une bonne partie des enquêté·es ont étudié les sciences sociales, voire les ont pratiquées ou les pratiquent encore : la prise de distance sociale, la nécessité de soulever des déterminismes ou de faire la sociogenèse des représentations sociales leur était familières, ce qui a rendu plus facile la restitution de ce travail.

3.1.3. Profil des répondant·es

Comme nous venons de le voir, on retrouve une part très importante des répondant·es qui sont des répondantes : sur 246 réponses, 75% se considèrent comme des femmes, quand 22% se considèrent comme des hommes. 3 % ne se considèrent ni comme des hommes ni comme des femmes. Une proportion qui est similaire quant à l'état civil : 80% des répondant·es indiquent

être célibataires, contre seulement 17% indiquant être en couple ou marié·es. 3% sont divorcé·es ou séparé·es. Ces deux résultats combinés doivent donc être gardés en tête lors de la lecture et doivent être adjoints d'un constat plus général : les femmes, et a fortiori les minorités de genre, sont plus à risque d'insécurité alimentaire que le reste de la population ; le célibat étant généralement un facteur additionnel de précarisation¹⁰³.

Une très grande majorité des étudiant·es citent Genève comme leur lieu de résidence. En effet, les quartiers du centre de la ville, comme Plainpalais-Ouest et Plainpalais-Est (85 sur 220 réponses, soit 39% des répondant·es) et Carouge, sont surreprésentés comme lieu d'habitation. Assez peu de répondant·es indiquent venir de France, toutefois, une vingtaine de personnes ont donné comme lieu d'habitation les codes postaux de communes limitrophes à Genève (Gaillard et Annemasse en majorité). En moyenne, les étudiant·es habitent dans des ménages de 3 personnes, la médiane se situant à 2 personnes. Presque la moitié des étudiant·es (46%) vivent en colocation, contre un petit tiers habitant seul·es dans leur logement (27%). Les logements collectifs (17%) et les logements en résidences étudiantes viennent après. Des chiffres que l'on peut comparer avec ceux de l'OFS et ainsi relativiser, l'OFS indiquant que « les étudiant·es vivent de moins en moins seuls » et favorisent soit la colocation, soit le retour dans le foyer familial¹⁰⁴. Ces hébergements satisfont une grande partie des personnes interrogées (81% en tout : 33% en sont très satisfaites, 48% en sont assez satisfaites). Toutefois, près de 19% indiquent être peu satisfaites ou pas du tout satisfaites de leur solution d'hébergement. Les loyers leur coûtent en moyenne de 667 francs, la médiane se situant à 575 francs. Le premier quartile est à 450 francs, le troisième à 800 francs.

Les étudiant·es de La Farce sont en grande majorité en train de suivre un cursus universitaire. Sur 239 réponses, 141 des répondant·es – soit 64% – ont un diplôme tertiaire (bachelor universitaire, master, doctorat ou équivalent). 5% indiquent être en préparation d'un diplôme, et ceux qui le précisent en commentaire sont majoritairement en bachelor, master ou thèse, ce qui fait augmenter le pourcentage de personnes suivant ou ayant suivi un cursus universitaire. Cela représente un peu moins de 70% des répondant·es. Le second contingent important est constitué de 52 personnes, donc 25%, qui ont un diplôme secondaire (apprentissage, baccalauréat ou équivalent).

Parallèlement à leurs études, 43% des étudiant·es ont un travail, contre 57% qui sont sans emploi. À titre de comparaison, le taux d'actifs toutes hautes écoles confondues en Suisse en 2020 est de 27% sans emploi et 73% en emploi. Parmi celles et ceux qui travaillent parmi les répondant·es de La Farce, 23% occupent un poste d'assistant·e dans une administration ou dans le monde académique. Les métiers du *care* sont surreprésentés : 13% occupent des postes liés à la domesticité (le baby-sitting en premier lieu), quand 12% des répondant·es sont dans le travail social (25% si les deux sont additionnés). On peut donc conclure que si les étudiant·es de La Farce travaillent plus que la moyenne des étudiant·es de hautes écoles en Suisse, une majorité de celles et ceux-ci occupent des emplois « intégrés » à leurs études (proches et complémentaires de leurs études). Bien que le fait de pouvoir étudier sans travailler reste un avantage social considérable, ces occupations « intégrées » entravent généralement

¹⁰³ Pour un exemple en Suisse, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-et-privations-materielles/risque-de-pauvrete.html>

¹⁰⁴ Voir « Situation sociale et économique des étudiants », 2020 (l'étude concerne des données d'avant la pandémie). <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/personnes-formation/degre-tertiaire-hautes-ecoles/situation-sociale-economique-etudiants.html>

moins la réussite des études (Pinto 2010). Toutefois, ce sont aussi des chiffres à comprendre par le biais du genre déclaré des personnes ayant répondu à ce questionnaire (voir 3.1.2. Précisions méthodologiques pour l'enquête par questionnaire). Des sociologues ont montré que les « emplois intégrés » à la filière d'études facilitent non seulement les conditions de vie, mais bien souvent l'obtention d'un emploi qualifié (Pinto 2010 ; Béduwé et Giret 2004). Il faut pourtant noter que près d'un quart des personnes venant à La Farce occupent un emploi qui n'est pas complémentaire à leurs études. En détail, 14% sont employé·es dans les services, notamment dans la grande distribution. Un chiffre qui est augmenté des 8% occupant des postes d'ouvrier et ouvrière et d'employé·e dans la restauration et l'hôtellerie. Le temps de travail par semaine se situe en moyenne à 15 heures. Le premier quartile travaillant 8 heures par semaine, contre 20 heures pour le troisième quartile et 42 heures au maximum, des taux d'occupation légèrement au-dessus de la moyenne si on les compare à ceux que fournit l'OFS¹⁰⁵.

À La Farce, 54% des étudiant·es ont un permis B, auquel·les s'ajoutent 4% ayant un permis C. La proportion de permis B et C est comparable à celle de l'enquête menée à Caritas (49%), mais se répartit différemment entre permis B et C (25% de permis B et 24% de permis C à Caritas). Cela s'explique certainement par la jeunesse de l'échantillon rencontré à La Farce, le permis C étant attribué après 5 ou 10 ans de résidence dans le pays, les séjours effectués au bénéfice d'un séjour pour étude ne comptant pas dans cette durée. Seuls 8% annoncent n'avoir ni permis, ni passeport suisse, et moins de 1% un permis F. Le lien entre la précarité des étudiant·es et le statut légal de résidence est très fort, puisque seul·es 33% des étudiant·es interrogé·es de La Farce sont titulaires d'un passeport suisse. Ce qui explique peut-être que seulement 30% des étudiant·es interrogé·es déclarent recevoir une aide du chômage ou de l'Hospice général, une prestation complémentaire cantonale pour familles (PC Familles) ou une bourse d'études. Il faut probablement penser ici aussi qu'une partie des étudiant·es travaillent parfois de manière non déclarée. Par conséquent, 70% déclarent ne recevoir aucune aide, ce qui soulève la question du non-recours et des effets de seuil discutés précédemment dans ce rapport. Une seconde question apparaissant un peu plus tard dans le questionnaire permet de préciser cette statistique : sur 192 réponses détaillées, 94 pointent l'absence d'une aide, d'une bourse ou même d'une exonération financière. Cela représente quasiment la moitié des répondant·es (49%). Le reste des réponses est caractérisé par une assez grande diversité des recours et des aides disponibles à cette population. De nombreuses bourses d'études sont mentionnées comme une aide dans le questionnaire (32%) ; la Fondation Hans Wilsdorf et d'autres fondations privées représentent 6% du total des réponses. Les aides familiales sont moins représentées (3%), ce qu'il faut lire avec du recul : allant souvent de soi, ou n'étant pas considérées comme une aide *extérieure*, les étudiant·es ne les mentionnent que rarement, d'autant plus que ces aides ne sont pas toujours financières, mais également matérielles, et se comptabilisent ainsi moins facilement.

3.1.4. Santé et alimentation

69% des étudiant·es disent avoir dû diminuer, au moins une fois durant le mois dernier, la qualité ou la quantité de leur nourriture par manque d'argent ou pour faire des économies. Durant le mois précédant le questionnaire, 40% ont dû sauter un repas parce qu'elles et ils ne pouvaient

¹⁰⁵ Toutes écoles confondues, 34% des actifs et actives vont jusqu'à 20% d'occupation ; 16% entre 21 et 40% ; 12% entre 41 et 60% ; 7% entre 60 et 80% ; seulement 4% au-dessus de 80%. Voir <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/personnes-formation/degre-tertiaire-hautes-ecoles/situation-sociale-economique-etudiants.html>

pas acheter de nourriture ou pour faire des économies. Sur la même période, seulement 8% ont dû passer une journée complète sans manger parce qu'elles et ils ne pouvaient pas acheter de nourriture ou pour faire des économies. Toutefois, 71% estiment « bien manger », quand 58% estiment « manger équilibré ». Ce paradoxe n'en est pas un : en premier lieu, il faut considérer la polysémie de ces deux termes et, deuxièmement, il faut s'attarder sur d'autres résultats du questionnaire, notamment ceux concernant la santé des étudiant·es.

Au sujet de la polysémie du « bien manger » et du « manger équilibré », deux questions étaient posées l'une après l'autre. La première, « Pouvez-vous nous donner 3 mots qui signifient bien manger pour vous ? », et la deuxième, « Pouvez-vous nous donner 3 mots qui signifient manger équilibré pour vous ? ». L'analyse des réponses nous donne des indications importantes. La première est la très large adhésion aux normes de la diététique et la seconde est le consensus sur le besoin de produits locaux et issus de l'agriculture biologique. La part qui est laissée aux descriptions des catégories d'aliments, et en particulier l'insistance sur les légumes, est très importante. On retrouve des références à l'hydratation, qui ne sont pas présentes dans la question sur le « bien manger ». Les normes diététiques les plus classiques sont encore une fois omniprésentes dans les réponses (« santé », « équilibré », « frais », « fruits », « fruits et légumes ») et, à la différence de la question sur le « bien manger », les références aux caractères sociaux de l'alimentation, au goût, au plaisir sont presque absentes des listes de mots. Celles et ceux qui considèrent ne pas manger de manière équilibrée sont une majorité écrasante à expliquer cela par le « manque de moyens pour acheter des aliments variés et de qualité ». 16% indiquent aussi un « manque de temps » pour manger équilibré, qui vient s'ajouter aux problèmes financiers.

71% des étudiant·es expliquent ressentir de la tristesse, de l'inquiétude ou de l'anxiété. Cette réalité pesante est toutefois peu étonnante. La pandémie en particulier, mais aussi les effets cumulés de la guerre en Ukraine et des menaces que soulève l'urgence climatique pèsent depuis plusieurs années. C'est vrai en Suisse (Stocker *et al.* 2020 ; Schuler *et al.* 2022), en France (Berthou *et al.* 2022), en Europe, mais aussi outre-Atlantique (Zerhouni *et al.* 2021). Dans tous ces cas, il est souligné que les conditions de vie, et donc la position sociale des personnes concernées, sont déterminantes dans l'augmentation ou non des symptômes psychiques négatifs. À La Farce, le tableau est avant tout inquiétant pour la santé psychique des étudiant·es, bien que la sous-déclaration des problèmes de santé physique doit être suspectée. En effet, les étudiant·es estiment majoritairement (65%) que leur santé est bonne, et 14% d'entre elles et eux la jugent excellente. Un peu moins d'une personne sur 5 (21%) juge qu'elle est médiocre (19%), voire mauvaise (2%). Toutefois, cette bonne santé physique générale due à la jeunesse de la population masque des difficultés d'accès aux soins et les inégalités sociales qui y sont associées. Ainsi, 58% des étudiant·es ont renoncé, par manque de moyens financiers, à voir un·e médecin ou à recevoir des soins depuis le début de l'année 2022. Un peu moins de 10% d'entre elles et eux n'ont pas d'assurance maladie.

Les incertitudes du futur, l'isolement social – de loin la plainte la plus répandue lors des passations de questionnaires – et l'augmentation des comportements addictifs¹⁰⁶ liés au

¹⁰⁶ Ceux-ci se sont généralisés pendant le confinement, notamment en ce qui concerne le tabagisme, et en moindre mesure l'alcool. Voir, en France, <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2020/tabac-alcool-quel-impact-du-confinement-sur-la-consommation-des-francais> ; en Suisse, voir par exemple <https://www.addictionsuisse.ch/actualites/communiqués-de-presse/article/semi-confinement-2020-une-etude-a-investigue-levolution-de-consommation-de-tabac-en-suisse>. Bien que cela ne soit pas nécessairement représentatif de l'ensemble des étudiant·es, certain·es à La Farce m'ont confié avoir augmenté leurs prises d'alcool, notamment dans des moments de solitude.

confinement expliquent en partie le mal-être souligné dans le paragraphe précédent. Un autre facteur aggrave cette situation : un tiers des répondant·es (34%) se sentent en insécurité alimentaire (mais 66% répondent donc positivement à la question sur leur sécurité alimentaire). Ce dernier chiffre est aussi à comprendre dans le contexte de l'aide alimentaire qu'offre La Farce. De nombreuses personnes ont indiqué lors des observations avoir répondu positivement justement parce qu'elles et ils bénéficiaient de l'aide de La Farce.

Comme le montre la large proportion d'étudiant·es déclarant avoir réduit la qualité ou la quantité de leur alimentation, face à des difficultés financières, le premier poste de budget qui « saute » est celui de la nourriture. Un autre moyen de s'en rendre compte est de poser le regard sur la part des dépenses pour la nourriture dans les budgets. 86% des étudiant·es dépensent moins de 100 francs chaque semaine pour la nourriture. La moitié de celles et ceux-ci ne dépassent pas les 50 francs et les 43% restant dépensent entre 50 et 100 francs par mois. 14% seulement dépensent plus de 100 francs mensuellement. Le budget « loisirs », lui, est estimé par les étudiant·es à hauteur de 165 francs pour un mois, en moyenne, la médiane se situant à 100 francs. Les sociabilités étudiantes, et probablement d'autant plus au sortir des restrictions liées à la pandémie, pèsent ainsi plus lourd dans les budgets que l'alimentation elle-même. Si l'alimentation est la première variable d'ajustement et si La Farce permet de compléter les achats de nourriture, ce résultat fait sens. La médiane du budget d'« étude (ex : matériel, abonnements, photocopie) » est aussi calculée sur un mois et se situe à 50 francs. La moyenne est plus haute, à 174 (les écarts entre les valeurs minimales et maximales sont très élevés, de 0 à 3000 francs par mois, incluant peut-être des frais de scolarité). Cette question semble avoir été mal comprise et mal posée, la catégorie d'études étant probablement trop vague, ces chiffres se recoupant notamment avec des dépenses faites dans les loisirs (à titre d'exemple, un café pris entre les cours pourrait apparaître dans les deux colonnes).

Jusqu'ici, les résultats ne concernaient que les étudiant·es sans enfants. Dans notre étude, peu d'étudiant·es ont déclaré avoir un·e ou plusieurs enfants et, dans le cadre de ces questions sur l'alimentation et la santé, seulement 18 réponses sont enregistrées pour la première question et 17 pour les deux suivantes. Il s'agit donc de ne pas généraliser ces résultats, puisqu'ils ne concernent qu'une minorité de personnes. 22% des personnes déclarant avoir un ou plusieurs enfants ont dû diminuer, au moins une fois durant le mois précédant la passation du questionnaire, la qualité ou la quantité de la nourriture de leurs enfants par manque d'argent ou pour faire des économies. Un plus petit pourcentage des étudiant·es (6%) indiquent que durant le mois dernier leurs enfants ont dû sauter un repas, encore une fois par manque d'argent ou pour faire des économies. Aucun d'entre elles et eux n'indique que leurs enfants ont dû passer une journée complète sans manger parce qu'elles et ils ne pouvaient pas acheter de nourriture ou pour faire des économies. 65% de ces étudiant·es rapportent que leurs enfants ne vont pas aux cantines scolaires. Une des façons d'expliquer le fait que les enfants semblent subir moins directement la précarité de leurs parents rejoint les remarques concernant la nourriture comme variable d'ajustement : ici, les parents se « sacrifient » pour les enfants, en sautant eux-mêmes les repas, ou en faisant passer certains loisirs après l'achat de la nourriture.

3.1.5. Accessibilité de l'épicerie

La Farce est largement reconnue comme un lieu chaleureux et accueillant, et sa médiatisation, rapide et très intense, a dû contribuer à la faire connaître auprès des étudiant·es dans le besoin. Ainsi, lorsqu'elles et ils ont commencé à manquer d'argent, 50% des étudiant·es ont « tout de

suite » pris contact avec La Farce pour l'accès aux épiceries. 42% ont attendu quelques semaines, voire quelques mois. Seulement 8% indiquent avoir eu au début d'autres aides permettant de temporiser leur arrivée à La Farce¹⁰⁷. Elles et ils viennent en majorité depuis « quelques mois » (34%), 30% viennent depuis un an et 22% depuis le début de l'épicerie étudiante. C'est-à-dire que plus de la moitié de ces étudiant·es viennent depuis un an ou plus, formant un contingent large d'habitué·es. En termes de sociabilité, cela a des conséquences positives : l'ambiance générale pendant les distributions – favorisée par le peu de contrôle des bénéficiaires et la faible moralisation¹⁰⁸ de la distribution – facilite l'accès à l'épicerie. Le bouche-à-oreille est le moyen principal par lequel les étudiant·es ont entendu parler de l'épicerie La Farce (64%), suivi par les réseaux sociaux (21%) et pas d'autres biais (15%, rubrique « autrement ») ; les précisions dans les commentaires nous apprennent, entre autres, que les universités et les écoles jouent aussi un rôle dans la diffusion de l'information.

Pour accéder à La Farce, 86% des étudiant·es bénéficiaires paient leur cotisation de 20 francs par année et 14% font du bénévolat. Par ailleurs, 29% font également du bénévolat dans d'autres associations. Parmi celles-ci, on retrouve plusieurs associations étudiantes, des engagements à la Croix-Rouge et quelques mentions de lieux d'aide alimentaire connus à Genève (le CARE, le Refettorio, les Colis du Cœur ou Caritas). On retrouvera cet engagement plus tard, et il peut se comprendre à travers ce prisme-là aussi, au sujet plus politique de la perception des produits, mais aussi en ce qu'il concerne la politisation par les étudiant·es de l'alimentation et de l'aide sociale.

82% des étudiant·es bénéficiaires disent de l'accueil à La Farce qu'il est « très bon » et 15% le décrivent comme « bon ». Seulement trois personnes (1,78% de 169 répondant·es) le considèrent comme « satisfaisant », une personne le juge « mauvais » et une autre préfère ne pas répondre. La quasi-totalité des étudiant·es de la Farce est donc très satisfaite de son accueil (97% le jugent « très bon » et « bon »). L'accueil dans les lieux d'aide alimentaire génère bien souvent de la gêne : dans le cas de La Farce, cela est moins vrai. 17% des étudiant·es indiquent ressentir de la gêne en venant récupérer des produits à La Farce, les 83% restants répondant eux ne pas en ressentir. De la même manière, 98% considèrent que La Farce est un lieu convivial où ils se sentent à l'aise. 90% trouvent que la discrétion est préservée à La Farce, et une grande majorité aussi (79%) préfèrent recevoir gratuitement cette aide, ne ressentant pas le stigmate attaché à la charité ou au manque de choix. Les bénéficiaires de La Farce croisent régulièrement des personnes qu'ils connaissent (77%), mais le sentiment d'entre-soi limite la gêne et la honte habituellement ressenties dans les organisations charitables d'aide alimentaire. D'ailleurs, 36% des étudiant·es fréquentent des personnes rencontrées à La Farce en dehors de l'épicerie pour leurs loisirs ou leurs études.

Pour 45% des répondant·es, le fait d'obtenir un panier à La Farce influence positivement la possibilité de faire des repas équilibrés, alors que pour 30% cela pèse plutôt comme une contrainte sur la composition des menus (adaptation en fonction des produits reçus). Pour 23% des répondant·es, l'obtention du panier de La Farce permet de découvrir de nouveaux produits.

¹⁰⁷ 171 répondant·es, comme pour une majeure partie des réponses de ce paragraphe. Les réponses ne descendent ensuite pas plus bas que 159 et sont en moyenne autour de 160-165 jusqu'à la fin du questionnaire.

¹⁰⁸ J'entends par là que les éléments parfois communs dans l'aide alimentaire de culpabilité et d'attente intense de réciprocité de la part des bénéficiaires sont largement absents de ce contexte.

3.1.6. Perception des produits par les bénéficiaires

Au-delà de la question de l'adéquation des produits reçus aux habitudes alimentaires des étudiant·es, la question de la quantité de l'aide alimentaire se pose particulièrement pour le public étudiant. En effet, 56% des étudiant·es considèrent que la nourriture reçue à la Farce n'est pas suffisante pour la semaine. Pour 41% d'entre elles et eux, c'est parce qu'il n'y a pas les produits dont elles et ils ont besoin, et pour 34% parce qu'il n'y a pas suffisamment de produits. Plus d'un quart des répondant·es ont laissé un commentaire afin de préciser leurs réponses, ce qui permet de nuancer ce reproche fait quant aux quantités et aux types de produits reçus à La Farce. En effet, de nombreuses et nombreux étudiants précisent qu'elles et ils doivent « compléter » en achetant en grande surface, ou par d'autres moyens. D'autres rappellent qu'ils considèrent que cela est normal, à l'instar de cette réponse : « C'est top pour la majorité des produits, après il n'y a pas tout, on complète avec des courses, mais ça permet de réduire considérablement les dépenses. « Certain·es estiment qu'elles et ils manquent de produits laitiers ou de protéines animales, quand d'autres – plus nombreux et nombreuses – considèrent surtout qu'il est difficile d'obtenir un panier « varié ».

La majorité (51%) considère que la qualité des produits est « bonne », 35% la considérant même comme « très bonne » et 14% seulement comme « correcte ». Celles et ceux qui la considèrent comme « mauvaise », bien qu'ils et elles soient en petit nombre, se plaignent surtout de la date de péremption avancée de certains produits et du fait qu'il faille « vite cuisiner les légumes » pour éviter qu'ils ne pourrissent. En très grande majorité, il est considéré que les produits sont assez variés (81%). Les 30 réponses détaillant ce qu'il faut entendre par « pas assez variés » recourent ce que nous avons vu dans le paragraphe précédent : la volonté de pouvoir avoir des paniers « complets » autant du point de vue diététique qu'au niveau des quantités revient par exemple souvent. L'absence de produits laitiers (comme le fromage ou le beurre) et de produits carnés est également relevée. Une remarque récurrente provient aussi des personnes suivant un régime végétarien : il manque à leurs yeux des produits manufacturés végétariens, notamment ceux permettant d'obtenir plus de protéines végétales.

Une question à choix multiples permet de préciser ces commentaires. À la question « Quels produits recevez-vous ? », les étudiant·es devaient préciser « Tout le temps », « de temps en temps » ou « jamais », ce qui offre un tableau assez précis de la perception des fréquences d'obtentions des produits. Les fruits et les légumes ainsi que les produits secs sont considérés comme les plus abondants, ce qui n'est pas le cas pour la viande et les produits laitiers. En détail, on retrouve : pour les fruits et légumes, 81% indiquent « tout le temps », 18% « de temps en temps » et seulement 1% « jamais » ; pour la viande, la fréquence est bien plus basse, 2% indiquent en recevoir « tout le temps », 22% « de temps en temps », contre 76% qui n'en disent n'en recevoir « jamais » ; pour les laitages, la situation est plus équilibrée, puisque 47% indiquent « tout le temps », 48% déclarent « de temps en temps » et 5% « jamais » ; pour les produits secs (pâtes, riz, huile, etc.), la situation ressemble à celles des produits frais, 86% indiquent « tout le temps », 14% « de temps en temps » ; au sujet des biscuits, 12% indiquent « tout le temps », 58% indiquent « de temps en temps » et 30% considèrent qu'elles et ils n'en reçoivent « jamais » ; les boissons sont reçues pour 5% « tout le temps », 63% « de temps en temps » et 32% « jamais » ; pour les produits non alimentaires, 17% indiquent « tout le temps », 76% précisent « de temps en temps » et 7% « jamais ». À propos de ces produits non alimentaires, les étudiant·es considèrent à 57% que leur qualité est « bonne », à 28% qu'elle est « très bonne » et à 15% « satisfaisante ».

La totalité, ou presque, des étudiant·es complètent leurs paniers obtenus à La Farce par des achats à l'extérieur (seulement 2% ne le font pas). En grande majorité, ces achats sont faits dans de grandes surfaces à prix réduit (Aldi, Denner et Lidl à 86%). À 40%, ces achats complémentaires sont faits dans des magasins à prix habituels (les réponses multiples étant possibles, on comprendra ici l'impossibilité d'additionner les pourcentages). 31% des étudiant·es vont aussi en France pour compléter leurs paniers, 10% au marché et 8% dans des magasins bio. 73% des étudiant·es n'ont pas recours à d'autres services sociaux et associatifs. Parmi celles et ceux qui y ont recours (27%, 44 personnes sur 163), une très grande majorité se tournent vers Caritas, le CSP, Emmaüs ou encore la Croix-Rouge, notamment pour y acheter des vêtements de seconde main. À la différence des personnes enquêtées à Caritas par exemple, qui ont plutôt tendance à éviter ces habits de seconde main pour éviter de « paraître pauvres », pour les populations plus jeunes, la seconde main est plus généralisée, aussi parce que le stigma y est moindre, et même parce qu'elle est parfois valorisée comme l'indicateur d'une consommation responsable et/ou anticonsumériste.

En ce qui concerne la distribution des responsabilités politiques liées à la sécurité alimentaire, il est intéressant de voir que 87% des étudiant·es considèrent que c'est à l'État (commune, canton) de s'assurer que tout le monde reçoive de la nourriture en quantité et en qualité. L'avis est plus partagé quand il s'agit de la philanthropie : à la question « Est-ce à la philanthropie de s'assurer que tout le monde reçoive de la nourriture en quantité et en qualité ? », elles et ils répondent à 49% « oui » et à 51% « non ». 35% considèrent que ce n'est pas aux individus de prendre en charge l'aide alimentaire, 34% considèrent que « oui pour des dons, mais pas en achetant dans de grandes surfaces ». Le petit tiers restant considère donc que c'est bien aux individus de prendre en charge l'aide alimentaire. On comprend alors qu'elles et ils considèrent massivement la sécurité alimentaire comme un « droit » (96% répondent « c'est un droit »), plutôt que comme un « don » (55 % répondent « C'est un don ») et donc une aide alimentaire. De la même manière, l'action de La Farce est presque unanimement (à 96%) qualifiée de « solidarité citoyenne » plutôt que de « charité citoyenne ». Le Samedi du Partage, commenté par 26 personnes, soit 16% des répondant·es, fait ressortir deux positions : l'une est enthousiaste – qualifiant ces journées de « bonne initiative » et mentionnent une participation comme bénévole – et l'autre se révèle plus politique (et parfois provocatrice) et traduit plus directement certains des résultats vus plus haut, comme l'illustrent ces quatre commentaires :

« Une initiative formidable, mais qui ne peut pas tout régler ; des politiques publiques doivent être mises en place. »

« C'est mieux que rien ; c'est un bon début, mais il manque à mon avis encore le dimanche de la redistribution des richesses, le lundi de la décapitation des riches et le mardi de la Commune libre et de l'Internationale des travailleur·euses, mais je prends ce qu'il y a en attendant mieux. »

« Bonne solution pour des structures comme des foyers, mais qui ne devrait pas exister si l'État faisait son travail. »

« Cela permet à des magasins comme Migros, Coop, etc. de s'engraisser encore plus et cela permet aux consommateur·trices de se soulager la conscience 2 fois dans l'année quand ils et elles remplissent leurs caddies. »

Ces avis contrastent avec l'enthousiasme que génère La Farce. En particulier, le caractère « chaleureux », « humain », « amical » et « solidaire » revient de nombreuses fois pour la qualifier. Sans trop de surprise non plus, l'engagement politique de l'association est relevé à plusieurs reprises :

« Engagée », « Militante »

« Militer pour le droit à l'alimentation des étudiant·e·x·s »

« A great organization that fights for student rights, against precarity and against food waste »

« La Farce is a good representation of how our society should generally work, no food wasted, community action, inclusive »

« Nécessaire, utile, importante, à développer, à essayer... J'imagine un lieu ouvert 365 j/an avec des cantines prix libre chaque jour et une épicerie libre et gratuite en libre-service tout le temps »

« Très appréciée des étudiant·es ! Elle permet de faire des rencontres, de partager des valeurs, de lutter contre la précarité et de responsabiliser les étudiant·es ! Elle est indispensable dans une ville aussi chère que Genève »

« Very helpful for international students who are hit with economic crisis and unable to support themselves of basic needs »

D'autres étudiant·es expriment leur gratitude dans des termes parfois lourds de sens sur la situation que la pandémie a aggravée : l'expression « La Farce m'a sauvé la vie » revient plusieurs fois, sous une forme ou une autre¹⁰⁹. De nombreuses personnes remarquent également que les produits proposés leur ont permis de « mieux manger » et d'adopter un régime alimentaire plus sain.

Ces réactions et ces affects très positifs se sont également ressentis lors des dernières distributions de l'année, celles pendant lesquelles le questionnaire a pu être passé. La très bonne organisation de l'association, qui s'institutionnalise un peu plus chaque année, couplée à une grande attention à l'autonomie des bénévoles, du public et du « staff », en a fait un espace particulièrement « agréable » et « accueillant ». Un des éléments qui ressort du court terrain effectué par le chercheur à ce moment est la capacité de ce lieu d'être un espace dépassant la seule distribution de nourriture. Comme l'introduction le soulignait, beaucoup d'étudiant·es restent dans les locaux pour y partager un café, travailler ou simplement socialiser. Cette dimension est confirmée dans le questionnaire par la part très importante d'habitué·es ou par le peu de reproches formulés ayant trait à la honte, aux problématiques d'indiscrétion ou au stigmatisme causé par l'attente. Plusieurs des habitué·es deviennent par ailleurs bénévoles et, pour

¹⁰⁹« Ils m'ont sauvé la vie en tant qu'étudiant. Je leur dois beaucoup » ; « Lifesaver » ; « It's really a great initiative. It saved me during last autumn when I hadn't started working and receiving the scholarship and I think this is the case for many other students. At least, it saved one of my friends later this year too. ».

certain·es, La Farce devient un espace central de leur socialisation étudiante. Finalement, les (nombreux) remerciements reflètent un des biais positifs de ce questionnaire : la plupart des étudiant·es se sentant redevables, elles et ils ont saisi l'opportunité offerte par le questionnaire pour « rendre » à l'association.

3.1.7. Conclusion

Un des premiers constats révélés par ce questionnaire concerne l'état de santé assez précaire des étudiant·es, heureusement rattrapé par le travail des associations. Près de 60% des étudiant·es ont renoncé à voir un·e médecin depuis le début de l'année par manque de moyen et plus de 70% considèrent leur santé mentale comme mauvaise. Ce tableau de santé est bien sûr incomplet, mais il pointe du doigt une donnée importante qui revient avec insistance tout au long de ce rapport. L'alimentation dépasse toujours les besoins nutritionnels, la commensalité et la sociabilité qui sont produites à La Farce le prouvent bien.

Le deuxième élément important qui ressort de ce questionnaire est la maîtrise et l'adoption très large par les étudiant·es de la diététique et des pratiques et discours écologiques qui les entourent. C'est une réalité que le comité et la direction de La Farce reconnaît, ce qui explique le peu d'insistance sur le contrôle des aliments pris par les bénéficiaires. Bien sûr, le contrôle n'est pas inexistant : il est possible de perdre son droit d'accès à l'épicerie si l'on arrête de venir sans prévenir et les abus sont référés au comité. Le réflexe paternaliste d'« éducation » des bénéficiaires qui caractérise souvent l'aide alimentaire provient soit d'une incompréhension liée au décalage de classe dans la relation de charité, soit d'un mépris de classe qui refuse aux plus précaires une intelligence alimentaire et budgétaire (Colombi 2020). Les membres du comité et de la direction de La Farce sont encore étudiant·es ou sont sorti·es depuis peu des études, et leurs engagements politiques permettent probablement d'éviter une trop forte influence de ces a priori très largement partagés dans d'autres structures. Comme c'est le cas pour l'aide alimentaire en général, et parce qu'elle est une variable d'ajustement, l'alimentation est un indicateur complexe de la précarité. « Améliorer » l'aide alimentaire ne conviendra donc jamais pour enrayer les processus de précarisation ; se laisser convaincre du contraire reviendrait à désigner les politiques publiques comme des œuvres charitables.

Ce qui nous emmène au troisième point important de ce rapport sur La Farce. Les étudiant·es sont largement mobilisé·es pour le droit à l'alimentation et pour une repolitisation de la question alimentaire. L'aide alimentaire, et donc le droit à l'alimentation, ne peut pas se comprendre sans que se pose la question de la responsabilité, morale et politique, de qui accède (et comment) à quels types de produits. Les étudiant·es interrogé·es lors de ce questionnaire sont quasi unanimes à ce sujet : c'est à l'État de s'occuper de ce problème. 87% jugent que c'est aux communes et aux cantons de s'assurer que tout le monde reçoive de la nourriture en quantité et en qualité. La philanthropie est aussi moins bien perçue par les étudiant·es de La Farce que par d'autres publics interrogés lors de ce mandat, et la politisation de l'alimentation y semble plus généralisée. Elles et ils parlent d'une même voix du statut de l'aide qu'elles et ils reçoivent – ou devraient recevoir : 35% considèrent que ce n'est pas aux individus de prendre en charge l'aide alimentaire, 34% considèrent que « oui pour des dons, mais pas en achetant dans de grandes surfaces ». La sécurité alimentaire est vue comme un « droit » par 96% d'entre elles et eux. Par ailleurs, de nombreux commentaires s'appliquent à (re)politiser l'aide alimentaire.

L'aide alimentaire et la charité y sont comparées à « un gobelet posé sous un toit qui fuit en plein orage ». Si les termes sont parfois durs, ils traduisent les difficultés traversées à la suite de la pandémie, ainsi qu'un sentiment d'urgence quant aux problèmes que posent la souveraineté et la sécurité alimentaires :

« Il faudrait bien avoir des politiques publiques de contrôle des prix aux supermarchés, contrôle des loyers surtout, tout en assurant le droit à l'alimentation à tous. La philanthropie est bienvenue dans le manque de ces politiques, mais son action, dans l'ensemble de la communauté, est limitée. »

« C'est à la fois aux individus, et, à une échelle plus générale, à l'État, de se soucier de la précarité alimentaire. L'un ne va pas sans l'autre. »

« Si les personnes précaires n'étaient pas obligées de faire la queue, pour faire leurs courses, une fois par semaine à un horaire et un lieu (unique) imposé, ainsi qu'en n'ayant accès qu'à des produits en choix très limité, ça serait encore mieux. La Farce est déjà une association qui a fait les preuves de sa nécessité et son utilité, mais c'est à l'État et à l'Université de prendre les bonnes décisions et d'allouer les fonds pour réellement apporter la sécurité alimentaire à tous et toutes. Il est scandaleux par exemple que les repas à 3 francs ne soient pas garantis par l'Université et l'État de Genève, ça aurait été le minimum je trouve. Encore une fois, La Farce n'est pas responsable de ce contexte et fait déjà son maximum pour soulager la précarité étudiante, mais il s'agit d'un gobelet posé sous un toit qui fuit en plein orage, cela ne sera jamais suffisant. »

3.2. Les épiceries Caritas à Genève : Plainpalais et la Servette

3.2.1. Contexte et historique

Créées en 1992 à Bâle, les épiceries Caritas offrent des produits alimentaires et de première nécessité à des personnes disposant d'un petit budget. Parmi les 21 épiceries aujourd'hui réparties dans toute la Suisse, Genève en compte deux : l'épicerie Plainpalais, rue de Carouge, et l'épicerie Servette, avenue De-Luserna. Comme toutes les autres épiceries Caritas, ces dernières font partie du réseau national Caritas-Markt, qui leur permet de se procurer à bas prix des produits auprès d'une centrale d'achat (à Sempach, Lucerne) qui négocie en gros des produits auprès de plus de 400 fournisseurs, dont Coop, Denner, Emmi et Migros pour les plus connus. Les produits proposés à la clientèle sont moins susceptibles de s'approcher ou de dépasser la date de péremption que dans la plupart des dispositifs d'aide alimentaire dont l'approvisionnement principal est issu de la récupération des invendus ou des surplus des industries et des commerces, puisque la qualité des produits vendus dans les épiceries Caritas doit répondre strictement aux exigences de la loi sur les denrées alimentaires (LDA). Bien que l'approvisionnement des épiceries ne repose pas sur la récupération des invendus des industries et des distributeurs, les dons des fournisseurs représentent tout de même près de 35% de l'assortiment par les fournisseurs. Ce fonctionnement permet à la clientèle des épiceries d'acheter à prix fortement réduit (jusqu'à 50% du prix normal) des produits variés : aliments, articles d'hygiène et produits d'usage courant (www.caritas.ch). Contrairement à la grande majorité des dispositifs d'aide alimentaire, l'aide procurée par les épiceries Caritas n'est donc pas gratuite ou rémunérée au franc symbolique par les bénéficiaires. Loin d'être une aide

d'urgence pour « celles et ceux qui ont tout perdu », comme l'affirmait en 2021 un des directeurs romands de Caritas, ces « épicerie s'adressent à des personnes ou des familles qui peinent à nouer les deux bouts, bien qu'elles aient un toit et des revenus. Lorsque le budget est trop serré, c'est souvent sur la nourriture qu'il faut économiser » (OSSIPOW 2021, texte de restitution aux partenaires de recherche, 13.04.2021, non publié). D'ailleurs, 92% des répondant·es de notre enquête indiquent que les épicerie leur permettent d'acheter plus de produits pour moins cher. C'est donc en effet « bien se nourrir » en dépensant peu qui est visé par l'organisation. Cette forme d'aide alimentaire offre en conséquence à la clientèle la liberté d'un choix adapté à leurs goûts, leurs dispositions et leurs moyens financiers. Ce libre-choix est une dimension importante soulignée à la fois par Caritas, qui affirme que c'est un lieu de vente qui permet de « se nourrir dignement » (OSSIPOW *et al.* 2022), et par la clientèle des épicerie de Genève dans notre enquête, dont 88% estiment que le fait de devoir payer ses achats est préférable à la gratuité. La principale raison invoquée est le fait de pouvoir « faire comme tout le monde » tout en bénéficiant d'un soulagement pour la gestion du budget du ménage. Ainsi, outre le choix, le ou la client·e retrouve un statut de consommateur-consommatrice presque ordinaire (Lorenz 2015 ; KESSL, Lorenz et Schoneville 2020). Même si elle ou il peut être stigmatisé·e par sa fréquentation d'une épicerie pour « petits budgets », elle ou il est moins exclu·e que les bénéficiaires d'une aide gratuite qui s'assimile à la charité et évite au moins partiellement la honte (Schoneville 2013) presque toujours ressentie dans les dispositifs gratuits d'aide alimentaire, aussi conviviaux qu'ils soient.

L'accès aux épicerie Caritas est réservé aux personnes à petit budget. Parmi elles, « les personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté, celles qui touchent l'aide sociale¹¹⁰ ou les prestations complémentaires AVS/AI et celles qui essaient de sortir d'une situation d'endettement » (www.caritas.ch). Pour pouvoir faire ses courses dans les épicerie de Plainpalais ou de la Servette, il faut donc présenter une carte personnelle de légitimation, elle-même obtenue auprès d'un service d'aide sociale public ou privé qui évalue la situation des personnes. À Genève, les organisations qui délivrent cette carte sont principalement Caritas et l'Hospice général. Entre 10 000 et 13 000 cartes de légitimation sont fournies par Caritas Genève chaque année aux organismes, qui les distribuent à des bénéficiaires en ayant besoin. Comme beaucoup de dispositifs d'aide alimentaire, l'accès à ces épicerie est donc conditionnel, mais contrairement à la plupart des autres formes d'aide alimentaire, souvent très contraignantes en termes d'accès du fait de la restriction des horaires d'ouverture, les épicerie Caritas sont ouvertes comme les commerces ordinaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 17h30. Elles ont d'ailleurs pu rester ouvertes pendant le semi-confinement du printemps 2020 au même titre que les autres magasins de première nécessité, n'ayant ainsi pas subi les mêmes difficultés que les autres organisations d'aide alimentaire en lien avec les restrictions d'ouverture et l'absence des bénévoles. La situation des épicerie à proximité de celles et ceux qui y font leurs courses est essentielle ; d'ailleurs, 65% des répondant·es déclarent habiter en ville de Genève. Parmi les 32% qui déclarent habiter hors de Genève, 14% sont à Carouge/Lancy/Plan-les-Ouates, 9% à Vernier/Meyrin/Cointrin, 6% au Lignon/Les Avanchets et 2% à Cologny/Chêne-Bougerie/Chêne-Bourg/Thônex.

Les épicerie Caritas ressemblent à des épicerie classiques, avec des locaux de taille moyenne, des rayons organisés par produits, une caisse. L'affluence y est assez importante

¹¹⁰ Même si, d'après l'Hospice général, les personnes touchant l'aide sociale ne devraient pas recevoir d'attestation pour accéder aux épicerie Caritas.

puisqu'au 31 août 2022, elles comptaient plus de 100 000 passages en caisse depuis le début de l'année (56 879 à l'épicerie Plainpalais et 44 372 à l'épicerie Servette). Malgré des soutiens philanthropiques, les épiceries sont des entreprises qui fonctionnent grâce à la vente de produits. À leur tête, on trouve des gérant·es, secondé·es par des épiciers et épicières (y compris des apprenti·es et des personnes en réinsertion) qui se définissent comme des professionnel·les maîtrisant les compétences du métier de la vente (commande, gestion du stock, présentation et installation des produits, caisse, relations avec la clientèle).

L'enquête réalisée du 4 au 14 avril 2022 auprès des épiceries Caritas Plainpalais et Servette permet de décrire le profil des client·es de l'épicerie, leur état de santé, leur expérience et leurs représentations de l'épicerie Caritas qu'ils et elles fréquentent. Les analyses sont également nourries de la recherche *Indigence en pays d'opulence* menée entre 2019 et 2022 par Laurence Ossipow, Anne-Laure Counilh et Yann Cerf, lors de laquelle un terrain ethnographique de plusieurs mois à l'épicerie Caritas de Plainpalais a été réalisé.

FIGURE 20. LES RAYONNAGES DE L'ÉPICERIE CARITAS DE PLAINPALAIS



3.2.2. Précisions méthodologiques pour l'enquête par questionnaire

Du 4 au 14 avril 2022, deux étudiants de la HETS ont été engagés pour mettre en œuvre la passation d'un questionnaire auprès des usagers et usagères des épiceries Caritas à Genève

(à Plainpalais et à la Servette). Durant cette période, 223 questionnaires valides ont été remplis, tandis que les enquêteurs ont essuyé 112 refus, soit un taux d'acceptation très honorable de 66%.

Le questionnaire sur lequel se basent les résultats énoncés dans ce rapport est composé de 57 questions (au maximum, c'est-à-dire que si une personne n'a pas d'enfants à charge, par exemple, elle a à répondre à moins d'interrogations), majoritairement fermées. Il a permis de saisir le profil des personnes se rendant aux épiceries, leur état de santé et leur accès aux soins, ainsi que leur perception des épiceries et l'adéquation des produits proposés (voir annexe). Ce questionnaire a été enregistré sur l'application pour téléphone portable Qualtrics, permettant une saisie simple et rapide des réponses, y compris dans le cas des quelques questions ouvertes qui demandaient d'entrer de courtes phrases.

La passation s'est déroulée facilement, avec le soutien indispensable de la direction de Caritas et des équipes présentes dans les épiceries. Les étudiants se sont installés à une table à l'entrée et à l'extérieur des épiceries, dans un lieu abrité mais qui n'entravait pas le flux de la clientèle. La direction de Caritas avait accepté de fournir des bons Caritas de 10 francs pour chaque répondant·e, ce qui a permis de défrayer les personnes acceptant de participer à l'enquête. Des panneaux en différentes langues expliquant la démarche, l'implication de la HETS et la rémunération par des bons Caritas ont été disposés aux abords de l'épicerie et sur les tables des enquêteurs.

Les étudiants pouvaient donc aisément proposer aux personnes qui entraient dans les épiceries de remplir un questionnaire en échange d'un bon à utiliser ensuite dans l'épicerie. Beaucoup de personnes ont toutefois préféré repasser après leurs courses, à la sortie. La première question posée, après la présentation de l'enquête, consistait à savoir si la personne interrogée acceptait de participer et à lui assurer qu'elle pouvait à tout moment interrompre l'échange ou refuser de répondre à certaines questions. L'anonymat des réponses était également précisé d'entrée de jeu.

La durée moyenne de passation d'un questionnaire a été de 13 minutes et 42 secondes. Il y a eu 114 questionnaires remplis à l'épicerie de Plainpalais (51%), contre 109 à l'épicerie de la Servette. Ce léger décalage semble correspondre à la différence d'affluence entre les deux épiceries (voir chiffres des passages en caisse, *infra* p. 117). Les analyses ont été réalisées à l'aide du logiciel SPSS, une fois la base de données brute extraite du logiciel Qualtrics.

3.2.3. Profils des répondant·es

Parmi les 223 répondant·es, 65 étaient des hommes et 158 des femmes (71%). L'écart considérable entre répondants et répondantes s'explique probablement par deux facteurs : les femmes se trouvent davantage en situation de précarité (en particulier dans le cas de ménages monoparentaux) et elles sont également plus souvent en charge des courses pour le foyer (Briard 2020 ; Frederici *et al.* 2020 ; Kuehni 2017 ; Schuwey et Knöpfel 2014 ; Togni 2015). Cet écart implique de traiter avec précaution les comparaisons en fonction du genre. Ce chiffre correspond assez fidèlement à ceux obtenus auprès des répondant·es des enquêtes menées auprès des épiceries communales (72%) et de La Farce (75%).

Alors qu'une majorité des répondant·es indiquent être en couple (40%), on peut supposer que les ménages monoparentaux ou de personnes seules prédominent dans notre échantillon, puisque 28% s'annoncent célibataires et 22% divorcé·es ou séparé·es. Parmi cette dernière catégorie, on compte beaucoup plus de femmes (25%) que d'hommes (14%), ce qui laisse penser que les femmes sont effectivement plus précaires que leur ex-conjoint lors d'une séparation. L'indication du nombre de personnes vivant dans le même logement confirme et complète ces chiffres, puisque 25% des client·es interrogé·es déclarent vivre seul·es, alors qu'une très grande majorité des ménages comptent entre 2 et 4 personnes (58% au total, respectivement 25% de ménages de 2 personnes, 15% de ménages de 3 personnes, 18% de ménages de 4 personnes). Les ménages comptant plus de 5 personnes représentent au total 17% (10% pour les ménages de 5 personnes et 7% pour les ménages de 6 personnes ou plus). Parmi ces ménages, on compte une majorité (60%) de ménages avec un (20%) ou plusieurs (40%) enfants. Cela indique une forte représentation des ménages monoparentaux et donc, étant donné la large proportion de femmes, de mères seules avec leur(s) enfant(s), ce qui confirme l'hypothèse que les femmes et les familles monoparentales sont parmi les catégories les plus vulnérables au risque de pauvreté. Une majorité des répondant·es (43%) se trouvent dans la tranche d'âge allant de 38 à 53 ans, soit la période où les enfants sont à charge. Les personnes ayant entre 53 ans et 64 ans représentent 29% de l'échantillon, et 12% de l'échantillon ont passé les 65 ans, soit l'âge de la retraite, ce qui souligne la précarité qui survient au moment de cette transition et la baisse de revenu qu'elle implique.

Une majorité des répondant·es ont indiqué détenir un permis C ou B (46%), suivis de près par des personnes suisses (34%). Ainsi, 80% des personnes interrogées ont potentiellement accès à l'aide sociale pleine, pour autant qu'elles entrent dans les barèmes. Pourtant, seulement 38% des répondantes déclarent bénéficier de l'aide sociale au sens strict et 55% au sens large (aide sociale, AVS, AI, prestations complémentaires). Ceci indique à la fois un taux de non-recours à l'aide sociale au sens large relativement important, mais aussi qu'une partie des client·es des épiceries sont peut-être juste au-dessus des barèmes de l'aide sociale, soulignant les grandes difficultés liées à l'effet de seuil des mesures de protection sociale pour lutter contre la pauvreté (Lucas *et al.* 2019). Il ne faut pas oublier de mentionner que de nombreuses personnes titulaires d'un permis B ou C ne touchent pas l'aide sociale, car en tant que propriétaires d'une maison dans leur pays d'origine, elles devraient la vendre afin de pouvoir en bénéficier. Par ailleurs, 8% des interviewé·es sont dans le processus de l'asile (permis F ou N) et 7% sont sans statut légal de séjour. Sans surprise, une large majorité des personnes sans statut légal de séjour (81%) n'ont pas d'appui extérieur, tandis que 24% des bénéficiaires de nationalité suisse et 39% des personnes détentrices d'un permis B ou C ne reçoivent pas d'aide. Toutes catégories confondues, plus d'un tiers des répondant·es (36%) ne bénéficient d'aucune aide. Les personnes ayant des enfants à charge sont moins susceptibles de faire partie de cette catégorie et sont plus nombreuses à recourir à une ou des prestations sociales. Enfin, notre échantillon ne présente que 5% de personnes bénéficiant de prestations chômage et 6% de retraité·es. Pourtant, l'enquête ethnographique a confirmé que de nombreuses personnes âgées fréquentaient les épiceries. On peut supposer que ces personnes ont peut-être eu plus honte de répondre au questionnaire que les autres.

Une majorité large des répondant·es (72%) n'envoient pas leurs enfants aux cuisines scolaires, parmi lesquelles près des deux tiers ont indiqué être sans emploi (77%). Ce chiffre correspond à l'analyse d'autres enquêtes menées en France et qui montrent que les mères de famille au

chômage mettent un point d'honneur à cuisiner le repas familial, mais aussi à le faire pour moins cher que la cantine (Comoretti *et al.* 2020 ; idem, comme on l'a vu, pour les mères bénéficiaires des épiceries solidaires communales). Les familles avec 2 ou 3 enfants mineurs sont celles qui ont le plus tendance à profiter des cuisines scolaires (davantage que les familles avec 1 ou 4 enfants et plus).

Près des trois quarts des répondant·es (74%) ont un niveau scolaire ne dépassant pas l'école obligatoire ou le secondaire. Et 70% indiquent être sans emploi. Parmi les 30% de personnes avec un travail, 54 personnes sont à temps partiel (79%), 12 à temps plein (18%). La moitié d'entre elles (34) travaillent dans l'économie domestique ou la garde d'enfants.

Chacune des épiceries Caritas est située dans un quartier populaire de la ville, l'une rive gauche, l'autre rive droite. Toutefois, les profils des répondant·es présentent quelques différences. Les personnes interrogées à la Servette sont un peu plus nombreuses à avoir achevé une éducation tertiaire, tandis que celles interviewées à Plainpalais annoncent davantage de diplômes secondaires. Parmi les travailleur·ses, l'épicerie de la Servette est la seule à recevoir des femmes au foyer, et plus du double de retraité·es que le magasin de Plainpalais. Inversement, deux fois plus de personnes bénéficiant de rentes AI ont été interrogées à l'épicerie de Plainpalais. Ces divergences de profils n'ont pas d'incidence notable sur les résultats des enquêtes, sauf en ce qui concerne la santé, les répondant·es de la Servette s'estimant davantage en bonne ou excellente santé que celles et ceux de Plainpalais.

3.2.4. Santé et alimentation

Les liens entre santé et alimentation sont très souvent mis en avant (Adamiec 2017). Qu'elle soit défendue par des études scientifiques ou par les institutions et les politiques sociales, l'idée qu'une meilleure alimentation permettrait de réduire les dépenses de santé qui pèsent si lourd dans les budgets publics est très répandue (Tarasuk 2015). Les indicateurs de santé étant corrélés à ceux du niveau social, l'idée précédente va souvent de pair avec celle selon laquelle il faudrait « apprendre au plus démun·es » à bien manger pour améliorer leur santé, et c'est souvent un rôle que se donnent les organisations d'aide alimentaire (Ossipow 2023). Pourtant, comme l'ont démontré de nombreuses études en sciences sociales et en santé, c'est bien davantage l'absence de moyens financiers que le manque de connaissance des règles diététiques de base ou la volonté d'avoir une alimentation saine qui est à l'origine des problèmes de santé et d'alimentation des plus précaires (Damhuis *et al.* 2020 ; Tarasuk 2013). Conformément à ce constat, notre enquête montre que seul·es 19% des répondant·es (42 personnes) indiquent ne pas manger équilibré. Pour 88% d'entre elles et eux (37 personnes), cette situation est due à un manque de moyens financiers. En outre, les répondant·es semblent très conscient·es de l'importance de manger « équilibré ». À la question « Que signifie *bien manger* pour vous ? », 79% des personnes donnent une réponse allant dans le sens de « manger équilibré/varié/sainement ». Notons tout de même que 9% des répondant·es ont fait allusion à la quantité en répondant à cette question (« manger trois fois par jour », « avoir assez à manger »), suggérant qu'ils ou elles ont été (ou sont encore) marqué·es par le manque de nourriture. Lorsqu'il leur a été demandé ce que signifiait pour elles et eux le fait de « manger équilibré », une très large majorité des répondant·es ont cité la « variété des aliments », des « repas complets », « sains », « bio », avec des « fruits et légumes ». La viande et le poisson sont également mentionnés à de nombreuses reprises. L'importance dans les réponses de cette notion de diversité des aliments montre bien la

connaissance des principes de la pyramide alimentaire qu'à la population qui fréquente les épiceries. Le « bien manger » s'exprime aussi à travers la qualité de la nourriture, qui concerne 11% des réponses et se décline sous la forme du fait maison (« cuisiner soi-même », « faire tous les repas pour bien manger », « acheter de bons produits et pouvoir cuisiner ») et du goût (« nourriture avec du goût », « produit de qualité », « beaucoup de légumes », « local », « de la bonne viande », « beaucoup de goût »). Ce constat ne va pas sans rappeler la forte dimension identitaire de l'alimentation et les conséquences de l'absence de détermination personnelle liées au non-choix dans les colis alimentaires de la plupart des autres dispositifs d'aide alimentaire (Damhuis *et al.* 2020).

Parmi les répondant·es à notre enquête, 58% n'ont pas indiqué d'impact sur leur régime alimentaire. Inversement, plus d'un tiers (37%) des personnes ont diminué la qualité ou quantité de leurs repas, majoritairement parmi les utilisateurs et utilisatrices de l'épicerie de Plainpalais. Les personnes ayant répondu positivement à l'une des trois questions sur la diminution qualitative ou quantitative de la nourriture pour elles-mêmes ou leur famille en raison du manque d'argent sont en grande majorité (plus de 95%) des personnes recourant à l'aide sociale et/ou n'ayant pas d'emploi. Seules 9 personnes ont annoncé avoir dû sauter un repas au cours du dernier mois.

Le chiffre de 37% d'insécurité alimentaire correspond à ce que les HUG et MSF¹¹¹ avaient établi pour les personnes précaires du canton de Genève, avant la pandémie de Covid-19. Lors d'une enquête menée auprès des personnes se rendant en juin 2020 aux Vernets pendant la pandémie pour recevoir un cabas d'aide alimentaire, les institutions constataient près du doublement de cette proportion (68%), ce qui rejoint les résultats d'enquêtes réalisées auprès des bénéficiaires des Colis du Cœur entre juillet 2020 et mai 2021 (62% à 80%). Ainsi, les personnes fréquentant les épiceries Caritas apparaissent comme moins précaires, avec un meilleur accès à la nourriture meilleur marché, que la population de Genève se rendant aux distributions alimentaires.

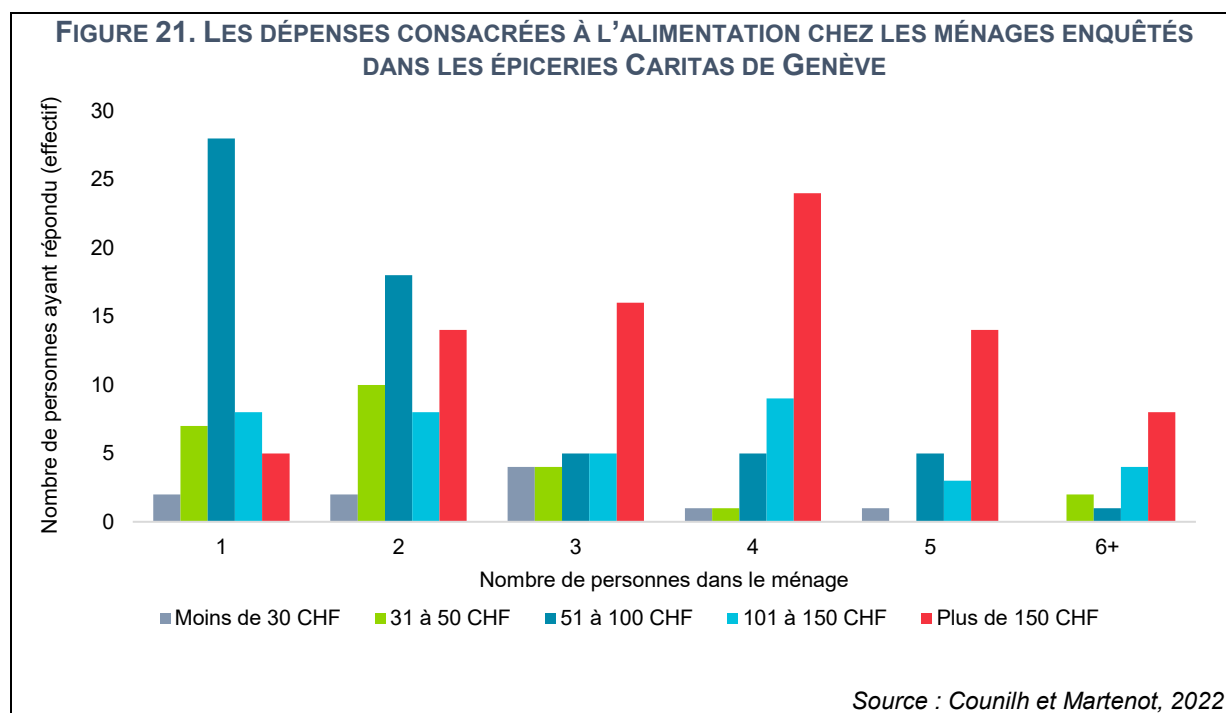
Plus inquiétant, 31% des familles dans notre enquête annoncent avoir dû impacter la qualité ou la quantité des repas de leurs enfants. Ce chiffre est plus élevé que ce que relevaient les HUG et MSF avant la pandémie (27%), mais bien moindre que celui établi par les mêmes organisations pendant la pandémie (51%). On peut toutefois supposer que malgré les précautions temporelles de la question, précisant « durant le dernier mois », les réponses ont plus largement concerné la période de la crise sanitaire dans sa totalité. D'ailleurs, seules 2 personnes sur tout l'échantillon signalent que leurs enfants ont dû sauter un repas par manque d'argent et aucune ne déclare que ses enfants ont dû passer une journée sans manger. Les personnes qui passent à l'épicerie de Plainpalais sont plus nombreuses à signaler une réduction quantitative ou qualitative de leur alimentation que celles qui font leurs achats à l'épicerie de la Servette.

10% des répondant·es annoncent ne pas avoir d'assurance maladie. Cela représente 21 personnes, parmi lesquelles 13 indiquent également ne pas avoir de papiers. Ce qui confirme le lien fort entre le fait d'être sans statut légal de séjour et celui de ne pas avoir de couverture maladie. Un cinquième (20%) des personnes interrogées indiquent avoir renoncé à voir un médecin au cours des six derniers mois, par manque de moyens. Une courte majorité des

¹¹¹ https://www.hug.ch/sites/interhug/files/structures/medecine_de_premier_recours/rapport_enquete_familles_en_insecurite_alimentaire_geneve_06_juin_2020.pdf

répondant·es (57%) s'estiment en bonne, voire en excellente santé, mais 44% d'entre elles et eux indiquent tout de même ressentir de la tristesse, de l'inquiétude ou de l'anxiété (61% de la totalité des répondant·es)¹¹². Il faut toutefois garder en mémoire que de nombreuses études en sciences sociales constatent que la précarité peut amener à diminuer la capacité des personnes à dénoncer les injustices de leur situation et à prendre la mesure de leurs difficultés (Colombi 2020).

La majorité des ménages dépensent plus de 150 francs par semaine pour leur alimentation (38%), alors que 18% dépensent entre 101 et 150 francs, 29% entre 51 et 100 francs, 11% entre 31 et 50 francs et seuls 4% dépensent moins de 30 francs. Les montants dédiés à l'alimentation sont globalement croissants en fonction du nombre de personnes dans le ménage. Ainsi, la majorité des ménages de 1 personne dépensent entre 51 et 100 francs par semaine (51%), alors que les ménages qui dépensent majoritairement plus de 150 francs sont ceux de 3 personnes (47%), de 4 personnes (60%), de 5 personnes (60%) et de 6 personnes et plus (53%). Ces chiffres déjouent l'idée très répandue des économies d'échelle selon laquelle être plus nombreux permettrait d'économiser. En revanche, l'effet de seuil selon lequel certains coûts sont incompressibles est bien mis en avant par les sommes moyennes dépensées par les personnes seules. Le nombre d'enfants dans le ménage influence également directement les montants dépensés, puisque les enfants entraînent des dépenses spécifiques (couches-culottes, produits d'hygiène adaptés, petits plaisirs : sucreries, boissons, aliments chocolatés).



¹¹² Constat DAALI en août/septembre 2021 : « Si, d'après les résultats de l'enquête d'août/septembre 2021, l'état de santé physique de la population semble constant, une légère amélioration de la santé mentale se constate (58% de l'échantillon ressent un mal-être psychique (tristesse, inquiétude ou anxiété), contre 66% en mai/juin 2021). L'étude menée par l'UNIGE en mai 2020 (alors que la crise Covid-19 débutait) avait posé cette même question et constaté un taux de 82% de personnes affectées par ces émotions.

Selon l'enquête 2020 sur les revenus et les conditions de vie (SILC) conduite par l'Office fédéral de la statistique, 75% à 80% de la population en Suisse déclarent un « sentiment de bonheur » au cours des six premiers mois de l'année 2020, y compris durant la période de semi-confinement. Les questions posées dans le cadre de l'étude UNIGE ou de l'enquête DAALI ne sont pas les mêmes, mais il est évident que la population précaire ne présente pas une aussi bonne santé mentale.

Par ailleurs, un pourcentage plus élevé de personnes a pu voir un·e médecin lorsque c'était nécessaire (49%) qu'au début de l'année 2021 ».

3.2.5. Accessibilité des épiceries Caritas

La question de l'accessibilité est centrale dans l'aide alimentaire. La connaissance des dispositifs, mais aussi la localisation dans des quartiers proches des habitant·es qui en ont besoin, ainsi que les horaires d'ouverture sont des critères décisifs. En plus de ces dimensions matérielles, l'ambiance du lieu entre aussi en jeu pour faciliter la fréquentation des épiceries sociales : un accueil chaleureux, un dispositif à la fois ouvert et discret permettent de pallier certaines causes du non-recours, notamment pour non-connaissance et pour non-demande. D'ailleurs, le positionnement de Caritas par rapport au non-recours semble fonctionner, puisque 75% de personnes ont demandé à pouvoir accéder aux épiceries Caritas dès que le besoin s'en est fait sentir. Cela montre que la question de la honte, pourtant classique dans les causes de non-recours, n'intervient pas majoritairement ici. D'ailleurs, seules 9 personnes (4% ; 6 hommes et 3 femmes, 1 à Plainpalais et 8 à la Servette) indiquent ressentir une gêne à venir dans une épicerie Caritas. Les épiceries Caritas sont des lieux appréciés par l'ensemble des répondant·es (96%) et seules 8 personnes indiquent ne pas estimer que les épiceries Caritas sont des lieux conviviaux. Ce constat généralisé que les épiceries sont des lieux où la clientèle se sent à l'aise est peut-être également lié aux efforts faits pour ressembler à un commerce comme les autres : accessible, mais avec une entrée discrète (notamment à Plainpalais), des sacs en papier sans logo spécifique, n'identifiant pas d'emblée les client·es comme pauvres au sortir du magasin.

Une large majorité des client·es interrogé·es ont eu connaissance des épiceries Caritas soit par leur réseau de proches (40%), soit par un biais associatif ou institutionnel (43%). La grande amplitude des horaires d'ouverture des épiceries Caritas est un point fort qui permet d'alléger les contraintes logistiques des ménages à petit budget qui s'y rendent (moyens de transport, travail à temps partiel, garde des enfants, entre autres). D'ailleurs, 60% des enquêté·es affirment se rendre dans leur épicerie plusieurs fois par semaine, tandis que 29% y font leurs courses une fois par semaine et seulement 11% moins d'une fois par semaine. Cela montre que les épiceries Caritas, bien plus qu'un lieu d'aide alimentaire, sont considérées par leurs client·es à la fois comme leur lieu de chalandise principal et comme une épicerie de quartier ou un commerce de proximité. La situation des épiceries à proximité d'autres magasins alimentaires pour compléter ses achats (centres commerciaux notamment), mais aussi d'autres services de Caritas (magasins de vêtements à Plainpalais), est également importante.

Conformément à la règle pour accéder aux épiceries Caritas, la quasi-totalité des personnes interrogés détiennent une carte d'accès aux épiceries Caritas, mais 12 personnes seulement (5%) bénéficient de bons Caritas. Ceux-ci ont été fournis par Caritas (pour 9 personnes) ou par l'Hospice général (pour 3 personnes). Les cartes de légitimation ont très majoritairement été obtenues auprès de Caritas (pour 72% des répondant·es) et dans une moindre mesure auprès de l'Hospice général (pour 20%), le solde (8%) venant d'associations de terrain du canton (Camarada, Croix-Rouge, CCSI, F-information, etc.) et même parfois hors du canton (EVAM, Caritas Lausanne, Caritas Fribourg).

Comme le précisaient les propos d'un directeur romand de Caritas en introduction de cette partie, le soutien apporté par Caritas n'est pas une aide d'urgence ; 90% de répondant·es qui fréquentent les épiceries Caritas depuis un an ou plus soulignent en effet le long terme de la démarche et montrent que ces dispositifs s'adressent avant tout à une pauvreté structurelle, au-delà des aléas de la conjoncture.

Malgré des tentatives des organisations sociales de limiter le recours à plusieurs dispositifs d'aide alimentaire, 10% des enquêté·es affirment bénéficier aussi d'une autre forme d'aide alimentaire. Parmi ces 23 personnes, 18 indiquent recevoir l'aide des Colis du Cœur. On peut supposer qu'il s'agit des personnes interrogées qui ont bénéficié des bons Caritas plutôt que d'une carte de légitimation et qu'elles ne sont pas des clientes régulières. Il peut également s'agir des personnes qui sont sans-papiers ou qui ne bénéficient pas d'un barème plein de l'aide sociale. En creux, ce chiffre indique également que la grande majorité des répondant·es (90%) ne bénéficient que de l'aide alimentaire des épiceries Caritas. Une question sur la quantité des produits complète ce chiffre, puisque 80% des personnes interrogées estiment avoir assez de produits alimentaires par le biais des épiceries. Parmi les 44 personnes qui signalent n'avoir pas assez de produits, 31 (soit 71%) expliquent que c'est parce qu'elles n'y trouvent pas les bons produits. À la question de savoir quels produits leur manquent, la viande arrive en premier, notamment la viande halal. Les fruits et légumes viennent ensuite.

3.2.6. Perception des produits et des épiceries Caritas

Si la perception globale des épiceries est très largement positive, avec 91% des répondant·es qui jugent que l'accueil dans les épiceries Caritas est bon, voire très bon, les avis des client·es sur les différentes prestations et produits proposés nous renseignent sur l'adéquation du dispositif d'aide alimentaire à leurs besoins en tant que bénéficiaires.

De manière générale, la qualité des produits alimentaires est estimée bonne, voire très bonne par 91% des client·es et 87% jugent la qualité des produits non alimentaires également bonne à très bonne.

73% des personnes achètent systématiquement des produits frais (fruits, légumes) lorsqu'elles se rendent aux épiceries. 55% achètent de temps en temps de la viande (ce n'est systématique que pour 14%). La moitié des personnes achètent systématiquement également des produits laitiers ou des œufs et 55% des produits secs. Enfin, un petit tiers (31%) achètent systématiquement des biscuits, 28% des boissons et 30% des produits non alimentaires. Seules 21% des personnes interrogées estiment que les produits proposés dans les épiceries Caritas ne sont pas assez variés.

Les « petits plus » aux abords des caisses des épiceries Caritas (produits non alimentaires classiques à très bas prix, qui semblent bien plaire) sont perçus par 53% de répondant·es comme « utiles souvent ». Seul·es 16% d'entre elles et eux indiquent ne jamais en acheter. Pouvoir acheter des petits plus renforce la position de client·es comme les autres, permettant de surcroît de faire une bonne affaire, puisque ces articles sont très souvent proposés à des prix très intéressants (10% du prix ordinaire). Il peut s'agir d'articles très variés : vaisselle, matériel papier, lunettes pour lire, chaussons pour enfants, etc.

Malgré une perception très positive des épiceries Caritas et des produits alimentaires proposés, 94% des répondant·es indiquent compléter leurs achats en se rendant dans d'autres magasins¹¹³. Parmi les autres lieux d'achat, ce sont, pour 87% des personnes, les magasins à

¹¹³ Il s'agit de 165 répondant·es parmi les 177 estimant qu'il y a assez de nourriture à Caritas. Nous pouvons émettre plusieurs hypothèses pour expliquer ce qui semble a priori un paradoxe : une interprétation diverse et non antagonique des deux questions (compléter ses achats ne signifie pas critiquer les produits de Caritas), des besoins spécifiques des client·es (produits halal ou produits importés par exemple), des contraintes quotidiennes (devoir se rabattre sur un autre lieu de vente plus proche), le fait que les épiceries Caritas sont relativement petites, avec un nombre de produits limité par rapport à de grandes surfaces, ou encore

prix réduit de type Lidl ; pour 50% des magasins à prix habituels de type Coop ou Migros ; pour 31% des personnes des achats réalisés en France. Il est intéressant de noter que 17% des client-es qui complètent leurs achats le font au marché ou dans des magasins bio, ce qui souligne l'intérêt des client-es de Caritas pour la qualité de leur alimentation. Seul-es 11% des répondant-es (25 personnes) trouvent quelque chose de déplaisant dans les épiceries Caritas. Pour 14 d'entre elles et eux, le problème concerne les produits (quantité, qualité ou prix) ; 6 évoquent un souci avec le personnel des épiceries ; 5 parlent d'un problème de fonctionnement de l'épicerie.

3.2.7. Conclusion

Si les épiceries Caritas de Plainpalais et de la Servette font à la fois partie d'un réseau national leur permettant de s'approvisionner à bas prix et d'un réseau social local qui propose un large ensemble de prestations (Caritas Genève), elles n'en demeurent pas moins un dispositif en soi. En effet, 62% des personnes interrogées ne sont utilisatrices que des épiceries Caritas parmi les services proposés par l'organisation, tandis que seules 28% d'entre elles annoncent profiter également du magasin de vêtements à petit prix (les entretiens réalisés entre 2019 et 2022 tendant à montrer que de nombreuses personnes précaires n'aiment pas les vêtements de seconde main, Ossipow *et al.* 2019-2022), et 10% de l'accompagnement social ou juridique (principalement des personnes sans-papiers ou possédant un permis N).

Le modèle que les épiceries proposent paraît relativement satisfaisant tant du point de vue du droit à l'alimentation, de la qualité et de la quantité de l'aide alimentaire que de la satisfaction des client-es. Bien que la conditionnalité de l'épicerie (réservée aux personnes à petit budget), puisse constituer une forme de stigmatisation, ce type de dispositif permet une grande liberté dans l'accès au magasin (discrétion, fréquence, horaires, environnement commercial) et dans le choix des produits (assortiment varié alimentaire et non alimentaire), à l'exception de la viande qui apparaît comme le produit donnant lieu au plus grand nombre d'insatisfactions (pas en assez grande quantité, pas assez de diversité, pas halal, trop chère, etc.). Mais ce produit reste tout de même bien plus largement disponible que dans les autres organisations d'aide alimentaire. Contrairement aux épiceries solidaires communales, dans lesquelles le contrôle ou l'encadrement sont très importants (contrôle d'accès ; contrôle du comportement ; incitation forte à manger des fruits et légumes ; limitation assez drastique de certains produits, notamment sucrés (réservés aux enfants); renouvellement de l'attestation soumis à réévaluation), la clientèle de Caritas est très libre de ses mouvements comme de ses choix, n'étant qu'indirectement incitée à consommer des végétaux et des graines par un assortiment très diversifié, mais pas bio, ce que souhaiteraient une partie des personnes interrogées, qui suggèrent aussi d'éviter le gaspillage en proposant des rebus gratuitement ou à prix encore davantage restreints.

Dans la littérature internationale sur les épiceries sociales ainsi qu'à Caritas Fribourg, une clientèle non démunie est aussi encouragée à fréquenter le magasin en payant un prix moins avantageux ou en « achetant » par un don une carte de donateur-trices¹¹⁴ qui permet de se

l'indice d'une stratégie de pistage des meilleurs prix et actions dans les divers magasins, qui permet à certaines personnes d'optimiser au maximum leur budget alimentation. Enfin, rappelons que la question sur la suffisance des épiceries Caritas porte uniquement sur les produits alimentaires.

¹¹⁴ L'épicerie Caritas Fribourg propose aux personnes ayant trop de moyens pour bénéficier d'une carte de légitimation la possibilité d'accéder tout de même au magasin en souscrivant pour 100 francs par an au Club des 100 et de venir y faire ses courses en

servir à prix réduit. Ce mode de fonctionnement contribuerait au bout du compte à faire des magasins Caritas des épiceries presque complètement ordinaires. Comme on l'a vu, la clientèle et le personnel de vente considèrent le lieu comme une épicerie de proximité où les échanges peuvent être chaleureux. Quelques éléments supplémentaires de sociabilité pourraient être introduits, à l'image de ce qui se fait aussi en Grande-Bretagne, notamment en offrant un modeste tea-room. On signalera aussi que Caritas Genève propose à tout un chacun·e contre une somme minimale (5 francs) des cours de cuisine « branchés » (ce ne sont pas des ateliers pour n'apprendre à cuisiner qu'à prix réduit) suivis d'un repas. Là encore, à l'instar de certaines épiceries britanniques, la sociabilité est au cœur de l'alimentation.

payant les achats au prix normal et non au prix réduit comme les client·es ayant une carte de légitimation (<http://www.caritas-fribourg.ch/epicerie/club-des-100>).

4. Conclusion générale et recommandations

4.1. Pour un droit à l'alimentation

Après la sortie de la pandémie de Covid-19, à l'aube d'une crise financière qui pèse déjà lourd sur les budgets des ménages et face à la crise écologique qui accélère la déstructuration de nos systèmes alimentaires, l'augmentation des inégalités sociales est plus qu'inquiétante et la question suivante devrait être urgente : que faut-il faire pour sortir de l'aide alimentaire (d'urgence) ? Ce rapport décrit, entre autres, comment l'aide alimentaire est construite socialement. Si elle est construite, c'est bien qu'il est possible d'imaginer une autre façon de s'organiser pour faire face à la précarité alimentaire et aux effets négatifs de l'aide alimentaire d'urgence. L'argument qui suit identifie alors trois processus sociaux traversant l'aide alimentaire, trois processus qui se dressent devant un véritable droit à l'alimentation. Nécessairement critique, prescriptif et politique, cet argument n'en est pas moins informé par la littérature scientifique abondante sur le sujet, ainsi que par l'expérience de recherche sur l'aide alimentaire des auteur·rices du rapport.

Le premier processus a trait à la moralisation de l'aide alimentaire qui est, par définition, un frein à un véritable droit à l'alimentation. Au lieu d'être un droit lié à un salaire suffisant ou à une aide financière cantonale adéquate, l'aide alimentaire reste attachée à un système plus charitable que solidaire, qui oblige à faire preuve de grandes capacités d'organisation et de débrouillardise autant que d'une gestion du budget extrêmement fatigante (gérer un budget serré en achetant dans différents supermarchés et en établissant des priorités qui varient pour notamment préteriter le moins possible les enfants si on en a). Le système de l'aide alimentaire d'urgence tend à laisser se développer de nombreuses inégalités sociales (territoriales, genrées, raciales, entre types de structures, sous conditions ou à bas seuil). De surcroît, la moralisation de l'aide alimentaire rend difficile la critique (« on ne peut pas se plaindre », « on est quand même aidé·es », « les bonnes intentions des bénévoles sont incontestables »), ce qui fonctionne comme un obstacle à la prise en charge collective et pleinement étatique de la question de l'alimentation.

Le second processus est lié au premier, il s'agit d'une forme particulière de la moralisation de l'aide alimentaire, le paternalisme¹¹⁵. Celui-ci se manifeste par une position d'autorité, légitimée le plus souvent par la supposée plus grande intelligence sociale des protecteur·trices sur les protégé·es. Ce paternalisme qui fait surface – ici ou là, consciemment ou non – dans l'aide alimentaire, s'appuie sur une grande méfiance envers les populations bénéficiaires de cette aide. Cette méfiance annihile certaines compétences et la réflexivité politique de ces populations. Et pourtant, les populations bénéficiaires sont tout à fait conscientes des enjeux diététiques et politiques de l'alimentation. C'est en particulier vrai à Genève. Le rapport le

¹¹⁵ L'expression est utilisée ici dans son usage courant qui relie patronage et paternalisme sans pour autant référer au paternalisme industriel qui s'est développé au XIXe et au début du XXe siècle (Noirel 1988 ; Gueslin 1992) et qui gérait tout ou presque tout de la vie des ouvriers et ouvrières. Il s'agit davantage d'une posture, qui bien que prônant l'autonomie des bénéficiaires, les traite aussi comme le ferait un père (ou une mère) avec ses enfants. Aux Colis du Cœur, les femmes bénévoles d'origine bourgeoises (il n'y avait pas qu'elles) étaient parfois appelées « dames patronesses ».

montre en effet à de nombreuses reprises, mais c'est aussi valable plus généralement à l'échelle de la planète en ce qui concerne l'alimentation (IPCC, 2022a : 792). Ainsi, un système fondé sur la philanthropie, sur des dons et des restes (même si des achats sont aussi effectués) et sur du bénévolat (même si des employé·es peuvent être salarié·es dans certains dispositifs) entraîne une forme de paternalisme de l'aide alimentaire qui est un frein pour le droit à l'alimentation. Ce paternalisme (voir aussi Weber 2007) permet aux plus nanti·es d'offrir leur aide, quand et où elles et ils considèrent qu'elle est nécessaire, mais ne laisse pas la possibilité aux structures qui les enrichissent de changer. Tout comme les racines religieuses de la charité, cette inégalité devant le choix de son alimentation est ancienne et faisait déjà dire à saint Eloi en 1492 : « Dieu aurait pu faire tous les hommes riches, mais il voulut qu'il y ait des pauvres en ce monde, afin que les riches aient une occasion de racheter leurs péchés » (dans l'ouvrage Vie de saint Éloi, cité par Geremek 1987 : 29). Pour le dire plus simplement : vouloir « éduquer » les plus précaires d'entre nous (à mieux gérer leurs budgets et à mieux manger) ne fait qu'entretenir les inégalités sociales, et même, pire, les renforce, en prétendant que les inégalités ne sont pas structurelles, mais liées à l'indolence ou à la malchance des bénéficiaires. A Genève, il y a une vingtaine d'années, l'aide sociale était en effet d'abord conçue pour soutenir des personnes qui avaient eu des « pépins de vie », disait le secrétaire général de l'Hospice général de l'époque (Ossipow et al. 2008).

Finalement, et sur la question cette fois-ci du développement durable en lien avec l'alimentation, il est probable qu'il faille s'obliger à un certain décentrement idéologique : peindre en vert l'aide alimentaire en la liant à la question du gaspillage alimentaire n'est ni une solution pour les populations précaires, ni une solution pour l'environnement. Premièrement, les recherches qui décrivent les conséquences négatives d'un système qui oblige les plus fragiles à subir le ruissellement des déchets alimentaires des plus aisé·es font consensus dans la littérature spécialisée (Poppendieck 1998 ; Riches 2002, 2011 ; Riches et Silvasti 2014 ; Caplan 2017, 2020 ; Tarasuk et al. 2020 ; McIntyre et al. 2016), car cet arrangement opère un transfert de coût : la gestion des déchets finit par être payée par l'argent public, l'argent provenant de dons et surtout par le travail gratuit des bénévoles. De plus, et surtout, cet arrangement donne l'impression que le sujet « est réglé » (Caplan 2020) et empêche l'avènement de véritables politiques publiques à ce sujet. Pour le dire en un mot : lier aide alimentaire et réduction du gaspillage alimentaire nous aveugle sur notre surconsommation et nous donne dangereusement bonne conscience, tout en évitant d'aborder le problème moral et politique que pose le fait de nourrir les populations précaires avec les restes de l'ensemble de la société.

Pour conclure, la moralisation, le paternalisme et l'écologisation de l'aide alimentaire nous empêchent de regarder en face les racines du problème. En fait, la seule conclusion possible est la suivante : l'alimentation doit redevenir un sujet politique. Le constat sociologique est là : les banques alimentaires en pays d'opulence se sont développées de manière conjointe aux transformations néolibérales de nos économies et elles ont même créé des « marchés de la faim », des entreprises spécialisées dans la revente de produits aux banques alimentaires (Bonzi 2023). L'aide alimentaire entretient les inégalités sociales en forçant les populations précaires au mieux à une presque absence de choix, au pire à une alimentation déchétaire. Et pourtant, le simple fait de mentionner les racines du problème (notre mode de production et les rapports de dominations qui le traversent) crée inmanquablement une levée de boucliers, un autre moyen de regarder ailleurs. Au sujet de l'aide alimentaire, les plus cyniques citeraient

Daniel Guérin : « Quand le festin est abondant, on peut, sans dommage, laisser le peuple en ramasser les miettes » (2014 : 59). Toutefois, avec la crise écologique et les tensions politiques et économiques grandissantes en Europe, le festin touche manifestement à sa fin. Sortir de l'aide alimentaire impliquera donc une politisation de notre rapport à l'alimentation, et demandera que l'on invite à la table des discussions démocratiques toutes les personnes concernées par un droit à l'alimentation.

4.2. Pour repenser l'aide alimentaire

Si l'on quitte les causes profondes qui conduisent à l'aide alimentaire, sachant que leur prise en considération n'advient pas avant longtemps, on peut admettre que l'aide distribuée dans les épiceries solidaires communales et à La Farce est utile, car elle allège partiellement la part de l'alimentaire dans les budgets et permet par ailleurs, du fait du mode de remise de l'attestation, de vérifier que le ou la bénéficiaire a bien fait appel aux prestations liées à d'autres droits ou offres sociales. Ainsi, l'épicerie solidaire communale via les travailleurs et travailleuses sociales (communales) qui y donnent accès constitue presque un instrument de lutte contre le non-recours (Lucas, Ludwig, Chapuis, Maggi et Crettaz 2019), pour autant que les personnes démunies financièrement viennent consulter le service social communal et acceptent de se soumettre à un examen de leur manière de gérer leur budget. Par ailleurs, sur le plan écologique, l'approvisionnement choisi permet de faire appel autant qu'il est possible à des maraîchers locaux pratiquant une agriculture raisonnée. Grâce à l'épicerie, les bénéficiaires disent économiser entre 50 et 200 francs par mois sur leurs courses, tout en devant, pour la majorité d'entre elles et eux, acheter des produits complémentaires, tels que des aliments carnés (les premiers produits considérés comme manquants) ou des fruits. En fait, certaines bénéficiaires très économes (souvent des personnes seules et âgées) achètent peu de choses en complément, mais la majorité y est contrainte, surtout les « grandes familles », car cette aide n'est qu'un « coup de pouce », comme la qualifient elles et eux-mêmes les responsables des épiceries, un coup de pouce destiné à faire passer certains caps : attente d'un droit au chômage ; attente de la rente AVS ; complément du fait d'un loyer trop élevé non financé entièrement par l'aide sociale cantonale ; attente d'un emploi, etc. Bien qu'elles et ils y soient plutôt défavorables, les professionnel·les du social prolongent souvent cette aide. C'est dans le fond une aide d'urgence qui se pérennise sans pouvoir améliorer les causes structurelles entraînant chaque situation de précarité.

Pourtant, et bien que les responsables des épiceries s'efforcent d'offrir les meilleurs produits possibles (y compris des produits réfrigérés et des produits à choix), l'aide alimentaire communale et même estudiantine (La Farce) n'est pas très différente sur le principe de celle qui est reçue aux Colis du Cœur : les épiceries, comme les Colis du Cœur, n'ouvrent en effet qu'une demi-journée par semaine¹¹⁶ ; l'accès est très contrôlé¹¹⁷ ; l'aide est distribuée par des bénévoles qui, bien qu'aimables, ont souvent une attitude relativement maternante, paternaliste ou moralisatrice ; les épiceries ne réunissent que des bénéficiaires dans un entre-soi qui n'est pas toujours facile à vivre. Seul·es les étudiant·es de La Farce éprouvent un certain plaisir à se

¹¹⁶ Les Colis du Cœur ont des horaires peut-être plus adaptés aux personnes qui travaillent (voir [Lieux de distribution – Colis du cœur](#))

¹¹⁷ Davantage que les Colis du Cœur, auxquels on peut accéder par différentes associations, et davantage aussi que les épiceries Caritas, pour qui la définition de la « nécessité » est assez large (<https://www.epiceriecaritas.ch/fr/commande-de-la-carte-dacces.html>, *op. cit.*)

retrouver pour la distribution qui, même si elle ne s'apparente pas à un droit, ni à un service de l'État, offre des occasions de convivialité. Mais les étudiant·es ne ressentent pas autant ce sentiment de honte que les autres bénéficiaires, notamment parce qu'elles et ils n'ont pas encore passé une vie à travailler pour, au bout du compte, être pris·es en charge par des formes de charité mâtinée de solidarité.

Les bénéficiaires sont pourtant satisfait·es de ce qu'elles et ils reçoivent. Pour la majorité d'entre elles et eux, ce n'est pas un dû, ni un droit, mais un don accueilli avec gratitude. Seul·es les étudiant·es de l'épicerie La Farce estiment que c'est un droit et que c'est à l'État de s'assurer que personne ne vit dans l'insécurité alimentaire. Certes, personne ne meurt de faim à Genève, toutefois, l'insécurité alimentaire existe bel et bien. Certain·es sautent des repas et elles et ils sont nombreux·ses à subir une anxiété forte dans leur quotidien. Ces constats n'épargnent pas les personnes qui travaillent, notamment à Vernier, puisque de nombreux *working poor* (Crettaz 2020) ont aussi besoin de cette aide. Rappelons que plus de la moitié des répondant·es (56%) au questionnaire sur les épiceries ont affirmé ressentir de la tristesse, de l'inquiétude ou de l'anxiété.

De surcroît, le principe même de l'aide alimentaire d'urgence entraîne de l'anxiété (honte de devoir pousser la porte des services sociaux et des épiceries communales ; inquiétude pour son travail sur un marché tendu ; inquiétude pour le renouvellement de son attestation ou de son permis de séjour). Ces inquiétudes ou cette anxiété aggravent à terme les problèmes de santé physique et psychique, comme l'a démontré Tarasuk (2016) pour le Canada.

Dans l'ensemble, la majorité des personnes aidées par un « bon d'épicerie » préféreraient recevoir des bons d'achat pour un supermarché dans lequel elles et ils pourraient choisir ce qu'elles et ils estiment bon et utile pour leur famille. Une fois encore, malgré l'enthousiasme et le cœur que les responsables et les bénévoles mettent à l'ouvrage, les épiceries communales ne sont pas de « vraies » épiceries, mais plutôt des lieux de distribution où le « vrai » choix est très limité et où l'on est très contrôlé par les responsables, les bénévoles et même ses compagnes et compagnons d'infortune (les voisin·es par exemple).

En fait, il n'y a que dans les épiceries Caritas – certes payantes – que les personnes démunies financièrement constituent une clientèle libre de ses choix en fonction de ses ressources. C'est probablement ce type d'épiceries – fonctionnant comme des commerces ordinaires – qu'il faudrait développer, plutôt que des épiceries communales gratuites, aussi accueillantes et achalandées soient-elles. De surcroît, les épiceries Caritas ne fonctionnent pas sur des restes (des invendus), mais sur des surplus, sauf en ce qui concerne les fruits et légumes frais qui pourraient provenir de circuits courts, même si cela n'est pas encore le cas aujourd'hui. Mais pour fréquenter ces épiceries (Caritas), il faut avoir quelques moyens, souvent ceux dispensés par l'aide sociale. Si l'on est extrêmement démunie·es, il faut pouvoir recevoir des « bons » offerts par un service social, c'est pourquoi les personnes sans moyens et parfois « sans papiers » (en situation de migration dite illégale) sont de préférence envoyées aux Colis du Cœur. Ces épiceries Caritas qui fonctionnent aussi partiellement sur des surplus achetés sur une plateforme d'achat commune ne sont évidemment pas parfaites (les surplus favorisent aussi la surconsommation des consommateurs et consommatrices plus nanties ; les fruits et légumes ne sont pas issus de circuits courts et les épiceries ; même si elles sont relativement discrètes, les épiceries condamnent aussi à se retrouver entre personnes relativement démunies).

Dès lors, nous proposons ici plusieurs recommandations qui devraient avoir des effets positifs à court et moyen terme. Plus la solution choisie s'attaque à la racine du problème des inégalités sociales et de la précarité, plus elle a une chance d'avoir des effets à long terme. À l'inverse, si la solution choisie – comme le disait un étudiant de La Farce – règle le problème en mettant « un gobelet sous un toit troué en plein orage », c'est-à-dire, a une visée court-termiste, alors elle aura davantage tendance à maintenir un *statu quo* inégalitaire indigne d'un véritable droit à l'alimentation dans un pays parmi les plus riches d'Europe.

Sur la base de nos enquêtes, principalement effectuées dans les épiceries solidaires communales gratuites, quelques améliorations seraient possibles moyennant ou non une subvention cantonale qui permettrait de mettre toutes les communes à la même enseigne, car il est clair qu'il est plus avantageux de bénéficier des prestations de Lancy, qui a globalement beaucoup plus de moyens pour son épicerie que les autres communes. Les communes qui n'ont pas déjà une épicerie solidaire pourraient proposer des chèques/cartes de crédit dans les épiceries Caritas ou dans les supermarchés usuels si elles considèrent que, malgré la cherté du système, ces modes d'achat et d'aide sont préférables à l'implémentation d'un dispositif d'aide d'urgence qui se pérennise. Comme on l'a vu, l'évaluation des bénéficiaires en vue de l'obtention d'un « bon » d'épicerie contribue à lutter contre le non-recours et permet de s'assurer que ces bénéficiaires ont fait toutes les démarches nécessaires pour bénéficier de droits et prestations. On peut toutefois se demander si l'on ne pourrait pas recourir à un système plus automatisé à partir de la déclaration d'impôts. Ainsi, toute personne qui reçoit un subside d'assurance maladie a le droit d'obtenir une carte Caritas, et la même chose ou presque devrait être possible pour pouvoir fréquenter un service gratuit, même si, nous en sommes conscient-es, la charge financière serait très lourde pour les communes.

S'il faut en rester à un système d'épiceries communales gratuites, il convient alors aussi de veiller à ce que ces épiceries soient ouvertes plus fréquemment et trouvent un autre système de contrôle des attestations qui, avec ses files d'attente, date d'un autre âge. Une carte de crédit spécialement adaptée pourrait permettre de se servir en marchandise autorisée en déduisant les précédents « achats » effectués durant le mois écoulé. Peut-être aussi qu'en augmentant les heures d'ouverture et les quantités (sans perdre la qualité) des produits distribués, on pourrait attirer une clientèle intéressée par quelques produits issus d'invendus (une contribution à l'anti-gaspillage, même si l'on sait que c'est illusoire, voir supra) et d'autres produits émanant de circuits courts. Cette clientèle payant davantage, le recours aux bénévoles ne serait pas nécessaire et un travail salarié de distribution pourrait être instauré, à moins que les bénévoles ne soient satisfait-es de « travailler » pour la commune et pour une clientèle différenciée et parfois moins démunie. Il est possible, vu leur diminution actuelle, que les invendus de Partage se raréfient et il convient alors de se demander s'il faut laisser la banque alimentaire se transformer en plateforme d'achat (c'est de facto déjà le cas pour pouvoir livrer les Colis du Cœur). Dans ce cas, peut-être faudrait-il permettre à cette plateforme de faire des choix plus consciencieux (des fruits et légumes émanant de circuits courts et des conserves de poisson issu de la pêche durable, certes, mais peut-être aussi des céréales ou des œufs plus coûteux mais de meilleure qualité et plus souvent produits localement). De même, la viande, considérée par toutes et tous les bénéficiaires comme manquante, pourrait être proposée en quantité supérieure à ce qui généralement distribué dans les épiceries communales. Peut-être même que si l'on intéresse également une clientèle plus aisée, la viande vendue pourrait être, elle

aussi, « durable », en tout cas locale et se composer des toutes les parties de la bête généralement évitées dans les commerces usuels.

Comme les autorités cantonales le savent déjà, puisque plusieurs de leurs représentant·es ont participé à des débats sur cette question, il faut également soutenir des producteurs et productrices d'agriculture raisonnée sans toutefois penser que de nombreux projets plaisants pour les classes dites moyennes (jardins « bio » et partagés par exemple) sont à la portée des classes démunies financièrement, non pas parce qu'elles n'en comprendraient pas l'avantage, mais parce qu'elles n'en ont souvent pas le temps, vu la faiblesse de leurs moyens et les difficultés de leurs conditions de travail quand elles en ont un (voir notamment Damhuis, Serré et Rosenzweig 2020).

Il va de soi que ces épicerie, quelles que soient les formes qu'elles prendraient, devraient être ouvertes à celles et ceux qui n'ont que de très petits moyens, avant d'y accepter une clientèle plus nantie. Par exemple :

- les personnes en dessous des minima sociaux, mais ne pouvant pas toucher l'aide sociale cantonale pour diverses raisons, notamment leur statut de résidence ;
- les personnes qui sont juste au-dessus de ces minima et ne touchent donc pas non plus l'aide sociale cantonale ;
- les personnes qui touchent l'aide sociale cantonale sachant qu'un reste à vivre de 1'006 francs pour une personne seule ne permet pas de se nourrir décemment, puisque sur la somme restante, il faut aussi payer la téléphonie, la mobilité, des vêtements, des activités culturelles ou quelques loisirs sportifs. Cette question est presque réglée lorsque les personnes touchant l'aide sociale peuvent aussi recevoir un « bon » d'épicerie, la somme reçue pour leur « entretien » étant alors augmentée d'environ 100 à 200 francs en « nature ».

C'est pourquoi, quand les juristes et activistes (De Schutter 2014, Golay 2022, Ramel 2022) disent que seule l'aide sociale étatique (ici cantonale) permet d'accéder à un droit à l'alimentation, ils pensent à une aide sociale adéquate qui laisse davantage de moyens pour le reste à vivre que dans les barèmes actuels. En fait, comme le souligne encore Olivier De Schutter (2014), la seule vraie solution consiste à salarier correctement les employé·es et à soutenir les autres précaires par une aide sociale plus importante qui n'oblige pas à économiser sur l'alimentation pour pouvoir faire face aux autres dépenses que « l'entretien » (le reste à vivre) ne permet pas de couvrir. Les personnes en situation de migration irrégulière ne bénéficieraient toutefois pas de ces améliorations dans le système genevois actuel à moins que leur droit à l'alimentation ne soit aussi repensé sur la base d'une citoyenneté ouverte à toutes et tous.

5. Bibliographie

- Adamiec, C. (2017). *Manger sain n'est pas si sain. Raisonner l'alimentation-santé*. Paris : Hachette Pratique.
- Baerlösius, E. & Ludwig-Mayerhofer, W. (2001). *Die Armut der Gesellschaft*. Opladen : Leske+Budrich.
- Bazin, A. & Bocquet, E. (2018). *Rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur le financement de l'aide alimentaire*, Sénat, Paris.
- Béduwé, C. & Giret, J.-F. (2004). Le travail en cours d'études a-t-il une valeur professionnelle ? *Économie et statistique*, 378(1), pp. 55-83.
- Berthou, V., Boulch, A., Carrière, M., Guichard, H., Hazo, J., Papuchon, A., Sterchele, C. & Ulrich, V. (2022). Suicide : mesurer l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19. Effets contrastés au sein de la population et mal-être chez les jeunes. 5^e rapport. DREES, Paris.
- Bonvin, J.-M., Lovey, M., Rosenstein, E. & Kempeneers, P. (2020). *La population en grande précarité en période de Covid-19 à Genève : conditions de vie et stratégies de résilience*. Rapport final de l'étude sollicitée par la Fondation Colis du Cœur. Genève : Université de Genève.
- Bonzi, B. (2019). Faim de droits : le don à l'épreuve des violences alimentaires. Paris : EHESS, <https://theses.fr/2019EHES0075>
- Bonzi, B. (2021). Comment l'aide alimentaire est utile à la politique alimentaire. *Vie sociale*, 36, pp. 49-62. <https://doi.org/10.3917/vsoc.214.0049>
- Bonzi B. (2023). La France qui a faim. Le don à l'épreuve des violences alimentaires. Paris : Seuil
- Booth, S., Begley, A., Mackintosh, B., Kerr, D. A., Jancey, J., Caraher, M., Whelan, J. & Pollard, C. M. (2018). Gratitude, resignation and the desire for dignity: lived experience of food charity recipients and their recommendations for improvement, Perth, Western Australia. *Public Health Nutrition*, DOI : 10.1017/S1368980018001428, article consulté le 17.09.2018.
- Bosa, B. (2013). « Des concepts et des faits », *Labyrinthe* [En ligne], 37 | 2011 (2), mis en ligne le 1^{er} août 2013, consulté le 10 septembre 2016. <http://labyrinthe.revues.org/4202>. DOI : 10.4000/labyrinthe.4202.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction, critique sociale du jugement*. Paris : Éditions de Minuit.
- Bourrier, M., Corthay O., et Duquesnoy L. (2022). « L'aide alimentaire au cœur de la gestion de crise aux Vernets », in E. Rosenstein et S. Mimouni, Covid-19 : Tome II, pp. 173-192. Les politiques sociales à l'épreuve de la pandémie. Genève : Seismo.
- Briard, K. (2020). Temps partiel et ségrégation professionnelle femmes-hommes : Une affaire individuelle ou de contexte professionnel ? *Travail et emploi*, 161(1), pp. 31-60. <https://www.cairn.info/revue-travail-et-emploi-2020-1-page-31.htm>
- Brodiez-Dolino, A. (2018). La sécularisation des valeurs de l'action sociale depuis la fin du XIX^e siècle : du principe de charité au principe de solidarité. *Informations sociales*, 196-197, pp. 28-36. <https://doi.org/10.3917/inso.196.0028>
- Brodiez-Dolino, A. (2022). "A « mixed economy of welfare » model. The complementary and mutual growth of public and private welfare in France (1970s-2000s)", in Fabio Giomi, Célia Keren & Morgane Labbé (eds.), *Public and Private Welfare in Modern Europe. Productive Entanglements*, Routledge. <https://www.taylorfrancis.com/books/oa>

[edit/10.4324/9781003275459/public-private-welfare-modern-europe-celia-keren-fabio-giomi-morgane-labbé](https://doi.org/10.4324/9781003275459/public-private-welfare-modern-europe-celia-keren-fabio-giomi-morgane-labbé)

- Caillavet, F., Darmon, N., Lhuissier, A., & Régnier, F. (2006). L'alimentation des populations défavorisées en France : synthèse des travaux dans les domaines économique, sociologique et nutritionnel. In *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006* (pp. 279-322). Paris : La Documentation française.
- Caplan, P. (2017). Win-win? Food poverty, food aid and food surplus in the UK today. *Anthropology Today*, 33(3), pp. 17-22.
- Caplan, P. (2016). Big society or broken society? Food banks in the UK. *Anthropology Today*, 32(1), pp. 5-9.
- Caplan, P. (2020). Struggling for food in a time of crisis: Responsibility and paradox. *Anthropology Today*, 36(3), pp. 8-10.
- Caraher, M. & Furey, S. (2017). « Is it appropriate to use surplus food to feed people in hunger? Short-term Band-Aid to more deep-rooted problems of poverty ». URL: <http://foodresearch.org.uk/wp-content/uploads/2017/01/Final-Using-food-surplus-hunger-FRC-briefing-paper-24-01-17-.pdf>
- Caritas. (2022, avril 8). *Pourquoi les femmes sont plus exposées à la pauvreté*. Caritas Suisse. <https://www.caritas.ch/fr/pourquoi-les-femmes-sont-plus-exposees-a-la-pauvrete>
- Castel, R. (2003). *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris : Seuil.
- CATI-GE (Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève) (2020). Analyse des inégalités dans le canton de Genève dans le cadre de la Politique de cohésion sociale en milieu urbain. Genève : Université de Genève, Haute école de gestion de la HES-SO Genève (15 janvier 2020).
- Céfaï, D. & Costey, P. (2009). « Codifier l'engagement ethnographique ? Remarques sur le consentement éclairé, les codes d'éthique et les comités d'éthique ». *La Vie des idées*, <http://www.laviedesidees.fr/Codifier-l-engagement.html>
- Cerf, Y. (2023) « "From the kitchen's point of view". Ethnographie de l'aide alimentaire et de la haute cuisine au Refettorio de Genève », in Anne-Laure Counilh [ed], *Aide alimentaire et droit à l'alimentation : débats et perspectives en Europe*, Genève : FNS/Seismo [soumis].
- Cerf, Y. (2021a). « C'est ici le pain qui descend du Siège ». *Terrain*, Hors-série : Bureaucratie Sublime, pp. 52-61.
- Cerf, Y. (2021b). « Cuisine profitable, cuisine charitable : Formes quotidiennes de persistance dans un restaurant social. » *TSANTSA – Journal of the Swiss Anthropological Association*, 26, pp. 139-152.
- Colombi, D. (2020). *Où va l'argent des pauvres : Fantômes politiques, réalités sociologiques*. Paris : Payot.
- Comoretto, G., Lhuissier, A. & Maurice, A. (2020). *Quand les cantines se mettent à table.. : Commensalité et identité sociale*. Paris : Quae, Educagri. <https://doi.org/10.3917/edagri.comor.2020.01>
- Counilh, A.-L. (2021). Asile et aide alimentaire : les dispositifs pour les plus démunis.e.s. <https://blog.nccr-onthemove.ch/category/social-work/>
- Counilh, A.-L. & Ossipow, L. (2020). Des saisons pour les pauvres ? Une valorisation secondaire, in C. Adamiec, M.-P. Julien et F. Régnier (dir.), *L'alimentation au fil des saisons. La saisonnalité des pratiques alimentaires*, pp. 157-170. Tours : Presses universitaires François-Rabelais.

- Crettaz, E. (2020). Travailleur-euse pauvre. In J.-M. Bonvin, V. Hugentobler, C. Knöpfel C., P. Maeder & U. Tecklenburg (dir.). Dictionnaire de politique sociale suisse (pp. 554-555). Genève : Seismo.
- Csupor, I. & Ossipow L. (2012). « Des pauvres, partenaires d'une recherche sur l'aide sociale ? Asymétrie dans la constitution des partenariats et dans la restitution des résultats ». *Pensée plurielle* 30-31 : pp. 139-151.
- Damhuis, L., Serré, A., & Rosenzweig, M. (2020). Concrétiser l'ambition démocratique de l'alimentation durable ? *Anthropology of food*, S15, Article S15. <https://doi.org/10.4000/aof.11372>
- Dauphin, S., & Domingo, P. (2014). Pauvreté et politiques publiques : Des hommes et des femmes dans les mêmes situations ? *Informations sociales*, 182(2), 108-118. <https://doi.org/10.3917/inso.182.0108>
- De Schutter, O. (2009). Final report : The transformative potential of the right to food (Report of the Special Rapporteur on the right to food, Olivier De Schutter) (A/HRC/25/57). <https://reliefweb.int/report/world/report-special-rapporteur-right-food-olivier-de-schutter-final-report-transformative>
- De Schutter, O. (2014). Final report : The transformative potential of the right to food. (Report of the Special Rapporteur on the right to food, Olivier De Schutter). Geneva : ONU, General Assembly. http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20140310_finalreport_en.pdf
- Dubois, V. (2021). Contrôler les assistés. Genève et usages d'un mot d'ordre. Paris : Raisons d'agir.
- Dubois de Labarre, M. & Crenn, C. (2019). « De quoi la sécurisation alimentaire des « démunis » est-elle le nom ? ». *Socio-anthropologie*, 39 : pp. 83-98.
- Durkheim, E. (1893/2013). *De la division du travail social*, Livre II et III, Paris : PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE.
- Duvoux, N. & Rodriguez J. (dir.) (2016). « Pauvretés », *Communications*, n° 98.
- Empter, S. (2013). Sozialkaufhaus als Social Business - Potenziale an der Grenze zwischen Gesellschaft und Wirtschaft (The 'Social Department Store' as a Social Business – Potential at the Interface between Society and Business) (January 15, 2013). <https://ssrn.com/abstract=2214578>, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2214578>
- Fassin, D. (2010), *La Raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*. Paris, Gallimard.
- Frederici, S., Kuehni, M., Simonet, M. & Merteuil, M. (2020). *Travail gratuit et grèves féministes*, Genève : Éditions Entremonde. <http://entremonde.net>
- Fulconis, M. & Kikuchi C. (2017). *Vu du Moyen Âge : du « bon pauvre » au « mauvais pauvre »*. <https://theconversation.com/vu-du-moyen-age-du-bon-pauvre-au-mauvais-pauvre-88067>
- Garthwaite, K. (2016). *Hunger pains. Life inside foodbank Britain*. Bristol : Policy Press.
- Geremek, B. (1987). *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres, du Moyen Âge à nos jours*, trad. Joanna Arnold-Moricet. Paris : Gallimard.
- Glasser, I. (1988). *More than bread: ethnography of a soup kitchen*. Tuscaloosa : The University of Alabama Press.
- Godbout, J. T. & Caillé, A. (2007). *L'esprit du don*. Paris : La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.caill.2007.03>
- Golay, C. (2022). « L'alimentation, un droit ». *Alimentation, l'affaire du siècle. Revue projet* 388.

- Guérin, D. (2014). *Fascisme et grand capital* (Nouvelle éd. augmentée). Paris : Libertalia.
- Gueslin André (1992) « Le paternalisme revisité en Europe occidentale (seconde moitié du XIXe siècle, début du XXe siècle) ». *Genèses* 7 : 201-2011
- IPCC (2021). « *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* » [V. Masson-Delmotte, P. Zhai, A. Pirani, S.L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M.I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T.K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu et B. Zhou (eds.)]. Cambridge, United Kingdom, New York, USA : Cambridge University Press. DOI :10.1017/9781009157896.
- IPCC (2022a). « *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* » [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge, UK, New York, USA : Cambridge University Press. DOI : 10.1017/9781009325844.
- IPCC (2022b). « *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* ». [P.R. Shukla, J. Skea, R. Slade, A. Al Khourdajie, R. van Diemen, D. McCollum, M. Pathak, S. Some, P. Vyas, R. Fradera, M. Belkacemi, A. Hasija, G. Lisboa, S. Luz, J. Malley, (eds.)]. Cambridge, UK, New York, USA : Cambridge University Press. DOI : 10.1017/9781009157926
- IPCC (2022c). « Summary for Policymakers. In: *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* » [P.R. Shukla, J. Skea, R. Slade, A. Al Khourdajie, R. van Diemen, D. McCollum, M. Pathak, S. Some, P. Vyas, R. Fradera, M. Belkacemi, A. Hasija, G. Lisboa, S. Luz, J. Malley, (eds.)]. Cambridge, UK, New York, USA : Cambridge University Press. DOI : 10.1017/9781009157926.001
- Jeanrenaud, C., Meigniez, M., Malatesta, D. & Magalhães de Almeida, A. (2019). La Maraude pour les sans abris à Lausanne. *Zeso : Zeitschrift für Sozialhilfe*, 4, pp. 27-28.
- Kessl, F., Lorenz S. & Schoneville, H. (2021). Social exclusion and food assistance in Germany, in H. Lambie-Mumford T. & Silvasti, *The Rise of Food Charity in Europe. The role of advocacy*. Bristol : Bristol University Press, Policy Press.
- Kuehni, M. (2017). Des expériences de pauvreté laborieuse dans un contexte d'activation sociale : Une perspective de genre. *Recherches féministes*, 30(2), pp. 81-100. <https://doi.org/10.7202/1043923ar>
- Lahire, B. (1996). « Risquer l'interprétation ». Enquête [En ligne], 3 | 1996, mis en ligne le 11 juillet 2013, consulté le 9 septembre 2016. <http://enquete.revues.org/373>
- Leboeuf, L. (1991). Les femmes et la pauvreté. *Service social*, 40(3), 24-41. <https://doi.org/10.7202/706542ar>
- Lévi-Strauss, C. (1950) « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », in M. Mauss, *Sociologie et anthropologie* (pp. IX-LII). Paris : Presses universitaires de France.
- Lhuissier, A., Maurice, A., & Comoretto, G. (2020). *Quand les cantines se mettent à table... : Commensalité et identité sociale*. Paris : Quae, Éducagri. <https://doi.org/10.3917/edagri.comor.2020.01>
- Lorenz, S. (2012). Socio-ecological consequences of charitable food assistance in the affluent society : the German *Tafel*. *International Journal of Sociology and Social Policy*, 32(7/8), pp. 386-400.

- Lorenz, S. (2015a). An der Tafel - Vom Umgang mit Überfluss. In: Leggewie, Claus (Hg.) : Tafeln, teilen, trennen - Nahrung und Essen als Gaben. *Global Dialogues* 9, Käte Hamburger Kolleg/ Centre for Global Cooperation Research, Duisburg, pp. 28-39. <http://www.gcr21.org/de/publikationen/global-dialogues>
- Lorenz, S. (2015b). Having No Choice : Social Exclusion in the Affluent Society. *Journal of Exclusion Studies*, 5(1), 1. <https://doi.org/10.5958/2231-4555.2015.00001.7>
- Lucas, B., Ludwig, C., Chapuis, J., Maggi, J. & Crettaz, E. (2019). Le non-recours aux prestations sociales à Genève. Quelles adaptations de la protection sociale aux familles en situation de précarité ? Genève : HETS, HES-SO.
- Lucas, B. & Maggi, J. (2019). « Mettre à l'agenda la question du non-recours. Le cas du canton de Genève », Warin P. (ed.), *Agir sur le non-recours*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, pp. 37-59.
- Lucas, B., Ludwig, C., Chapuis, J., Maggi, J., & Crettaz, E. (2019). *Rapport sur le non-recours aux prestations sociales à Genève – Observatoire de l'aide sociale et de l'insertion*. Haute école de travail social de Genève. <https://www.hesge.ch/hets/recherche-developpement/projets-recherche/en-cours/non-recours-aux-prestations-sociales-geneve>
- Malatesta, D. (2018). L'intervention sociale en mouvement : ethnographie d'une maraude lausannoise. Lausanne : HES-SO, EESP.
- Marcus, G. (1995/2010). « Ethnographie du/dans le système-monde. L'émergence d'une ethnographie multisituée », in CEFAL Daniel (dir.), *L'engagement ethnographique*, pp. 371-395. Paris : Éditions de l'EHESS [trad. de *Ethnography in/of the world system: the emergence of multi-sited ethnography*].
- Martenot, A. (2020). *Situation sociodémographique, accès à la santé et besoins des personnes concernées par l'aide alimentaire*. Genève : DAALI : Enquête sur la distribution d'aide alimentaire d'urgence.
- Martenot, A. (2021). « *Suivi de la distribution de bons alimentaires dans le cadre du dispositif COVID-19* », *Enquêtes internes aux Colis du Cœur, avril et mai 2020*. Genève : Colis du Cœur.
- Mauss, M. (1923-1924). « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés primitives ». *Année Sociologique, seconde série*.
- McIntyre, L., Tougas, D., Rondeau, K. & Mah, C. L. (2016). "In"-sights about food banks from a critical interpretive synthesis of the academic literature. *Agriculture and Human Values*, 33(4), pp. 843-859.
- Mimouni, S. & Rosenstein, E. (2022). *Covid-19. Les politiques sociales à l'épreuve de la pandémie*. Genève : Seismo.
- Myaux, D. (dir.) (2019). *Aide alimentaire. Les protections sociales en jeu*, Louvain-la-Neuve : Éditions Academia.
- Noiriel G., « *Du "patronage" au "paternalisme" : la restructuration des formes de domination de la main-d'œuvre ouvrière dans l'industrie métallurgique française* », *Le Mouvement social*, n° 144, 1988, p. 30
- Nséké Missé, A. (2021). « Les coupons alimentaires de l'État-providence. Écrire au sujet du programme *Food Stamps* aux États-Unis (1966-1975) », *Tracés. Revue de sciences humaines* 41. <http://journals.openedition.org/traces/12765>

- Ossipow L. (2023b.) « Pour en finir avec le don ? Échanges, transferts et transactions liés à l'aide alimentaire », in Anne-Laure Counilh [ed], *Aide alimentaire et droit à l'alimentation : débats et perspectives en Europe*, Genève : FNS/Seismo [soumis]
- Ossipow, L. & Cuénod, B. (2019). Banques alimentaires et right to food en Suisse. *Revue des sciences sociales*. En ligne, 61.
- Ossipow, L. (2014). « La restitution : contre-don, contre-enquête, contre-chant ». In C. Dayer, M.-N. Schurmans & M. Charmillot (eds.), *La restitution des savoirs : un impensé des sciences sociales?*, pp. 37-48. Paris : L'Harmattan.
- Ossipow, L. (2023a). La transmission de normes diététiques dans la distribution de colis d'aide alimentaire. *Émulations* (accepté) [« Les mondes des politiques publiques du corps sain », sous la direction de Ghislaine Gallenga (AMU-IDEMEC) et Jérôme Soldani (UPV-SENS)].
- Ossipow, L., Counilh, A.-L. & Cerf, Y. (2019-2022). *Indigence en pays d'opulence : approche anthropologique de l'aide alimentaire en Suisse*. Recherche, FNS.
- Ossipow, L., Counilh, A.-L. & Cerf, Y. (2021). « Les dispositifs d'aide alimentaire à Genève et Fribourg : aide d'urgence et droit à l'alimentation », in E. Rosenstein & S. Mimouni, *Covid-19 : Tome II. Les politiques sociales à l'épreuve de la pandémie*, pp. 125-140. Genève : Seismo.
- Ossipow, L., Counilh, A.-L. & Cerf, Y. (2022). Les dispositifs d'aide alimentaire à Genève et à Fribourg : Aide d'urgence et droit à l'alimentation. In *Covid-19 : Tome II. Les politiques sociales à l'épreuve de la pandémie*. Genève : Seismo.
- Ossipow, L., Counilh, A.-L. & Cerf, Y., en collaboration avec A. Martenot et J. Renevier (2020). Indigence en pays d'opulence, REISO, *Revue d'information sociale*, mis en ligne le 2 juillet 2020. <https://www.reiso.org/document/6117>
- Ossipow, L., Counilh, A.-L. & Cerf, Y., en collaboration avec A. Martenot et J. Renevier (2020). Avoir faim en Suisse : les dispositifs alimentaires au temps du Covid-19 à Fribourg et à Genève, *Covies20*, mis en ligne le 15 juin 2020. https://covies20.com/2020/06/15/avoir-faim-en-suisse-les-dispositifs-alimentaires-a-geneve-et-a-fribourg-au-temps-de-la-Covid-19/#_ftn6
- Ossipow, L., Lambelet, A. & Csupor, I. (2008). *De l'aide à la reconnaissance : ethnographie de l'aide sociale*. Genève : Éditions IES. <https://books.openedition.org/ies/597>
- Patnaik Saxena, L. & Tornaghi, C. (2018). The Emergence of Social Supermarkets in Britain : Food poverty, Food Waste and Austerity Retail. Research Report | 2018. UK : Coventry University.
- Patnaik Saxena, L. (2018). « How social supermarkets are filling a gap in austerity Britain ». <https://theconversation.com/how-social-supermarkets-are-filling-a-gap-in-austerity-britain-99705>
- Paturel, D. & Carimwentrang, A. (2018). Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? *Revue de l'organisation responsable*, 13, pp. 43-54. <https://doi.org/10.3917/ror.131.0043>
- Perrin-Heredia, A. (2013). « "Le choix" en économie. Le cas des consommateurs pauvres ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 199 : pp. 46-67.
- Pinto, V. (2010). L'emploi étudiant et les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 183, pp. 58-71. <https://doi.org/10.3917/arss.183.0058>
- Poppendieck, J. (1998). « *Sweet charity? Emergency food and the end of entitlement.* » New York : Penguin Books.

- Poppendieck, J. (2014). Food assistance, hunger and the end of welfare in the USA. In G. Riches and T. Silvasti (eds.), *First world hunger revisited. Food charity or the right to food?*, pp. 176-190. Basingstoke, Hampshire : Palgrave, Macmillan.
- Ramel, M. (2022). *Le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France*. Université de Tours. [\(NNT : .\)](#). [\(tel-03639344\)](#)
- Renault-Tinacci, M. (2021). « On veut faire de la politique autrement », ou la fabrique d'un engagement politique sur mesure dans les associations parisiennes. *Participations*, 30, pp. 221-247. <https://doi.org/10.3917/parti.030.0221>
- Renevier, J. (2018). *Charité et aide alimentaire. Enquête de terrain dans quatre dispositifs d'aide alimentaire d'obédience religieuse*, travail de master dirigé par L. Ossipow. Genève : HES-SO, HETS.
- Retière, J.-N. & Le Crom, J.-P. (2018). *Une solidarité en miettes. Sociohistoire de l'aide alimentaire des années 1930 à nos jours*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Riches, G. (2002). « *Food banks and food security: Welfare reform, human rights and social policy. Lessons from Canada?* », *Social Policy & Administration* 36 (6): pp. 648-663.
- Riches, G. (2011). « *Thinking and acting outside the charitable food box: Hunger and the right to food in rich societies.* » *Development in Practice* 21 (4-5): pp. 768-775.
- Riches, G. (2018). *Food banks nations. Poverty, corporate charity and the right to food*. UK, New York : Routledge.
- Riches, G., & Silvasti, T. (2014). « *First world hunger revisited: Food charity or the right to food?* » 2nd ed. Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- Rist, S., Delgado, F., Mukhovi, S., Giger, M., Llanque, A., Bürgi-Bonanomi, E., Bessa, A., Ifejika Speranza, C. & Jacobi, J. (2021). *Manual for Participatory Food System Sustainability Assessments and Transformation (FoodSAT) – Steps towards Food Democracy*. Bern : Centre for Development and Environment (CDE), University of Bern.
- Salonen, A. S. (2016). "You can vote with your feet if you want." Users' responses to religious services in the context of food charity in a Finnish city. *Social Compass* 63(1): pp. 109-124.
- Schoneville, H. (2013). Armut und Ausgrenzung als Beschämung und Missachtung : Hilfe im Kontext der Lebensmittelausgaben „Die Tafeln“ und ihre Konsequenzen. *Soziale Passagen*, 5(1), 17-35. <https://doi.org/10.1007/s12592-013-0132-8>
- Schuler, D., Tuch, A., Sturny, I. & Peter, C. (2022). Santé psychique : Chiffres clés et impact du Covid-19. *Obsan Bulletin* 02.
- Schuwey, C., & Knöpfel, C. (2014). *Nouveau manuel sur la pauvreté en Suisse* (Caritas). <https://www.caritas.ch/fr/ce-que-nous-disons/publications/manuel-pauvrete.html>
- Stocker, D., Jäggi, J., Liechti, L., Schläpfer, D., Németh, P. & Künzi, K. (2020). Der Einfluss der COVID-19-Pandemie auf die psychische Gesundheit der Schweizer Bevölkerung und die psychiatrisch-psychotherapeutische Versorgung in der Schweiz. Erster Teilbericht. Bern: Bundesamt für Gesundheit.
- Tabin, J.-P. & Merrien, F.-X. (dir.) (2012). *Regards croisés sur la pauvreté*. Lausanne : Éditions EESP.
- Tabin, J.-P., Frauenfelder, A., Togni, C. & Keller, V. (2010). *Temps d'assistance*. Lausanne : Éditions Antipodes.
- Tarasuk, V., Mitchell, A., McLaren, L. & McIntyre, L. (2013). Chronic Physical and Mental Health Conditions among Adults May Increase Vulnerability to Household Food Insecurity. *The Journal of Nutrition*, 143(11), pp. 1785-1793. <https://doi.org/10.3945/jn.113.178483>

- Tarasuk, V., Dachner, N. & Loopstra, R. (2014). Food banks, welfare, and food insecurity in Canada. *British Food Journal*, 116(9), pp. 1405-1417.
- Tarasuk, V., Cheng, J., de Oliveira, C., Dachner, N., Gundersen, C. & Kurdyak, P. (2015). Association between household food insecurity and annual health care costs. *CMAJ*, 187(14), E429-E436. <https://doi.org/10.1503/cmaj.150234>
- Tarasuk, V., Fafard St-Germain, A. A. & Loopstra, R. (2020). The relationship between food banks and food insecurity: insights from Canada. *VOLUNTAS: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 31(5), pp. 841-852.
- Testart, A. (2001). Échange marchand, échange non marchand. In: *Revue française de sociologie*, 2001, 42-4, pp. 719-748.
- Togni, C. (2015). *Le genre du chômage*. Lausanne : Éditions Antipodes. <https://www.antipodes.ch/produit/le-genre-du-chomage/>
- Warin, P. (2017). *Le non-recours aux politiques sociales*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Weber, F. (2007). « Pour en finir avec le don », préface à Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Paris : Presses universitaires de France.
- Zelizer, V. (1994). *The Social Meaning of Money*. New York : Basic Books.
- Zerhouni, O., Flaudias, V., Brousse, G. & Naassila, M. (2021). L'impact de la Covid-19 sur la santé mentale des étudiants : mini-synthèse de la littérature actuelle. *Revue de neuropsychologie*, 13, pp. 108-110. <https://doi.org/10.1684/nrp.2021.0664>

6. Table des figures

Figure 1. Mode usuel d'attribution d'une « carte » ou d'un « bon » pour l'épicerie communale	34
Figure 2. Les épiceries communales en bref	35
Figure 3. Nombre de répondant·es au questionnaire des épiceries communales	36
Figure 4. La Petite Maison de l'épicerie d'Onex.....	42
Figure 5. Carte pour l'accès à l'épicerie d'Onex.....	44
Figure 6. Stockage et distribution des produits à l'épicerie d'Onex	46
Figure 7. La distribution des fruits et légumes à l'épicerie d'Onex	48
Figure 8. Nombre de personnes envoyées par chaque institution à l'épicerie solidaire de Lancy en 2022	57
Figure 9. Bon pour l'accès à l'épicerie de Lancy.....	58
Figure 10. En attente de la distribution à l'épicerie de Lancy	61
Figure 11. Stand des fruits et légumes à l'épicerie de Lancy	62
Figure 12. Stand des cinq produits et stand du frais à l'épicerie de Lancy	63
Figure 13. Bâtiment de la paroisse de Chêne-Bougeries hébergeant les locaux d'Epi-Sol	72
Figure 14. Sacs prêts à être distribués aux grandes familles à l'Epi-Sol	75
Figure 15. Carte de l'épicerie solidaire de Vernier	84
Figure 16. Table des produits à choix à l'épicerie solidaire de Vernier.....	85
Figure 17. Étal des légumes et étagère des produits d'hygiène à l'épicerie de Vernier.....	86
Figure 18. Étagère des « surplus » à l'épicerie solidaire de Vernier	87
Figure 19. Les rayonnages de l'épicerie étudiante La Farce.....	101
Figure 20. Les rayonnages de l'épicerie Caritas de Plainpalais	117
Figure 21. Les dépenses consacrées à l'alimentation chez les ménages enquêtés dans les épiceries Caritas de Genève	122

Rapport de recherche :

Auteur·es : Ossipow Laurence, Counilh Anne-Laure, Cerf Yann, Martenot Aude et Renevier Juliette.

Haute école de travail social (HES-SO//Genève), Genève, Suisse. Mars 2023.

Étude menée sur mandat de :

HES-SO//Genève, Département de la cohésion sociale – République et Canton de Genève.

Citation conseillée :

Ossipow, L., Counilh, A.-L., Cerf, Y., Martenot, A. & Renevier, J. (2023). *De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation. Ressources, besoins et pistes de transformation à Genève. Rapport de recherche*. Genève, Suisse : Haute école de travail social (HES-SO//Genève).

Le contenu de ce rapport, ses analyses et conclusions n'engagent que ses auteur·es